

ÉTUDE DES CRÉDITS

2025-2026

Volume 2

Questions 64 à 146

**RÉPONSES À LA
DEMANDE DE
RENSEIGNEMENTS
PARTICULIERS DU
GROUPE D'OPPOSITION
OFFICIELLE**

TABLE DES MATIÈRES
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

Demande de renseignements particuliers du groupe d'opposition officielle

- 1. Pour chacun des organismes, agences, ou autres relevant du ministère pour 2024-2025, indiquer :**
 - a) la liste des employés et des membres du conseil d'administration, en indiquant le poste qu'ils occupent et leur rémunération ;
 - b) la liste des personnes qui ont été nommées ou qui ont vu leur mandat renouvelé en indiquant : leur nom, leur titre, la date du début et de la fin de leur mandat, leur rémunération et leur CV ;
 - c) leurs frais de déplacement, de repas, de voyage et de représentation.

 - 2. Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires auxquels a participé le ministère en 2024-2025, en indiquant pour chacun :**
 - a) son mandat ;
 - b) la liste des membres ;
 - c) les dates des rencontres,
 - d) l'ordre du jour des rencontres,
 - e) le budget dépensé ;
 - f) le montant ventilé pour les frais de déplacement, de repas ou autres ;
 - g) les résultats atteints.

 - 3. Liste et détail de tous les mandats donnés à la Société immobilière du Québec par le ministère et par chaque organisme qui en relève pour la location, l'achat, la rénovation, la décoration et autres travaux réalisés en 2024-2025, incluant le cabinet de la ministre de l'Enseignement supérieur.**

 - 4. Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, concernant les campagnes de publicité et de sensibilisation, fournir la liste de toutes les campagnes déployées en 2024-2025, et fournir pour chacune :**
 - a) le nom de la campagne ;
 - b) le coût total, ventilé par poste de dépenses ;
 - c) le nom de la ou des firme(s) ou du (des) professionnel(s) retenu(s) pour la réaliser et pour le placement média ;
 - d) une copie du contrat signé avec la firme de communications ;
 - e) les dates de diffusion de la campagne, par type de média ;
 - f) les objectifs visés par chaque campagne ;
 - g) le rapport d'analyse produit par la firme à la fin de la diffusion de chaque campagne.

 - 5. Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, la liste des programmes de financement ou de subvention, le montant global alloué au programme, la direction du ministère ou l'organisme qui en a la gestion, en indiquant pour chacun, pour 2024-2025:**
 - a) le nom et la nature des projets qui ont obtenu un financement ou une subvention ;
 - b) le nom du ou des organismes bénéficiaires, ventilé par région ;
 - c) le montant qui leur a été accordé ;
 - d) Fournir également la liste des projets qui ont été rejetés pour chaque programme.

 - 6. Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, le total et la ventilation des créances et/ou amendes à recouvrer, l'âge de ces créances (ventilé par année) et les moyens entrepris pour les recouvrer.**

 - 7. Concernant les CÉGEPs les données suivantes pour 2024-2025:**
 - a) nombre d'étudiants inscrits par CÉGEP ;
 - b) nombre d'étudiants temps complet (ETP) par CÉGEP ;
 - c) nombre total d'étudiants francophones ;
 - d) nombre total d'étudiants anglophones ;
 - e) nombre total d'étudiants allophones ;
 - f) nombre total d'étudiants francophones inscrits dans un programme préuniversitaire par CÉGEP ;
-

- g) nombre total d'étudiants anglophones inscrits dans un programme préuniversitaire par CÉGEP ;
- h) nombre total d'étudiants allophones inscrits dans un programme préuniversitaire par CÉGEP ;
- i) nombre d'étudiants à besoin particuliers et en situation de handicap
- j) nombre d'étudiants francophones qui fréquentent un CÉGEP anglophone public ;
- k) nombre d'étudiants francophones qui fréquentent un collège anglophone privé ;
- l) nombre d'étudiants anglophones qui fréquentent un CÉGEP francophone public ;
- m) nombre d'étudiants anglophones qui fréquentent un collège francophone privé ;
- n) nombre d'étudiants allophones qui fréquentent un CÉGEP anglophone public ;
- o) nombre d'étudiants allophones qui fréquentent un collège anglophone privé ;
- p) nombre d'étudiants allophones qui fréquentent un CÉGEP francophone public ;
- q) nombre d'étudiants allophones qui fréquentent un collège francophone privé ;
- r) nombre d'étudiants à besoin particulier et en situation de handicap qui fréquentent un CÉGEP anglophone public ;
- s) nombre d'étudiants à besoin particulier et en situation de handicap qui fréquentent un collège anglophone privé ;
- t) nombre d'étudiants à besoin particulier et en situation de handicap qui fréquentent un CÉGEP francophone public ;
- u) nombre d'étudiants à besoin particulier et en situation de handicap qui fréquentent un collège francophone privé.

8. **État des surplus et déficits par cégep/collège pour 2024-2025 (ou données les plus récentes).**
9. **Évolution des soldes (déficits) accumulés de chaque établissement collégial sur les cinq dernières années.**
10. **Liste des cégeps qui ont obtenu l'autorisation de faire un déficit pour 2024-2025, incluant le montant autorisé pour chaque cégep.**
11. **Ventilation du budget total (revenus et dépenses) de chacun des cégeps/collèges en 2024-2025.**
12. **Tableau comparatif de l'effectif scolaire des établissements d'enseignement collégial selon la langue maternelle (français, anglais ou autre) et la langue d'enseignement (français ou anglais) au cours des cinq dernières années.**
13. **Ventilation des sommes accordées dans le cadre de la Mesure de soutien à la réussite.**
14. **Aux trimestres d'automne de 2019 à 2024, taux d'obtention d'une sanction des études collégiales (DEC, AEC) chez les nouveaux inscrits au collégial, à l'enseignement ordinaire dans un programme menant au DEC.**
15. **Le nombre de programmes menant à un diplôme qualifiant, au Cégep, qui ont fermé et qui n'ont pas accueilli de débutants en 2024-2025 ventilés par programme, cégep et par région.**
16. **Bilan de la réussite des cohortes admises au cégep depuis l'automne 2016 avec six unités manquantes à leur DES.**
17. **Nombre de gradués au collégial, par cégep et par programme, en ventilant par la durée totale des études.**
18. **Liste des institutions privées de niveau collégial (nouvelles et existantes) qui ont obtenu un permis ou un agrément pour l'année 2024-2025 avec, pour chacune, le montant de la subvention accordée et la clientèle visée. Liste des demandes de permis ou d'agrément en attente reçues en 2024-2025.**
19. **Liste des institutions privées de niveau collégial sous enquête administrative par le Ministère de l'Enseignement supérieur ;**
20. **Liste des institutions publiques de niveau collégial sous enquête administrative par le Ministère de l'Enseignement supérieur**
21. **Liste des collèges et des cégeps ayant fait une demande de modification de leur devis scolaire, en précisant celles qui ont été refusées et celles qui ont été acceptées, ainsi que les sommes allouées par le ministère à cet effet au cours des cinq dernières années.**
22. **Par Cégep, fournir la projection des clientèles jusqu'en 2030-2031 ;**

23. Ventilation des sommes accordées par centre collégial de transfert de technologie (CCTT), en 2024-2025.
24. Nombre de professionnels — psychologues, conseillers pédagogiques, conseillers d'orientation, travailleurs sociaux, etc. — dans chacun des cégeps en 2024-2025.
25. Nombre total d'enseignants au niveau collégial pour les années, 2024-2025. Pour ces mêmes années, fournir le nombre d'embauches et de départs à la retraite.
26. Nombre de postes (équivalent à temps complet) de psychologues pour les années 2023-2024 et 2024-2025. Ventilation par réseau (cégeps et universités).
27. Fournir séparément, les taux de réussite des l'épreuves uniformes de français et d'anglais en 2023-2024 (ou données les plus récentes) :
 - a) après le premier essai ;
 - b) après le deuxième essai ;
 - c) après le troisième essai ;
 - d) après le quatrième essai.
28. Mesures appliquées pour augmenter la réussite en français au collégial pour 2024-2025 et les sommes prévues à cet effet en 2025-2026.
29. Décliner le nombre d'inscriptions à l'ITHQ par programme pour l'année 2024-2025.
30. Admissions en technique d'éducation à l'enfance pour 2024-2025, ventilées par établissement d'enseignement et par région et prévisions pour les 4 prochaines années.
31. Nombre de finissants en technique d'éducation à l'enfance pour 2023-2024 et prévisions pour 2024-2025 et 2025-2026.
32. Veuillez indiquer, par établissement scolaire offrant la technique d'éducation à l'enfance ou l'attestation d'études collégiales, le taux d'abandon du programme après la 1^{re} année, la 2^e année et la 3^e année ;
33. Veuillez indiquer, par établissement scolaire offrant la technique ou l'attestation d'études collégiales d'éducation à l'enfance le nombre d'abandon du programme, après la 1^{re} année, la 2^e année et la 3^e année d'étude.
34. Liste d'établissements qui offrent la technique d'éducation à l'enfance et le nombre de places disponibles par établissement, ventilée par région.
35. Le 26 avril 2021, le ministre de la Famille et le ministre de l'Emploi annonçaient 64 M\$ pour répondre aux besoins de main-d'œuvre qualifiée dans les services de garde éducatifs à l'enfance. Veuillez nous indiquer, le nombre de demandes de bourses, le nombre de demandes refusées, le nombre bourses d'études de 2 300 \$ versées aux étudiants du programme de techniques d'éducation à l'enfance, ventilé par région et le montant total décaissé par le gouvernement.
36. Le nombre d'inscriptions en technique en soins infirmiers par cégep pour l'année 2024-2025.
37. Le nombre d'inscriptions en technique d'inhalothérapie par cégep pour l'année 2024-2025.
38. Le nombre d'inscriptions au Doctorat de premier cycle en pharmacie par université pour l'année 2024-2025.
39. Le nombre d'inscriptions au baccalauréat en sciences infirmières par université pour l'année 2024-2025.
40. Sommes accordées pour les clientèles émergentes (par Cégep) ainsi que l'effectif EHDAA en nombre et en proportion (de l'ensemble des étudiants) dans les Cégeps en 2024-2025.
41. Ventilation des sommes accordées pour les clientèles émergentes pour 2024-2025 ainsi que l'effectif pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) en nombre et en proportion dans les collèges. Inclure les sommes accordées, en moyenne, par étudiant et le nombre d'étudiants à temps partiel qui sont réputés étudiants à temps plein.

42. Enveloppe consacrée à la formation continue au collégial, par cégep, en 2024-2025.
43. Nombre de personnes ayant eu accès à la formation continue, par cégep, en 2024-2025.
44. À la suite de l'adoption de la loi 151, Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur :
- Dresser la liste des établissements qui ont répondu aux exigences prévues par la loi de se doter avant le 1^{er} janvier 2019, d'une politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel.
 - Dresser la liste des établissements qui n'ont pas répondu aux exigences prévues par la loi de se doter avant le 1^{er} janvier 2019, d'une politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel. Si l'établissement a demandé un délai supplémentaire, veuillez indiquer le délai autorisé par le ministère pour chaque établissement.
 - Pour les établissements qui ne se sont pas conformés à la loi, dresser la liste des mesures de surveillance et d'accompagnement prévues par les articles 16 et 17 de la loi en indiquant les mesures imposées et l'établissement visé.
45. Veuillez fournir les sommes octroyées par le gouvernement du Québec en 2024-2025 aux établissements d'enseignement supérieur pour combattre les violences à caractère sexuel, ventilé par établissement.
46. Ventilation détaillée par université des subventions de fonctionnement versées aux établissements pour 2024-2025.
47. Évolution des soldes (déficits) accumulés de chaque établissement universitaire pour 2024-2025 (ou données les plus récentes).
48. Nombre total d'étudiants universitaires, par université, en 2024-2025, en provenance :
- du Québec ;
 - du Canada (autres provinces que le Québec) ;
 - du reste du monde (hors Canada).
49. Revenus totaux pour 2024-2025 et ventilés par université provenant des frais de scolarité payés par :
- les étudiants qui proviennent du Québec ;
 - les étudiants canadiens qui proviennent des provinces autres que le Québec ;
 - les étudiants étrangers (hors du Canada).
50. Revenus provenant des frais de scolarité payés par les étudiants qui proviennent de la France, par université, en 2024-2025.
51. Veuillez fournir les prévisions des impacts financiers pour les établissements collégiaux et universitaires des mesures gouvernementales, dont le PL 74, liés à limiter le nombre d'étudiants internationaux.
52. Veuillez fournir les compensations prévues pour les établissements afin de combler le manque à gagner suite à la mise en place des quotas des étudiants internationaux.
53. Le nombre d'étudiants par programme universitaire pour chacune des universités pour l'année 2024-2025. Veuillez également fournir l'information ventilée pour les hommes et les femmes.
54. Nombre d'étudiants admis au baccalauréat en enseignement primaire et secondaire en 2023, 2024 et prévisions pour 2025 et 2026 :
- au Québec, ventilé pour les hommes et les femmes;
 - par université, ventilé pour les hommes et les femmes.
55. Nombre d'étudiants qui ont gradué en enseignement primaire et secondaire en 2023, 2024 et prévisions pour 2025 et 2026:
- au Québec, ventilé pour les hommes et les femmes;
 - par université, ventilé pour les hommes et les femmes.
56. Bilan des sommes investies dans les cégeps et universités, ventilé par investissement, dans le cadre du Plan québécois des infrastructures en 2024-2025.
57. Bilan des sommes investies, pour l'année 2024-2025, ventilé par investissement, dans le cadre du Plan

québécois des infrastructures 2024-2034.

58. Bilan des sommes investies, pour l'année 2024-2025 en maintien de l'offre de services et en bonification de l'offre de services pour les résidences étudiantes ventilées par investissement du Plan québécois des infrastructures.

59. Pour les 5 prochaines années, ventiler par université les sommes qui seront versées par le gouvernement du Québec pour des projets d'infrastructures prévus au plan quinquennal des investissements universitaires 2024-2029 et au Plan québécois des infrastructures 2024-2034.

60. Pour les 5 prochaines années, ventiler par cégep les sommes qui seront versées par le gouvernement du Québec pour des projets d'infrastructures prévus au Plan québécois des infrastructures 2025-2035.

61. À la suite du rapport du Vérificateur général de mai 2024, fournir :

- a) La liste des actions prises par le ministère;
- b) Les sommes réinvesties afin de corriger la situation;
- c) Le nombre d'ETC affectés aux infrastructures collégiales;
- d) Détailler tout changement relatif à la baisse de la cible de remise en état des infrastructures collégiales.

62. Indice d'état de vétusté (A, B, C, D, E) de chacun des bâtiments pour les cégeps et les universités.

63. Liste des projets en nouvelles initiatives prévus au PQI 2024-2034.

64. Liste des projets prévus au PQI et les montants à investir en location par cégep à la suite de l'augmentation des devis en prévision de la croissance de la fréquentation étudiante.

65. Concernant l'abandon du projet d'infrastructure au Collège Dawson, ventiler les montants qui ont été investis à ce jour et le coût estimé pour la location d'espaces.

66. Liste des programmes offerts en partie ou en totalité en anglais, par université, en 2024-2025.

67. Nombre de plaintes formulées envers les universités en lien avec l'utilisation de l'anglais dans les cours en français en 2024-2025.

68. Ventilation des sommes accordées en 2024-2025 pour les programmes PART et PAREA.

69. Le nombre d'étudiants qui viennent compléter un fellow dans les facultés de médecine québécoises, par faculté, en 2024-2025.

70. Pour chaque faculté de médecine, préciser, pour l'année 2024-2025 (ou année disponible la plus récente) en précisant le nombre de femmes et d'hommes:

- a) le nombre d'étudiants admis;
- b) le nombre d'étudiants étrangers admis ;
- c) la provenance des étudiants étrangers admis;
- d) le nombre d'étudiants ayant terminé leur doctorat, par faculté de médecine;
- e) le nombre d'étudiants étrangers ayant terminé leur doctorat, par faculté de médecine;
- f) le nombre d'étudiants payant des droits de scolarité d'étudiants étrangers (étudiants canadiens) ainsi que le montant des droits de scolarité pour chaque faculté ;
- g) parmi tous les étudiants admis en faculté de médecine, le nombre payant des droits de scolarité d'étudiants étrangers (étudiants non canadiens).

71. Depuis 2018, indiquer la provenance des étudiants en médecine, fournir une ventilation par faculté.

72. Pour chaque faculté de médecine, depuis 2018, indiquer :

- a) le nombre d'étudiants qui choisissent de faire leur résidence en médecine de famille ;
- b) le nombre d'étudiants qui choisissent de faire leur résidence dans une spécialité ;
- c) le nombre d'étudiants qui choisissent de faire leur résidence au Québec ;
- d) le nombre d'étudiants qui choisissent de faire leur résidence hors Québec.

73. Depuis 2018, pour chaque faculté de médecine, indiquer par année :

- a) le nombre de médecins ayant terminé leur résidence et qui restent au Québec afin de pratiquer la

- médecine ;
- b) le nombre de médecins ayant terminé leur résidence en médecine de famille et qui reste au Québec afin de pratiquer la médecine ;
 - c) le nombre de médecins ayant terminé leur résidence dans une spécialité et qui reste au Québec afin de pratiquer la médecine ;
 - d) le nombre d'étudiants qui viennent compléter un *fellor* dans les facultés de médecine québécoises par faculté ;
 - e) le nombre de médecins formés à l'étranger ayant fait une demande pour refaire leur résidence au Québec afin d'y pratiquer ;
 - f) le nombre de demandes de médecins formés à l'étranger acceptées ;
 - g) le nombre de postes de résidents vacants/non comblés.

- 74. Le montant investi pour la formation d'un étudiant québécois en médecine.**
- 75. Le montant investi pour la formation d'un étudiant étranger en médecine.**
- 76. Le montant investi en bourses pour les IPS en 2024-2025 ainsi que les prévisions pour 2025-2026.**
- 77. Ventilation des montants pour la formation des infirmières praticiennes spécialisées depuis 2020-2021. Fournir les prévisions pour 2025-2026.**
- 78. Nombre d'infirmières praticiennes spécialisées ayant gradué en 2023-2024 et nombre d'infirmières spécialisées qui gradueront en 2024-2025.**
- 79. Nombre d'infirmières praticiennes spécialisées qui ont entamé le programme depuis 2013-2014. Fournir les prévisions pour 2025-2026.**
- 80. Ventilation des montants pour la formation des techniciennes en Soins infirmiers en 2024-2025.**
- 81. Tableau de l'aide financière allouée aux étudiants en indiquant le temps de traitement, le nombre de bénéficiaires (selon l'ordre d'enseignement), le volume d'aide accordée (prêts, bourses consécutives aux prêts et autres bourses), les moyennes de même que les dépenses encourues pour ce programme (bourses consécutives aux prêts, intérêts et remboursements, autres bourses) pour 2024-2025 et les estimations pour 2025-2026.**
- 82. Nombre, selon l'ordre d'enseignement, des montants des prêts échus et le taux d'intérêt de prise en charge par le gouvernement en 2024-2025.**
- 83. Nombre d'étudiants qui ont déclaré faillite en 2024-2025 et qui se trouvent dans l'impossibilité de rembourser leur prêt étudiant, par ordre d'enseignement et catégorie d'établissement, si disponible.**
- 84. Nombre d'étudiants, par ordre d'enseignement, qui ont atteint le niveau d'endettement maximum prévu par la loi en 2024-2025.**
- 85. Ventilation des montants compensatoires reçus du gouvernement fédéral comme droit de retrait du programme canadien de prêts aux étudiants et programme canadien de bourses aux étudiants pour 2024-2025.**
- 86. Le nombre d'appels reçus en 2022 et en 2023 pour l'aide financière aux études, ventilé par mois. Veuillez indiquer le nombre d'appels traités et le délai moyen de réponse. Veuillez également nous indiquer le nombre de ressources humaines en poste pour traiter les appels téléphoniques.**
- 87. Nombre d'étudiants bénéficiant de l'Aide financière aux études en 2024-2025, ventilées par le type d'aide reçue (prêts, bourses, prêts et bourses).**
- 88. Copie de tous les échanges intervenus entre le ministère et le gouvernement fédéral concernant le Programme canadien de prêts aux étudiants et le Programme canadien de bourses aux étudiants, pour l'année 2024-2025.**
- 89. Nombre de demandes acheminées au comité de dérogation en 2024-2025, en précisant la nature de ces demandes (raisons invoquées), combien ont fait l'objet d'une recommandation positive de la part du comité et combien ont été approuvées par le ministre ? Préciser le montant de l'aide accordée.**

90. Depuis 2020-2021, par année financière, fournir un tableau du nombre d'étudiants, par ordre d'enseignement et par catégorie d'établissement, s'il y a lieu, qui a réclamé, au cours d'un trimestre, des droits de scolarité excédant le plafond maximal instauré.
91. Tableau de la ventilation de l'aide financière reçue, par ordre d'enseignement, pour chacun des étudiants qui a atteint le seuil maximum d'endettement depuis 2020-2021, par année financière.
92. Concernant le programme de bourses d'études au doctorat en psychologie :
- nombre de demandes reçues depuis l'entrée en fonction du programme en 2017, par université, par année ;
 - nombre de demandes refusées, par université, par année ;
 - estimation du nombre de bourses nécessaires pour répondre au besoin pour les cinq prochaines années.
93. Le 18 juin 2019, le ministre de l'Éducation a annoncé la création du Programme de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires de 35 millions de dollars dès la rentrée scolaire 2019-2020. Veuillez fournir l'information suivante pour 2023-2024 et 2024-2025:
- Par ordre d'enseignement (professionnel, technique et universitaire) et par formation, veuillez indiquer le montant octroyé, le nombre d'élèves qui ont reçu la bourse et le montant total octroyé par ordre d'enseignement et par formation. Veuillez fournir l'information ventilée par région administrative.
94. Le nombre de bénéficiaires du programme d'aide financière aux études (prêts et bourses), qui ont subi une diminution de leur prestation potentielle parce qu'ils recevaient une pension alimentaire en 2024-2025 :
- pour les bénéficiaires précédents, la valeur totale des pensions alimentaires et la somme épargnée par l'État en raison de la réduction des prestations.
95. Pour 2024-2025, le coût pour la fonction enseignement (coût pour former un étudiant universitaire) par étudiant pour chaque programme universitaire :
- de premier cycle ;
 - de deuxième cycle ;
 - de troisième cycle.
96. Pour chacune des universités, le salaire annuel des postes suivants en 2024-2025 :
- le recteur ou la rectrice ;
 - le vice-recteur ou la vice-rectrice ;
 - les vice-recteurs ou les vice-rectrices adjoint(e)s ;
 - le ou la secrétaire général(e) ;
 - les doyens ou les doyennes ;
 - les vice-doyens ou les vice-doyennes.
97. Pour chacune des universités, pour les recteurs, les vice-recteurs et les doyens, pour 2024-2025 :
- montant pour les rémunérations additionnelles (bonis reçus), en supplément de leur salaire annuel ;
 - montant total de leurs comptes de dépenses (frais de repas, frais de déplacement, frais de voyage, frais de voiture de fonction, frais d'allocation de résidence, etc.).
98. Le montant accumulé jusqu'à aujourd'hui par les fondations de chacune des universités et le montant amassé spécifiquement pour l'année 2024-2025.
99. Nombre d'admissions et de nouveaux diplômés au baccalauréat et à la maîtrise dans les catégories ci-dessous. Ventilation par université, par matière d'enseignement pour 2024-2025:
- enseignement au préscolaire et au primaire ;
 - enseignement au secondaire.
100. Nombre d'admissions et de nouveaux diplômés au baccalauréat et à la maîtrise dans les catégories ci-dessous. Ventilation par université pour 2024-2025:
- adaptation scolaire et sociale ;
 - enseignement professionnel ;
 - orientation ;
 - psychoéducation.
 - éducation spécialisée

f. Travail social

101. **Détail des frais institutionnels obligatoires (FIO) facturés aux étudiants par université pour 2024-2025**
102. **Cumul et détail de l'entretien différé accumulé des collèges publics et privés du Québec.**
103. **Pour l'année 2024-2025, montant dépensé visant l'intégration des immigrants et pris en compte par l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains.**
104. **Ventilation, par université et cégep, du nombre d'étudiants étrangers, selon leur pays d'origine, pour 2022, 2023 et 2024.**
105. **Évolution des collaborations entre les collèges, les universités et les entreprises depuis 2014.**
106. **Liste des initiatives gouvernementales pour encourager les gradués du collégial et universitaires vers le marché du travail.**
107. **Liste des programmes autofinancés, par université. Nombre de demandes, par année, en précisant celles qui ont été refusées et celles qui ont été acceptées pour 2024-2025.**
108. **Ventilation pour 2024-2025 et les projections pour 2025-2026, par université, des revenus supplémentaires obtenus conséquemment à la hausse des droits de scolarité pour les étudiants français.**
109. **Concernant le plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur, fournir par établissement, les sommes investies, le nombre de professionnels embauchés par corps d'emploi et le nombre d'étudiants ayant accès aux services.**
110. **Concernant la mobilité étudiante, ventiler l'attribution des sommes dédiées à « Favoriser la mobilité des étudiants québécois » pour 2024-2025. Inclure la liste précise des organismes, des programmes, des institutions d'enseignement ou des ministères qui ont bénéficié des sommes allouées. Inclure aussi les sommes prévues pour 2025-2026.**
111. **Concernant la Stratégie Opération main-d'œuvre, le suivi apporté aux axes 1. 2 et 3, les sommes investies par mesure en 2024-2025 et les prévisions pour 2025-2026.**
112. **Concernant la Stratégie nationale sur la main d'œuvre, le suivi apporté à la mesure 30 concernant la révision de la gestion de l'offre de formation pour l'assouplir et l'adapter aux réalités des petites régions, les sommes investies en 2024-2025 et les prévisions pour 2025-2026.**
113. **Concernant la Stratégie nationale sur la main-d'œuvre, le suivi apporté à la mesure 31 concernant le développement de projet d'apprentissage ou la mise en œuvre de compétence en milieu de travail et le développement de l'offre d'alternance travail-études, les sommes investies en 2024-2025 et les prévisions pour 2025-2026.**
114. **Concernant la Stratégie nationale sur la main-d'œuvre, le suivi apporté à la mesure 34, les sommes investies en 2024-2025 et les prévisions pour 2025-2026 pour les éléments suivants :**
 - a) améliorer la reconnaissance des acquis et des compétences ;
 - b) examiner la possibilité d'attribuer des équivalences scolaires aux personnes formées hors du Québec ;
 - c) développer des outils pour améliorer la reconnaissance des acquis et des compétences ;
 - d) mise en place d'un guichet unique québécois pour la reconnaissance des acquis et des compétences des personnes formées à l'étranger.
115. **Concernant la Stratégie nationale sur la main-d'œuvre, le suivi apporté à la mesure 36, les sommes investies en 2024-2025 et les prévisions pour 2025-2026 pour les éléments suivants :**
 - a) accroître la fluidité des parcours de formation collégiale ;
 - b) faciliter l'orientation scolaire au moyen de cours spécifiques ;
 - c) bonifier l'offre de parcours de continuité entre la formation professionnelle et la formation technique.
116. **Concernant le « Plan d'action sur la santé mentale étudiante à l'enseignement supérieur » fournir, les investissements par établissement en soutien psychosocial, les nombres d'embauches, le nombre d'étudiants ayant eu accès aux services et le nombre d'étudiants toujours en attente de services.**

117. Concernant le Programme de bourses Perspective, fournir :

- a) Les critères du programme ;
- b) Le nombre d'inscriptions par programme ;
- c) Les sommes qui seront investies par année ;
- d) Le nombre de bourses remises par année ;
- e) Le nombre de rencontres avec les partenaires gouvernementaux ;
- f) L'analyse d'impact d'inclusion d'un programme d'étude ;
- g) Les sommes octroyées en 2024-2025.

118. Concernant la bonification du soutien à l'encadrement du 21 août 2020 qui prévoit des investissements en soutien matériel, pour l'encadrement pédagogique et pour le soutien psychosocial ; ventiler par établissement les sommes versés pour chacune des catégories.

119. Concernant les politiques linguistiques des établissements, fournir depuis le 1^{er} avril 2022 la liste des établissements qui ont transmis au ministre de l'Enseignement supérieur une modification et le cas échéant, les modifications demandées.

120. Concernant le eCampus qui est dans l'orientation 2 Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur, produire depuis l'année 2018-2019 les éléments suivants :

- a) les sommes investies,
- b) liste des membres du comité de co-construction,
- c) le calendrier et les comptes rendus des rencontres,
- d) les notes produites et les
- e) suivis apportés.
- f) État d'avancement des travaux

121. Concernant le Programme campus numérique, fournir pour 2024-2025 :

- a) Sommes dépensées en 2024-2025 (et prévisions pour 2025-2026);
- b) Détailler le nom des entreprises ayant des contrats de réalisation;
- c) Les entreprises d'infonuagique impliquées;
- d) Le nombre d'ETC affectés à ce programme;
- e) Détailler les phases passées et à venir, en précisant les modifications apportées en cours de route;
- f) État d'avancement;
- g) Études, analyses, travaux, recherches et avis au sujet du Programme campus numérique.

122. Concernant les 22 000 nouvelles places dans les cégeps francophones de la grande région de Montréal, fournir par établissement concerné, les investissements requis et le nombre d'étudiants supplémentaires à accueillir.

123. Concernant les 30 000 nouvelles places à créer dans le réseau collégial d'ici les dix prochaines années, fournir par établissement concerné, les investissements requis et le nombre d'étudiants supplémentaires à accueillir.

124. Concernant la révision du DEC en Soins infirmiers annoncée par la ministre le 8 octobre 2021, fournir la liste des participants aux travaux annoncés, les dates de rencontre, les comptes rendus, les ordres du jour, les procès-verbaux, les prochaines étapes et les sommes engendrés pour chacune des rencontres.

125. Concernant la Loi 96, fournir :

- a) La liste des modifications qui devront être faites au RREC ;
- b) Le calendrier des travaux à venir sur les modifications du RREC, la liste des participants et les coûts estimés des rencontres ;
- c) Les études d'impact sur le réseau collégial ;
- d) Les coûts estimés pour l'application de la loi ;

126. Concernant le Rapport du groupe d'expertes sur la maîtrise du français au collégial;

- a) Toute somme dépensée en 2024-2025 pour la mise en œuvre des recommandations;
- b) État d'avancement de la mise en œuvre de chacune des recommandations.

127. Toute somme dépensée et mesures mises en place pour faciliter l'utilisation de textes en français dans le cadre des études supérieures.

128. Pour les cinq dernières années, indiquer toutes les actions et mesures mises en œuvre dans les facultés de médecine afin d'assurer que les processus et critères de sélection soient exempts de biais discriminatoires et conçus de manière à permettre d'évaluer objectivement la candidature des personnes diplômées hors Canada et États-Unis à leur juste valeur et en fonction des qualités et aptitudes nécessaires pour accéder au programme de formation postdoctorale.

129. Au sujet de la rénovation du parc immobilier du réseau de l'enseignement supérieur, fournir :

- a) Liste des bâtiments, des résidences et des facilités qui nécessitent des rénovations ou des travaux, ventilée par établissement d'enseignement;
- b) Liste des subventions accordées en 2024-2025 à cet effet;
- c) Liste des bâtiments dont la rénovation s'est amorcée en 2024-2025 en spécifiant le motif des travaux, les coûts prévus et la durée;
- d) Liste des bâtiments dont la rénovation s'est achevée en 2024-2025 en spécifiant le motif des travaux, les coûts et la durée;

130. Le 21 juin 2023, le ministre de l'Éducation, M. Bernard Drainville, soulignait la mise en place d'un projet-pilote de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) qui a pour objectif de répondre aux besoins de formation du personnel enseignant non légalement qualifié du Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI). En lien avec cette formation, veuillez nous indiquer :

- a) Le nombre de demandes d'admission;
- b) Le nombre de demandes acceptées.

131. Le 8 juin 2023, le ministre de l'Éducation soulignait le lancement du nouveau diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) de 30 crédits en enseignement secondaire de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) destiné aux personnes bachelières. En lien avec ce nouveau diplôme, veuillez nous indiquer:

- a) Le nombre de demandes d'admission;
- b) Le nombre de demandes acceptées.

132. Veuillez nous déposer toutes les demandes de projets d'infrastructures déposées au ministère depuis le 1^{er} octobre 2018 en indiquant :

- a) Une courte description du projet (agrandissement, nouveau pavillon, résidence étudiante, etc.);
- b) Le nom de l'établissement;
- c) Le coût estimé;
- d) La date de la demande;
- e) La réponse du ministère;
- f) Si le projet a été accordé, veuillez nous fournir :
 - La date prévue d'ouverture de l'installation;
 - La date de début des travaux;
 - La date de fin des travaux;
 - La date d'ouverture de l'installation;
 - Le coût final du projet.

133. Le financement octroyé par le gouvernement pour toutes les chaires de recherche en indiquant :

- a) Le nom de la Chaire;
- b) Le montant versé en 2024-2025;
- c) Le montant prévu en 2025-2026.

134. Veuillez nous identifier la liste des Chaires de recherche pour lesquelles le gouvernement du Québec a cessé son financement depuis le 1^{er} octobre 2022.

135. Le 26 septembre 2023, la ministre de l'Enseignement supérieur lançait un premier appel de propositions pour la création de trois chaires de recherche sur le Québec. En lien avec cet appel de projets, veuillez nous déposer:

- a) La liste des propositions;
- b) Le financement demandé;
- c) Les trois chaires sélectionnées.

- 136. Le 20 juillet 2023, la ministre annonçait des investissements totalisant 140 M\$ par année au programme d'aide financière aux études dès l'automne 2023. En lien avec cette annonce, veuillez nous dire:**
- Les montants réellement investis en 2024-2025;
 - Le nombre d'étudiants ayant bénéficié de l'aide, par niveau de scolarité.
- 137. Le 8 juin 2023, la ministre annonçait que les étudiants en psychologie qui s'engageront à travailler dans le réseau public de la santé et des services sociaux pendant deux ans après la fin de leurs études recevront un montant supplémentaire de 25 000 \$. Cette nouvelle bourse vient donc doubler le soutien déjà accordé et le porter à 50 000 \$ pour les étudiantes et étudiants qui répondent aux critères des deux bourses. En lien avec cette annonce, veuillez nous indiquer le nombre de bourses versées, par établissement.**
- 138. La liste des projets d'intelligence artificielle autorisés et/ou financés par le ministère en indiquant :**
- Le projet;
 - Une courte description;
 - L'établissement qui en fait la demande;
 - Le coût du projet.
- 139. Veuillez nous fournir les avis produits par le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études en 2024-2025.**
- 140. Le 13 octobre 2023, la ministre de l'Enseignement supérieur et le ministre de la Langue française annonçaient de nouvelles mesures concernant la tarification aux étudiants non québécois. En lien avec cette annonce, veuillez nous fournir:**
- Une copie des travaux réalisés par le Groupe d'action pour l'avenir de la langue française en lien avec la tarification des étudiants non québécois;
 - Une copie des échanges entre la ministre et les universités et organisations universitaires québécoises avant et après cette décision au sujet de la tarification des étudiants non québécois;
 - Toute étude ou analyse justifiant la hausse de ces frais de scolarité;
 - Impacts estimés de cette mesure (financiers et sur les inscriptions);
 - Le nombre de plaintes reçues au ministère suite à cette annonce.
- 141. Pour 2024-2025 ainsi que les projections pour 2025-2026, les crédits dédiés ainsi que les copies des études, analyses, recherches, sondages, scénarios ou projections concernant les conséquences pour la Métropole de la hausse des frais de scolarité pour les étudiants canadiens et étrangers qui fréquentent l'Université Concordia ou l'Université McGill.**
- 142. Le 15 mai 2023, le ministre de l'Éducation soulignait le nouveau programme pour les personnes enseignantes en emploi non légalement qualifiées de l'Université de Sherbrooke. La première cohorte un total de 240 personnes dès juin 2023. En lien avec ce nouveau programme, veuillez nous indiquer:**
- Le nombre de demandes d'admission;
 - Le nombre de demandes acceptées.
- 143. Fournir les sommes engagées pour les services aux demandeurs d'asile pour 2022-2023, 2023-2024 et pour 2024-2025. En décrire la nature et quelles sommes ont été remboursées par le gouvernement fédéral.**
- 144. Concernant le Plan d'action Prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur 2022-2027, produire depuis l'année 2022-2023 les éléments suivants :**
- Les sommes investies,
 - Liste des actions réalisées,
 - Le calendrier et les comptes rendus des rencontres,
 - Liste des mesures abandonnées;
 - État d'avancement des travaux.
- 145. Concernant le plafonnement des heures rénumérées dans les cégeps, veuillez fournir :**
- Le nombre d'établissements touchés par la mesure;
 - Le nombre de demandes de dérogation reçues
 - Le nombre de demandes de dérogation acceptées;
 - Le nombre de demandes de dérogation refusées;
 - L'étude d'impacts sur les services aux étudiants.

146. Liste des établissements d'enseignement supérieur :

- a) ayant transmis au ministère une politique adoptée ou modifiée au sujet de la liberté académique universitaire, conformément aux articles 4 et 5 de la *Loi sur la liberté académique dans le milieu universitaire*;
- b) ayant nommé une personne responsable de la liberté académique universitaire chargée notamment de la mise en œuvre de la politique, conformément à l'article 6 de la *Loi sur la liberté académique dans le milieu universitaire*.

**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ÉTUDE
DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle**

QUESTION

Liste des projets prévus au PQI et les montants à investir en location par cégep à la suite de l'augmentation des devis en prévision de la croissance de la fréquentation étudiante.

RÉPONSE

La liste des projets prévus au Plan québécois des infrastructures 2024-2034 se retrouve dans le tableau de bord des projets d'infrastructure : <https://www.tresor.gouv.qc.ca/infrastructures-publiques/tableau-de-bord>.

La liste des projets spécifiques au PQI de moins de 20M\$ ainsi que les autres projets financés au moyen d'une allocation spécifique sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Projets spécifiques au PQI de moins de 20 M\$
Cégep Granby – Institut technologique
Cégep Lionel-Groulx – Services alimentaires
Cégep Saint-Félicien - Agrandissement bâtiment principal
Cégep Saint-Hyacinthe - Ajout d'espace - Clinique hygiène dentaire
Cégep de Saint-Jérôme – Agrandissement du Pavillon F
Cégep de Saint-Jérôme – Construction d'un bâtiment
Cégep de Saint-Jean-sur-Richelieu - Bâtiment Clinique-École
Autres projets en bonification de moins de 20 M\$ financés au moyen d'une allocation spécifique
Cégep Ahuntsic – Projet d'agrandissement du Bloc G
Cégep de Chicoutimi - Agrandissement du CQFA – Acquisition de hangar pour avions
Cégep de Chicoutimi – Agrandissement du CQFA – Acquisition de hangar pour hélicoptères
Cégep de Chicoutimi - Agrandissement et réaménagement du CQFA
Cégep Gérald-Godin – Agrandissement du plateau sportif
Cégep de Granby – Ajout d'un plateau sportif
Cégep de Rosemont – Carrefour de l'innovation durable
Cégep de Valleyfield – Ajout d'espace pour Génie mécanique

¹Le projet a été considéré comme 20 M\$ et plus à partir du 5 novembre 2024.

Pour l'exercice 2024-2025, une enveloppe dédiée au financement de projets locatifs en lien avec l'Opération main-d'œuvre a été obtenue par le Ministère. Plus précisément, un montant de 29,55 M\$ est prévu en 2024-2025.

Les montants suivants sont prévus être octroyés à même cette enveloppe pour l'année 2024-2025 :

Cégep	Subvention 2024-2025
André-Laurendeau	5 021 138 \$
Bois-de-Boulogne	4 707 213 \$
Dawson	4 625 666 \$
Édouard-Montpetit	1 743 726 \$
Gérald-Godin	991 334 \$
Granby	238 981 \$
Saint-Jean-sur-Richelieu	636 895 \$
Saint-Jérôme	258 528 \$
John Abbott	720 000 \$
Lanaudière – L'Assomption	121 306 \$
Saint-Laurent	695 058 \$
Lionel-Groulx	802 500 \$
Montmorency	4 519 722 \$

Trois-Rivières	129 714 \$
Valleyfield	271 234 \$
Vanier	320 148 \$
Vieux Montréal	1 523 876 \$
Total	27 327 039 \$

**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ÉTUDE
DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle**

QUESTION

Concernant l'abandon du projet d'infrastructure au Collège Dawson, ventiler les montants qui ont été investis à ce jour et le coût estimé pour la location d'espaces.

RÉPONSE

Projet de location d'espace :

Un besoin d'espace locatif actuel est estimé à environ 12 000 m². Pour répondre à ce besoin, en fonction d'un loyer unitaire estimé à 350 \$/m²/année, un coût locatif annuel d'environ 4,2 M\$ est estimé, auquel il faudrait ajouter des frais en améliorations locatives ainsi qu'en acquisition de mobilier et d'équipement. À ce propos, divers scénarios locatifs sont actuellement en évaluation par le Cégep et le Ministère.

Retrait du projet majeur au Plan québécois des infrastructures 2022-2032 :

Le 24 janvier 2024, la ministre de l'Enseignement supérieur annonçait une aide maximale de 1 124 180 \$ au cours de l'exercice financier 2023-2024, pour couvrir les frais afférents à l'étude du projet majeur.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Liste des programmes offerts en partie ou en totalité en anglais, par université, en 2024-2025

RÉPONSE

Le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) ne détient pas de données officielles et fiables sur les programmes offerts en totalité ou en partie en anglais ni sur la langue d'enseignement des programmes universitaires ou des cours constituant un programme. Cette information n'est pas déclarée dans le système opérationnel de Gestion des données sur l'effectif universitaire (GDEU).

Néanmoins, en général, les programmes dispensés dans les universités anglophones (Université McGill, Université Concordia et Université Bishop's) sont offerts en anglais, hormis ceux, par exemple, offerts dans une discipline associée à la langue française ou à la littérature française.

Toutes les universités anglophones ont des unités administratives dédiées à l'étude de la langue française (ex. : départements d'études ou de littérature française et québécoise). De même, toutes les universités francophones ont des unités administratives dédiées à l'étude de la langue anglaise.

Rappelons qu'en vertu de la Charte de la langue française, un établissement universitaire francophone doit veiller à ce que l'enseignement qu'il offre de donner en français ne soit pas donné dans une autre langue.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements généraux requis par l'opposition officielle

QUESTION

Nombre de plaintes formulées envers les universités en lien avec l'utilisation de l'anglais dans les cours en français en 2024-2025

RÉPONSE

Aucune plainte n'a été reçue concernant l'utilisation de l'anglais dans les cours en français dans les universités au cours de l'année 2024-2025.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Ventilation des sommes accordées en 2024-2025 pour les programmes PART et PAREA.

RÉPONSE

La ventilation des sommes accordées en 2024-2025 pour les Programme d'aide à la recherche et au transfert (PART) et Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage (PAREA) est présenté à l'annexe 1.

Annexe 1 : Ventilation des sommes accordées en 2024-2025 pour les programmes PART et PAREA

	Année	Nouveaux projets reçus				Nouveaux projets financés				Nombre de projets financés pour l'année incluant les renouvellements	Subventions versées (incluant les nouveaux projets et les renouvellements, le cas échéant)				TOTAL	
		Projets reçus avec CCTT	Projets reçus sans CCTT	Total de projets reçus	Demandes de soutien à la relève reçues	Projets financés avec CCTT	Projets financés sans CCTT	Total de projets financés	Demandes de soutien à la relève financées		Montant des projets financés avec CCTT	Montant des projets financés sans CCTT	Montant total de projets financés	Montant des demandes de soutien à la relève financées		
Programme d'aide à la recherche et au transfert — volet Innovation technologique (PART-IT)	2024-2025	77	16	93	8	27	6	33	3	33	33	3 341 502 \$	733 748 \$	4 075 250 \$	44 266 \$	4 119 516 \$
Programme d'aide à la recherche et au transfert — volet Innovation sociale (PART-IS)	2024-2025	10	10	20	5	4	1	5	1	11	11	1 345 340 \$	99 954 \$	1 445 294 \$	16 029 \$	1 461 323 \$
Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage (PAREA)	2024-2025	7	16	23	16	3	6	9	9	24	24	740 330 \$	2 478 487 \$	3 218 817 \$	114 763 \$	3 333 580 \$
TOTAL		94	42	136	29	34	13	47	13	68	68	5 427 172 \$	3 312 189 \$	8 739 361 \$	175 058 \$	8 914 419 \$

i Le montant des subventions versées inclut les renouvellements puisque les projets PAREA et PART-IS peuvent avoir une durée variable.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Le nombre d'étudiants qui viennent compléter un fellow dans les facultés de médecine québécoises, par faculté, en 2024-2025.

RÉPONSE

Nombre d'étudiants¹ qui viennent compléter un *fellow*² dans une faculté de médecine québécoise, en 2023-2024 et 2024-2025

ANNÉE	FACULTÉ				TOTAL
	U. Laval	U. McGill	U. de Montréal	U. de Sherbrooke	
2023-2024	3	4	12	0	19
2024-2025*	3	9	16	0	28

* Données préliminaires

Source : Banque de données sur les résidents du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI), données disponibles en avril de l'année universitaire concernée (compilées le 24 février 2025).

-
- On définit comme étudiants, des résidents en formation postdoctorale, inscrits dans le contingent régulier (incluant les résidents diplômés hors du Canada et des États-Unis admis dans le contingent régulier).
 - On définit comme fellows, des résidents en formation complémentaire pour recrutement universitaire, financés par la Régie de l'assurance maladie du Québec, excluant les moniteurs.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Pour chaque faculté de médecine, préciser, pour l'année 2024-2025 (ou année disponible la plus récente):

- a) le nombre d'étudiants admis;
 - b) le nombre d'étudiants étrangers admis;
 - c) la provenance des étudiants étrangers admis;
 - d) le nombre d'étudiants ayant terminé leur doctorat, par faculté de médecine;
 - e) le nombre d'étudiants étrangers ayant terminé leur doctorat, par faculté de médecine;
 - f) le nombre d'étudiants payant des droits de scolarité d'étudiants étrangers (étudiants canadiens) ainsi que le montant des droits de scolarité pour chaque faculté;
 - g) parmi tous les étudiants admis en faculté de médecine, le nombre payant des droits de scolarité d'étudiants étrangers (étudiants non canadiens).
-

RÉPONSE

En réponse aux questions a) et b) voir le tableau 1, en annexe, portant sur les étudiants admis, à l'automne 2024, selon l'établissement et le type d'étudiant.

En réponse à la question c), voir le tableau 2, en annexe, qui présente les étudiants internationaux admis, à l'automne 2024, selon le lieu de résidence lors de la 1^{re} admission.

En réponse aux questions d) et e), voir le tableau 3, en annexe, qui présente le nombre de diplômes délivrés au doctorat de 1^{er} cycle en médecine, en 2023, selon le type d'étudiant, et l'établissement universitaire.

En réponse à la question f), voir le tableau 4, en annexe, qui présente la répartition des étudiants canadiens, au trimestre d'automne 2024, selon les modalités applicables aux droits de scolarité.

En réponse à la question g), voir le tableau 5, en annexe, qui présente la répartition des étudiants internationaux, au trimestre d'automne 2024, selon les modalités applicables aux droits de scolarité.

Tableau 5. Répartition des inscriptions des étudiants internationaux* inscrits en médecine au doctorat de 1^{er} cycle, selon l'établissement et la tarification applicable, pour l'automne 2024

Établissement	Exemptés ¹	Partiellement exemptés ²	Non exemptés ³	Non admissibles aux fins du financement ⁴	Total
Université Laval	0	3	0	0	3
Université McGill	0	3	3	1	7
Université de Montréal	0	5	2	1	8
Université de Sherbrooke	0	2	0	1	3
Total	0	13	5	3	21

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur (MES), DGPP, DSIG, portail informationnel, système GDEU, données au 2024-11-17.

Notes :

P : Les données de l'automne 2024 sont provisoires.

*Le concept des «étudiants internationaux» comprend les résidents non permanents, tels les détenteurs de permis d'études. Les résidents non permanents sont des personnes originaires d'un autre pays qui sont titulaires d'un permis d'études ou d'un permis de travail ou qui revendiquent le statut de réfugié, ainsi que tout membre de leur famille, né à l'extérieur du Canada vivant avec elles. Veuillez considérer que les données présentées ne permettent pas de distinguer, la présence sur le territoire québécois, des étudiants internationaux.

¹ Les étudiants qui ont une exemption totale du montant forfaitaire international paient le tarif québécois.

² Les étudiants exemptés partiellement paient le tarif canadien non résident du Québec (CNRQ).

³Les étudiants non exemptés paient le tarif international.

⁴Les étudiants non admissibles aux fins de financement sont les étudiants dont les domaines de valeurs déduits du Motif d'exemption au montant forfaitaire ne peut permettre les modalités de la réglementation budgétaire.

Inclut les étudiants Internationaux qui ont déclaré la province de Québec comme lieu de résidence à la 1^{re} admission.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Depuis 2018, indiquer la provenance des étudiants en médecine, fournir une ventilation par faculté

RÉPONSE

Pour l'année 2024-2025^P, les informations sont présentées dans le tableau suivant :

Tableau 1. Nombre d'inscriptions au programme menant à l'obtention du programme de doctorat en médecine (1er cycle), selon le lieu de résidence à la 1^{re} admission, l'établissement déclaré et le type d'étudiant à l'automne pour l'année universitaire 2024-2025^P

Organisme responsable	Lieu de résidence à la 1 ^{re} admission	2024-2025 ^P		
		Canadien	Internationaux	Total
Université Laval (975000)	Alberta	1		1
	Arabie saoudite	0		
	États-Unis	0	1	1
	France	0	1	1
	Iran	2		2
	Maroc	0		
	Nouveau-Brunswick	13		13
	Ontario	6		6
	Québec	1 137	1	1 138
	Tunisie	0		
	Non disponible	0		
	Sous-total		1 159	3
Université de Montréal (976000)	Algérie	0		
	Autriche	0		
	Chine	0		
	Colombie	0		
	France	2		2
	Haïti	0		
	Liban	1		1
	Manitoba	0		
	Nouveau-Brunswick	13		13
	Nouvelle-Écosse	1		1
	Ontario	4		4
	Québec	1 594	8	1 602
	Roumanie	0		
	Saskatchewan	0		
	Syrie	0		
	Taïwan	0		
	Non disponible	0		
Viet Nam	0			
Sous-total		1 615	8	1 623
Université de Sherbrooke (977000)	Alberta	0		
	Algérie	2		2
	Belgique	2		2
	Bénin	0		
	Brésil	0		
	Burundi	1		1
	Cambodge	1		1
	Cameroun	2		2
	Chine	1		1

	Colombie	1		1
	Colombie-Britannique	0		
	Congo, République démocratique du	0		
	Côte d'Ivoire	0		
	Cuba	1		1
	États-Unis	1	1	2
	France	6	2	8
	Guinée	0		
	Haïti	3		3
	Île-du-Prince-Édouard	2		2
	Iran	0		
	Italie	0		
	Liban	1		1
	Luxembourg	1		1
	Maroc	4		4
	Monaco	0		
	Nouveau-Brunswick	105		105
	Nouvelle-Calédonie	0		
	Nouvelle-Écosse	7		7
	Ontario	8		8
	Portugal	1		1
	Québec	815		815
	Roumanie	0		
	Rwanda	0		
	Syrie	0		
	Tunisie	1		1
	Non disponible	0		
	Sous-total	966	3	969
Université McGill (979000)	Afrique du Sud	1		1
	Alberta	7		7
	Arabie saoudite	0		
	Bangladesh	0		
	Bermudes	0		
	Chine	3		3
	Colombie-Britannique	14		14
	Corée du Sud	1		1
	Égypte	0		
	Émirats arabes unis	2		2
	États-Unis	8	7	15
	France	1		1
	Inde	1		1
	Iran	1		1
	Islande	0		
	Kenya	0		
	Koweït	0		
	Liban	3		3
	Manitoba	4		4
	Maurice	0		
	Nouveau-Brunswick	1		1
	Nouvelle-Écosse	1		1
	Ontario	94		94
	Pakistan	0		
	Qatar	1		1
	Québec	821		821
	Roumanie	0		
	Royaume-Uni	0		
	Saskatchewan	0		
	Singapour	1		1

	Suisse	2		2
	Taiwan	0		
	Terre-Neuve-et-Labrador	0		
	Non disponible	0		
	Sous-total	967	7	974
Total		4 707	21	4 728

P : Les données de l'automne 2024 sont provisoires.

Source : ministère de l'Enseignement supérieur (MES), DGPP, DSIG, portail informationnel, système GDEU, données en date du 2024-11-17.

Note 1 : Les informations des tableaux sont tirées du système de gestion des données pour l'effectif universitaire (GDEU) et incluent l'ensemble des étudiants inscrits au programme de doctorat en médecine.

Note 2 : Les données d'inscriptions sont présentées, selon la discipline médecine (5106) et le type de diplôme recherché, soit le baccalauréat, incluant les années préparatoires et les programmes délocalisés.

Note 3 : Le lieu de résidence lors de la première admission correspond au pays ou à la province (Canada) où résidait l'étudiant au moment de sa première demande d'admission. Il s'agit du pays (ou de la province) où se trouve la résidence principale de l'étudiant au moment de sa première demande d'admission et non du pays (ou de la province) qu'il habite temporairement pour la durée de ses études.

Source : Guide de gestion des données sur les effectifs universitaires (GDEU), 2023-2024, 2.40 Code de lieu de résidence à la première admission (DEU347) *.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Pour chaque faculté de médecine, depuis 2018, indiquer :

- a) le nombre d'étudiants qui choisissent de faire leur résidence en médecine de famille;
- b) le nombre d'étudiants qui choisissent de faire leur résidence dans une spécialité;
- c) le nombre d'étudiants qui choisissent de faire leur résidence au Québec;
- d) le nombre d'étudiants qui choisissent de faire leur résidence hors Québec.

RÉPONSE

Sous-questions a) et b) :

Tableau indiquant le nombre d'étudiants qui choisissent de faire leur résidence en médecine de famille et le nombre d'étudiants qui choisissent une spécialité par faculté de médecine d'accueil et par année d'entrée en résidence.

ANNÉE	FACULTÉS								TOTAL		
	Laval		Sherbrooke		McGill		Montréal		Fam.	Spé.	TOTAL
	Fam.	Spé.	Fam.	Spé.	Fam.	Spé.	Fam.	Spé.			
2017-2018	100	107	101	85	94	89	143	133	438	414	852
2018-2019	98	99	97	89	98	90	144	137	437	415	852
2019-2020	126	106	108	85	98	89	151	135	483	418	901
2020-2021	122	112	96	89	96	94	152	141	466	436	905
2021-2022	104	110	89	88	98	88	138	130	430	416	845
2022-2023	111	107	89	92	98	89	140	135	438	423	861
2023-2024*	110	119	87	84	104	87	140	140	441	430	871
2024-2025**	101	104	108	94	96	95	153	143	458	436	894

* Données partiellement validées

** Données provisoires

Source : Données fournies par le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI), le 24 février 2025.

Sous-questions c) et d) :

Tableau du nombre d'étudiants diplômés du Québec admis en résidence au Québec (QC) dans le contingent régulier et hors Québec (HQ) lors du jumelage principal en résidence par faculté de médecine de diplomation et par année d'entrée en résidence. Année	FACULTÉS							
	Laval		Sherbrooke		McGill		Montréal	
	QC	HQ	QC	HQ	QC	HQ	QC	HQ
2017-2018	197	11	180	3	147	72	258	8
2018-2019	185	2	174	2	152	64	267	18
2019-2020	231	2	194	11	112	57	290	11
2020-2021	224	3	182	9	124	62	308	4
2021-2022	232	2	177	21	122	53	253	12
2022-2023	205	3	173	12	149	56	262	12
2023-2024*	215	8	164	9	142	55	266	8
2024-2025**	195	6	192	16	151	64	278	17

* Données partiellement validées

** Données préliminaires

Source : Données fournies par le BCI, le 24 février 2025, pour les diplômés du Québec admis dans le contingent régulier au Québec. Pour les diplômés du Québec admis en résidence hors du Québec : selon les résultats de l'admission en résidence après le 2^e tour de Service canadien de jumelage des résidents (CaRMS) et qui sont publiés en avril de chaque année, incluant les mouvements post-jumelage.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Depuis 2018, pour chaque faculté de médecine, indiquer par année :

- a) le nombre de médecins ayant terminé leur résidence et qui restent au Québec afin de pratiquer la médecine;
- b) le nombre de médecins ayant terminé leur résidence en médecine de famille et qui restent au Québec afin de pratiquer la médecine;
- c) le nombre de médecins ayant terminé leur résidence dans une spécialité et qui restent au Québec afin de pratiquer la médecine;
- d) le nombre d'étudiants qui viennent compléter un *fellow* dans les facultés de médecine québécoises par faculté;
- e) le nombre de médecins formés à l'étranger ayant fait une demande pour refaire leur résidence au Québec afin d'y pratiquer;
- f) le nombre de demandes de médecins formés à l'étranger acceptées;
- g) le nombre de postes de résidents vacants/non comblés.

RÉPONSE

Sous-questions a) b) c)

Le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) ne collige pas de données sur ce sujet. Les informations suivantes sont tirées du *Canadian Post-M.D. Education Registry* (CAPER). De plus, les données présentées ne sont pas ventilées selon les différentes spécialités de la médecine.

Nouveaux médecins qui ont complété leur programme de résidence d'une faculté de médecine québécoise en 2020 et qui pratiquent la médecine au Québec deux ans plus tard (2022)

	Université Laval	Université de Sherbrooke	Université de Montréal	Université McGill	Total
Nombre de médecins finissants en 2020	153	152	272	171	748
Nombre de médecins finissants en 2020 qui pratiquent au Québec en 2022 (%) [*]	140 (91,5 %)	132 (86,8 %)	250 (91,9 %)	132 (77,2 %)	654 (87,4 %)

^{*} Le pourcentage indique la proportion de médecins diplômés du Québec en 2020 qui pratiquent au Québec en 2022 sur l'ensemble des finissants du Québec en 2020.

Source : Page web consultée le 24 février 2025 : [2022-23 Rapports provinciaux et de Faculté | CAPER SectionDOutput.spv \[Document1\]](#)

Sous-question d)

Nombre d'étudiants ¹ qui viennent compléter un *fellow* ² dans une faculté de médecine québécoise par faculté, et ce, par année depuis 2017

ANNÉE	FACULTÉ				TOTAL
	U. Laval	U. McGill	U. de Montréal	U. de Sherbrooke	
2017-2018	6	6	12	0	24
2018-2019	2	2	5	6	15
2019-2020	11 ³	1	10 ⁴	7 ⁵	28 ⁶
2020-2021	5	13	8	1	27 ⁷
2021-2022	4	16	14	1	35 ⁸
2022-2023	3	10	11	0	24
2023-2024	3	4	12	0	19
2024-2025 *	3	9	16	0	28

* Données préliminaires

Source : Banque de données sur les résidents du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI), données disponibles en avril de l'année universitaire concernée (compilées le 24 février 2025)

- On définit comme des étudiants, des résidents en formation postdoctorale, inscrits dans le contingent régulier (incluant les résidents diplômés hors du Canada et des États-Unis admis dans le contingent régulier).
- Résidents en formation complémentaire pour recrutement universitaire, financés par la Régie de l'assurance maladie du Québec, excluant les moniteurs.
- Incluant deux fellows de 6 mois hors quota.
- Incluant un fellow de 6 mois hors quota.
- Incluant un fellow de 6 mois et une 2e année de fellow, tous les deux hors quota.
- Incluant cinq fellows hors quota : quatre fellows de 6 mois et un fellow de 2^e année.
- Bien que les modalités postdoctorales ne prévoient que 26 places initialement, le MSSS en a finalement autorisé 28. Il a donc implicitement autorisé 2 places hors quota. Une personne s'est toutefois désistée de sa formation de sorte que seulement 27 ont été complétées.
- Bien que les modalités postdoctorales ne prévoient que 26 places initialement, le MSSS en a finalement autorisé 35. Il a donc implicitement autorisé 9 places hors quota, notamment en raison des conditions difficiles de formation à l'étranger pour les résidents qui s'apprêtaient à y être formés, au moment des restrictions de voyages liées à la COVID-19.

Sous-questions e) f) g)

Nombre de demandes de médecins étrangers, nombre de diplômés hors du Canada et des États-Unis (DHCEU) ayant obtenu un poste (dans le contingent régulier) et nombre de postes vacants.

Année	Nombre de demandes ¹	Nombre de DHCEU ayant obtenu un poste	Nombre de postes vacants ²
2018	118	39	65
2019	127	36	29
2020	179	42	36
2021	198 ³	43	76
2022*	340 ⁴	57	67
2023*	339 ⁵	46	73

* Données préliminaires

Source : Données fournies par le BCI, 24 février 2025.

1. Ce nombre inclut les personnes qui ont déjà fait une demande. Lorsqu'un candidat reçoit une réponse négative, il a le droit de représenter son dossier l'année suivante. Certains candidats ont présenté leur dossier à plus de trois reprises. Il s'agit ici du nombre total de DHCEU ayant participé à tout le processus de jumelage 2018 incluant la soumission d'une liste de classement au deuxième tour pour les personnes non jumelées au premier tour et ayant présenté au moins une demande au Québec, sans s'être retiré du processus.
2. Les données disponibles concernent les postes vacants dans le contingent régulier après le deuxième tour et les mouvements post-jumelage. Le contingent particulier qui vise à offrir des postes à des candidats qui ont des statuts ou cheminements particuliers, dont certains DHCEU, a environ 20 places disponibles sur les 60 autorisées. Cependant, l'objectif n'est pas nécessairement de pourvoir tous les postes dans ce contingent, car il ne fait pas partie du calcul des besoins en effectifs au Québec.
3. Nombre total de DHCEU ayant participé au processus de jumelage. 106 candidats ont participé au deuxième tour et 86 ont soumis une liste de classement. 113 candidats ont donc participé à l'ensemble du processus, soit les 27 admis du premier tour et les 86 qui ont été jusqu'à l'étape de soumettre une liste de classement au deuxième tour. En ne considérant que ces 113 personnes, le taux de jumelage au Québec est de $43/113 = 38,05\%$.
4. Nombre total de DHCEU ayant participé au processus de jumelage au Québec (ayant soumis au moins une demande). 143 candidats ont participé au deuxième tour et 119 ont soumis une liste de classement. 154 candidats ont donc participé à l'ensemble du processus, soit les 35 admis du premier tour et les 119 qui ont été jusqu'à l'étape de soumettre une liste de classement au deuxième tour. En ne considérant que ces 154 personnes, le taux de jumelage au Québec est de $57/154 = 37,0\%$. En outre, 16 autres médecins DHCEU ont été admis à l'externat dans l'une ou l'autre des quatre facultés de médecine.
5. Nombre total de DHCEU ayant participé au processus de jumelage. 178 candidats ont participé au deuxième tour et 159 ont soumis une liste de classement. 194 candidats ont donc participé à l'ensemble du processus, soit les 35 admis du premier tour et les 159 qui ont été jusqu'à l'étape de soumettre une liste de classement au deuxième tour. En ne considérant que ces 194 personnes, le taux de jumelage est de $46/194 = 23,7\%$ au Québec. Toutefois, 19 de ces candidats ont été admis dans une autre province que le Québec de sorte que parmi les 194 personnes qui ont participé au processus au Québec, 65 ont été jumelés en résidence, soit, pour cette population, un taux de succès de $33,5\%$. En outre, 16 autres médecins DHCEU ont été admis à l'externat dans l'une ou l'autre des facultés de médecine.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Le montant investi pour la formation d'un étudiant québécois en médecine.

RÉPONSE

La formation universitaire d'un médecin est financée par différentes sources : les subventions du ministère de l'Enseignement supérieur (MES), les droits de scolarité de base (98,91 \$ par unité en 2024-2025) et les autres revenus. Cette fiche présente les subventions du MES associées à cette formation.

Les subventions du MES sont divisées selon quatre catégories : l'enseignement, le soutien à l'enseignement et à la recherche, le soutien à l'enseignement médical et l'entretien des terrains et des bâtiments. Les subventions relatives à l'enseignement sont ventilées entre la formation initiale (4 ou 5 ans selon les établissements) et les deux années (R1 et R2) de résidence obligatoire. Les données tiennent compte de la durée des programmes qui peuvent s'échelonner sur une période allant jusqu'à 6 ou 7 années. Elles représentent des estimations.

Formation d'un médecin généraliste ¹	Subventions du MES 2024-2025 (année universitaire)
Enseignement	
• Formation initiale (200 unités)	146 652 \$
• Résidences (R1 et R2-104 unités)	26 862 \$
Soutien à l'enseignement et à la recherche	28 094 \$
Soutien à l'enseignement médical	14 316 \$
Entretien des terrains et des bâtiments	12 496 \$
Total	228 420 \$

¹ Les montants tiennent compte de l'indexation salariale.

Pour les spécialités médicales (R3 à R7), en 2024-2025, chaque année de résidence additionnelle (le nombre varie selon les spécialités) entraîne des coûts estimés à 18 236 \$ par étudiant.

Un montant ponctuel de 33,6 M\$ a été versé aux universités en 2022-2023 pour les années universitaires 2023-2024 à 2025-2026 ainsi qu'un montant de 5,5 M\$ en 2023-2024 pour les années universitaires 2024-2025 et 2025-2026 afin de compenser l'augmentation du nombre d'admissions souhaité par le gouvernement du Québec.

De plus, le MES majore le financement pour couvrir les frais de délocalisation du personnel enseignant. Cette majoration correspond à un pourcentage, pour l'effectif pondéré, équivalent à 30 % pour l'Université de Sherbrooke pour son programme de médecine à Saguenay, à 18 % pour l'Université de Montréal pour son programme de médecine à Trois-Rivières, à 33 % à l'Université McGill pour son programme de médecine dans la ville de Gatineau et à 24 % à l'Université Laval pour son programme de médecine pour les étudiants fréquentant les sites de Lévis ou Rimouski.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Le montant investi pour la formation d'un étudiant étranger en médecine.

RÉPONSE

Depuis l'automne 2024, en plus des droits de scolarité de base de 98,91 \$ par unité, les étudiants internationaux nouvellement inscrits doivent payer un montant forfaitaire de 608,97 \$ par unité pour la formation de doctorat de premier cycle en médecine et pour la résidence. Le Ministère récupère ces montants forfaitaires et, en contrepartie, verse les subventions normées pour ces étudiants.

Des exemptions et des frais moins élevés peuvent s'appliquer si l'étudiant bénéficie d'une entente ou d'un quota.

Par exemple, les étudiants français et belges qui, en vertu de leurs ententes respectives en matière de droits de scolarité signées avec le gouvernement du Québec, paient les droits de scolarité de base (98,91 \$ par unité en 2024-2025), ainsi qu'un montant forfaitaire (209,81 \$ par unité en 2024-2025) au 1^{er} cycle et ce dernier est récupéré par le MES. Conformément à l'entente avec ces pays, ce montant forfaitaire n'est pas applicable pour les unités associées à un stage de résidence en médecine.

Pour la formation complète d'un médecin généraliste (200 unités pour la formation initiale et 104 unités pour la résidence obligatoire), le MES accorde à l'établissement des subventions totales estimées à 228 420 \$, selon les paramètres en vigueur en 2024-2025. Dans le cas d'un étudiant partiellement exempté, le MES récupère 41 962 \$ pour la formation initiale en médecine (200 unités * 209,81 \$ par unité). Par conséquent, la subvention nette pour la formation complète d'un médecin généraliste pour un étudiant international est donc de 228 420 \$ dans le cas de l'étudiant totalement exempté (même coût qu'un québécois) et de 186 458 \$ (228 420 \$ - 41 962 \$) pour celui partiellement exempté, et ce, selon les paramètres en vigueur en 2024-2025.

Le gouvernement du Québec détermine le nombre de places disponibles dans les programmes de formation doctorale en médecine par l'entremise de la *Politique triennale des nouvelles inscriptions dans les programmes de formation doctorale en médecine et du recrutement de médecins sous permis restrictif*. Dans la Politique de mai 2024, parmi les 1203 places prévues en 2024-2025 pour les nouveaux étudiants en médecine, 6 sont réservées aux personnes de nationalité étrangère avec permis de séjour pour études et 4 aux personnes diplômées de l'extérieur du Canada et des États-Unis.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Le montant investi en bourses pour les infirmières-praticiennes spécialisées en 2024-2025 ainsi que les prévisions pour 2025-2026.

RÉPONSE

Le Ministère ne verse pas de bourses pour les infirmières-praticiennes spécialisées (IPS). C'est le ministère de la Santé et des Services sociaux qui accorde des bourses d'intéressement pour ces étudiantes.

Cependant, le Ministère a un programme de bourses en sciences infirmières qui vise à favoriser le renouvellement et l'augmentation du corps professoral en sciences infirmières. Ce programme prévoit des bourses de maîtrise de 20 000 \$ et des bourses de doctorat de 39 000 \$ pour des cheminements en recherche.

En 2024-2025, le Ministère disposait d'un montant de 1 534 400 \$.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Ventilation des montants pour la formation des infirmières praticiennes spécialisées depuis 2020-2021. Fournir les prévisions pour 2025-2026.

RÉPONSE

La formation universitaire d'une infirmière praticienne spécialisée est financée par différentes sources : les subventions du ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère), les droits de scolarité de base (98,91 \$ par unité en 2024-2025) et d'autres revenus.

Les subventions accordées aux universités par le Ministère sont basées sur les activités réalisées par les étudiants. Ces subventions sont divisées selon trois catégories : l'enseignement, le soutien à l'enseignement et à la recherche ainsi que l'entretien des terrains et des bâtiments. Les estimations tiennent compte de la durée des programmes.

Formation d'une infirmière praticienne spécialisée ¹	Subventions du MES (\$) 2024-2025
Baccalauréat en sciences infirmières ¹	44 255 \$
Maîtrise en sciences infirmières (soins de première ligne) et Diplôme d'études supérieures spécialisées en soins de première ligne	63 087 \$
Total	107 342 \$

¹Les montants ont été révisés pour tenir compte de l'indexation salariale.

En plus des subventions accordées pour la formation des clientèles étudiantes, la règle budgétaire 2.1.10 « Formation en sciences infirmières », accorde 6,0 M\$ par année au réseau universitaire pour soutenir le développement de programmes de deuxième cycle conduisant au titre d'IPS.

¹ Pour un baccalauréat de 97 crédits en moyenne. Il s'agit d'une moyenne, certaines spécialités ou certains baccalauréats ont plus de crédits que d'autres. La longueur dépend également du cheminement des étudiants au collégial. Les baccalauréats DEC-BAC (l'étudiant a déjà suivi une technique en sciences infirmières) comportent environ 90 crédits. Les baccalauréats pour les étudiants qui n'ont pas de technique sont plus longs (105-107 crédits).

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Nombre d'infirmières praticiennes spécialisées ayant gradué en 2023-2024 et nombre d'infirmières spécialisées qui gradueront en 2024-2025.

RÉPONSE

Afin d'obtenir le titre d'infirmière praticienne spécialisée ou d'infirmier praticien spécialisé (IPS), l'obtention d'un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en sciences infirmières, option IPS, et d'une maîtrise en sciences infirmières – IPS est requise. Par la suite, il est nécessaire de réussir l'examen de spécialité prescrit par l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) pour la spécialité choisie.

Les données présentées ci-dessous portent sur le nombre de diplômes émis dans un programme de DESS en sciences infirmières, option IPS. Cela ne signifie pas que les personnes diplômées ont obtenu le permis de pratique IPS.

Tableau 1 – Nombre de DESS en sciences infirmières, option IPS, émis pour les années civiles 2015 à 2023

2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total
16	16	36	93	191	101	250	244	266	1 213

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur (MES), DGPP, DSIG, portail informationnel, système GDEU, données au 2024-11-09.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Nombre d'infirmières praticiennes spécialisées qui ont entamé le programme depuis 2013-2014.
Fournir les prévisions pour 2025-2026

RÉPONSE

Afin d'obtenir le titre d'infirmière praticienne spécialisée ou d'infirmier praticien spécialisé (IPS), l'obtention d'un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en sciences infirmières, option IPS, et d'une maîtrise en sciences infirmières – IPS est requise. La réussite de l'examen de spécialité prescrit par l'ordre professionnel pour la spécialité choisie est également requise.

Les données disponibles au Ministère sur les inscriptions dans les programmes de maîtrise en sciences infirmières ne permettent pas de distinguer celles qui portent uniquement sur une formation d'IPS. Les données présentées ci-dessous portent donc sur les inscriptions dans un programme de DESS en sciences infirmières, option IPS.

Tableau 1 – Nombre d'inscriptions dans un DESS en sciences infirmières de formation des IPS, au trimestre d'automne, pour les années 2017-2018 à 2024-2025^P

2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025 ^P	Total
147	199	354	374	441	461	515	513	3 004

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur (MES), DGPP, DSIG, portail informationnel, système GDEU, données au 2024-11-17.
P : Les données de l'automne 2024 sont provisoires.

Note 1 : Une même personne peut être inscrite à plusieurs programmes, des doublons sont donc possibles. Pour les IPS, il n'est pas possible d'utiliser la métrique des effectifs, qui compte une personne une seule fois, car la majorité des personnes en formation pour le titre d'IPS sont inscrites en même temps au DESS et à la maîtrise (voir note 2 ci-dessous) et la règle de calcul des effectifs priorise l'inscription à la maîtrise sur celle au DESS, ce qui sous-estime le nombre d'effectifs au DESS.

Note 2 : Afin d'obtenir le titre d'IPS, la personne doit obtenir un DESS pour un programme de formation des IPS et une maîtrise en sciences infirmières. Le DESS peut être suivi avant, en parallèle (cas le plus fréquent) ou après la maîtrise. Par la suite, la personne doit réussir l'examen de spécialité prescrit par l'ordre professionnel pour la spécialité choisie. Il n'est pas possible de distinguer les maîtrises visant la formation d'IPS des autres maîtrises en sciences infirmières, c'est pourquoi les données fournies sont celles relatives au DESS de formation des IPS.

Note 3 : Les données sur les inscriptions dans une formation menant au titre d'IPS étaient auparavant fournies par le MSSS. Il est maintenant possible de distinguer les DESS option IPS des autres diplômes en sciences infirmières dans GDEU. Ainsi, toutes les années ont été mises à jour avec les données de GDEU.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Ventilation des montants pour la formation des techniciennes en Soins infirmiers en 2024-2025.

RÉPONSE

La subvention du ministère de l'Enseignement supérieur octroyée par étudiant en Soins infirmiers pour les enveloppes fixes (F), Activités pédagogiques (A) et Bâtiments (B) et Enseignements (E) du modèle de financement FABRES s'élève à 44 979 \$ en 2024-2025. Cette estimation tient compte de la durée prévue du programme d'études.

À ce montant s'ajoute une enveloppe de 4,6 M\$ afin d'augmenter la persévérance et la diplomation dans les programmes d'études des domaines de la santé et des services sociaux et éducatifs, notamment dans le programme d'études collégiales Soins infirmiers (180.A0) et dans celui destiné aux infirmières et infirmiers auxiliaires (180.B0) (règle budgétaire A116 « Soutien à la diplomation dans le domaine de la santé et des services sociaux », volet 1 : Projets innovants dans les domaines de la santé et des services sociaux et éducatifs).

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Tableau de l'aide financière allouée aux étudiants en indiquant le temps de traitement, le nombre de bénéficiaires (selon l'ordre d'enseignement), le volume d'aide accordée (prêts, bourses consécutives aux prêts et autres bourses), les moyennes de même que les dépenses encourues pour ce programme (bourses consécutives aux prêts, intérêts et remboursements, autres bourses) pour 2024-2025 et les estimations pour 2025-2026.

RÉPONSE

Les renseignements sont présentés dans les tableaux suivants :

NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES ET AIDE ALLOUÉE AU PROGRAMME DE PRÊTS ET BOURSES PAR ANNÉE D'ATTRIBUTION						
Ordre d'enseignement	Au prêt		À la bourse			Aide Totale ² (M\$)
	Nombre d'étudiants	Montant (M\$)	Nombre d'étudiants	Montant (M\$)	2024-2025 ¹	
	2024-2025 ¹	2024-2025 ¹	2024-2025 ¹	2024-2025 ¹	2024-2025 ¹	2024-2025 ¹
Secondaire professionnel	21 502	64,2	18 886	148,1	212,3	
Collégial préuniversitaire	8 386	27,8	6 803	33,3	61,1	
Collégial technique	20 401	77,0	16 266	121,9	198,8	
Collégial non subventionné	1 900	19,9	109	0,6	20,5	
Universitaire 1 ^{er} cycle	45 042	197,1	35 531	300,9	497,9	
Universitaire 2 ^e cycle	12 237	67,5	9 780	81,3	148,8	
Universitaire 3 ^e cycle	2 056	13,3	1 420	13,2	26,5	
TOTAL	115 524	466,7	88 795	699,3	1 166,0	

1. Données **partielles** pour l'année d'attribution 2024-2025 (de septembre 2024 à août 2025) en date du 31 janvier 2025.

2. La somme des arrondis peut ne pas correspondre au total.

STATISTIQUES SUR LES DÉLAIS DE TRAITEMENT DU CALCUL DU PRÊT ET DE LA BOURSE

Nombre moyen de jours de traitement de la réception du document au calcul de l'aide :

- Calcul de l'aide (2024-2025) : 4,4 jours

NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES ET AIDE ALLOUÉE DANS LES AUTRES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE			
Autre programme ¹	Nature de l'aide	Nombre de bénéficiaires	Aide totale (M\$)
		2024-2025 ²	2024-2025 ²
Programme de remboursement différé ³	Non remboursable	10 259	8,4
Programme de prêts pour les études à temps partiel	Remboursable	2 044	4,7
Programme d'allocation pour des besoins particuliers ⁴	Non remboursable	401	8,4
Programme Explore	Non remboursable	1 910	7,48
Programme études-travail ⁵	Non remboursable	n.d.	n.d.
Programme de remise de dette ³	Non remboursable	1 068	2,3
Programme Odyssee	Non remboursable	77	2,4
Programme de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires	Non remboursable	1 422	1,5
Programme de bourses Perspective Québec	Non remboursable	65 118	135,1
TOTAL ⁶		82 295	170,3

1. Les programmes Explore et Odyssee sont coordonnés par le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada et ne sont plus gérés par l'AFE depuis la création du MEES en automne 2013.

2. Données **partielles** pour l'année d'attribution 2024-2025 (de septembre 2024 à août 2025) en date du 31 janvier 2025.

3. Données correspondant à une année financière (du 1^{er} avril au 31 mars). Données partielles en date du 31 janvier 2025.

4. Depuis le 1^{er} septembre 2015, les sommes et les responsabilités liées aux frais de Services spécialisés et de Ressources matérielles du volet adulte ont été transférées vers les établissements d'enseignement des réseaux collégial (public et privé subventionné) et universitaire (au Québec). Les sommes et les responsabilités liées aux frais de Ressources matérielles du volet jeunes ont quant à elles été transférées vers les établissements d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire publiques et privés subventionnés.

5. Programme à frais partagés (50 %) avec les établissements d'enseignement. Les montants comprennent la portion des établissements d'enseignement. Les montants ne sont pas disponibles pour le moment.

6. La somme des arrondis peut ne pas correspondre au total.

DÉPENSES ESTIMÉES AU TITRE DE L'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDIANTS	
Nature des dépenses	Montants (M\$)
Années financières	2024-2025 ¹
Bourses consécutives aux prêts	626,7
Intérêts sur les prêts ²	115,5
<i>Provision pour mauvaises créances</i>	<i>6</i>
Autres bourses	24,7
Programme de bourses Perspective Québec	271,4
TOTAL (sans les provisions)	1 038,3

1. Crédits budgétaires 2024-2025 inscrits au Livre de crédits, sans crédits permanents (provisions).

2. Inclut les dépenses du Programme de remboursement différé et du Programme de remise de dette.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Nombre, selon l'ordre d'enseignement, des montants des prêts échus et le taux d'intérêt de prise en charge par le gouvernement en 2024-2025.

RÉPONSE

ORDRE D'ENSEIGNEMENT	Nombre Prêts échus en 2024-2025
Secondaire – Formation professionnelle	14 733
Collégial - Programmes subventionnés	10 983
Universitaire	22 774

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Nombre d'étudiants qui ont déclaré faillite en 2024-2025 et qui se trouvent dans l'impossibilité de rembourser leur prêt étudiant, par ordre d'enseignement et catégorie d'établissement, si disponible.

RÉPONSE

NOMBRE D'ÉTUDIANTS QUI ONT DÉCLARÉ FAILLITE¹ EN 2024-2025² ET QUI SE TROUVENT DANS L'IMPOSSIBILITÉ DE REMBOURSER LEUR PRÊT ÉTUDIANT, PAR ORDRE D'ENSEIGNEMENT ET CATÉGORIE D'ÉTABLISSEMENT³	
Ordre d'enseignement	Nombre d'étudiants
Secondaire professionnel	144
Collégial	129
Universitaire	141

1. Cas de faillite alors que les prêts étaient détenus par les établissements financiers.
2. Données partielles pour l'année financière 2024-2025 en date du 31 janvier 2025.
3. Représente le nombre de faillites d'ex-étudiants du Programme de prêts et bourses et du Programme de prêts pour études à temps partiel.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Nombre d'étudiants, par ordre d'enseignement, qui ont atteint le niveau d'endettement maximum prévu par la loi en 2024-2025.

RÉPONSE

TABLEAU DU NOMBRE D'ÉTUDIANTS, PAR ORDRE D'ENSEIGNEMENT, QUI ONT ATTEINT LE NIVEAU D'ENDETTEMENT ¹ MAXIMUM PRÉVU PAR LA LOI	
Ordre d'enseignement	Nombre d'étudiants 202 4-2025²
Secondaire professionnel	429
Collégial	954
Universitaire	1 121

1. Les niveaux maximaux d'endettement par ordre d'enseignement sont inscrits à l'article 59 du Règlement sur l'aide financière aux études.
2. Données partielles pour l'année d'attribution 2024-2025 en date du 31 janvier 2025. De nouvelles demandes d'aide financière sont à venir. Pour cette raison, toutes comparaisons des données entre les années comportent un risque.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Ventilation des montants compensatoires reçus du gouvernement fédéral comme droit de retrait du programme canadien de prêts aux étudiants et programme canadien de bourses aux étudiants pour 2024-2025.

RÉPONSE

Année de prêt	(M\$)	Données de base du calcul	
		Québec – nombre de personnes 18-24 ans	Coût net par tête, par province participante (\$)
2023-2024	926,8	683 355	1 356,19

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Le nombre d'appels reçus en 2024 et en 2025 pour l'aide financière aux études, ventilé par mois. Veuillez indiquer le nombre d'appels traités et le délai moyen de réponse. Veuillez également nous indiquer le nombre de ressources humaines en poste pour traiter les appels téléphoniques.

RÉPONSE

Résultats des lignes étudiantes de l'Aide financière aux études pour l'année 2024-2025			
Mois	Appels traités	Délai moyen de réponse ¹	Nombre de préposés au travail
Avril	16 860	01:13	31,8
Mai	16 466	02:36	31,4
Juin	18 434	02:42	35,9
Juillet	22 944	02:43	37,9
Août	26 746	03:03	42,8
Septembre	19 762	03:12	36,5
Octobre	18 202	02:50	31,8
Novembre	16 532	02:45	31,4
Décembre	13 410	02:40	30,3
Janvier	16 809	02:55	30,7
Février	ND	ND	ND
Mars	ND	ND	ND
Total	186 165	02:40	34²

¹ En minutes : secondes. Les données sont en date du 29 février 2024 inclusivement.

² Ce nombre comprend également les étudiants.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Nombre d'étudiants bénéficiant de l'Aide financière aux études en 2024-2025, ventilées par le type d'aide reçue (prêts, bourses, prêts et bourses).

RÉPONSE

Nombre d'étudiants bénéficiant du Programme de prêts et bourses pour 2024-2025 selon la forme de l'aide

Forme de l'aide	2024-2025¹
Prêt seulement	26 329
Bourse seulement ²	3 600
Prêt et bourse	85 195
Total	115 124

¹Données **partielles** pour l'année d'attribution 2024-2025 (de septembre 2024 à août 2025) en date du 31 janvier 2025. De nouvelles demandes d'aide financière sont à venir. Pour cette raison, toutes comparaisons des données entre les années comportent un risque.

²Étudiants ayant une déficience fonctionnelle majeure reconnue en vertu du Règlement sur l'aide financière aux études.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Copie de tous les échanges intervenus entre le ministère et le gouvernement fédéral concernant le Programme canadien de prêts aux étudiants et le Programme canadien de bourses aux étudiants, pour l'année 2024-2025.

RÉPONSE

Veillez vous référer aux pièces justificatives en annexe.

Le calcul est communiqué par le gouvernement fédéral à la fin du mois de janvier suivant la fin d'une année de prêt.



Emploi et
Développement social Canada

Employment and
Social Development Canada

Simon Boucher-Doddrige
Directeur des programmes, des bourses et du soutien financier
Chef de service des programmes et des bourses par intérim
Ministère de l'Enseignement supérieur
Gouvernement du Québec

Objet : Paiement compensatoire pour l'année de prêt de 2023-2024

Simon Boucher-Doddrige,

En vertu de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* (LFAFE), un montant compensatoire est versé aux gouvernements ayant avisé la ministre de l'Emploi et Développement social Canada, conformément au paragraphe 14(1) de la LFAFE, qu'ils ne souhaitaient pas participer au Programme canadien d'aide financière aux étudiants (PCAFE).

Le paiement compensatoire, correspondant à l'année de prêt débutant le 1^{er} août 2023 et se terminant le 31 juillet 2024, devrait être versé en janvier 2025.

Afin d'établir le montant compensatoire auquel le Québec pourrait avoir droit pour l'année de prêt 2023-2024, le PCALE recueille des données statistiques sur des programmes comparables offerts au cours de l'année courante, conformément au paragraphe 14(4) de la LFAFE. Pour que certains coûts soient inclus dans le calcul du paiement compensatoire, il vous faut convaincre le ministre que les effets de certains éléments du programme d'aide financière aux étudiants du Québec en place au cours de l'année de prêt 2023-2024 sont essentiellement les mêmes que ceux décrits au paragraphe 14(7) de la LFAFE.

Afin de vous aider à recueillir les données statistiques nécessaires, nous avons joint à la présente un tableau énumérant les données exigées dans le cadre du PCALE, lesquelles pourraient servir au calcul du paiement compensatoire (annexe 1).

De plus, le PCALE vous saurait gré de confirmer votre correspondance antérieure selon laquelle le programme de prêts aux étudiants du Québec a essentiellement le même effet que certains éléments de la politique énoncée au paragraphe 14(7) de la LFAFE. Ainsi, nous vous prions de confirmer s'il y a eu des changements par rapport à la réponse que vous avez fournie le 4 décembre, 2023. Pour vous aider dans cet examen, le PCALE a également joint à la présente, un tableau précisant les programmes dans le cadre desquels une validation est requise (annexe 2). Veuillez fournir un renvoi vers toutes les lois et tous les règlements pertinents ou vers toute pièce justificative, le cas échéant. Si les documents (p. ex., lois, règlements, politiques, lignes directrices) ne sont pas disponibles en ligne, veuillez joindre des copies papier des documents en question.

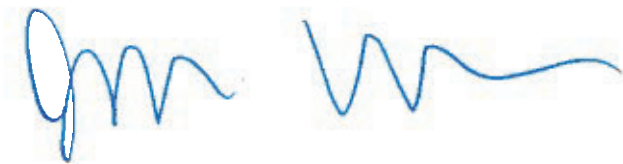
..12

Canada

-2-

Nous requérons cette information au plus tard le 6 décembre 2024. Veuillez répondre en confirmant que vous avez reçu ce message. Si vous avez des questions au sujet de la présente, n'hésitez pas à communiquer avec Erin Hetherington, directrice, Politique du programme, à erin.hetherington@hrsdc-rhdcc.gc.ca.

Cordialement,



Jonathan Wallace
Directeur général
Programme canadien d'aide financière aux étudiants
Emploi et Développement social Canada

c.c. : Erin Hetherington

Pièces jointes : 2

Annex 1

**Statistiques pour établir les montants compensatoires pour l'année 2023-2024
(Paragraphe 14(7) du Règlement fédéral sur l'aide financière aux étudiants)**

Catégorie	Nombre d'étudiants	Montant total des prêts, des bourses ou de l'aide au remboursement (\$)
Inscrit à des études postsecondaires		sans objet
Bénéficiaire d'un prêt d'étude à temps plein		
Bénéficiaire d'un prêt d'étude à temps partiel		
Montant total de prêts annulés en raison d'une invalidité permanente	sans objet	
Équivalent à la bourse pour étudiants à temps plein		
Équivalent à la bourse canadienne pour étudiants à temps partiel		
Équivalent à la bourse canadienne pour étudiants ayant une invalidité		
Équivalent à la bourse canadienne pour l'obtention d'équipement et de services – étudiants ayant une invalidité		
Équivalent à la bourse canadienne pour étudiants à temps plein ayant des personnes à charge		
Équivalent à la bourse canadienne pour étudiants à temps partiel ayant des personnes à charge		
Équivalent au programme d'aide au remboursement, premier volet		
Équivalent au programme d'aide au remboursement, deuxième volet		

Annexe 2

Liste des composantes du PCAFE utilisées pour calculer la portion des montants compensatoires ayant « essentiellement les mêmes » effets (paragraphe 14(7) LFAFE)

Veillez noter que cette liste de composantes est fournie à titre d'information dans le but d'aider les provinces et les territoires. Tout écart entre cette liste et les exigences prévues au paragraphe 14(7) de la LFAFE et dans les articles, paragraphes, alinéas et sous-alinéas mentionnés ci-dessous ne modifie en rien les exigences de la Loi, qui devra toujours avoir préséance.

Composantes	Description	Description de la composante du programme provincial/territorial ayant « essentiellement les mêmes » effets que le PCAFE
<p>1.0 Alinéa décrivant la formule permettant de calculer les montants compensatoires : LFAFE, alinéa 14(7)a)</p> <p><i>Les sommes résultant de l'application du sous-alinéa 5 a)(viii), de l'article 7, dans toute version antérieure de cet article au 1er avril 2023, ou des articles 10 et 11</i></p> <p>1.1 Composante sur la compensation pour une faillite, sous-alinéa 5 a)(viii) de la LFAFE</p> <p>Les sommes versées à un prêteur pour les pertes occasionnées par un prêt d'études à un étudiant à temps plein qui fait une cession, dépose une proposition ou une proposition de consommateur, fait l'objet d'une ordonnance de faillite, bénéficie d'une loi provinciale relative au paiement méthodique des dettes ou fait l'objet d'une ordonnance de fusion en vertu de la <i>Loi sur la faillite et l'insolvabilité</i>.</p>	<p>Dans certaines circonstances, le gouvernement fédéral peut compenser les prêteurs pour les pertes occasionnées par un prêt d'études consenti à un étudiant visé par certains événements en lien avec une faillite.</p>	

Composantes	Description	Description de la composante du programme provincial/territorial ayant « essentiellement les mêmes » effets que le PCAFE
<p>1.2 Composante sur la période sans intérêt en cours d'études LFAFE, art. 7</p> <p>Les sommes versées à un prêteur pour couvrir les intérêts sur des prêts consentis à des étudiants à temps plein pendant leur période d'études.</p>	<p>Avant l'élimination permanente des intérêts sur les prêts étudiants fédéraux, les emprunteurs bénéficiaient d'une exonération d'intérêts en vertu de laquelle le gouvernement fédéral prenait en charge les intérêts qui auraient dû être payés sur leurs prêts pendant leur période d'études (ainsi que pendant six mois après que l'emprunteur ait mis fin à ses études).</p>	

Composantes	Description	Description de la composante du programme provincial/territorial ayant « essentiellement les mêmes » effets que le PCAFE
<p>2.0 Alinéa décrivant la formule permettant de calculer les montants compensatoires : LFAFE, alinéa 14(7)a) (comme ci-dessus) et LFAFE, alinéa 14(7)c)</p> <p><i>Dans le cas des prêts consentis sous le régime de l'article 6.1, les sommes relatives à l'extinction des obligations de l'emprunteur conformément aux articles 10.1 ou 11.1 ou à la réduction du principal impayé conformément aux règlements pris en vertu de l'alinéa 15 o) autres que les règlements qui prévoient le remboursement des prêts en fonction du revenu ;</i></p> <p>2.1 Composante sur le décès de l'emprunteur, LFAFE, articles 10 et 10.1</p> <p>Les sommes ayant trait au principal et aux intérêts payés à un prêteur, ou le montant d'un prêt pour lequel les obligations de l'emprunteur s'éteignent en raison de son décès.</p>	<p>Dans certaines circonstances, l'obligation de l'emprunteur de rembourser son prêt s'éteint lorsque celui-ci décède. Dans ces cas, le gouvernement fédéral assume la perte qui en découle.</p>	

Composantes	Description	Description de la composante du programme provincial/territorial ayant essentiellement les mêmes effets que le PCAFE
<p>2.2 Composante sur l'invalidité permanente d'un emprunteur, LFAFE, articles 11 et 11.1</p> <p>Les sommes ayant trait au principal et aux intérêts versés à un prêteur, ou le montant d'un prêt pour lequel les obligations de l'emprunteur s'éteignent en raison de son invalidité permanente.</p>	<p>Dans certaines circonstances, lorsqu'un emprunteur, en raison de son invalidité permanente, n'est plus ou ne pourra plus rembourser le prêt sans en subir un préjudice exceptionnel, son obligation de rembourser le prêt s'éteint. Dans ces cas, le gouvernement fédéral assume la perte qui en découle.</p>	
<p>3.0 Alinéa décrivant la formule permettant de calculer les montants compensatoires : LFAFE, alinéa 14(7)b)</p> <p><i>Les sommes résultant de la mise en œuvre de programmes établis par règlement pris en vertu des alinéas 15 l), m), n) ou p)</i></p> <p>3.1 Composante sur les prêts d'études à temps partiel LFAFE, alinéas 15 l), m)</p> <p>Les sommes associées à l'application d'un programme de prêts d'études pour les étudiants à temps partiel ;</p>	<p>Le montant maximal du principal d'un prêt d'études canadien pour les étudiants à temps partiel est de 10 000 \$. Le maximum de 10 000 \$ est cumulatif et comprend les prêts d'études à temps partiel consentis en vertu de la LFPE et de la LFAFE.</p>	

Composantes	Description	Description de la composante du programme provincial/territorial ayant essentiellement les mêmes effets que le PCAFE
<p>3.2 Bourses, LFAFE alinéa 15 p) Les sommes versées aux emprunteurs à titre de bourse ;</p>	<p>Le <i>Règlement fédéral sur l'aide financière aux étudiants (RFAFE)</i> prévoit les bourses suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bourse pour étudiants à temps plein (BEC-TPL) • Bourse d'études canadienne pour étudiants à temps partiel (BEC-TPA) • Bourse canadienne pour étudiants ayant une invalidité (BEC-I) • Bourse canadienne pour l'obtention d'équipement et de services – étudiants ayant une invalidité (BEC-AESI) • Bourse canadienne pour étudiants à temps plein ayant des personnes à charge (BEC-TPLPC) • Bourse canadienne pour étudiants à temps partiel ayant des personnes à charge (BEC-TPAPC) 	

Composantes	Description	Description de la composante du programme provincial/territorial ayant essentiellement les mêmes effets que le PCAFE
<p>4.0 Alinéa décrivant la formule permettant de calculer les montants compensatoires : LFAFE, alinéa 14(7)b et LFAFE 14(7)c) (comme ci-dessus)</p> <p>4.1 Composante sur le Programme d'aide au remboursement, LFAFE alinéa 15 l), n).</p> <p>Prévoir l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'exemptions totales ou partielles, pendant des périodes spéciales, pour le paiement d'intérêts par les emprunteurs ou par des catégories d'emprunteurs, ainsi que pour les remboursements.</p>	<p>Dans certaines conditions, les emprunteurs peuvent participer au Programme d'aide au remboursement (PAR), qui comprend deux étapes. Dans la première étape, qui peut durer jusqu'à 5 ans, le gouvernement fédéral paye une partie ou la totalité des intérêts alors que les paiements de l'emprunteur sont, en premier lieu, appliqués au principal. À partir du 1er avril 2023, l'accumulation des intérêts a été définitivement supprimée. Les emprunteurs restent tenus de payer les intérêts qui ont pu s'accumuler sur leurs prêts étudiants fédéraux avant le 1er avril 2023. Dans la seconde étape, qui se termine après 180 mois, moins le nombre de mois qui se sont écoulés depuis que l'emprunteur a cessé d'être un étudiant, le gouvernement paye la différence entre le paiement requis et le paiement abordable versé par l'emprunteur.</p>	

Québec, le 5 décembre 2024

Monsieur Jonathan Wallace
Directeur général
Programme canadien de prêts aux étudiants
Direction générale de l'apprentissage
Emploi et Développement social Canada
200, Montcalm Street
Gatineau (Québec) J8Y 3B5

Objet : Paiement compensatoire pour 2023-2024

Monsieur le Directeur général,

Vous avez écrit récemment à monsieur Simon Boucher-Doddridge afin d'obtenir des informations sur le Programme québécois d'aide financière aux études dans le but de l'application de l'article 14 de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*.

Afin de vous aider à effectuer le calcul du montant compensatoire, vous trouverez ci-joint un document présentant des données statistiques pouvant servir au calcul du paiement compensatoire pour l'année 2023-2024 (voir annexe 1).

De plus, nous vous fournissons certains renseignements qui démontrent que le Programme québécois d'aide financière aux études poursuit les mêmes objectifs que le Programme canadien de prêts aux étudiants pour 2024-2025 (voir annexe 2).

Si vous avez des questions au sujet des informations présentées dans ces documents, n'hésitez pas à communiquer avec M^{me} Diana Rojas au 418 643-6276, poste 6133.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Catherine Grétas
Directrice générale de l'accessibilité financière aux études et de l'expérience étudiante

p. j. : 2

c. c. : M. Simon Boucher-Doddridge, directeur des programmes, des bourses et du soutien financier
M^{me} Maude Laflamme, cheffe du Service des programmes et des bourses

Annexe 1**Statistiques pour établir les montants compensatoires pour l'année 2023-2024
(Paragraphe 14(7) du Règlement fédéral sur l'aide financière aux étudiants)**

Catégorie	Nombre d'étudiants	Montant total des prêts, des bourses ou de l'aide au remboursement (\$)
Inscrit à des études postsecondaires	677 509	sans objet
Bénéficiaire d'un prêt d'études à temps plein	115 904	527,9 M\$
Bénéficiaire d'un prêt d'études à temps partiel	7 667	25 920 415 \$
Montant total de prêts annulés en raison d'une invalidité permanente	sans objet	
Équivalent à la bourse canadienne pour étudiants à temps plein	81 081	580,1 M\$
Équivalent au supplément de financement Action Compétences de la bourse canadienne pour étudiants à temps plein	23 462	214,9 M\$
Équivalent à la bourse canadienne pour étudiants à temps partiel	6 357	71 339 229 \$
Équivalent à la bourse canadienne pour étudiants ayant une invalidité permanente	3 899	41,2 M\$
Équivalent à la bourse canadienne servant à l'achat d'équipement et de services pour étudiants ayant une invalidité permanente	473	8 586 811 \$
Équivalent à la bourse canadienne pour étudiants à temps plein ayant des personnes à charge	24 073	234,9 M\$
Équivalent à la bourse canadienne pour étudiants à temps partiel ayant des personnes à charge	3 878	49 710 839 \$
Équivalent au programme d'aide au remboursement, premier volet	7 314	5 336 617 \$
Équivalent au programme d'aide au remboursement, deuxième volet	2 097	21 966 045 \$

Données du Ministère et de l'AFE 2023-2024 provisoires en date du 1^{er} novembre 2024.

Annexe 2

Liste des composantes du PCAFE utilisées pour calculer la portion des montants compensatoires ayant « essentiellement les mêmes » effets (paragraphe 14(7) LFAFE)

Veillez noter que cette liste de composantes est fournie à titre d'information dans le but d'aider les provinces et les territoires. Tout écart entre cette liste et les exigences prévues au paragraphe 14(7) de la LFAFE et dans les articles, paragraphes, alinéas et sous-alinéas mentionnés ci-dessous ne modifie en rien les exigences de la Loi, qui devra toujours avoir préséance.

Composantes	Description	Description de la composante du programme provincial/territorial ayant « essentiellement les mêmes » effets que le PCAFE
<p>1.0 Alinéa décrivant la formule permettant de calculer les montants compensatoires : LFAFE, alinéa 14(7)a)</p> <p><i>Les sommes résultant de l'application du sous-alinéa 5 a)(viii), de l'article 7, dans toute version antérieure de cet article au 1er avril 2023, ou des articles 10 et 11</i></p> <p>1.1 Composante sur la compensation pour une faillite, sous-alinéa 5 a)(viii) de la LFAFE</p> <p>Les sommes versées à un prêteur pour les pertes occasionnées par un prêt d'études à un étudiant à temps plein qui fait une cession, dépose une proposition ou une proposition de consommateur, fait l'objet d'une ordonnance de faillite, bénéficie d'une loi provinciale relative au paiement méthodique des dettes ou fait l'objet d'une ordonnance de fusion en vertu de la <i>Loi sur la faillite et l'insolvabilité</i>.</p>	<p>Dans certaines circonstances, le gouvernement fédéral peut compenser les prêteurs pour les pertes occasionnées par un prêt d'études consenti à un étudiant visé par certains événements en lien avec une faillite.</p>	<p>Dans tous les cas, le gouvernement du Québec compense les prêteurs pour les pertes, capital et intérêts, pour les prêts alloués dans le cadre de son Programme d'aide financière aux études (PAFE). (réf. : Loi, art. 28, Règl. art. 78 à 80)</p>

Composantes	Description	Description de la composante du programme provincial/territorial ayant « essentiellement les mêmes » effets que le PCAFE
<p>1.2 Composante sur la période sans intérêt en cours d'études LFAFE, art. 7</p> <p>Les sommes versées à un prêteur pour couvrir les intérêts sur des prêts consentis à des étudiants à temps plein pendant leur période d'études.</p>	<p>Avant l'élimination permanente des intérêts sur les prêts étudiants fédéraux, les emprunteurs bénéficiaient d'une exonération d'intérêts en vertu de laquelle le gouvernement fédéral prenait en charge les intérêts qui auraient dû être payés sur leurs prêts pendant leur période d'études (ainsi que pendant six mois après que l'emprunteur ait mis fin à ses études).</p>	<p>Pendant qu'ils suivent leurs études à temps plein, les emprunteurs bénéficient d'une exonération d'intérêts; le gouvernement du Québec paie alors les intérêts sur les prêts alloués dans le cadre du PAFE.</p> <p>Pendant les six mois qui suivent la fin des études, l'étudiant est responsable du paiement des intérêts, mais peut choisir de les voir capitalisés.</p> <p>(réf. : Loi, art. 23 et 24, Règl. art. 71 et 72)</p>

Composantes	Description	Description de la composante du programme provincial/territorial ayant « essentiellement les mêmes » effets que le PCAFE
<p>2.0 Alinéa décrivant la formule permettant de calculer les montants compensatoires : LFAFE, alinéa 14(7)a) (comme ci-dessus) et LFAFE, alinéa 14(7)c)</p> <p><i>Dans le cas des prêts consentis sous le régime de l'article 6.1, les sommes relatives à l'extinction des obligations de l'emprunteur conformément aux articles 10.1 ou 11.1 ou à la réduction du principal impayé conformément aux règlements pris en vertu de l'alinéa 15 o) autres que les règlements qui prévoient le remboursement des prêts en fonction du revenu ;</i></p> <p>2.1 Composante sur le décès de l'emprunteur, LFAFE, articles 10 et 10.1</p> <p>Les sommes ayant trait au principal et aux intérêts payés à un prêteur, ou le montant d'un prêt pour lequel les obligations de l'emprunteur s'éteignent en raison de son décès.</p>	<p>Dans certaines circonstances, l'obligation de l'emprunteur de rembourser son prêt s'éteint lorsque celui-ci décède. Dans ces cas, le gouvernement fédéral assume la perte qui en découle.</p>	<p>Dans tous les cas de décès de l'emprunteur, le gouvernement du Québec rembourse à l'établissement financier prêteur le solde des prêts alloués dans le cadre du PAFE, capital et intérêts.</p> <p>(réf. : Loi, art. 27)</p>

Composantes	Description	Description de la composante du programme provincial/territorial ayant « essentiellement les mêmes » effets que le PCAFE
<p>2.2 Composante sur l'invalidité permanente d'un emprunteur, LFAFE, articles 11 et 11.1</p> <p>Les sommes ayant trait au principal et aux intérêts versés à un prêteur, ou le montant d'un prêt pour lequel les obligations de l'emprunteur s'éteignent en raison de son invalidité permanente.</p>	<p>Dans certaines circonstances, lorsqu'un emprunteur, en raison de son invalidité permanente, n'est plus ou ne pourra plus rembourser le prêt sans en subir un préjudice exceptionnel, son obligation de rembourser le prêt s'éteint. Dans ces cas, le gouvernement fédéral assume la perte qui en découle.</p>	<p>Dans le cadre du PAFE, l'aide financière aux personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure est versée sous forme de bourse uniquement. Ces personnes ne cumulent donc pas d'endettement.</p> <p>L'emprunteur qui est incapable de rembourser parce qu'il est maintenant en incapacité permanente peut demander au ministre d'annuler sa dette.</p> <p>(réf. : Loi, art. 16 et 31.1).</p>
<p>3.0 Alinéa décrivant la formule permettant de calculer les montants compensatoires : LFAFE, alinéa 14(7)b)</p> <p><i>Les sommes résultant de la mise en oeuvre de programmes établis par règlement pris en vertu des alinéas 15 l), m), n) ou p)</i></p> <p>3.1 Composante sur les prêts d'études à temps partiel LFAFE, alinéas 15 l), m)</p> <p>Les sommes associées à l'application d'un programme de prêts d'études pour les étudiants à temps partiel ;</p>	<p>Le montant maximal du principal d'un prêt d'études canadien pour les étudiants à temps partiel est de 10 000 \$.</p> <p>Le maximum de 10 000 \$ est cumulatif et comprend les prêts d'études à temps partiel consentis en vertu de la LFPE et de la LFAFE.</p>	<p>Certaines clientèles particulières sont admissibles au Programme de prêts et bourses même si elles poursuivent leurs études à temps partiel. L'aide qui leur est versée sert à couvrir les dépenses scolaires, mais aussi les dépenses de subsistance des étudiants et de leur enfant, le cas échéant.</p> <p>(réf. : Loi, art. 10, Règl., art. 46)</p> <p>Un volet du PAFE s'adresse directement aux étudiants à temps partiel. Ils peuvent obtenir des prêts pour lesquels le gouvernement du Québec paie les intérêts durant leurs études. Le montant maximal du principal est de 8 000 \$.</p> <p>(réf. : Loi, art. 32 à 36.2, Règl., art. 82 à 92)</p>

<p>3.2 Bourses, LFAFE alinéa 15 p)</p> <p>Les sommes versées aux emprunteurs à titre de bourse ;</p>	<p>Le Règlement fédéral sur l'aide financière aux étudiants (RFAFE) prévoit les bourses suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bourse pour étudiants à temps plein (BEC-TPL) • Bourse canadienne pour étudiants à temps partiel (BEC-TPA) • Bourse canadienne pour étudiants ayant une invalidité (BEC-I) • Bourse canadienne pour l'obtention d'équipement et de services – étudiants ayant une invalidité (BEC-AESI) • Bourse canadienne pour étudiants à temps plein ayant des personnes à charge (BEC-TPLPC) • Bourse canadienne pour étudiants à temps partiel ayant des personnes à charge (BEC-TPAPC) 	<ul style="list-style-type: none"> • En 2022-2023, le Programme de prêts et bourses a versé plus de 558 M\$ en bourses à plus de 80 000 étudiants. Ces bourses sont attribuées lorsque le prêt ne suffit pas à combler l'écart entre les dépenses admises et les contributions. Ainsi, ce sont essentiellement les étudiants à faibles et moyens revenus qui bénéficient de ces bourses. (réf. : Loi, art. 18 et 21, Règl., art. 54) • Le PAFE prévoit que les clientèles suivantes sont admissibles à des bourses pour des études à temps partiel : les étudiants atteints d'une déficience fonctionnelle majeure, les étudiantes enceintes d'au moins 20 semaines, les étudiants ou étudiantes chef de famille monoparentale, les étudiants qui habitent avec leur enfant âgé de moins de 6 ans. (réf. : Loi, art. 10) • Dans le cadre du PAFE, l'aide financière aux personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure est déjà versée sous forme de bourse uniquement, et ce, durant toutes ses études. Ainsi, ces personnes voient leur bourse majorée d'un montant équivalent à celui du prêt (entre 1 000 \$ et 4 000 \$) par rapport à un étudiant régulier dans la même situation. Des dépenses leur sont également accordées lorsqu'ils ne sont pas aux études durant l'été, augmentant d'autant leur bourse. (réf. : Loi, art. 16, Règl., art. 27)
---	--	---

Composantes	Description	Description de la composante du programme provincial/territorial ayant « essentiellement les mêmes » effets que le PCAFE
		<ul style="list-style-type: none"> • Les étudiants ayant une incapacité permanente disposent d'un programme d'aide pour leurs besoins spécifiques, lequel verse une aide non remboursable pour les besoins de transport, de matériel et de service. (Règles du Programme d'allocations pour les besoins particuliers) <p>Certains établissements éducatifs sont aussi responsables d'offrir aux étudiants ayant une incapacité permanente des services dont ils ont besoin, comme du matériel ou des services spécialisés.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les étudiants ayant des personnes à charge sont admissibles au Programme de prêts et bourses même si elles poursuivent leurs études à temps partiel. La durée de l'admissibilité aux bourses est prolongée, le montant de la bourse est majoré pour prendre en compte des dépenses liées à la présence d'enfants et le montant de bourse maximale est aussi haussé selon le nombre d'enfants. Des dépenses leur sont également accordées lorsqu'ils ne sont pas aux études durant l'été, augmentant d'autant leur bourse. Le montant d'aide accordé en prêt est réduit afin de limiter l'endettement, ce qui augmente aussi le montant en bourse. (réf. : Loi, art. 10, 18 et 21, Règl., art. 27,37 à 39, 42, 46, 50, 54,1, 58 et 87)

Composantes	Description	Description de la composante du programme provincial/territorial ayant « essentiellement les mêmes » effets que le PCAFE
<p>4.0 Alinéa décrivant la formule permettant de calculer les montants compensatoires : LFAFE, alinéa 14(7)b) et LFAFE 14(7)c) (comme ci-dessus)</p> <p>4.1 Composante sur le Programme d'aide au remboursement, LFAFE alinéa 15 f), n).</p> <p>Prévoir l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'exemptions totales ou partielles, pendant des périodes spéciales, pour le paiement d'intérêts par les emprunteurs ou par des catégories d'emprunteurs, ainsi que pour les remboursements.</p>	<p>Dans certaines conditions, les emprunteurs peuvent participer au Programme d'aide au remboursement (PAR), qui comprend deux étapes. Dans la première étape, qui peut durer jusqu'à 5 ans, le gouvernement fédéral paie une partie ou la totalité des intérêts alors que les paiements de l'emprunteur sont, en premier lieu, appliqués au principal. À partir du 1er avril 2023, l'accumulation des intérêts a été définitivement supprimée. Les emprunteurs restent tenus de payer les intérêts qui ont pu s'accumuler sur leurs prêts étudiants fédéraux avant le 1er avril 2023. Dans la seconde étape, qui se termine après 180 mois, moins le nombre de mois qui se sont écoulés depuis que l'emprunteur a cessé d'être un étudiant, le gouvernement paie la différence entre le paiement requis et le paiement abordable versé par l'emprunteur.</p>	<p>Dans certaines conditions, basées sur les revenus d'emploi et la situation familiale, les emprunteurs en cours de remboursement de leurs dettes peuvent bénéficier de périodes d'exemption d'intérêts. Durant ces périodes de six mois, renouvelables jusqu'à un maximum de dix périodes, étalées sur dix ans, le gouvernement du Québec paie les intérêts au prêteur. L'emprunteur n'est pas tenu de rembourser le principal. Il n'a pas à rembourser les intérêts payés par le gouvernement.</p> <p>(réf. : Loi, art. 25, Règl., art. 74 à 76)</p> <p>Si un emprunteur éprouve toujours de la difficulté à rembourser son prêt pour études après avoir épuisé ses périodes d'exemption d'intérêt, le gouvernement rachète la créance auprès du prêteur. Les agents de l'Aide financière aux études établiront alors la capacité de l'emprunteur à rembourser son prêt et lui proposeront d'effectuer des paiements raisonnables. Si un emprunteur demeure insolvable pendant trois ans, son dossier sera radié.</p>

Employment and
Social Development CanadaEmplol et
Développement social Canada

Madame Julie Gingras
Sous-ministre
Ministère des Finances
390, boulevard Charest Est, 8^e étage
Québec (Québec) G1K 3H4

Madame,

Cette lettre a pour objet de vous confirmer le versement du paiement compensatoire en vertu de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*. Ce paiement vous est alloué puisque la province de Québec ne participe pas directement au Programme canadien d'aide financière aux étudiants (PCAFE). Le paiement compensatoire pour l'année de prêt se terminant le 31 juillet 2024, calculé selon les modalités de l'article 14(4) de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*, s'élève à 926 761 262,00\$. Vous trouverez les détails du calcul annexés à la présente lettre.

Le paiement compensatoire a été calculé en tenant compte des volets du Programme d'aide financière aux études du Québec jugés comparable à ceux du PCAFÉ selon la description qui nous a été transmise.

J'ai donc le plaisir de vous informer que nous avons pris les dispositions nécessaires, afin que ce montant soit transféré électroniquement dans le compte bancaire du Ministère des Finances par le 31 janvier 2025. Veuillez prendre note que Sarah Létourneau-Lévesque sera avisée de l'exécution de la transaction en question.

Pour toutes questions, veuillez contacter Patrick Leblanc au (613) 818-7552, ou par courriel à patrick.r.leblanc@hrsdc-rhdcc.gc.ca.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Jonathan Wallace
Directeur général
Programme canadien d'aide financière aux étudiants

Pièce jointe : 1

c.c. : Sarah Létourneau-Lévesque – Directrice, Direction de la gestion de caisse et Bureau général de dépôts pour le Québec, Ministère des Finances

Esther Blais – Sous-ministre adjointe à l'accessibilité, la réussite et l'expérience étudiante, Ministère de l'Enseignement supérieur

Simon Boucher Doddridge – Directeur des programmes, des bourses et du soutien financier, Ministère de l'Enseignement supérieur

Canada

EMPLOI ET DEVELOPPEMENT SOCIAL CANADA
PROGRAMME CANADIEN D'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDIANTS
MONTANT COMPENSATOIRE AU QUÉBEC POUR L'ANNÉE DE PRÊT 2023-2024
(Janvier 2025)

Coût net total du programme pour l'année de prêt 2023-2024

Tel que défini dans la LFAFÉ Article 14. (6) => (A+B) - (C+D)

Item A	<u>Accords avec les prêteurs</u>	1 632 703 \$
	<u>Accord avec les fournisseurs de service</u>	48 947 878 \$
	<u>Pertes occasionnées en vertu de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité</u>	0 \$
	<u>Programme d'aide au remboursement</u>	0 \$
	<u>Décès de l'emprunteur</u>	0 \$
	<u>Incapacité permanente</u>	0 \$
	<u>Exonération pour les médecins de famille et le personnel infirmier</u>	4 000 \$
	<u>Bourses canadiennes pour études</u>	
	L'achat d'équipement et de services pour les étudiants qui ont une invalidité permanente	39 023 870 \$
	<u>Programme canadien de bourses aux étudiants</u>	
	Étudiants à temps plein	1 777 811 152 \$
	Étudiants à temps plein ayant des personnes à charge	423 292 297 \$
	Étudiants ayant une invalidité permanente	217 293 998 \$
	Étudiants ayant une invalidité - Équipement et Service	9 480 090 \$
	Étudiants à temps partiel	75 919 170 \$
	Étudiants à temps partiel ayant des personnes à charge	3 244 498 \$
	Sous-total	2 546 065 074 \$
Item B	<u>Frais d'intérêts liés aux prêts en circulation (Inclus le Programme d'aide au remboursement Niveau 1)</u>	824 103 875 \$
	<u>Programme d'aide au remboursement Niveau 2</u>	183 265 479 \$
	<u>Décès de l'emprunteur</u>	6 314 988 \$
	<u>Incapacité permanente</u>	3 747 981 \$
	<u>Exonération pour les médecins de famille et le personnel infirmier</u>	26 357 607 \$
	<u>Montant net des prêts pour lesquels le ministre prend des mesures de recouvrement</u>	355 769 331 \$
Item C	<u>Sommes perçues sur les prêts consentis en vertu des régimes garantis et à risques partagés</u>	(4 206 428 \$)
Item D	<u>Intérêts perçus sur les prêts consentis en vertu du régime de financement direct</u>	(349 297 \$)
	<u>Sommes perçues sur les prêts consentis en vertu du régime de financement direct</u>	(159 093 838 \$)
Coût net total du programme pour l'année de prêt 2023-2024		3 832 559 353 \$
Nombre estimatif des personnes dans les provinces participantes du groupe d'âge 18-24 ans au 1 ^{er} août 2023		2 825 969
Coût net par tête pour les provinces participantes pour l'année de prêt 2023-2024		1 356,19
Nombre estimatif des personnes dans la province non participante du groupe d'âge 18-24 ans au 1 ^{er} août 2023		683 355
Paiement compensatoire		926 761 262,00 \$

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Nombre de demandes acheminées au comité de dérogation en 2024-2025, en précisant la nature de ces demandes (raisons invoquées), combien ont fait l'objet d'une recommandation positive de la part du comité et combien ont été approuvées par la ministre? Préciser le montant de l'aide accordée.

RÉPONSE

2024-2025

Nombre de demandes	Avis positifs du Comité	Demandes approuvées par le ou la ministre	Montant accordé
786	517	517	6 863 225 \$

La nature de ces demandes portait sur l'inadmissibilité aux programmes et sur une aide financière insuffisante.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Depuis 2020-2021, par année financière, fournir un tableau du nombre d'étudiants, par ordre d'enseignement et par catégorie d'établissement, s'il y a lieu, qui a réclamé, au cours d'un trimestre, des droits de scolarité excédant le plafond maximal instauré.

RÉPONSE

TABLEAU DU NOMBRE D'ÉTUDIANTS, PAR ORDRE D'ENSEIGNEMENT ET CATÉGORIE D'ÉTABLISSEMENT, S'IL Y A LIEU, QUI ONT RÉCLAMÉ AU COURS D'UN TRIMESTRE DE 2024-2025 DES DROITS DE SCOLARITÉ EXCÉDANT LE PLAFOND MAXIMAL INSTAURÉ¹	
ORDRE D'ENSEIGNEMENT	NOMBRE D'ÉTUDIANTS
Secondaire – formation professionnelle (programmes d'études privés non subventionnés)	79
Collégial (programmes d'études privés non subventionnés)	217
Collégial (programmes d'études privés subventionnés)	37
Université au Québec (programmes d'études reconnus pour l'attribution de droits scolaires en prêts)	37
Extérieur du Québec	746
Total	1 116

¹ Données partielles pour l'année d'attribution 2024-2025 (de septembre 2024 à août 2025) en date du 31 janvier 2025.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Tableau de la ventilation de l'aide financière reçue, par ordre d'enseignement, pour chacun des étudiants qui a atteint le seuil maximum d'endettement depuis 2020-2021, par année financière.

RÉPONSE

TABLEAU DE LA VENTILATION DE L'AIDE FINANCIÈRE REÇUE, PAR ORDRE D'ENSEIGNEMENT POUR LES ÉTUDIANTS QUI ONT ATTEINT LE SEUIL MAXIMUM D'ENDETTEMENT ¹ EN 2024-2025²			
Ordre d'enseignement	Montant des prêts (M\$)	Montant des bourses (M\$)	Montant d'aide totale ³ (M\$)
Secondaire professionnel	5,88	2,68	8,56
Collégial	9,39	3,06	12,44
Universitaire	13,09	3,96	17,05

1. Les niveaux maximaux d'endettement par ordre d'enseignement sont inscrits à l'article 59 du Règlement sur l'aide financière aux études.
2. Données **partielles** pour l'année d'attribution 2024-2025 en date du 31 janvier 2025. De nouvelles demandes d'aide financière sont à venir. Pour cette raison, toutes comparaisons des données entre les années comportent un risque.
3. La somme des arrondis peut ne pas correspondre au total.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Concernant le programme de bourses d'études au doctorat en psychologie :

- a) nombre de demandes reçues depuis l'entrée en fonction du programme en 2017, par université, par année;
- b) nombre de demandes refusées, par université, par année;
- c) estimation du nombre de bourses nécessaires pour répondre au besoin pour les cinq prochaines années.

RÉPONSE

Sous-question a)

Le Ministère ne reçoit pas les demandes déposées par les internes aux universités. Comme précisé dans la règle budgétaire 2.3.2 dédiée aux bourses en psychologie clinique, les universités demeurent entièrement responsables de la gestion du programme de bourses, notamment pour déterminer l'admissibilité des étudiants. Les universités doivent faire une reddition de comptes annuelle. Dans celle-ci, nous retrouvons le nombre total de bourses octroyées aux étudiants.

Voir annexe 1.

Sous-question b)

Le Ministère ne demande pas de reddition de comptes sur les demandes refusées.

Sous-question c)

Le Ministère ne peut pas estimer de façon précise le nombre de bourses nécessaire pour répondre aux besoins pour les années subséquentes, car celui-ci varie selon le choix de milieu d'internat (public ou privé) des étudiants.

Répartition des bourses depuis la création du Programme

	Attribution des bourses par les universités (2017-2018)		Attribution des bourses par les universités (2018-2019)		Attribution des bourses par les universités (2019-2020)		Attribution des bourses par les universités (2020-2021)		Attribution des bourses par les universités (2021-2022)		Attribution des bourses par les universités (2022-2023)		Attribution des bourses par les universités (2023-2024)	
	Bourses (25 000\$)	Demi-bourses (12 500 \$)	Bourses (25 000\$)	Demi-bourses (12 500 \$)	Bourses (25 000\$)	Demi-bourses (12 500 \$)	Bourses (25 000\$)	Demi-bourses (12 500 \$)	Bourses (25 000\$)	Demi-bourses (12 500 \$)	Bourses (25 000\$)	Demi-bourses (12 500 \$)	Bourses (25 000\$)	Demi-bourses (12 500 \$)
Université McGill	7	1	12	4	5	8	7	10	4	10	10	7	5	5
Université Laval	45	5	33	0	48	0	0	39	33	0	37	0	28	0
Université de Montréal	26	29	24	21	35	17	23	17	26	15	28	7	28	12
Université de Sherbrooke	40	18	25	1	22	0	25	2	18	1	3	0	10	5
Université de Concordia	1	0	0	0	0	0	2	0	1	0	0	0	0	0
Université du Québec à Trois-Rivières	23	1	33	0	30	0	31	0	21	0	13	2	9	2
Université du Québec à Chicoutimi	13	0	8	0	11	0	6	0	10	0	5	0	4	0
Université du Québec en Outaouais	12	2	8	0	4	0	7	0	11	0	0	0	0	0
Université du Québec à Montréal	52	36	47	10	40	9	58	5	49	1	46	18	29	7
Total	219	92	190	36	195	34	198	34	173	200	142	46	114	39
Total de bourses	311	226	5 200 000 \$	5 200 000 \$	5 300 000 \$	5 375 000 \$	5 375 000 \$	4 662 500 \$	4 662 500 \$	4 125 000 \$	3 337 500 \$	153	3 337 500 \$	
Total des sommes versées :	6 625 000 \$													

Source: Redditions de comptes annuelles des universités.

Les données utilisées dans ce tableau proviennent des redditions de comptes des années 2017-2018 à 2023-2024. Les données pour 2024-2025 seront disponibles en avril 2025.

Précisons qu'en 2017-2018, une mesure d'exception a permis d'injecter 1,5 M\$. La répartition a été effectuée avec 285 bourses et 29 demi-bourses, plutôt que les 280 bourses prévues au programme, pour cette année uniquement.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Le 18 juin 2019, le ministre de l'Éducation a annoncé la création du Programme de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires de 35 millions de dollars dès la rentrée scolaire 2019-2020. Veuillez fournir l'information suivante pour 2023-2024 et 2024-2025:

- a) Par ordre d'enseignement (professionnel, technique et universitaire) et par formation, veuillez indiquer le montant octroyé, le nombre d'élèves qui ont reçu la bourse et le montant total octroyé par ordre d'enseignement et par formation. Veuillez fournir l'information ventilée par région administrative.

RÉPONSE

Le programme de Bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires de certaines formations des domaines de l'éducation, de la santé et des services sociaux (PBCF) continuera d'encourager les futurs diplômés et diplômées à persévérer dans leurs études et à les réussir en offrant une bourse lors du dernier stage obligatoire de leur programme d'études. Les programmes d'études retirés du PBCF lors de la mise en place du PBPQ seront réintégrés, c'est-à-dire :

- Techniques d'éducation spécialisée
- Techniques d'éducation à l'enfance
- Techniques d'inhalothérapie
- Soins infirmiers
- Baccalauréat en enseignement
- Baccalauréat en sciences infirmières
- Baccalauréat en travail/service social
- Maîtrise en travail/service social
- Maîtrise en enseignement

Pour l'année 2023-2024, un total de 2 639 dossiers ont été acceptés¹, et sont répartis de la façon suivante :

Ordre d'enseignement	Demandes acceptées ¹	Confirmation de réussite reçue ²
Universitaire	503	486
Collégial	470	442
Formation professionnelle	1 666	1 626

1 : Nombre de bénéficiaires ayant reçu minimalement le 1^{er} versement de la bourse

2 : Nombre de bénéficiaires ayant reçu le 2^e versement.

Programmes - Universitaire	Demandes acceptées
Baccalauréat en enseignement	20
Baccalauréat en pratique sage-femme	16
Maîtrise en psychoéducation	289
Maîtrise en orthophonie	160
Maîtrise en orthopédagogie	18

¹ Données en date du 31 janvier 2025

Programmes - Collégial²	Demandes acceptées
Techniques de travail social	470

Programmes – Formations professionnelles	Demandes acceptées
Santé, assistance et soins infirmiers	1 255
Assistance à la personne en établissement et à domicile	411

Un montant total de 3,9 M\$ a été versé en 2023-2024 au 31 janvier 2025.

La ventilation par régions administratives n'est pas disponible.

² Les programmes suivants étant admissibles au Programme de bourse perspective Québec, aucune bourse n'a été émise dans le cadre du Programme de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires : éducation à l'enfance, éducation spécialisée, soins infirmiers et inhalothérapie.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Le nombre de bénéficiaires du programme d'aide financière aux études (prêts et bourses), qui ont subi une diminution de leur prestation potentielle parce qu'ils recevaient une pension alimentaire en 2024-2025 :

- a) pour les bénéficiaires précédents, la valeur totale des pensions alimentaires et la somme épargnée par l'État en raison de la réduction des prestations.

RÉPONSE

Nombre de bénéficiaires du Programme ayant subi une diminution de leur prestation potentielle en raison d'une pension alimentaire reçue			
Année d'attribution	Nombre de bénéficiaires	Montant total de pension alimentaire considéré avant l'exemption	Coût pour l'abolition de la prise en compte de la pension alimentaire
2024-2025¹	319	3,5 M\$	0,48 M\$

¹ Données **partielles** pour l'année d'attribution 2024-2025 (de septembre 2024 à août 2025) en date du 31 janvier 2025. De nouvelles demandes d'aide financière sont à venir. Pour cette raison, la comparaison avec les années antérieures comporte un risque.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Pour 2024-2025, le coût pour la fonction enseignement (coût pour former un étudiant universitaire) par étudiant pour chaque programme universitaire :

- a) de premier cycle;
- b) de deuxième cycle;
- c) de troisième cycle.

RÉPONSE

Le coût de formation assumé par le gouvernement est composé essentiellement du financement accordé pour les fonctions enseignement, soutien à l'enseignement et à la recherche et entretien des terrains et des bâtiments.

- a) Au premier cycle, le financement accordé par le Ministère est basé sur le volume des activités et non sur les programmes. Les hypothèses suivantes ont été posées :
 - la durée de la formation est de 90 crédits,
 - l'ensemble de ces crédits est associé à la famille disciplinaire.

Dans l'encadré se retrouve le financement accordé par le Ministère, selon les paramètres de financement de l'année 2024-2025, et ce, pour la formation complète d'un étudiant (90 crédits), pour chacune des familles de financement.

Familles de financement ¹		1^{er} cycle (\$)
30	Médecine vétérinaire	201 333
31	Agriculture, foresterie et médecine dentaire	125 782
32	Médecine, optométrie et santé des populations	79 935
33	Beaux-arts	74 898
34	Sciences pures	41 062
35	Réadaptation, science des aliments, sciences de l'aménagement et arts numériques	41 062
36	Éducation, sciences infirmières, pharmacie et relations humaines	41 062
37	Génie et informatique	41 062
38	Droit, mathématiques, sciences humaines et sociales et lettres	31 763
39	Administration	31 763
40	Psychologie	26 856
41	Activités non associées à une discipline	26 856

¹ Les montants ont été révisés pour tenir compte des indexations salariales.

- b) Au deuxième cycle, seulement le tiers des activités sont financées sur la base des programmes. Le Ministère pose les hypothèses suivantes :
 - la durée de la formation est de 45 crédits,
 - l'ensemble de ces crédits est associé à la famille disciplinaire.

Dans l'encadré, on retrouve le financement accordé par le Ministère, selon les paramètres de financement de l'année 2024-2025, et ce, pour la formation complète d'un étudiant (45 crédits), pour chacune des familles de financement.

Familles de financement ¹		2^e cycle (\$)
30	Médecine vétérinaire	67 088
31	Agriculture, foresterie et médecine dentaire	67 088
32	Médecine, optométrie et santé des populations	67 088
33	Beaux-arts	40 871
34	Sciences pures	67 088
35	Réadaptation, science des aliments, sciences de l'aménagement et arts numériques	40 871
36	Éducation, sciences infirmières, pharmacie et relations humaines	22 791
37	Génie et informatique	22 791
38	Droit, mathématiques, sciences humaines et sociales et lettres	40 871
39	Administration	22 791
40	Psychologie	22 791
41	Activités non associées à une discipline	13 428
42	Médecins résidents	18 594

¹ Les montants ont été révisés pour tenir compte des indexations salariales.

c) Au troisième cycle, la presque totalité des activités est financée sur la base des programmes. Les hypothèses suivantes ont été posées :

- la durée de la formation est de 90 crédits,
- l'ensemble de ces crédits est associé à la famille disciplinaire.

Dans l'encadré se retrouve le financement accordé par le Ministère, selon les paramètres de financement de l'année 2024-2025, et ce, pour la formation complète d'un étudiant (90 crédits), pour chacune des familles de financement.

Familles de financement ¹		3^e cycle (\$)
30	Médecine vétérinaire	176 020
31	Agriculture, foresterie et médecine dentaire	176 020
32	Médecine, optométrie et santé des populations	176 020
33	Beaux-arts	176 020
34	Sciences pures	176 020
35	Réadaptation, science des aliments, sciences de l'aménagement et arts numériques	176 020
36	Éducation, sciences infirmières, pharmacie et relations humaines	176 020
37	Génie et informatique	176 020
38	Droit, mathématiques, sciences humaines et sociales et lettres	176 020
39	Administration	176 020
40	Psychologie	124 878
41	Activités non associées à une discipline	26 856

¹ Les montants ont été révisés pour tenir compte des indexations salariales.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Pour chacune des universités, le salaire annuel des postes suivants en 2024-2025 :

- a) le recteur ou la rectrice ;
- b) le vice-recteur ou la vice-rectrice ;
- c) les vice-recteurs ou les vice-rectrices adjoint(e)s ;
- d) le ou la secrétaire général(e) ;
- e) les doyens ou les doyennes ;
- f) les vice-doyens ou les vice-doyennes.

RÉPONSE

L'information demandée est présente dans les états du traitement des membres du personnel de direction des universités déposés à l'automne 2024 à l'Assemblée nationale conformément aux dispositions prévues à la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire* (RLRQ, chapitre E-14.1).

Pour l'année universitaire 2023-2024, le salaire de base octroyé aux :

- recteurs, aux vice-recteurs, ainsi qu'aux secrétaires généraux est présenté à l'annexe 1 ;
- vice-recteurs adjoints ainsi qu'aux doyens est présenté à l'annexe 2.

Ces deux tableaux répondent également au questionnement concernant la rémunération additionnelle imposable reçue en supplément du salaire de base annuel pour 2023-2024.

Par ailleurs, le Ministère ne dispose pas d'information spécifique sur le salaire annuel de base des vice-doyens ou vice-doyennes. Cette information n'est pas requise en vertu de la Loi.

**Annexe 1 - Salaires de base et autres éléments de rémunération du personnel de direction supérieure des universités du Québec
Recteurs ou principaux, vice-recteurs ou vice-principaux et secrétaires généraux, année universitaire 2023-2024 (en dollars)**

Établissement universitaire	Chefs d'établissement			Secrétaires généraux			Vice-recteurs					
	Salaires de base	Autres éléments du traitement	Total	Salaires de base	Autres éléments du traitement	Total	Salaires de base		Autres éléments du traitement		Total	
							Minimum	Maximum	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum
Université Bishop's	310 000	4 740	314 740	153 331	4 150	157 481	156 060	213 282	4 522	5 871	160 582	218 123
Université Concordia	518 986	1 843	520 829	343 291	6 568	349 859	208 000	362 457	256	5 028	210 451	366 214
Université Laval	379 781	2 926	382 707	206 527	2 563	209 090	235 213	277 551	2 602	3 518	237 817	280 153
Université McGill	539 405	2 319	541 724	219 811	2 566	222 377	280 209	572 974	613	441 674	280 871	835 274
Université de Montréal	469 304	785	470 089	284 927	3 286	288 213	267 343	288 395	785	15 903	-	291 704
HEC Montréal	384 438	22 958	407 396	278 115	10 214	288 329	270 014	270 014	10 401	10 401	280 415	280 415
École Polytechnique de Montréal	308 805	19 351	328 156	212 561	4 749	217 310	227 974	274 500	245	4 996	228 528	279 496
Université de Sherbrooke	362 531	2 228	364 759	296 793	166	296 959	244 902	265 235	2 383	3 543	247 326	268 048
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	217 754	5 003	222 757	159 935	2 538	162 473	180 008	195 979	4 246	32 560	200 225	212 568
Université du Québec à Chicoutimi	232 001	9 399	241 400	156 601	5 283	161 884	208 801	208 801	4 258	41 713	213 059	250 514
Université du Québec à Montréal	253 942	12 430	266 372	228 548	15 973	244 521	200 000	228 548	430	13 387	200 430	241 935
Université du Québec en Outaouais	232 001	4 904	236 905	143 978	8 082	152 060	188 377	188 377	4 400	6 118	192 777	194 495
Université du Québec à Rimouski	232 001	1 482	233 483	160 241	7 157	167 398	164 194	198 337	2 915	4 703	167 511	203 040
Université du Québec à Trois-Rivières	232 001	9 402	241 403	188 172	6 570	194 742	195 162	208 801	3 173	21 925	208 775	217 133
Institut national de la recherche scientifique	232 001	12 901	244 902	220 401	7 080	227 481	177 717	206 192	2 509	21 389	180 226	217 089
École nationale d'administration publique	217 754	787	218 541	153 726	2 756	156 482	176 222	200 334	89	7 016	177 089	204 968
École de technologie supérieure	232 001	22 354	254 355	210 810	7 412	218 222	197 896	216 834	3 391	7 934	205 098	224 768
Télé-université	217 754	7 847	225 601	206 867	19 657	226 524	185 745	192 458	8 961	9 209	194 706	201 667
Université du Québec - siège social	246 246	9 819	256 065	195 150	4 338	199 488	217 754	217 754	4 889	7 302	222 643	225 056

Source : États du traitement 2023-2024 produits dans le cadre de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)

Annexe 2 - Salaires de base et valeur des autres éléments du traitement du personnel de direction supérieure des universités du Québec Vice-recteurs ou vice-principaux adjoints ou associés et doyens, année universitaire 2023-2024 (en dollars)

Établissement universitaire	Vice-recteurs, associés et adjoints						Doyens ou l'équivalent					
	Salaire de base		Autres éléments du traitement		Total		Salaire de base		Autres éléments du traitement		Total	
	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum
Université Bishop's	166 034	182 849	4 090	4 662	170 602	187 511	152 103	180 719	1 364	4 593	156 560	182 815
Université Concordia	204 400	269 920	171	22 167	205 695	275 007	159 090	340 821	1 501	46 740	198 213	343 891
Université Laval	202 513	202 513	508	11 431	203 021	213 944	162 082	324 608	-	49 712	164 088	331 545
Université McGill	163 274	325 000	405	77 297	164 094	368 665	159 366	389 173	485	126 564	161 932	406 855
Université de Montréal	210 838	236 948	1 038	4 280	-	241 228	186 180	288 395	-	111 862	-	390 581
HEC Montréal	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
École Polytechnique de Montréal	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Université de Sherbrooke	139 074	182 013	64	14 601	139 241	196 614	184 402	285 666	42	8 293	192 256	288 265
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	150 332	179 503	4 351	39 981	183 854	190 313
Université du Québec à Chicoutimi	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	166 052	177 481	1 201	11 377	169 854	181 965
Université du Québec à Montréal	189 000	191 694	19	907	189 907	191 713	170 000	199 362	197	4 621	170 299	202 974
Université du Québec en Outaouais	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	152 821	166 403	173	8 216	157 353	174 619
Université du Québec à Rimouski	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	158 881	190 703	643	4 634	162 143	195 337
Université du Québec à Trois-Rivières	196 840	196 840	4 318	4 318	201 158	201 158	188 172	196 316	2 020	4 493	190 192	199 760
Institut national de la recherche scientifique	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
École nationale d'administration publique	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
École de technologie supérieure	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	133 745	186 115	3 136	16 777	136 881	202 892
Télé-université	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	144 627	165 939	3 801	3 846	148 473	169 740
Université du Québec - siège social	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

Source : États du traitement 2023-2024 produits dans le cadre de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Pour chacune des universités, pour les recteurs, les vice-recteurs et les doyens, pour 2024-2025 :

- a) montant pour les rémunérations additionnelles (bonis reçus), en supplément de leur salaire annuel ;
- b) montant total de leurs comptes de dépenses (frais de repas, frais de déplacement, frais de voyage, frais de voiture de fonction, frais d'allocation de résidence, etc.).

RÉPONSE

L'information pour 2024-2025 n'est pas disponible. Les données présentées sont pour 2023-2024.

a) Rémunération additionnelle

En vertu de l'article 4.1 de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*, les universités doivent transmettre annuellement au ministre un état du traitement de leur personnel de direction, afin qu'il puisse le déposer à l'Assemblée nationale. Toutefois, la Loi n'exige pas qu'on y dévoile le détail de la valeur pécuniaire des « autres éléments du traitement imposable ». Aussi, ces éléments peuvent comprendre, entre autres, une rémunération additionnelle.

Dans certains cas, des notes à l'état du traitement indiquent la nature de ces éléments : prime de fonction, assurances, allocations imposables, paiements des vacances au départ, etc.

À cet égard, quelques établissements ont fait état dans les notes jointes à leur état du traitement 2023-2024 des éléments suivants :

Université Concordia	Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et frais remboursés : 379 671 \$
Université de Montréal	Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et frais remboursés : 378 660 \$ Liste détaillée des autres éléments du traitement imposable : <ul style="list-style-type: none"> • Prime particulière (539 091 \$) • Assurance-vie (7 853 \$)
Université Bishop's	Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et frais remboursés : 85 672 \$ Indemnités de départ accordées (336 716 \$ et 81 545 \$)
Institut national de la recherche scientifique	Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et frais remboursés : 79 771 \$ Les autres éléments du traitement représentent : <ul style="list-style-type: none"> • La part de l'employeur à des régimes privés d'assurances imposables ; • Avantage imposable pour le stationnement ; • Allocation de déplacement ; • Paiement d'allocations professionnelles versées aux directeurs de centre sur la base du pourcentage des revenus de recherche à l'INRS ; • Remboursement de cotisations à des ordres professionnels.
Université Laval	Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et frais remboursés : 324 609 \$ Les autres éléments du traitement incluent : <ul style="list-style-type: none"> • Avantages imposables ; • Ristourne d'assurances collectives ; • Montant forfaitaire (74 800 \$) ; • Contrat à titre de consultant (6 000 \$).
HEC Montréal	S.O.
Université McGill	Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et frais remboursés : 296 066 \$ Les autres éléments du traitement incluent : Prime fondée sur le rendement personnel ou celui de l'organisme (91 704 \$) ; <ul style="list-style-type: none"> • Versement d'un montant de 875 684 \$ par l'entremise du programme exécutif sur complémentaire de retraite.

Université du Québec à Montréal	Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et frais remboursés : 86 841 \$ Indemnité de départ accordée : 228 548 \$ Liste détaillée des autres éléments du traitement imposable : <ul style="list-style-type: none"> • Allocation pour utilisation d'une automobile personnelle : 7 200 \$ • Ajustement rétroactif : 18 653 \$ • Congé de ressourcement : 352 527 \$ • Congé de perfectionnement : 191 549 \$
Télé-Université	Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et frais remboursés : 34 406 \$ Éléments de traitement imposable du chef d'établissement : <ul style="list-style-type: none"> • Assurance médicament : 4 832 \$ • Assurance-vie et mutilation : 14 \$ • Allocation automobile : 3 000 \$ Indemnité de départ accordée : 206 867 \$ Indemnité de transition du recteur : 70 553 \$
École de technologie supérieure	Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et frais remboursés : 213 638 \$ Prime d'intérim pour le poste de Directeur Service de l'Administration de la recherche : 2 350 \$ Éléments du traitement imposable du chef d'établissement : <ul style="list-style-type: none"> • Allocation pour utilisation d'une automobile personnelle : 16 800 \$ • Cotisation ordre professionnel : 589 \$ • Assurances collectives : 4 979 \$
Université du Québec à Rimouski	Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et frais remboursés : 113 291 \$
École Polytechnique de Montréal	Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et frais remboursés : 59 010 \$ Éléments du traitement imposables du chef d'établissement : <ul style="list-style-type: none"> • Allocation automobile : 15 000 \$ • Assurances collectives : 4 351 \$
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et frais remboursés : 111 198 \$
Université du Québec en Outaouais	Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et frais remboursés : 74 307 \$ Éléments du traitement imposables du chef d'établissement : <ul style="list-style-type: none"> • Avantages imposables – assurance maladie et assurance mutilation (2 821 \$); • Allocation automobile (2 083 \$).
Université du Québec -siège social	Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et frais remboursés : 148 034 \$ Chef d'établissement – montants imposables : <ul style="list-style-type: none"> • Assurances collectives : 4 982 \$; • Allocation d'auto : 4 837 \$.
Université du Québec à Trois-Rivières	Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et frais remboursés : 69 836 \$ Indemnité de départ accordée : 97 581 \$ Éléments du traitement imposables du chef d'établissement : <ul style="list-style-type: none"> • Avantages imposables – assurance maladie et assurance mutilation (4 594 \$); • Allocation frais de déplacement (4 808 \$).
Université de Sherbrooke	Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et frais remboursés : 106 645 \$
Université du Québec à Chicoutimi	Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et frais remboursés : 70 282 \$
École nationale d'administration publique	Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et frais remboursés : 46 920 \$ Indemnité de départ accordée : 200 334 \$

Une présentation sommaire des données pertinentes (salaires de base et autres éléments de rémunération imposables) est fournie aux questions n° 102, Annexe 1 et n° 102, Annexe 2 des questions particulières de l'Opposition officielle.

b) Détails sur les comptes de dépenses

Le Ministère ne dispose pas de données détaillées sur les comptes de dépenses des recteurs, des vice-recteurs et des doyens. Cependant, la somme des allocations et des frais remboursés est disponible dans les états du traitement déposés à l'Assemblée nationale.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Le montant accumulé jusqu'à aujourd'hui par les fondations de chacune des universités et le montant amassé spécifiquement pour l'année 2024-2025.

RÉPONSE

Dans le milieu universitaire, il existe deux types de fondations :

- les fondations universitaires, constituées en vertu de la Loi sur les fondations universitaires ;
- les fondations des universités qui sont des entités juridiques distinctes des universités.

Les soldes de fonds ainsi que le montant des dons perçus par les fondations pour l'année 2023-2024 sont les suivants :

FONDATEIONS UNIVERSITAIRES

Solde de fonds et dons (en M\$) reçus par les fondations universitaires pour l'année 2023-2024 :

Nom de la fondation	Solde de fonds 2023-2024	Dons 2023-2024	Date de fin d'exercice
Fondation universitaire de l'Université de Concordia	Inactive	Inactive	-
Fondation universitaire de l'École des hautes études commerciales de Montréal	Dissoute	Dissoute	-
Fondation universitaire de l'Institut royal pour l'avancement des sciences (Université McGill)	0,1	-	31 mai 2024
Fondation universitaire de l'Université de Montréal	Dissoute	Dissoute	-
Fondation universitaire de l'UQAM	Inactive	Inactive	-

FONDATIONS DES UNIVERSITÉS

Soldes de fonds et dons (en M\$) reçus par les fondations des universités pour l'année 2023-2024

Nom de la fondation	Solde de fonds 2023-2024	Dons (Revenus) ¹ 2023-2024	Date de fin d'exercice
Fondation de l'Université Laval ²	s.o. ²	s.o. ²	s.o. ²
Fondation de l'Université de Montréal	s.o. ³	s.o. ³	s.o. ³
Fondation HEC Montréal	37,0	8,6	31 déc. 2023
Fondation de l'École Polytechnique de Montréal	52,9	7,9	30 avril 2024
Fondation de l'Université de Sherbrooke	141,2	30,7	30 avril 2024
Fondation de l'Université McGill	s.o. ⁴	s.o. ⁴	s.o. ⁴
Fondation de l'Université Concordia ⁵	455,1	-	30 avril 2024
Fondation de l'Université Bishop's	82,7	3,8	30 avril 2024
Fondation de l'Université du Québec à Montréal	36,2	7,0	30 avril 2024
Fondation de l'Université du Québec à Trois-Rivières	31,7	3,9	30 avril 2024
Fondation de l'Université du Québec à Chicoutimi inc.	25,4	0,9	31 déc. 2023
Fondation de l'Université du Québec à Rimouski	13,6	0,5	31 déc. 2023
Fondation de l'Université du Québec en Outaouais	9,9	0,6	31 mai 2024
Fondation de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue inc.	22,5	3,3	30 avril 2024
Fondation Armand-Frappier de l'INRS	10,6	0,7	30 avril 2024
Fondation de l'INRS	0,4	0,4	30 avril 2024
Fondation de l'École de technologie supérieure	s.o. ⁶	s.o. ⁶	s.o. ⁶
Fondation de l'Université du Québec ⁷	8,4	0,2	30 avril 2024
Total	927,6	68,5	-

1. N'inclut pas les autres revenus tels que les dons provenant de l'Université, les amortissements des apports reportés, les produits de placements, les produits des stationnements, les produits locatifs et les gains sur taux de change.
2. La Fondation de l'Université Laval et l'Université Laval se sont regroupées le 1^{er} mai 2023.
3. L'Université de Montréal n'a pas de fondation. Ses dons sont présentés à même ses états financiers audités, au fonds de dotation.
4. Bien qu'il existe une fondation universitaire de l'Université McGill, ses dons sont présentés à même ses états financiers audités, au fonds de dotation.
5. L'Université Concordia possède également un fonds de dotation. Pour plus de détail, voir les tableaux a-11 à a-13 du présent document.
6. L'École de technologie supérieure n'a pas de fondation. Ses dons sont présentés à même ses états financiers dans différents fonds selon les exigences de l'apporteur.
7. L'Université du Québec (siège social), l'École nationale d'administration publique et la Télé-Université n'ont pas de fondation. Elles reçoivent les dons de la Fondation de l'Université du Québec.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Nombre d'admissions et de nouveaux diplômés au baccalauréat et à la maîtrise dans les catégories ci-dessous. Ventilation par université par matière d'enseignement pour 2024-2025 :

- a) enseignement au préscolaire et au primaire;
- b) enseignement au secondaire.

RÉPONSE

Le Ministère ne possède pas les données sur le nombre d'admissions dans les établissements universitaires.

Toutefois, le nombre d'inscriptions pour l'année universitaire 2024-2025^P est disponible et ventilé par université et composante de programme. Il s'agit ici d'inscriptions à l'automne, une même personne inscrite à plus d'un programme ou dans plus d'un établissement pouvant être comptée plus d'une fois.

Les données sur les inscriptions sont présentées à l'annexe 1.

Les données portant sur le nombre de diplômés, ventilé par université et selon la composante du programme, sont disponibles pour l'année civile 2023.

Les données sur les sanctions sont présentées à l'annexe 1.

Tableau 1. Nombre d'inscriptions universitaires en Enseignement primaire ou secondaire, selon l'établissement et la composante de programme, type de diplôme recherché est Baccalauréat ou maîtrise, au trimestre d'automne, pour l'année universitaire 2024-2025P				
Établissements déclarés	Disciplines de classification des études	Type de diplôme recherché	Composantes de programmes	
Télé-université (978011)	Form. ens. au préscol. et prim (5704)	Maîtrise	MAÎTRISE QUALIFIANTE EN ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET ENS. PRIMAIRE (2310).	
	Total Form. ens. au préscol. et prim (5704)	Total Maîtrise		
Total Télé-université (978011)			48	
Université Bishop's (981000)	Form. ens. au préscol. et prim (5704)	Baccalauréat	ELEMENTARY EDUCATION (BEDCONELE)	
	Total Form. ens. au préscol. et prim (5704)	Total Baccalauréat	PRIMARY EDUCATION (BEDCONPRI)	
	Form. ens. spéc au prim et sec (5705)	Baccalauréat	CREATIVE ARTS : FINE ARTS (BEDCONEEF)	21
			CREATIVE ARTS : DRAMA (BEDCONEED)	11
			CREATIVE ARTS: MUSIC (BEDCONEEM)	5
			DRAMA MAJOR (BAMAJDRA)	1
			ENGLISH MAJOR LITERATURE CONCENTRATION (BAMAJENL)	2
			GEOGRAPHY MAJOR (BAMAJGEO)	1
	Information Technology Major (BAMAJITC)	1		
	MAJOR BUSINESS (BAMAJBSS)	1		
TEACHING ENGLISH SEC LANG (BEDCONTSL)	42			
Total Form. ens. spéc au prim et sec (5705)	Total Baccalauréat		85	
Formation des enseign. au sec. (5708)	Baccalauréat	SECONDARY EDUCATION (BEDCONSEC)	5	
		SECONDARY: ENGLISH (BEDCONEEG)	44	
		SECONDARY: MATHEMATICS (BEDCONEMT)	8	
		SECONDARY: SCIENCE & TECHNOLOGY (BEDCONSCT)	12	
Total Formation des enseign. au sec. (5708)	Total Baccalauréat		122	
Form. ens. au préscol. et prim (5704)	Baccalauréat	BA SPECIALZTN EARLY CHILDHOOD AND ELEMENTARY EDUCATION (ECEEBASP)	156	
Total Form. ens. au préscol. et prim (5704)	Total Baccalauréat		156	

Établissements déclarés	Disciplines de classification des études	Type de diplôme recherché	Composantes de programmes	2024-2025P		
Université Concordia (980000)	Form. ens. spéc au prim et sec (5705)	Baccalauréat	BA MAJOR CREATIVE WRITING (CRWRBAMJ)	1		
			BA MAJOR HUMAN RELATIONS (HUREBAMJ)	1		
			BA MAJOR LINGUISTICS (LINGBAMJ)	1		
			BA MAJOR POLITICAL SCIENCE (POLIBAMJ)	1		
			BA SPECIALZTN LANGUE FRANÇAISE (LAFRBASP)	1		
			BA SPECIALZTN SPANISH, HISPANIC CULTURES AND LITERATURES (SPANBASP)	1		
			BED SPECIALZTN TEACHING ENGLISH AS A SECOND LANGUAGE (TESOBEDSP)	141		
			BFA SPECIALZTN ART EDUCATION-VISUAL ARTS (ARVABFASP)	39		
			Total Baccalauréat	186		
			Maîtrise	15		
			MA COURSE BAS ART EDUCATION (COURSES-ORIENTED) (ARTEMA2U)	15		
			MA THESIS ART EDUCATION (A WITH THESIS) (ARTEMA1A)	15		
			Total Maîtrise	30		
Total Form. ens. spéc au prim et sec (5705)			216			
Total Université Concordia (980000)			372			
Université de Montréal (976000)	Form. ens. au préscol. et prim (5704)	Baccalauréat	ÉDUC. PRÉSC./ENS. PRIM. (BACCALAURÉAT) (182010)	482		
			ÉDUC. PRÉSC./ENS. PRIM. (BACCALAURÉAT) (182019)	435		
			Total Baccalauréat	917		
			Maîtrise	221		
			ÉDUCATION (MAÎTRISE) (282019A)	221		
			Total Maîtrise	221		
			Total Form. ens. au préscol. et prim (5704)			1 138
			Form. ens. spéc adap sco(ortho) (5706)	Baccalauréat	ENS. ADAPTATION SCOLAIRE (BACCALAURÉAT) (185710)	215
					ENS. ADAPTATION SCOLAIRE (BACCALAURÉAT) (185719)	152
					Total Baccalauréat	367
					Maîtrise	99
			ÉDUCATION (MAÎTRISE) (285513A)	99		
			Total Maîtrise	99		
Total Form. ens. spéc adap sco(ortho) (5706)			466			
Form. ens. spéc au prim et sec (5705)	Baccalauréat	ÉDUC. PHYSIQUE ET SANTÉ (BACCALAURÉAT) (182210)	194			
		ENS. FRANÇAIS LANGUE 2(BACCALAURÉAT)(182110)	65			
Total Baccalauréat	259					
Total Form. ens. spéc au prim et sec (5705)			259			

Établissements déclarés	Disciplines de classification des études	Type de diplôme recherché	Composantes de programmes	2024-2025P	
Total Université de Montréal (976000)	Formation des enseign. au sec. (5708)	Baccalauréat	ENS. ÉTHIQUE ET CULT. REL. (BACCALAURÉAT) (183518)	9	
			ENS. FRANÇAIS AU SEC. (BACCALAURÉAT) (183515)	89	
			ENS. MATHÉMATIQUES AU SEC. (BACCALAURÉAT) (183412)	56	
			ENS. SC. ET TECHNO AU SEC. (BACCALAURÉAT) (182810)	36	
			ENS. UNIVERS SOCIAL AU SEC. (BACCALAURÉAT) (184110)	157	
		Total Baccalauréat	347		
		Maîtrise	75		
		Total Maîtrise	75		
		Total Formation des enseign. au sec. (5708)	422		
		Total Université de Montréal (976000)	2 285		
Université de Sherbrooke (977000)	Form. ens. au préscol. et prim (5704)	Baccalauréat	B. EN ENSEIGNEMENT AU PRÉSCOLAIRE ET AU PRIMAIRE (237000)	733	
			Total Baccalauréat	733	
			Maîtrise	129	
			Total Maîtrise	129	
			Total Form. ens. au préscol. et prim (5704)	862	
		Form. ens. au prof sec et coll (5709)	Baccalauréat	B. EN ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL (SECONDAIRE) (250000)	606
				B. EN ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL (SECONDAIRE) ANG. (250001)	150
		Total Form. ens. au prof sec et coll (5709)	756		
		Form. ens. spéc adap sco(ortho) (5706)	Baccalauréat	B. EN ADAPTATION SCOLAIRE ET SOCIALE (246000)	394
				Total Baccalauréat	394
Maîtrise	72				
Total Form. ens. spéc adap sco(ortho) (5706)	466				
Form. ens. spéc au prim et sec (5705)	Baccalauréat	B. EN ENSEIGNEMENT DE L'ANGLAIS LANGUE SECONDE (248000)	93		
		B. ENS. ÉDUC. PHYS. ET SANTÉ (247000)	386		
Total Form. ens. spéc au prim et sec (5705)	479				
Total Université de Sherbrooke (977000)	479				

Établissements déclarés	Disciplines de classification des études	Type de diplôme recherché	Composantes de programmes	2024-2025P		
Total Université de Sherbrooke (977000)	Formation des enseign. au sec. (5708)	Baccalauréat	B. EN ENSEIGNEMENT AU SECONDAIRE (SCIENCES ET TECHNOLOGIE) (276000)	64		
			B. ENSEIGNEMENT AU SECONDAIRE (FRANÇAIS LANGUE ENSEIGNEMENT) (273000)	78		
			B. ENSEIGNEMENT AU SECONDAIRE (SCIENCES HUMAINES SOCIALES) (274000)	130		
			BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT AU SECONDAIRE (MATHÉMATIQUES) (275000)	58		
			Total Baccalauréat	330		
			Maîtrise	MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT AU SECONDAIRE (665000)	14	
				MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT AU SECONDAIRE (QUALIFIANT ANGLAIS) (66A001)	26	
				MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT AU SECONDAIRE (QUALIFIANT FRANÇAIS) (66A002)	85	
				MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT AU SECONDAIRE (QUALIFIANT MATHÉMA.) (66A003)	22	
				MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT AU SECONDAIRE (QUALIFIANT SCI.TECH) (66A004)	162	
				MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT AU SECONDAIRE (QUALIFIANT UNI.SOC.) (66A005)	84	
			Total Maîtrise	393		
			Total Formation des enseign. au sec. (5708)	723		
			3 365			
Total Université de Sherbrooke (977000)	Form. ens. au préscol. et prim (5704)	Baccalauréat	BACC. EN ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET EN ENS.PRIMAIRE (AMÉRIQUE) (7992))	14		
			BACCALAURÉAT EN ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET EN ENSEIGN. PRIMAIR (7991)	363		
			Total Baccalauréat	377		
			Total Form. ens. au préscol. et prim (5704)		377	
				Baccalauréat	BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL (6633)	24
			BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL (7246)		44	
			Total Baccalauréat	68		
			68			
			Form. ens. spéc adap sco(ortho) (5706)	Baccalauréat	BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT DES ARTS (7209HO01)	28
					BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT EN ADAPTATION SCOLAIRE ET SOCIA (7080)	81
					Total Baccalauréat	109
					Maîtrise	2
			Total Maîtrise	2		
			Total Form. ens. spéc adap sco(ortho) (5706)	111		
Form. ens. spéc au prim et sec (5705)	Baccalauréat	BACCALAURÉAT EN ENS. DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET À LA SANTÉ (7208)	158			
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT DE L'ANGLAIS LANGUE SECONDE (7104)	46			
Total Baccalauréat	204					
Total Form. ens. spéc au prim et sec (5705)	204					

Université du Québec à Chicoutimi (978003)

Établissements déclarés	Disciplines de classification des études	Type de diplôme recherché	Composantes de programmes	2024-2025P
Total Université du Québec à Chicoutimi (978003)	Formation des enseign. au sec. (5708)	Baccalauréat	BACCALAURÉAT EN ENSEIGN. SECONDAIRE (SCIENCE ET TECHNOLOGIE) (7653)	18
			BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (FRANCAIS) (7651)	35
			BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (MATHÉMATIQUE) (7654)	31
			BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (UNIVERS SOCIAL) (7665)	49
			Total Baccalauréat	133
	Total Formation des enseign. au sec. (5708)			133
	Form. ens. au préscol. et prim (5704)	Baccalauréat	BACCALAURÉAT ÉDUC. PRÉSCOL. & ENS. PRIMAIRE (PR. DEC-BAC INTÉGR (7592))	29
			BACCALAURÉAT EN ÉDUC. PRÉSCOL. ET EN ENS. PRIMAIRE (7593)	901
			BACCALAURÉAT EN ÉDUC. PRÉSCOL. ET EN ENS. PRIMAIRE (TEMPS PARTI (6694))	262
	Total Form. ens. au préscol. et prim (5704)	Total Baccalauréat		1 192
Form. ens. au prof sec et coll (5709)	Baccalauréat	BAC. D'ENS. EN FORM. PROF. & TECH. (FORM. TECH. AU COLLÉGIAL (7415)	213	
		BAC. D'ENS. EN FORM. PROF. & TECH. (FORM. PROF. AU SECONDAIRE (7414)	265	
		CERTIFICAT EN ADMINISTRATION DES SERVICES PUBLICS (4205)	1	
		CERTIFICAT EN ANIMATION CULTURELLE (4098)	1	
		CERTIFICAT EN ARTS VISUELS (4087)	2	
		CERTIFICAT EN GÉRONTOLOGIE SOCIALE (4402)	1	
		CERTIFICAT EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES (4209)	1	
		CERTIFICAT EN PSYCHOLOGIE (4350)	1	
		CERTIFICAT POUR FORMATEURS EN MILIEU DE TRAVAIL (4550)	2	
	Total Baccalauréat		487	
	Maîtrise	MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT (PR-FORM.GÉN.ADULTES-C.MATHÉMATIQUE (1552))	1	
	Total Maîtrise	MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT (PR-FORM.GÉN.ADULTES-C.SC.HUM.UN.SO (1554))	1	
	Total Maîtrise		2	
Total Form. ens. au prof sec et coll (5709)			489	
Form. ens. spéc adap sco(ortho (5706)	Baccalauréat	BACCALAURÉAT EN ENS. EN ADAPTATION SCOL. & SOC. (VOLET PRIMAIRE (7088))	391	
	Total Baccalauréat	BACCALAURÉAT EN ENS. EN ADAP. SCOL. & SOC. (PROFIL INTERV. AU SEC (7489))	62	
	Maîtrise	MAÎTRISE EN ORTHOPÉDAGOGIE (1891)	453	
	Total Maîtrise	PROPEDEUTIQUE (M. EN ORTHOPÉDAGOGIE) (5130)	59	
			4	
			63	
Total Form. ens. spéc adap sco(ortho (5706)			516	

Établissements déclarés	Disciplines de classification des études	Type de diplôme recherché	Composantes de programmes	2024-2025P
Université du Québec à Montréal (978001)	Form. ens. spéc au prim et sec (5705)	Baccalauréat	BACCALAURÉAT D'INTERV. EN ACT. PHYSIQUE (PROFIL ENSEIGNEMENT) (7236)	339
			BACCALAURÉAT EN ART DRAMATIQUE (CONCENTRATION ENSEIGNEMENT) (7605)	54
			BACCALAURÉAT EN ARTS VISUELS ET MÉDIATIQUES (ENSEIGNEMENT) (7325)	189
			BACCALAURÉAT EN DANSE (CONCENTRATION ENSEIGNEMENT) (6512)	40
			BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT DE L'ANGLAIS LANGUE SECONDE (7176)	153
			BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS LANGUE SECONDE (7177)	133
			BACCALAURÉAT EN MUSIQUE (CONCENTRATION ENSEIGNEMENT) (7602)	88
			Total Baccalauréat	996
			Total Form. ens. spéc au prim et sec (5705)	996
				Formation des enseign. au sec. (5708)
BACCALAURÉAT EN ENS. SECOND. (SCIENCES HUMAINES/UNIVERS SOCI (7652))	237			
BACCALAURÉAT EN ENS. SECONDAIRE (MATHÉMATIQUES) (7954)	120			
BACCALAURÉAT EN ENSEIGN. SECONDAIRE (SCIENCE ET TECHNOLOGIE) (7653)	64			
BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (FRANÇAIS) (7951)	148			
Total Baccalauréat	672			
MAÎTRISE EN ENSEIGN. DES ARTS (CONC. ARTS VISUELS ET MÉDIATIQUE) (1902))	57			
MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT (PR.ENS.SEC.-CONC.FRANÇ.LANGUE.PREM (1711))	38			
MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT (PR.ENS.SEC.-CONC.MATHÉMATIQUES) (1712)	18			
MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT (PR.ENS.SEC.-CONC.SC.HUM.& UNIV.SO (1714))	25			
MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT (PR.ENS.SEC.-CONC.SCIENCE & TECHNO. (1713))	72			
MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT DES ARTS (CONC. ART DRAMATIQUE) (1901)	23			
MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT DES ARTS (CONC. DANSE) (1503)	1			
MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT DES ARTS (CONC. DANSE) (1903)	10			
MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT DES ARTS (CONC. MUSIQUE) (1504)	3			
MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT DES ARTS (CONC. MUSIQUE) (1904)	49			
Total Maîtrise	296			
Total Formation des enseign. au sec. (5708)	968			
Total Université du Québec à Montréal (978001)				4 161

Établissements déclarés	Disciplines de classification des études	Type de diplôme recherché	Composantes de programmes	2024-2025P
Université du Québec à Rimouski (978004)	Form. ens. au préscol. et prim (5704)	Baccalauréat	BACCALAURÉAT EN ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET EN ENSEIGN. PRIMAIR (7590)	248
		Total Baccalauréat	BACCALAURÉAT EN ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET EN ENSEIGN. PRIMAIR (7687)	303
	Total Form. ens. au préscol. et prim (5704)			551
	Form. ens. au prof sec et coll (5709)	Baccalauréat	BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL (6633)	430
		Total Baccalauréat	BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL (7246)	598
	Total Form. ens. au prof sec et coll (5709)			1 028
	Form. ens. spéc adap sco(ortho) (5706)	Baccalauréat	BACCALAURÉAT EN ADAPTATION SCOLAIRE ET SOCIA (7080PRI1)	230
		Total Baccalauréat	BACCALAURÉAT EN ADAPTATION SCOLAIRE ET SOCIA (7080PRI2)	64
	Total Form. ens. spéc adap sco(ortho) (5706)			294
				294
Université du Québec à Rimouski (978004)	Formation des enseign. au sec. (5708)	Baccalauréat	BACCALAURÉAT EN ENSEIGN. SECONDAIRE (SCIENCE ET TECHNOLOGIE) (7653)	13
			BACCALAURÉAT EN ENSEIGN. SECONDAIRE (DÉVELOPPEMENT PERSONNEL) (7659)	5
			BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (FRANÇAIS) (7651)	15
			BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (MATHÉMATIQUE) (7654)	6
			BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (MUSIQUE) (7658)	2
			BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (UNIVERS SOCIAL) (7655)	31
		Total Baccalauréat		72
	Total Formation des enseign. au sec. (5708)			72
				1 945
	Université du Québec à Rimouski (978004)	Form. ens. au préscol. et prim (5704)	Baccalauréat	BACCALAURÉAT ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET ENSEIGN. PRIM. (DRUMMON (2529)
			BACCALAURÉAT EN ÉDUC PRÉSCOL ET ENSEIGN. PRIMAIRE (LANAUDIER (6569))	123
		Total Baccalauréat	BACCALAURÉAT EN ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET EN ENSEIGN. PRIMAIR (7990)	358
Total Form. ens. au préscol. et prim (5704)				687
Form. ens. spéc adap sco(ortho) (5706)		Baccalauréat	BACC. EN ENSEIGN. EN ADAPTATION SCOLAIRE ET SOCIALE (LANAUDIÉ (6789))	133
			BACCALAURÉAT EN ENS. EN ADAPTATION SCOL. & SOC. (VOLET PRIMA (7088))	2
			BACCALAURÉAT EN ENS. EN ADAP. SCOL. & SOC. (VOLET SECONDAIRE) (7089)	4
		Total Baccalauréat	BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT EN ADAPTATION SCOLAIRE ET SOCIA (6788)	159
Total Form. ens. spéc adap sco(ortho) (5706)				298
				298

Établissements déclarés	Disciplines de classification des études	Type de diplôme recherché	Composantes de programmes	2024-2025P	
Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	Form. ens. spéc au prim et sec (5705)	Baccalauréat	BACCALAURÉAT EN ENS. DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET À LA SANTÉ (7138)	217	
			BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT DES ARTS (7173)	61	
			BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT DES LANGUES SECONDES (7090)	111	
		Total Baccalauréat			389
		Maîtrise		MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT (ESPAGNOL, LANGUE SECONDE) (1957)	13
		Total Maîtrise			13
	Total Form. ens. spéc au prim et sec (5705)				402
	Formation des enseign. au sec. (5708)	Baccalauréat		BACCALAURÉAT EN ENS.SECONDAIRE (UNIVERS SOCIAL & DÉV.PERSONN (7656))	12
				BACCALAURÉAT EN ENSEIGN. SECONDAIRE (SCIENCE ET TECHNOLOGIE) (7653)	28
				BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (FRANÇAIS) (7651)	44
			BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (MATHÉMATIQUE) (7654)	59	
			BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (UNIVERS SOCIAL) (7655)	89	
			Total Baccalauréat		
Maîtrise			MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT (ANGLAIS, LANGUE SECONDE) (1956)		27
		MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT (ÉTHIQUE ET CULTURES RELIGIEUSES) (1955)		36	
		MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT (FRANÇAIS, LANGUE MATERNELLE) (1951)		22	
		MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT (MATHÉMATIQUE) (1952)		10	
		MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT (SCIENCE ET TECHNOLOGIE) (1953)		34	
		MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT (UNIVERS SOCIAL) (1954)		32	
	Total Maîtrise			161	
Total Formation des enseign. au sec. (5708)				393	
Total Université du Québec à Trois-Rivières (978002)					
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978006)	Form. ens. au préscol. et prim (5704)	Baccalauréat	BACC. EN ÉDUC. PRÉSCOL. ET EN ENS. PRIMAIRE (TEMPS PARTIEL) (6891)	81	
			BACCALAURÉAT EN ÉDUCATION PRÉSC ET EN ENS. PRIMAIRE (ANGLAIS (6614))	4	
			BACCALAURÉAT EN ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET EN ENSEIGN. PRIMAIRE (7991)	124	
		Total Baccalauréat			209
	Total Form. ens. au préscol. et prim (5704)				209
	Form. ens. au prof sec et coll (5709)	Baccalauréat	BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL (6633)		36
			BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL (7246)		53
		Total Baccalauréat			89
	Total Form. ens. au prof sec et coll (5709)				89
	Form. ens. spéc adap sco(ortho) (5706)	Baccalauréat	BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT EN ADAPTATION SCOLAIRE ET SOCIA (7080PR11)		7
Total Baccalauréat				7	
Total Form. ens. spéc adap sco(ortho) (5706)				7	

Établissements déclarés	Disciplines de classification des études	Type de diplôme recherché	Composantes de programmes	2024-2025P	
Total Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978006)	Form. ens. spéc au prim et sec (5705)	Baccalauréat	BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT DE L'ANGLAIS LANGUE SECONDE (7349)	30	
	Total Form. ens. spéc au prim et sec (5705)	Total Baccalauréat		30	
	Formation des enseign. au sec. (5708)	Baccalauréat	Baccalauréat	BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (FRANÇAIS) (7651)	9
			Baccalauréat	BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (MATHÉMATIQUE) (7654)	9
		Total Baccalauréat	BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (UNIVERS SOCIAL) (7655)	24	
		Maitrise	MAÎTRISE QUALIFIANTE EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (2091FR01)	42	
	Total Maîtrise	MAÎTRISE QUALIFIANTE EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (2091MA01)	39		
				46	
				85	
	Total Formation des enseign. au sec. (5708)			127	
Total Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978006)			462		
Université du Québec en Outaouais (978005)	Form. ens. au préscol. et prim (5704)	Baccalauréat	BACCALAURÉAT EN ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET EN ENSEIGN. PRIMAIR (7991)	351	
	Total Form. ens. au préscol. et prim (5704)	Total Baccalauréat		351	
	Form. ens. spéc adap sco(ortho) (5706)	Baccalauréat	Baccalauréat	BACCALAURÉAT EN ENSEIGN. EN ADAP.SCOL. (PR.SEC.ET JEUNES ADULT (7213))	21
			Baccalauréat	BACCALAURÉAT EN ENSEIGN. EN ADAP.SCOL. (PROFIL PRIMAIRE) (7180)	21
		Total Baccalauréat	BACCALAURÉAT EN ENSEIGN. EN ADAP.SCOL. (PROFIL PRIMAIRE) (7180PR06)	100	
		Maitrise	MAÎTRISE EN ENSEIGN.SECOND. (ADAPTATION SCOLAIRE) (1723)	142	
	Total Maîtrise		46		
				46	
	Total Form. ens. spéc adap sco(ortho) (5706)			188	
	Form. ens. spéc au prim et sec (5705)	Baccalauréat	BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT DES ARTS (7117AR06)	17	
Total Form. ens. spéc au prim et sec (5705)	Total Baccalauréat		17		
Formation des enseign. au sec. (5708)	Baccalauréat	Baccalauréat	BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (FRANÇAIS) (7651)	31	
		Baccalauréat	BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (MATHÉMATIQUE) (7654)	19	
	Total Baccalauréat	BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (UNIVERS SOCIAL) (7655)	38		
	Maitrise	MAÎTRISE EN ENSEIGN.SECOND. (FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT (1721))	88		
Total Maîtrise	MAÎTRISE EN ENSEIGN.SECOND. (MATHÉMATIQUE) (1722)	9			
			6		
Total Formation des enseign. au sec. (5708)			15		
Total Université du Québec en Outaouais (978005)			103		
			659		

Établissements déclarés	Disciplines de classification des études	Type de diplôme recherché	Composantes de programmes	2024-2025P	
Université Laval (975000)	Form. ens. au préscol. et prim (5704)	Baccalauréat	BACCALAURÉAT EDUC. AU PRÉSCOL., ENS. AU PRIMAIRE (B. ENS.) (B-ENP.ENP)	966	
		Total Baccalauréat	SCOLARITÉ PRÉPARATOIRE (BÉDUC. PRÉSCOL.-ENS. PRIMAIRE) (B-ENP.SCPR)	21	
	Total Form. ens. au préscol. et prim (5704)			987	
	Form. ens. au prof sec et coll (5709)	Baccalauréat	BACCALAURÉAT ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL, TECHNIQUE (B. ENS.) (B-EPT.EPT)	3	
		Total Baccalauréat		3	
	Total Form. ens. au prof sec et coll (5709)			3	
	Form. ens. spéc adap sco(ortho) (5706)	Maîtrise	Maîtrise	MAÎTR. PSYCHOPÉD.-DIFF. APPRENTISSAGE ET ADAPTATION (M.A.) (M-PPG.DAA)	31
			Maîtrise	MAÎTRISE EN PSYCHOPÉD. - ADAPT. SCOL. - AVEC MÉMOIRE (M.A.) (MM-PPG.ADP)	10
			Maîtrise	MAÎTRISE EN PSYCHOPÉDAGOGIE - ORTHOPÉDAGOGIE (M.A.) (M-PPG.ORP)	63
			Total Maîtrise		104
	Total Form. ens. spéc adap sco(ortho) (5706)			104	
	Form. ens. spéc au prim et sec (5705)	Baccalauréat	Baccalauréat	BACCALAURÉAT EN ENS. DE L'ANGLAIS, LANGUE SECONDE (B. ENS.) (B-ALS.ALS)	164
			Baccalauréat	BACCALAURÉAT EN ENS. DU FRANÇAIS, LANGUE SECONDE (B. ENS.) (B-ELS.ELS)	93
Baccalauréat			BACCALAURÉAT EN ENS. ÉDUCATION PHYSIQUE ET SANTÉ (B. ENS.) (B-EDP.EDP)	262	
Baccalauréat			BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE (B. ENS.) (B-EMU.EMU)	77	
Baccalauréat			BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT DES ARTS PLASTIQUES (B. ENS.) (B-EAP.EAP)	71	
Baccalauréat			SCOLARITÉ PRÉPARATOIRE (B ENSEIGNEMENT AU SECONDAIRE) (B-ENS2.SCPR)	4	
Total Baccalauréat				671	
Total Form. ens. spéc au prim et sec (5705)	Total Maîtrise	Maîtrise	MAÎTRISE EN MUSIQUE - ÉD. MUSICALE - AVEC MÉMOIRE (M. MUS.) (MM-MUS.EMS)	3	
		Total Maîtrise		3	
				674	

Établissements déclarés	Disciplines de classification des études	Type de diplôme recherché	Composantes de programmes	2024-2025P
	Formation des enseign. au sec. (5708)		BACCALAURÉAT ENS. SEC. - FRANÇAIS, LANGUE PREMIÈRE (B. ENS.) (B-ENS.FLP)	1
			BACCALAURÉAT ENS. SEC. - FRANÇAIS, LANGUE PREMIÈRE (B. ENS.) (B-ENS1.FLP)	78
			BACCALAURÉAT ENS. SEC. - SCIENCES ET TECHNOLOGIE (B. ENS.) (B-ENS.STC)	1
			BACCALAURÉAT ENS. SEC. - SCIENCES ET TECHNOLOGIE (B. ENS.) (B-ENS3.STC)	72
			BACCALAURÉAT ENS. SEC. - UN. SOCIAL (HIST.-GÉOGR.) (B. ENS.) (B-ENS.UHG)	2
			BACCALAURÉAT ENS. SEC. - UN. SOCIAL (HIST.-GÉOGR.) (B. ENS.) (B-ENS5.UHG)	220
			BACCALAURÉAT ENS. SEC. - UN. SOCIAL, DÉV. PERSONN. (B. ENS.) (B-ENS4.UDP)	109
			BACCALAURÉAT ENS. SECONDAIRE - MATHÉMATIQUES (B. ENS.) (B-ENS2.EMA)	100
			Total Baccalauréat	583
			MAÎTRISE ENS. SEC. - ÉTHIQUE ET CULTURE RELIGIEUSE (M. ÉD.) (M-ENS4.ECR)	10
			MAÎTRISE ENS. SEC. - UNIVERS SOCIAL (HIST., GÉOGR.) (M.ÉD.) (M-ENS5.UHG)	17
			MAÎTRISE ENS. SECONDAIRE - FRANÇAIS LANGUE PREMIÈRE (M.ÉD.) (M-ENS1.FLP)	21
			MAÎTRISE ENS. SECONDAIRE - MATHÉMATIQUES (M.ÉD.) (M-ENS2.EMA)	10
			MAÎTRISE ENS. SECONDAIRE - SCIENCES ET TECHNOLOGIE (M.ÉD.) (M-ENS3.STC)	35
			SCOLARITÉ PRÉPARATOIRE (M ENSEIGNEMENT AU SECONDAIRE) (M-ENS2.SCPR)	2
SCOLARITÉ PRÉPARATOIRE (M ENSEIGNEMENT AU SECONDAIRE) (M-ENS4.SCPR)	3			
Total Maîtrise	98			
Total Formation des enseign. au sec. (5708)	681			
Total Université Laval (975000)				2 449
	Form. ens. au préscol. et prim (5704)		KINDERGARTEN AND ELEMENTARY EDUCATION (100255)	410
		Baccalauréat	KINDERGARTEN AND ELEMENTARY JEWISH STUDIES (100256)	1
			KINDERGARTEN AND ELEMENTARY PÉDAGOGIE DE L'IMMERSION FRANÇAIS (100257)	72
	Total Form. ens. au préscol. et prim (5704)	Total Baccalauréat		483
			ELEMENTARY EDUCATION: INDIGENOUS EDUCATION (102015)	11

Établissements déclarés	Disciplines de classification des études	Type de diplôme recherché	Composantes de programmes	2024-2025P
Université McGill (979000)	Form. ens. spéc au prim et sec (5705)	Baccalauréat	MAJOR MUSIC EDUCATION AND BACHELOR OF EDUCATION (BED.) - MU (100252)	41
			MAJOR MUSIC EDUCATION AND BACHELOR OF EDUCATION (BED.) - MU (100305)	35
			PHYSICAL AND HEALTH EDUCATION (100258)	206
			SECONDARY SCIENCE AND TECHNOLOGY (100264)	27
			TEACHING ENGLISH AS A SECOND LANGUAGE - TESL. ELEMENTARY AND (100267)	117
		Total Baccalauréat	437	
		Maîtrise	(M.A.) SECOND LANGUAGE EDUCATION (NON-THESIS) (100780)	10
			(M.A.) SECOND LANGUAGE EDUCATION (THESIS) (100782)	14
			(M.A.) TEACHING AND LEARNING (NON-THESIS) (100801)	105
			Total Maîtrise	129
	Total Form. ens. spéc au prim et sec (5705)		566	
	Formation des enseign. au sec. (5708)	Baccalauréat	MAJOR SECONDARY SOCIAL SCIENCES (101759)	105
			SECONDARY ENGLISH (100265)	138
			SECONDARY MATHEMATICS (100266)	41
Total Baccalauréat	284			
Total Formation des enseign. au sec. (5708)	284			
Total Université McGill (979000)			1 333	
Total général			20 160	

Source : MES, DGPP, DSIG, Portail informationnel, Système GDEU, données au 17 novembre 2024.

P : les données de l'automne 2024 sont provisoires.

Les données présentées dans ce tableau peuvent inclure des diplômes qui ne mènent pas à l'obtention d'un brevet en enseignement.

Tableau 2. Répartition des sanctions universitaires délivrées dans les programmes en Enseignement primaire ou secondaire, selon l'établissement et la composante de programme, type de diplôme octroyé est Baccalauréat ou Maîtrise, pour l'année civile 2023

Établissements de diplomation	Type de diplôme	Noms de composantes de programmes	2023	
Université Bishop's (981000)	Baccalauréat	DOUBLE MAJOR ENGLISH AND SECONDARY ED (BAMAJEEN)	1	
		DOUBLE MAJOR SOCIAL STUDIES SEC ED (BAMAJESO)	7	
		DOUBLE MAJOR TEACHING ESL AND SEC ED (BAMAJETE)	2	
		ELEMENTARY EDUCATION (BEDCONELE)	1	
		FRENCH AS A SECOND LANGUAGE MINOR (BAMINFSL)	3	
		FRENCH MINOR (BAMINFRA)	1	
		HISTORY MINOR (BAMINHIS)	1	
		PHILOSOPHY MINOR (BAMINPHI)	1	
		PRIMARY EDUCATION (BEDCONPRI)	29	
		SCIENCE TEACHING MAJOR PHYSICS SEC ED (BSCMAJEPH)	1	
		SECONDARY EDUCATION (BEDCONSEC)	26	
		SECONDARY: ENGLISH (BEDCONEEG)	1	
		SPORT STUDIES MINOR (BAMINSPO)	3	
		TEACH FRENCH SECOND LANGUAGE MINOR (BAMINTFS)	1	
		TEACHING ENGLISH SECOND LANGUAGE MINOR (BAMINTSL)	3	
Total Baccalauréat			81	
Total Université Bishop's (981000)			81	
Université Concordia (980000)	Baccalauréat	MAJOR ENGLISH LITERATURE (ELITBAMJ)	1	
		SPECIALIZATION ART EDUCATION-VISUAL ARTS (ARVABFASP)	17	
		SPECIALIZATION EARLY CHILDHOOD & ELEMENT ED (ECEEBASP)	32	
		SPECIALIZATION TEACHING ENGL AS A SECOND LANG (TESOBEDSP)	30	
	Total Baccalauréat			80
Maîtrise	COURSE BASED ART ED (B COURSES-ORIENTED) (ARTEMA2U)	2		
	THESIS ART EDUCATION (A WITH THESIS) (ARTEMA1A)	5		
Total Maîtrise			7	
Total Université Concordia (980000)			87	
Université de Montréal (976000)	Baccalauréat	ÉDUC. PHYSIQUE ET SANTÉ(BACCALAURÉAT) (182210)	37	
		ÉDUC. PRÉSC./ENS. PRIM. (BACCALAURÉAT) (182010)	115	
		ÉDUC. PRÉSC./ENS. PRIM. (BACCALAURÉAT) (182019)	110	
		ENS. ADAPTATION SCOLAIRE (BACCALAURÉAT) (185710)	51	
		ENS. ADAPTATION SCOLAIRE (BACCALAURÉAT) (185719)	27	
		ENS. ÉTHIQUE ET CULT. REL. (BACCALAURÉAT) (183518)	3	
		ENS. FRANÇAIS AU SEC. (BACCALAURÉAT) (183515)	22	
		ENS. FRANÇAIS LANGUE 2 (BACCALAURÉAT) (182110)	19	
		ENS. MATHÉMATIQUES AU SEC.(BACCALAURÉAT) (183412)	12	
		ENS. SC. ET TECHNO AU SEC.(BACCALAURÉAT) (182810)	11	
	ENS. UNIVERS SOCIAL AU SEC. (BACCALAURÉAT) (184110)	21		
	Total Baccalauréat			428
	Maîtrise	ÉDUCATION (MAÎTRISE) (281113A)	21	
		ÉDUCATION (MAÎTRISE) (282019A)	3	
ÉDUCATION (MAÎTRISE) (285513A)		42		
Total Maîtrise			66	
Total Université de Montréal (976000)			494	
Université de Sherbrooke (977000)	Baccalauréat	B. EN ADAPTATION SCOLAIRE ET SOCIALE (246000)	74	
		B. EN ENSEIGNEMENT AU PRÉSCOLAIRE ET AU PRIMAIRE (237000)	115	
		B. EN ENSEIGNEMENT AU SECONDAIRE (SCIENCES ET TECHNOLOGIE) (276000)	15	
		B. EN ENSEIGNEMENT DE L'ANGLAIS LANGUE SECONDE (248000)	17	
		B. EN ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL (SECONDAIRE) (250000)	56	
		B. EN ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL (SECONDAIRE) ANG. (250001)	23	
		B. ENS. ÉDUC. PHYS. ET SANTÉ (247000)	92	
		B. ENSEIGNEMENT AU SECONDAIRE (FRANÇAIS LANGUE ENSEIGNEMENT) (273000)	21	
		BAC. ÉTU. GENER. EN ÉDUC. AVEC SPÉCIALISATION DISCIPLINAIRE (282000)	5	
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT AU SECONDAIRE (MATHÉMATIQUES) (275000)	10	
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT AU SECONDAIRE (UNIVERS SOCIAL) (274000)	28	
		Total Baccalauréat		
	Maîtrise	MAÎTRISE EN ADAPTATION SCOLAIRE ET SOCIALE ORTHOPEDA. (652001)	11	
		MAÎTRISE EN ADAPTATION SCOLAIRE ET SOCIALE (652000)	7	
		MAÎTRISE EN ENS. AU PRÉSCOLAIRE ET AU PRIMAIRE (664000)	20	
		MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT AU SECONDAIRE (665000)	3	
		MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT AU SECONDAIRE (QUALIFIANT ANGLAIS) (66A001)	2	
		MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT AU SECONDAIRE (QUALIFIANT FRANÇAIS) (66A002)	8	
		MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT AU SECONDAIRE (QUALIFIANT MATHÉMA.) (66A003)	2	
MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT AU SECONDAIRE (QUALIFIANT SCI.TECH) (66A004)	12			
MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT AU SECONDAIRE (QUALIFIANT UNI.SOC.) (66A005)	5			
Total Maîtrise			70	
Total Université de Sherbrooke (977000)			526	
Université du Québec à Chicoutimi (978003)	Baccalauréat	BACC. EN ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET EN ENS. PRIMAIRE (AMÉRINDIE) (7992)	2	
		BACCALAURÉAT EN ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET EN ENSEIGN. PRIMAIR (7991)	56	
		BACCALAURÉAT EN ENS. SECOND. (UNIVERS SOCIAL ET DÉV. PERSONNE) (7666)	1	
		BACCALAURÉAT EN ENS. DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET À LA SANTÉ (7208)	38	
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGN. SECONDAIRE (SCIENCE ET TECHNOLOGIE) (7653)	3	
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT DE L'ANGLAIS LANGUE SECONDE (7104AN05)	10	
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT DES ARTS (7209HO01)	5	
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT DES LANGUES SECONDES (7207AN02)	3	
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT EN ADAPTATION SCOLAIRE ET SOCIA (7080EN13)	8	
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT EN ADAPTATION SCOLAIRE ET SOCIA (7080EN14)	5	
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL (7246)	2	
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (FRANÇAIS) (7651)	7	
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (MATHÉMATIQUE) (7654)	2	
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (UNIVERS SOCIAL) (7665)	2	
		CERTIFICAT EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES (4209)	1	
	Total Baccalauréat			145
Maîtrise	MAÎTRISE EN ÉDUCATION (ORTHOPÉDAGOGIE) (2415)	2		
Total Maîtrise			2	
Total Université du Québec à Chicoutimi (978003)			147	

Établissements de diplomation	Type de diplôme	Noms de composantes de programmes	2023
Université du Québec à Montréal (978001)	Baccalauréat	BAC. D'ENS. EN FORM. PROF. & TECH. (FORM. TECH. AU COLLÉGIAL (7415)	45
		BAC. D'ENS. EN FORM. PROF. & TECH. (FORM. PROF. AU SECONDAIRE (7414)	25
		BACCALAURÉAT D'INTERV. EN ACT. PHYSIQUE (PROFIL ENSEIGNEMENT) (7236)	39
		BACCALAURÉAT ÉDUC. PRÉSCOL. & ENS. PRIMAIRE (PR. DEC-BAC INTÉGR (7592))	9
		BACCALAURÉAT EN ART DRAMATIQUE (CONCENTRATION ENSEIGNEMENT) (7605)	15
		BACCALAURÉAT EN ARTS VISUELS ET MÉDIATIQUES (ENSEIGNEMENT) (7325)	22
		BACCALAURÉAT EN DANSE (CONCENTRATION ENSEIGNEMENT) (6512)	6
		BACCALAURÉAT EN ÉDUC.PRÉSCOL.ET EN ENS.PRIMAIRE (7593)	177
		BACCALAURÉAT EN ENS. EN ADAPTATION SCOL.& SOC. (VOLET PRIMAI (7088))	86
		BACCALAURÉAT EN ENS. SEC. (FORMATION ÉTHIQUE ET CULTURE RELI (7657))	18
		BACCALAURÉAT EN ENS. SECOND. (SCIENCES HUMAINES/UNIVERS SOCI (7652))	44
		BACCALAURÉAT EN ENS. SECONDAIRE (MATHÉMATIQUES) (7954)	18
		BACCALAURÉAT EN ENS. EN ADAP.SCOL.& SOC. (PROFIL INTERV. AU SEC (7489))	26
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGN. SECONDAIRE (SCIENCE ET TECHNOLOGIE) (7653)	23
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT DE L'ANGLAIS LANGUE SECONDE (7176)	29
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS LANGUE SECONDE (7177)	37
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (FRANÇAIS) (7951)	40
		BACCALAURÉAT EN MUSIQUE (CONCENTRATION ENSEIGNEMENT) (7602)	16
		CERTIFICAT EN COMMUNICATION (4214)	1
		CERTIFICAT POUR FORMATEURS EN MILIEU DE TRAVAIL (4550)	2
	Total Baccalauréat		678
	Maîtrise	MAÎTRISE EN ENSEIGN. DES ARTS (CONC.ARTS VISUELS ET MÉDIATIQ (1902))	3
		MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT (PR.ENS.SEC.-CONC.FRANÇ.LANGUE.PREM (1711))	16
		MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT (PR.ENS.SEC.-CONC.MATHÉMATIQUES) (1712)	4
		MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT (PR. ENS. SEC. - CONC. SC. HUM. & UNIVE.SO (1714))	2
		MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT (PR. ENS. SEC. - CONC. SCIENCE & TECHNO. (1713))	13
		MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT DES ARTS (CONC. ART DRAMATIQUE) (1901)	3
		MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT DES ARTS (CONC. DANSE) (1903)	3
MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT DES ARTS (CONC. MUSIQUE) (1504)		6	
MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT DES ARTS (CONC. MUSIQUE) (1904)		4	
MAÎTRISE EN ORTHOPÉDAGOGIE (1891)		21	
MAÎTRISE EN ORTHOPÉDAGOGIE (3050)	8		
Total Maîtrise		83	
Total Université du Québec à Montréal (978001)		761	
Université du Québec à Rimouski (978004)	Baccalauréat	BACCALAURÉAT EN ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET EN ENSEIGN. PRIMAIR (7590)	81
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGN. SECONDAIRE (DÉVELOPPEMENT PERSONNEL) (7659)	1
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT EN ADAPTATION SCOLAIRE ET SOCIA (7080PR11)	34
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT EN ADAPTATION SCOLAIRE ET SOCIA (7080PR12)	17
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL (7246)	53
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (FRANÇAIS) (7651)	3
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (MATHÉMATIQUE) (7654)	3
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (MUSIQUE) (7658)	2
BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (UNIVERS SOCIAL) (7655)	9		
Total Baccalauréat		203	
Total Université du Québec à Rimouski (978004)		203	
Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	Baccalauréat	BACCALAURÉAT ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET ENSEIGN.PRIM. (DRUMMON (2529)	28
		BACCALAURÉAT EN ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET EN ENSEIGN. PRIMAIR (7990)	61
		BACCALAURÉAT EN ENS. EN ADAPTATION SCOL.& SOC. (VOLET PRIMAI (7088))	16
		BACCALAURÉAT EN ENS. DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET A LA SANTÉ (7138)	24
		BACCALAURÉAT EN ENS. EN ADAP.SCOL. & SOC. (VOLET SECONDAIRE) (7089)	11
		BACCALAURÉAT EN ENS. SECONDAIRE (UNIVERS SOCIAL & DÉV. PERSONN (7656))	2
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGN. SECONDAIRE (SCIENCE ET TECHNOLOGIE) (7653)	3
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT DES ARTS (7173AR03)	3
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT DES LANGUES SECONDES (7090AE01)	3
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT DES LANGUES SECONDES (7090AF01)	5
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT DES LANGUES SECONDES (7090AN02)	12
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT DES LANGUES SECONDES (7090AN07)	2
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT EN ADAPTATION SCOLAIRE ET SOCIA (6788)	5
	BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (FRANÇAIS) (7651)	10	
	BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (MATHÉMATIQUE) (7654)	11	
	BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (UNIVERS SOCIAL) (7655)	4	
	Total Baccalauréat		200
	Maîtrise	MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT (ANGLAIS, LANGUE SECONDE) (1956)	2
		MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT (ESPAGNOL, LANGUE SECONDE) (1957)	2
		MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT (ÉTHIQUE ET CULTURES RELIGIEUSES) (1955)	3
MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT (FRANÇAIS, LANGUE MATERNELLE) (1951)		6	
MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT (MATHÉMATIQUE) (1952)		2	
MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT (SCIENCE ET TECHNOLOGIE) (1953)		3	
MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT (UNIVERS SOCIAL) (1954)	4		
Total Maîtrise		22	
Total Université du Québec à Trois-Rivières (978002)		222	

Établissements de diplomation	Type de diplôme	Noms de composantes de programmes	2023	
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (9780)	Baccalauréat	BACCALAURÉAT EN ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET EN ENSEIGN. PRIMAIR (7991)	27	
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT DE L'ANGLAIS LANGUE SECONDE (7349)	6	
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL (7246)	1	
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (ARTS PLASTIQUES) (7650)	1	
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (FRANÇAIS) (7651)	1	
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (MATHÉMATIQUE) (7654)	2	
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (UNIVERS SOCIAL) (7655)	10	
		CERTIFICAT EN ACCOMPAGNEMENT À L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE (4950)	1	
Total Baccalauréat			49	
Total Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978006)			49	
Université du Québec en Outaouais (978005)	Baccalauréat	BACCALAURÉAT EN ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET EN ENSEIGN. PRIMAIR (7991)	72	
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGN. EN ADAP.SCOL. (PR.SEC.ET JEUNES ADULT (7213PR18))	10	
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGN. EN ADAP.SCOL.(PROFIL PRIMAIRE) (7180PR06)	22	
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT DES ARTS (7117AR06)	1	
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (FRANÇAIS) (7651)	3	
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (MATHÉMATIQUE) (7654)	3	
BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (UNIVERS SOCIAL) (7655)	1			
Total Baccalauréat			112	
Total Université du Québec en Outaouais (978005)			112	
Université Laval (975000)	Baccalauréat	BACC. EN SC. DE L'ÉDUC. (FRANÇAIS) (B.A.) (B-SENS.FLP)	1	
		BACCALAURÉAT ÉDUC. AU PRÉSCOL., ENS. AU PRIMAIRE (B. ENS.) (B-ENP.ENP)	142	
		BACCALAURÉAT EN ENS. DE L'ANGLAIS, LANGUE SECONDE (B. ENS.) (B-ALS.ALS)	16	
		BACCALAURÉAT EN ENS. DU FRANÇAIS, LANGUE SECONDE (B. ENS.) (B-ELS.ELS)	30	
		BACCALAURÉAT EN ENS. ÉDUCATION PHYSIQUE ET SANTÉ (B. ENS.) (B-EDP.EDP)	61	
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE (B. ENS.) (B-EMU.EMU)	20	
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT DES ARTS PLASTIQUES (B. ENS.) (B-EAP.EAP)	16	
		BACCALAURÉAT ENS. SEC. - FRANÇAIS, LANGUE PREMIÈRE (B. ENS.) (B-ENS.FLP)	4	
		BACCALAURÉAT ENS. SEC. - UN. SOCIAL, LANGUE PREMIÈRE (B. ENS.) (B-ENS1.FLP)	24	
		BACCALAURÉAT ENS. SEC. - SCIENCES ET TECHNOLOGIE (B. ENS.) (B-ENS.STC)	1	
		BACCALAURÉAT ENS. SEC. - SCIENCES ET TECHNOLOGIE (B. ENS.) (B-ENS3.STC)	5	
		BACCALAURÉAT ENS. SEC. - UN. SOCIAL (HIST.-GÉOGR.) (B. ENS.) (B-ENS.UHG)	4	
		BACCALAURÉAT ENS. SEC. - UN. SOCIAL (HIST.-GÉOGR.) (B. ENS.) (B-ENS5.UHG)	24	
		BACCALAURÉAT ENS. SEC. - UN. SOCIAL, DÉV. PERSONN. (B. ENS.) (B-ENS.UDP)	2	
		BACCALAURÉAT ENS. SEC. - UN. SOCIAL, DÉV. PERSONN. (B. ENS.) (B-ENS4.UDP)	7	
		BACCALAURÉAT ENS. SECONDAIRE - MATHÉMATIQUES (B. ENS.) (B-ENS.EMA)	8	
		BACCALAURÉAT ENS. SECONDAIRE - MATHÉMATIQUES (B. ENS.) (B-ENS2.EMA)	10	
	BACCALAURÉAT ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL, TECHNIQUE (B. ENS.) (B-EPT.EPT)	5		
	BACCALAURÉAT SC. DE L'ÉDUC. (ÉD. PHYSIQUE ET SANTÉ) (B.A.) (B-SEDP.EDP)	1		
	Total Baccalauréat			381
	Maîtrise	Maîtrise	MAÎTRISE EN MUSIQUE - DIDACTIQUE INSTRUMENTALE (M. MUS.) (M-MUS.DTR)	1
			MAÎTRISE EN MUSIQUE - ÉD. MUSICALE - AVEC MÉMOIRE (M. MUS.) (MM-MUS.EMS)	1
			MAÎTRISE EN PSYCHOPÉD. - ADAPT. SCOL. - AVEC MÉMOIRE (M.A.) (MM-PPG.ADP)	4
MAÎTRISE EN PSYCHOPÉDAGOGIE - ORTHOPÉDAGOGIE (M.A.) (M-PPG.ÖRP)			15	
MAÎTRISE ENS. SEC. - ÉTHIQUE ET CULTURE RELIGIEUSE (M. ÉD.) (M-ENS4.ECR)			1	
MAÎTRISE ENS. SEC. - UNIVERS SOCIAL (HIST., GÉOGR.) (M. ÉD.) (M-ENS5.UHG)			9	
MAÎTRISE ENS. SECONDAIRE - FRANÇAIS LANGUE PREMIÈRE (M. ÉD.) (M-ENS1.FLP)			3	
MAÎTRISE ENS. SECONDAIRE - MATHÉMATIQUES (M. ÉD.) (M-ENS2.EMA)			2	
MAÎTRISE ENS. SECONDAIRE - SCIENCES ET TECHNOLOGIE (M. ÉD.) (M-ENS3.STC)	5			
Total Maîtrise			41	
Total Université Laval (975000)			422	
Université McGill (979000)	Baccalauréat	ELEMENTARY EDUCATION: INDIGENOUS EDUCATION (102015)	1	
		KINDERGARTEN AND ELEMENTARY EDUCATION (100255)	85	
		KINDERGARTEN AND ELEMENTARY JEWISH STUDIES (100256)	1	
		KINDERGARTEN AND ELEMENTARY PÉDAGOGIE DE L'IMMERSION FRANÇAIS (100257)	13	
		MAJOR MUSIC EDUCATION AND BACHELOR OF EDUCATION (B.ED.) - MU (100252)	10	
		MAJOR MUSIC EDUCATION AND BACHELOR OF EDUCATION (B.ED.) - MU (100305)	4	
		MAJOR SECONDARY SOCIAL SCIENCES (101759)	14	
		PHYSICAL AND HEALTH EDUCATION (100258)	40	
		SECONDARY ENGLISH (100265)	15	
		SECONDARY MATHEMATICS (100266)	10	
	SECONDARY SCIENCE AND TECHNOLOGY (100264)	6		
	TEACHING ENGLISH AS A SECOND LANGUAGE - TESL ELEMENTARY AND (100267)	24		
	Total Baccalauréat			223
	Maîtrise	Maîtrise	(M.A.) SECOND LANGUAGE EDUCATION (NON-THESIS) (100780)	20
(M.A.) SECOND LANGUAGE EDUCATION (THESIS) (100782)			2	
(M.A.) TEACHING AND LEARNING (NON-THESIS) (100801)			63	
Total Maîtrise			85	
Total Université McGill (979000)			308	
Total général			3 412	

Source : MES, DGPP, DSIG, Portail informationnel, Système GDEU, données au 17 novembre 2024.

Les données présentées dans ce tableau peuvent inclure des diplômes qui ne mènent pas à l'obtention d'un brevet en enseignement.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Nombre d'admissions et de nouveaux diplômés au baccalauréat et à la maîtrise dans les catégories ci-dessous. Ventilation par université pour 2024-2025 :

- a. adaptation scolaire et sociale;
- b. enseignement professionnel;
- c. orientation;
- d. psychoéducation;
- e. éducation spécialisée;
- f. Travail social.

RÉPONSE

Le Ministère ne possède pas les données sur le nombre d'admissions dans les établissements universitaires.

Toutefois, le nombre d'inscriptions pour l'année universitaire 2024-2025^P est disponible, et ventilé par université. Il s'agit ici d'inscriptions à l'automne, une même personne inscrite à plus d'un programme ou dans plus d'un établissement pouvant être comptée plus d'une fois.

Les données sur les inscriptions sont présentées à l'annexe 1.

Les données portant sur le nombre de diplômés, ventilé par université, sont disponibles pour l'année civile 2023.

Les données sur les sanctions sont présentées à l'annexe 2.

Tableau 1. Répartition du nombre d'inscriptions dans certaines disciplines universitaires, selon l'établissement, type de diplôme recherché est baccalauréat ou maîtrise, au trimestre d'automne, pour l'année universitaire 2024-2025^P

Ensemble des 6 disciplines d'études (Adaptation scolaire et sociale, Enseignement professionnel, Orientation, Psychoéducation, Éducation spécialisée et Travail social)

Type de diplôme recherché	Établissement déclaré	2024-2025 ^P
Baccalauréat	Université Bishop's (981000)	85
	Université Concordia (980000)	186
	Université de Montréal (976000)	1 567
	Université de Sherbrooke (977000)	2 214
	Université du Québec à Chicoutimi (978003)	665
	Université du Québec à Montréal (978001)	2 672
	Université du Québec à Rimouski (978004)	1 588
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	1 437
	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978006)	346
	Université du Québec en Outaouais (978005)	677
	Université Laval (975000)	1 624
Université McGill (979000)	602	
Total Baccalauréat		13 663
Maîtrise	Université Concordia (980000)	30
	Université de Montréal (976000)	433
	Université de Sherbrooke (977000)	440
	Université du Québec à Chicoutimi (978003)	75
	Université du Québec à Montréal (978001)	235
	Université du Québec à Rimouski (978004)	41
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	310
	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978006)	51
	Université du Québec en Outaouais (978005)	259
	Université Laval (975000)	476
Université McGill (979000)	213	
Total Maîtrise		2 563
Total général		16 226

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur (MES), DGPP, DSIG, portail informationnel, système GDEU, données au 2024-11-17.

P: Les données de l'automne 2024 sont provisoires.

Tableau 1.a Répartition du nombre d'inscriptions dans la discipline Formation des enseignants spécialistes en adaptation scolaire (orthopédagogie), selon l'établissement, type de diplôme recherché est baccalauréat ou maîtrise, au trimestre d'automne, pour l'année 2024-2025^P

Formation des enseignants spécialistes en adaptation scolaire (orthopédagogie)

Type de diplôme recherché	Établissement déclaré	2024-2025 ^P
Baccalauréat	Université de Montréal (976000)	367
	Université de Sherbrooke (977000)	394
	Université du Québec à Chicoutimi (978003)	109
	Université du Québec à Montréal (978001)	453
	Université du Québec à Rimouski (978004)	294
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	298
	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978006)	7
	Université du Québec en Outaouais (978005)	142
Total Baccalauréat		2 064
Maîtrise	Université de Montréal (976000)	99
	Université de Sherbrooke (977000)	151
	Université du Québec à Chicoutimi (978003)	2
	Université du Québec à Montréal (978001)	63
	Université du Québec à Rimouski (978004)	
	Université du Québec en Outaouais (978005)	46
	Université Laval (975000)	104
Total Maîtrise		465
Total général		2 529

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur (MES), DGPP, DSIG, portail informationnel, système GDEU, données au 2024-11-17.

P: Les données de l'automne 2024 sont provisoires.

Tableau 1.b Répartition du nombre d'inscriptions dans la discipline de Formation des enseignants de l'enseignement professionnel au secondaire et au collégial, selon l'établissement, type de diplôme recherché est baccalauréat ou maîtrise, au trimestre d'automne, pour l'année universitaire 2024-2025^P

Formation des enseignants de l'enseignement professionnel au secondaire et au collégial

Type de diplôme recherché	Établissement déclaré	2024-2025 ^P
Baccalauréat	Université de Sherbrooke (977000)	756
	Université du Québec à Chicoutimi (978003)	68
	Université du Québec à Montréal (978001)	487
	Université du Québec à Rimouski (978004)	1 028
	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978006)	89
	Université Laval (975000)	3
Total Baccalauréat		2 431
Maîtrise	Université du Québec à Montréal (978001)	2
Total Maîtrise		2
Total général		2 433

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur (MES), DGPP, DSIG, portail informationnel, système GDEU, données au 2024-11-
P: Les données de l'automne 2024 sont provisoires.

Note :

Tableau 1.c Répartition du nombre d'inscriptions dans la discipline d'Orientation, information scolaire et professionnelle, selon l'établissement, type de diplôme recherché est baccalauréat ou maîtrise, au trimestre d'automne, pour l'année universitaire 2024-2025^P

Orientation, information scolaire et professionnelle

Type de diplôme recherché	Établissement déclaré	2024-2025 ^P
Baccalauréat	Université de Sherbrooke (977000)	83
	Université du Québec à Montréal (978001)	196
	Université Laval (975000)	168
Total Baccalauréat		447
Maîtrise	Université de Sherbrooke (977000)	48
	Université du Québec à Montréal (978001)	70
	Université Laval (975000)	142
Total Maîtrise		260
Total général		707

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur (MES), DGPP, DSIG, portail informationnel, système GDEU, données au 2024-11

P: Les données de l'automne 2024 sont provisoires.

Tableau 1.d Répartition du nombre d'inscriptions dans la discipline *Psychoéducation*, selon l'établissement, type de diplôme recherché est baccalauréat ou maîtrise, au trimestre d'automne, pour l'année universitaire 2024-2025^P

Psychoéducation		
Type de diplôme	Établissement déclaré	2024-2025^P
Baccalauréat	Université de Montréal (976000)	393
	Université de Sherbrooke (977000)	192
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	586
	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978006)	46
	Université du Québec en Outaouais (978005)	234
	Université Laval (975000)	285
Total Baccalauréat		1 736
Maîtrise	Université de Montréal (976000)	228
	Université de Sherbrooke (977000)	154
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	297
	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978006)	14
	Université du Québec en Outaouais (978005)	101
	Université Laval (975000)	135
Total Maîtrise		929
Total général		2 665

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur (MES), DGPP, DSIG, portail informationnel, système GDEU, données au 2024-11-17.

P: Les données de l'automne 2024 sont provisoires.

Tableau 1.e Répartition du nombre d'inscriptions dans la discipline Formation des enseignants spécialistes au primaire et au secondaire, selon l'établissement, type de diplôme recherché est baccalauréat ou maîtrise, au trimestre d'automne, pour l'année universitaire 2024-2025^P

Formation des enseignants spécialistes au primaire et au secondaire

Type de diplôme recherché	Établissement déclaré	2024-2025 ^P
Baccalauréat	Université Bishop's (981000)	85
	Université Concordia (980000)	186
	Université de Montréal (976000)	259
	Université de Sherbrooke (977000)	479
	Université du Québec à Chicoutimi (978003)	204
	Université du Québec à Montréal (978001)	996
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	389
	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978006)	30
	Université du Québec en Outaouais (978005)	17
	Université Laval (975000)	671
	Université McGill (979000)	437
Total Baccalauréat		3 753
Maîtrise	Université Concordia (980000)	30
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	13
	Université Laval (975000)	3
	Université McGill (979000)	129
Total Maîtrise		175
Total général		3 928

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur (MES), DGPP, DSIG, portail informationnel, système GDEU, données au 2024-11-17.

P: Les données de l'automne 2024 sont provisoires.

Tableau 1.f Répartition du nombre d'inscriptions dans la discipline *Service social*, selon l'établissement, type de diplôme recherché est baccalauréat ou maîtrise, au trimestre d'automne, pour l'année universitaire 2024-2025^P

Service social		
Type de diplôme	Établissement déclaré	2024-2025^P
Baccalauréat	Université de Montréal (976000)	548
	Université de Sherbrooke (977000)	310
	Université du Québec à Chicoutimi (978003)	284
	Université du Québec à Montréal (978001)	540
	Université du Québec à Rimouski (978004)	266
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	164
	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978006)	174
	Université du Québec en Outaouais (978005)	284
	Université Laval (975000)	497
	Université McGill (979000)	165
Total Baccalauréat		3 232
Maîtrise	Université de Montréal (976000)	106
	Université de Sherbrooke (977000)	87
	Université du Québec à Chicoutimi (978003)	73
	Université du Québec à Montréal (978001)	100
	Université du Québec à Rimouski (978004)	41
	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978006)	37
	Université du Québec en Outaouais (978005)	112
	Université Laval (975000)	92
Université McGill (979000)	84	
Total Maîtrise		732
Total général		3 964

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur (MES), DGPP, DSIG, portail informationnel, système GDEU, données au 2024-11-17.

P: Les données de l'automne 2024 sont provisoires.

Tableau 2. Répartition des sanctions délivrées dans certaines disciplines universitaires, selon l'établissement, type de diplôme obtenu est baccalauréat ou maîtrise, pour l'année civile 2023

Ensemble des 6 disciplines d'études (Adaptation scolaire et sociale, Enseignement professionnel, Orientation, Psychoéducation, Éducation spécialisée et Travail social)

Type de diplôme	Établissement de diplomation	2023
Baccalauréat	Université Bishop's (981000)	7
	Université Concordia (980000)	48
	Université de Montréal (976000)	415
	Université de Sherbrooke (977000)	418
	Université du Québec à Chicoutimi (978003)	117
	Université du Québec à Montréal (978001)	541
	Université du Québec à Rimouski (978004)	190
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	224
	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978006)	90
	Université du Québec en Outaouais (978005)	174
	Université Laval (975000)	406
Université McGill (979000)	137	
Total Baccalauréat		2 767
Maîtrise	Université Concordia (980000)	7
	Université de Montréal (976000)	163
	Université de Sherbrooke (977000)	156
	Université du Québec à Chicoutimi (978003)	2
	Université du Québec à Montréal (978001)	76
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	53
	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978006)	14
	Université du Québec en Outaouais (978005)	66
	Université Laval (975000)	138
	Université McGill (979000)	119
Total Maîtrise		794
Total général		3 561

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur (MES), DGPP, DSIG, portail informationnel, système GDEU,

Tableau 2.a Répartition des sanctions délivrées dans la discipline *Formation des enseignants spécialistes en adaptation scolaire (orthopédagogie)*, selon l'établissement, type de diplôme obtenu est baccalauréat ou maîtrise, pour l'année civile 2023

Formation des enseignants spécialistes en adaptation scolaire (orthopédagogie)		
Type de diplôme	Établissement de diplomation	2023
Baccalauréat	Université de Montréal (976000)	78
	Université de Sherbrooke (977000)	74
	Université du Québec à Chicoutimi (978003)	29
	Université du Québec à Montréal (978001)	112
	Université du Québec à Rimouski (978004)	51
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	32
	Université du Québec en Outaouais (978005)	22
Total Baccalauréat		398
Maîtrise	Université de Montréal (976000)	42
	Université de Sherbrooke (977000)	18
	Université du Québec à Chicoutimi (978003)	2
	Université du Québec à Montréal (978001)	29
	Université Laval (975000)	19
Total Maîtrise		110
Total général		508

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur (MES), DGPP, DSIG, portail informationnel, système GDEU, données

Tableau 2.b Répartition des sanctions délivrées dans la discipline de Formation des enseignants de l'enseignement professionnel au secondaire et au collégial, selon l'établissement, type de diplôme obtenu est baccalauréat ou maîtrise, pour l'année civile 2023

Formation des enseignants de l'enseignement professionnel au secondaire et au collégial

Type de diplôme	Établissement de diplomation	2023
Baccalauréat	Université de Sherbrooke (977000)	79
	Université du Québec à Chicoutimi (978003)	2
	Université du Québec à Montréal (978001)	73
	Université du Québec à Rimouski (978004)	53
	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978006)	1
	Université Laval (975000)	5
Total Baccalauréat		213
Maîtrise	Université du Québec à Montréal (978001)	0
Total Maîtrise		0
Total général		213

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur (MES), DGPP, DSIG, portail informationnel, système GDEU, données

Tableau 2.c Répartition des sanctions délivrées dans la discipline d'*Orientation, information scolaire et professionnelle*, selon l'établissement, type de diplôme obtenu est baccalauréat ou maîtrise, pour l'année civile 2023

Orientation, information scolaire et professionnelle

Type de diplôme	Établissement de diplomation	2023
Baccalauréat	Université de Sherbrooke (977000)	21
	Université du Québec à Montréal (978001)	62
	Université Laval (975000)	40
Total Baccalauréat		123
Maîtrise	Université de Sherbrooke (977000)	32
	Université du Québec à Montréal (978001)	16
	Université Laval (975000)	34
Total Maîtrise		82
Total général		205

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur (MES), DGPP, DSIG, portail informationnel, système

Tableau 2.d Répartition des sanctions délivrées dans la discipline *Psychoéducation*, selon l'établissement, type de diplôme obtenu est baccalauréat ou maîtrise, pour l'année civile 2023

Psychoéducation		
Type de diplôme	Établissement de diplomation	2023
Baccalauréat	Université de Montréal (976000)	136
	Université de Sherbrooke (977000)	58
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	143
	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978006)	15
	Université du Québec en Outaouais (978005)	66
	Université Laval (975000)	71
Total Baccalauréat		468
Maîtrise	Université de Montréal (976000)	88
	Université de Sherbrooke (977000)	71
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	51
	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978006)	13
	Université du Québec en Outaouais (978005)	39
	Université Laval (975000)	64
Total Maîtrise		326
Total général		815

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur (MES), DGPP, DSIG, portail informationnel, système GDEU, données au

Tableau 2.e Répartition des sanctions délivrées dans la discipline *Formation des enseignants spécialistes au primaire et au secondaire*, selon l'établissement, type de diplôme obtenu est baccalauréat ou maîtrise, pour l'année civile 2023

Formation des enseignants spécialistes au primaire et au secondaire

Type de diplôme	Établissement de diplomation	2023
Baccalauréat	Université Bishop's (981000)	7
	Université Concordia (980000)	48
	Université de Montréal (976000)	56
	Université de Sherbrooke (977000)	114
	Université du Québec à Chicoutimi (978003)	41
	Université du Québec à Montréal (978001)	164
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	49
	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978006)	6
	Université du Québec en Outaouais (978005)	1
	Université Laval (975000)	144
	Université McGill (979000)	85
Total Baccalauréat		715
Maîtrise	Université Concordia (980000)	7
	Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	2
	Université Laval (975000)	2
	Université McGill (979000)	85
Total Maîtrise		96
Total général		811

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur (MES), DGPP, DSIG, portail informationnel, système GDEU, données au

Tableau 2.f Répartition des sanctions délivrées dans la discipline *Service social*, selon l'établissement, type de diplôme obtenu est baccalauréat ou maîtrise, pour l'année civile 2023

Service social		
Type de diplôme	Établissement de diplomation	2023
Baccalauréat	Université de Montréal (976000)	145
	Université de Sherbrooke (977000)	72
	Université du Québec à Chicoutimi (978003)	45
	Université du Québec à Montréal (978001)	130
	Université du Québec à Rimouski (978004)	86
	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978006)	68
	Université du Québec en Outaouais (978005)	85
	Université Laval (975000)	146
	Université McGill (979000)	52
Total Baccalauréat		829
Maîtrise	Université de Montréal (976000)	33
	Université de Sherbrooke (977000)	35
	Université du Québec à Montréal (978001)	31
	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978006)	1
	Université du Québec en Outaouais (978005)	27
	Université Laval (975000)	19
	Université McGill (979000)	34
Total Maîtrise		180
Total général		1 009

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur (MES), DGPP, DSIG, portail informationnel, système GDEU, données au 2024-11-17.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Détails des frais institutionnels obligatoires (FIO) facturés aux étudiants par université pour 2024-2025.

RÉPONSE

Les FIO constituent l'ensemble des frais obligatoires imposés par les universités à leurs étudiants, à l'exclusion des droits de scolarité et facturés directement à l'étudiant par l'université ou une de ses composantes, sans qu'il y ait possibilité de s'y soustraire. Ils peuvent varier selon le cycle d'études, les programmes et le régime d'études de l'étudiant.

Le tableau ci-dessous présente les FIO que devaient acquitter tous les étudiants réguliers de premier cycle inscrits à 30 crédits en 2024-2025, pour chaque université. Dans le cas de certaines universités offrant uniquement de la formation aux cycles supérieurs, la situation d'un étudiant de deuxième cycle régulier est présentée.

Frais institutionnels obligatoires ¹ exigés d'un étudiant régulier (\$)

Universités	2024-2025
École des Hautes Études Commerciales de Montréal	1 379,10
École Polytechnique de Montréal	733,62
Université Bishop's	1 481,42
Université Concordia	1 066,00
Université Laval	867,90
Université McGill	1 523,08
Université de Montréal	924,60
Université de Sherbrooke	658,68
Université du Québec	
École nationale d'administration publique	776,94
École de technologie supérieure	649,16
Institut national de la recherche scientifique	273,36
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	645,56
Université du Québec à Chicoutimi	544,10
Université du Québec à Montréal	632,58
Université du Québec en Outaouais	587,72
Université du Québec à Trois-Rivières	555,20
Université du Québec à Rimouski	523,70
Télé-université	630,06

1. Les FIO spécifiques propres à une faculté, un département, un programme ou un cours pouvant être exigés d'un étudiant régulier ne sont pas compilés dans ce tableau.

Source : Inventaires des FIO 2024-2025

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Cumul et détail de l'entretien différé accumulé des collèges publics et privés du Québec.

RÉPONSE

Le Plan annuel de gestion des investissements publics en infrastructures (PAGI) 2024-2025 prévoit un déficit de maintien des actifs de 763,8 M\$ pour le réseau collégial. Le déficit de maintien d'actifs attribuable aux immeubles est de 700,5 M\$ et le déficit de maintien des actifs attribuable aux équipements est de 63,3 M\$.

Au PQI 2024-2034, pour l'année 2024-2025, l'enveloppe accordée pour maintenir en état les bâtiments du réseau collégial est de 107,5 M\$, dont 65,0 M\$ spécifiquement pour la résorption du déficit de maintien des actifs.

Pour le réseau collégial privé, le Ministère ne finance pas les dépenses d'investissements et ne dispose pas d'information sur l'état des infrastructures.

MINISTÈRE DE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Pour l'année 2024-2025, montant dépensé visant l'intégration des immigrants et pris en compte par l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains.

RÉPONSE

À l'automne 2007, le gouvernement du Québec a confié au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) la totalité de l'enveloppe budgétaire allouée à l'intégration et à la francisation des personnes immigrantes. Cette enveloppe comprend une partie des sommes reçues du gouvernement fédéral en vertu de l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains (ci-après l'« Accord Canada-Québec »).

Ainsi, aux fins d'assurer le financement des services spécifiques d'intégration et de francisation des personnes immigrantes fournis par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) aux nouveaux immigrants, une partie des sommes versées au MIFI (qui reçoit 238,64 M\$), soit 19,7 M\$, est transféré par ce dernier au MES en vertu d'une entente distincte conclue entre les deux ministères le 28 juin 2023, laquelle est renouvelée annuellement. Une ponction équivalente à ce montant est alors effectuée par le Conseil du trésor dans les crédits du MES et est versée à titre de provision dans les crédits du MIFI.

Conformément à cette entente, le montant de 19,7 M\$ a notamment pour but de financer l'offre de formations d'appoint prescrites par un ordre professionnel et des exemptions de droits de scolarité supplémentaires exigés des étudiantes et étudiants internationaux, la mesure sur l'attraction et la rétention des étudiants étrangers en région, ainsi que l'intégration des personnes immigrantes par le biais de la formation continue offerte dans les établissements du réseau des cégeps.

Le rapport de reddition de comptes pour 2023-2024 porte sur les éléments suivants :

- La formation d'appoint qui permet aux personnes immigrantes de suivre les formations prescrites par les ordres professionnels dans le but d'obtenir un droit de pratique de leur profession. Les sommes utilisées pour ce volet totalisent un montant de 5 425 701 \$.
- À cela s'ajoute le montant pour les exemptions de droits de scolarité supplémentaires exigés des étudiants internationaux, soit la mesure pour une formation d'appoint prescrite par un ordre professionnel et la mesure sur l'attraction et la rétention des étudiants étrangers en région. À noter que la reddition de compte pour ces éléments est en cours.

Tableau 1 : Répartition des effectifs étudiants internationaux* dans le réseau universitaire québécois selon l'établissement, au trimestre d'automne, pour l'année 2024-2025^P

Établissement	A-2024 ^P
Université Bishop's	388
Université Concordia	7 298
Université McGill	10 362
Sous-total : anglophone	18 048
Laval	5 661
Montréal	7 049
HEC	2 082
Polytechnique	2 632
Sherbrooke	2 564
Université du Québec	17 837
ÉTS	2 788
ENAP	721
INRS	442
TELUQ	105
Université du Québec à Chicoutimi	3 085
Université du Québec à Montréal	5 184
Université du Québec à Rimouski	1 132
Université du Québec à Trois-Rivières	2 689
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	483
Université du Québec en Outaouais	1 208
Sous-total : francophone	37 825
Total général	55 873

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur (MES), DGPP, DSIG, portail informationnel, système GDEU, données au 2024-11-17.

P: les données de l'automne 2024 sont provisoires.

Notes :

*Au Canada, le concept des « étudiants internationaux » comprend les résidents non permanents, tels les détenteurs de permis d'études. Les résidents permanents sont des personnes originaires d'un autre pays qui sont titulaires d'un permis d'études ou d'un permis de travail ou qui revendiquent le statut de réfugié, ainsi que tout membre de leur famille, né à l'extérieur du Canada vivant avec elles.

Il s'agit des étudiants ayant le statut d'inscription : régulier ou libre.

**Tableau 2 : Répartition des effectifs
étudiants internationaux¹ inscrits à
l'université, selon les 10 principaux pays de
citoyenneté, au trimestre d'automne, pour
l'année 2024-2025^P**

Pays de citoyenneté	2024-2025^P
France (total) ²	15 159
Chine (total) ³	4 113
États-Unis	2 883
Sénégal	2 705
Iran	2 672
Algérie	2 530
Inde	2 300
Maroc	1 991
Cameroun	1 732
Côte d'Ivoire	1 663
Autres	18 125
Ensemble du réseau	55 873

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur (MES), DGPP, DSIG, portail informationnel, système GDEU, données au 2024-11-17.

P : Les données de l'automne 2024 sont provisoires.

Notes :

¹Au Canada, le concept des «étudiants internationaux» comprend les résidents non permanents, tels les détenteurs de permis d'études. Les résidents non permanents sont des personnes originaires d'un autre pays qui sont titulaires d'un permis d'études ou d'un permis de travail ou qui revendiquent le statut de réfugié, ainsi que tout membre de leur famille, né à l'extérieur du Canada vivant avec elles.

² En fonction des pays de citoyenneté, les regroupements suivants sont considérés :
Les étudiants français regroupent les étudiants provenant de : France (métropolitaine), Guadeloupe, Nouvelle-Calédonie, Guyane française, Polynésie française, Martinique, Saint-Martin (français), Saint-Pierre-et-Miquelon, Réunion et Îles Mayotte.

³Les étudiants chinois regroupent les étudiants provenant de : Chine, Macao et Hong-Kong

Tableau 3. Répartition des effectifs étudiants internationaux* inscrits dans le réseau collégial québécois, selon le réseau et l'organisme responsable, au trimestre d'automne, pour l'année 2024-2025ⁱ**

Organisme responsable	A-2024 ⁱ
Cégep Limoilou (902000)	493
Cégep de Jonquière (932003)	466
Cégep de Trois-Rivières (905000)	422
Cégep Marie-Victorin (938000)	413
Cégep de Sherbrooke (904000)	405
Cégep de St-Félicien (932004)	387
Cégep de la Gaspésie et des Îles (900000)	351
Cégep de Chicoutimi (932002)	333
Cégep de Maisonneuve (916000)	295
Vanier College (934000)	291
Cégep Édouard Montpetit (909000)	273
Cégep du Vieux Montréal (917000)	269
Cégep de Drummondville (907001)	258
Cégep André-Laurendeau (929000)	244
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue (920000)	244
Cégep d'Ahuntsic (913000)	238
Collège Dawson (933000)	230
Cégep de Rosemont (915000)	217
Cégep de Granby (904001)	216
Cégep François-Xavier Garneau (926000)	215
Cégep de Matane (927000)	204
Cégep de Thetford (924000)	196
Cégep de Bois-de-Boulogne (914000)	194
Cégep de Saint-Laurent (912000)	192
Cégep de Shawinigan (906000)	184
Cégep de Baie-Comeau (931001)	173
Cégep de St-Hyacinthe (907003)	158
Cégep de Lévis (921000)	155
Collège d'Alma (932001)	149
Cégep de Rivière-du-Loup (922000)	149
Cégep de Sainte-Foy (903000)	140
Cégep Montmorency (930000)	138
Cégep de Rimouski (901000)	136
Cégep de Victoriaville (925000)	130

Organisme responsable	A-2024ⁱ
Cégep de La Pocatière (923000)	122
Cégep de l'Outaouais (919000)	118
Cégep Beauce-Appalaches (937000)	113
Cégep John Abbott (935000)	103
Cégep de Sept-Îles (931002)	93
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu (908000)	91
Cégep Gérald-Godin (939000)	84
Cégep de Sorel-Tracy (907002)	74
Cégep de Saint-Jérôme (928000)	70
Cégep de Valleyfield (918000)	67
Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption (940001)	23
Cégep régional de Lanaudière à Joliette (910000)	21
Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne (940002)	9
Cégep Lionel Groulx (911000)	47
Cégep Champlain à Lennoxville (936001)	16
Cégep Champlain à Saint-Lambert (936003)	16
Cégep Champlain-Saint-Lawrence (936002)	8
Collège Héritage (919001)	7
Sous-total : réseau public (cégep)	9 640
Collège LaSalle (749548)	2 608
Collège Universel (690555)	1 501
Institut Teccart (692550)	1 461
Collège Ellis (250506)	649
Collège TAV (693510)	438
Collège O'Sullivan de Montréal inc. (749561)	172
Collège André-Grasset (1973) inc. (749547)	115
Méridien Collégial Privé (669506)	80
Collège Laflèche (260501)	79
Collège Marianopolis (749712)	73
Collège Décarie (693515)	68
Campus Notre-Dame-de-Foy (210508)	59

Organisme responsable	A-2024 ⁱ
Collège international Marie de France (749557)	58
École nationale de cirque (749937)	46
Collège O’Sullivan de Québec inc. (669546)	46
Collège Bart (1975) (669537)	35
Collège Stanislas inc. (719517)	30
Collégial international Sainte-Anne (693530)	27
Séminaire de Sherbrooke (270543)	11
Collège Jean-de-Brébeuf (749556)	11
Sous-total : réseau privé subventionné	7 567
Institut Trebas Québec inc. (749738)	266
Collège CDI Administration. Technologie. Santé (749747)	150
Rubika Montréal (693603)	130
Collège Greystone (693710)	127
Collège Select Aviation (693695)	75
Collège Canada inc. (693550)	74
Collège Cumberland (693760)	45
Mérici Collégial Privé (669506)	35
Collège d’aéronautique (693699)	34
Les Écoles Créatives (749795)	30
Collège national de science et technologie inc. (693770)	29
Collège Air Richelieu (693590)	24
Hélicraft (693661)	14
Collège l’Avenir de Rosemont inc. (693735)	12
Collège des Technologies de l’Information de Montréal (693570)	7
Collège de l’immobilier du Québec (692590)	6
Académie de l’Entrepreneurship (294901)	6
Collège iFly inc. (693800)	6
Passport Hélico (693697)	5
Multihexa (691510)	5
Collège April-Fortier inc. (749720)	4

Organisme responsable	A-2024 ⁱ
École nationale de l'humour (749995)	3
Collège de gestion, technologie et santé Matrix inc. (693610)	3
Collège Herzing (749758)	3
Cargair Ltée (693651)	2
Collège de pilotage Saint-Hubert (693691)	1
École de danse contemporaine de Montréal (749751)	1
École de management INSA (693730)	1
Institut d'enregistrement du Canada (359505)	1
Sous-total : réseau privé non subventionné	1 099
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (749655)	14
Institut de technologie agroalimentaire, campus de Saint-Hyacinthe (440512)	13
Institut de technologie agroalimentaire, campus de La Pocatière (190504)	13
Conservatoire de musique de Montréal (749572)	5
Macdonald College - Université McGill (699600)	2
Conservatoire de musique de Québec (669510)	0
Sous-total : réseau gouvernemental	47
Total : étudiants internationaux au collégial	18 353

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur (MES), DGPP, DSIG, portail informationnel, système SOCRATE, données au 2024-11-09.

I : les données de l'automne 2024 sont incomplètes.

Note :

* Au Canada, le concept des «étudiants internationaux» comprend les résidents non permanents, tels les détenteurs de permis d'études. Les résidents non permanents sont des personnes originaires d'un autre pays qui sont titulaires d'un permis d'études ou d'un permis de travail ou qui revendiquent le statut de réfugié, ainsi que tout membre de leur famille, né à l'extérieur du Canada vivant avec elles.

Tableau 4. Répartition des effectifs étudiants internationaux* inscrits dans le réseau collégial, selon les 10 principaux pays*** de citoyenneté, au trimestre d'automne, pour l'année 2024-2025ⁱ**

Pays de citoyenneté	A-2024ⁱ
France ¹	4 076
Cameroun	2 008
Inde	1 969
Maroc	1 732
Côte d'Ivoire	1 299
Sénégal	880
Algérie	660
Congo, République démocratique du	509
Haïti	495
Colombie	488
Autres	4 237
Ensemble du réseau	18 353

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur (MES), DGPP, DSIG, portail informationnel, système SOCRATE, données au 2024-11-09.

I : les données de l'automne 2024 sont incomplètes.

Notes :

*Au Canada, le concept des «étudiants internationaux» comprend les résidents non permanents, tels les détenteurs de permis d'études. Les résidents non permanents sont des personnes originaires d'un autre pays qui sont titulaires d'un permis d'études ou d'un permis de travail ou qui revendiquent le statut de réfugié, ainsi que tout membre de leur famille, né à l'extérieur du Canada vivant avec elles.

**Les données ci-dessus incluent les étudiants s'étant désinscrits ou ayant abandonné tous leurs cours conformément à l'article 29 du Règlement sur le régime des études collégiales (C-29, r. 4).

*** En fonction des pays de citoyenneté, le regroupement suivant est considéré :
Les étudiants français regroupent les étudiants provenant de : France (métropolitaine), Guadeloupe, Nouvelle-Calédonie, Guyane française, Polynésie française, Martinique, Saint-Martin (français), Saint-Pierre-et-Miquelon, Réunion et Îles Mayotte.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Ventilation, par université et cégep, du nombre d'étudiants étrangers, selon leur pays d'origine, pour 2022, 2023 et 2024.

RÉPONSE

Ventilation des effectifs étudiants internationaux par université

Les dernières données disponibles sont celles de l'automne 2024 et sont présentées en annexe, tableaux 1 et 2.

Ventilation des effectifs étudiants internationaux au collégial

Les dernières données disponibles sont celles de l'automne 2024 et sont présentées en annexe, tableaux 3 et 4.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Évolution des collaborations entre les collèges, les universités et les entreprises depuis 2014

RÉPONSE

Chaque université a la responsabilité de conclure ses propres ententes avec une ou des entreprises. Elles ne sont pas tenues de les transmettre, de façon systématique, au Ministère. Le Système d'information sur la recherche universitaire (SIRU), piloté par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, compile des données sur les recherches collaboratives entre les universités et les entreprises. Toutefois, les données de ce système ne sont pas fiables en raison du manque d'uniformité des déclarations des établissements. Un nouveau système d'information sur le financement de la recherche en enseignement supérieur est en processus d'implantation et il sera opérationnel à partir de 2026.

Par ailleurs, les données financières utilisées par Statistique Canada à cet effet se basent sur les déclarations des universités auprès de l'Association canadienne du personnel administratif universitaire (ACPAU).

En 2022-2023, selon les déclarations des universités à l'ACPAU et les données de Statistique Canada, les entreprises privées commerciales ont apporté aux universités du Québec un montant total de 279 M\$, dont plus de 267 M\$ pour la recherche subventionnée ou contractuelle.

De plus, des initiatives mises en place par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) encouragent les établissements d'enseignement supérieur à collaborer avec les entreprises :

1. Pôles régionaux en enseignement supérieur

En soutenant les pôles régionaux en enseignement supérieur, le MES encourage la collaboration entre les cégeps et les universités afin de répondre aux besoins spécifiques d'une région, en partenariat avec les acteurs socioéconomiques. Depuis 2023, le MES détaille dans sa planification stratégique une cible de partenariats que les pôles régionaux doivent développer dans leur région. Depuis 2023-2024, plus de 202 nouveaux partenaires socioéconomiques collaborent étroitement avec les pôles. Ceux-ci s'ajoutent aux 146 déclarés en 2022-2023.

Chacun des pôles engage les établissements d'enseignement supérieur d'un même territoire à déployer des initiatives régionales renforçant les maillages avec les organismes de développement socioéconomique. Ils mettent en œuvre des projets répondant à des objectifs ministériels et à leurs enjeux régionaux pour répondre à des besoins nationaux et régionaux d'adéquation formation-emploi. Ils s'activent notamment à favoriser l'accessibilité à l'enseignement supérieur, notamment des groupes sous-représentés (Autochtones, étudiants de première génération, personnes en situation de handicap, issues de régions rurales, etc.) et améliorer la fluidité des parcours et des transitions interordres. Pour l'année 2024-2025, c'est une enveloppe de 12 M\$ qui est dédiée à cette mesure.

2. SYNTHÈSE-Pôle Image Québec

SYNTHÈSE Pôle Image Québec a pour ambition de s'assurer que le Québec et l'ensemble de ses régions disposent des talents ayant la formation et l'expertise nécessaires pour assurer la vitalité des entreprises en créativité numérique (secteurs du jeu vidéo et du cinéma d'animation dans un premier temps). Il souhaite relever les défis de formation et d'éducation dans le milieu de la créativité numérique en brisant les silos entre les entreprises, les institutions d'enseignement et la recherche par des initiatives porteuses et concrètes.

SYNTHÈSE repose sur une collaboration entre les collèges et les universités, les regroupements d'entreprises ainsi que des acteurs de la recherche de pointe dans le vaste domaine des arts numériques, afin de répondre aux enjeux propres à la formation, à l'innovation et à la recherche, ainsi qu'au transfert de technologies.

Pour l'année 2024-2025, un soutien financier de 800 000 \$ est prévu par le MES pour appuyer les activités de SYNTHÈSE.

3. Soutien aux initiatives avec les collectivités et les entreprises

Depuis 2019-2020, la *Politique québécoise de financement des universités* prévoit un soutien financier à des mandats stratégiques dans le réseau universitaire. Afin de répondre à l'une des priorités du gouvernement, soit d'encourager la collaboration entre les universités et les entreprises, l'un des trois volets des mandats stratégiques vise le soutien aux initiatives avec les entreprises privées.

Pour 2023-2024, une enveloppe de 10 M\$ a été répartie dans le réseau universitaire pour la réalisation de ces projets en partenariat avec les entreprises privées, les entreprises d'économie sociale et les organismes d'action communautaire¹.

Plus précisément, les sommes allouées visent à soutenir le transfert réciproque de connaissances, d'expertise et de compétences entre les partenaires et les chercheuses ou chercheurs d'un établissement universitaire, stimuler la production de nouvelles connaissances et la cocreation de solutions innovantes en réponse aux enjeux sociaux, économiques, technologiques et culturels actuels, ainsi qu'encourager la diffusion et l'implantation d'innovations technologiques et sociales.

1. En 2024-2025, le montant de 10 M\$ a été transféré dans l'enveloppe « Soutien à l'enseignement et à la recherche – Montant variable » des Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec. Néanmoins, les universités peuvent toujours utiliser les sommes pour réaliser de tels projets et le MES continuera de suivre la reddition de comptes relative à ceux-ci.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Liste des initiatives gouvernementales pour encourager les diplômés du collégial et universitaire vers le marché du travail.

RÉPONSE

Le ministère de l'Enseignement supérieur n'a pas mis en place de mesures ciblées pour encourager les diplômés vers le marché du travail.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Liste des programmes autofinancés, par université. Nombre de demandes, par année, en précisant celles qui ont été refusées et celles qui ont été acceptées pour 2024-2025.

RÉPONSE

Le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) collige des données sur les programmes autofinancés une fois par année, sur la base des déclarations de programmes autofinancés fournies par les établissements universitaires. La date de cette déclaration est le 30 novembre, pour l'année qui précède. Les données présentées dans le tableau ci-dessous proviennent des déclarations annuelles fournies par les établissements en date du 31 janvier 2025.

Ce tableau peut présenter plus d'une fois le même titre de programme pour un établissement universitaire, car chaque cohorte d'étudiants constitue un programme autofinancé.

Aucun programme autofinancé n'a été refusé par le MES pour l'année 2023-2024.

Programmes autofinancés par université 2023-2024

ÉTABLISSEMENT	PROGRAMME	LIEU(X) DE FORMATION
Université McGill	International Leadership in Educational and Administrative Development	Université McGill
	Post MBA Japan	Japon
	EMBA Joint Executive MBA	Université McGill et HEC Montréal
	MBA Management (Non-Thesis/Full time/Professional)	Université McGill
	(Joint M.B.A. & B.C.L/J.D.) Management (Non-Thesis) & Law	Université McGill
	(Joint M.D., B.M.) Management (Non-Thesis) & Medicine	Université McGill
	M.B.A. Japan (Non-Thesis)	Université McGill
	(M.M.) Analytics (Non-Thesis)	Université McGill
	(M.M.) Finance (Non-Thesis)	Université McGill
	(M.M.) International Masters Program for Managers	Université McGill
	(M.M.) Manufacturing Management China (Non-Thesis)	Chine
	(M.M.) Manufacturing Management (Non-Thesis)	Université McGill
	(M.P.P.) Public Policy (Non-Thesis)	Université McGill
	(Graduate Certificate) Aviation Leadership	Université McGill
	(M.M.) International Masters for Health Leadership (Non-Thesis)	Université McGill
	(M.M.) International Masters for Health Leadership (Non-Thesis) - ONLINE	Université McGill (à distance)
	(M.M.) Retailing (Non-Thesis)	Université McGill
	(Undergraduate Diploma) Commercial Cannabis	Université McGill
	(Graduate Certificate) Healthcare Management	Université McGill (à distance)
	(Graduate Certificate) Foundations of Health Science Education	Université McGill (en mode hybride)
Polytechnique Montréal	Gestion des infrastructures routières	Montréal

ÉTABLISSEMENT	PROGRAMME	LIEU(X) DE FORMATION
Université de Sherbrooke	Maîtrise en administration des affaires	Université de Sherbrooke (campus de Longueuil)
	Maîtrise en administration des affaires	Université de Sherbrooke (campus de Longueuil)
	Maîtrise en administration des affaires	Université de Sherbrooke (campus de Longueuil)
Université du Québec à Montréal	Maîtrise en Administration des affaires	Vietnam
	Certificat en Administration	Sénégal
	Certificat en Administration	Casablanca
	Maîtrise en Administration des affaires	Algérie
	Maîtrise en Administration des affaires	Mexique
	Maîtrise en Administration des affaires	Chine
	Maîtrise en Administration des affaires	Vietnam
	Maîtrise en Administration des affaires	Cameroun
	Maîtrise en Administration des affaires	Roumanie
	Maîtrise en Administration des affaires	Pologne
Université Concordia	Executive MBA	Montréal
	Master of Investment Management	Montréal
	MBA in Investment Management	Montréal
	MBA in Investment Management	Montréal
	MBA in Investment Management	Toronto
École des Hautes Études Commerciales de Montréal (HEC Montréal)	EMBA McGill-HEC Montréal	Université McGill et HEC Montréal
	EMBA McGill-HEC Montréal	Université McGill et HEC Montréal
	EMBA McGill-HEC Montréal	Université McGill et HEC Montréal
	Maîtrise internationale en management des arts	Italie et Chine
	Maîtrise internationale en management des arts	Dallas (États-Unis)
	Maîtrise internationale en management des arts	HEC Montréal et Colombie
	Graduate diploma in Business administration	Liban
	Graduate diploma in Business administration	Liban
	Graduate diploma in Business administration	Liban
	Graduate diploma in Business administration	Koweït
	Graduate diploma in Business administration	Koweït
Graduate diploma in Business administration	Koweït	

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Ventilation pour 2024-2025 et les projections pour 2025-2026, par université, des revenus supplémentaires obtenus conséquemment à la hausse des droits de scolarité pour les étudiants français.

RÉPONSE

L'information la plus récente du nombre des étudiants français en équivalence au temps plein (EETP) est celle de 2023-2024. Ces données proviennent du premier dénombrement. Elles sont donc provisoires.

Montant forfaitaire par université des étudiants français qui acquittent le montant forfaitaire des étudiants canadiens non-résidents du Québec en 2023-2024

(en milliers de dollars)

Établissement	Montants forfaitaires
Université Bishop's	482
Université Concordia	5 240
Université Laval	2 583
Université McGill	9 808
Université de Montréal	9 019
HEC Montréal	4 393
École Polytechnique de Montréal	2 691
Université de Sherbrooke	725
Université du Québec	9 598
Total	44 539
UQAT	247
UQAC	1 634
UQAM	4 093
UQO	94
UQAR	333
UQTR	724
INRS	8
ÉNAP	-
ETS	2 410
TÉLUQ	56
Université du Québec	9 598

EETP 2023-2024 de GDEU (janvier 2025) et droits de scolarité de 2023-2024.

Note : Les montants présentés dans le tableau ont été arrondis. Par conséquent, les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des montants présentés.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Concernant le plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur, fournir par établissement, les sommes investies, le nombre de professionnels embauchés par corps d'emploi et le nombre d'étudiants ayant accès aux services.

RÉPONSE

Les données sont présentées à l'annexe, ventilées par établissement :

- Nombre de ressources embauchées (en ETC) :
 - En orientation ou en information scolaire et professionnelle,
 - enseignante et enseignants ou professeures et professeurs embauchés,
 - En soutien à l'enseignement ou à l'apprentissage,
 - En analyse des données liées à la réussite étudiante et en évaluation des mesures mises en œuvre pour la favoriser.
- Nombre d'étudiantes et d'étudiants ayant participé aux activités¹ :
 - Complémentaire visant l'acquisition des compétences essentielles à la poursuite des études collégiales offertes à l'intérieur et à l'extérieur des cours,
 - visant à offrir à des étudiantes et étudiants des collèges et du 1er cycle universitaire l'occasion de collaborer à des projets de recherche,
 - autres types d'activités.

Les tableaux ci-annexés, présentent, pour les universités, cégeps et collèges privés, les sommes investies pour les mesures temporaires du plan d'action, le nombre de professionnels embauchés par corps d'emploi et le nombre d'étudiants ayant accès aux services depuis la mise en œuvre du PARES dans le cadre du plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur (PARES).

Nom de l'université	Sommes investies
Université Bishop's	379 211 \$
Université Concordia	973 677 \$
Université Laval	1 203 897 \$
Université McGill	1 010 302 \$
Université de Montréal	1 266 457 \$
HEC Montréal	551 583 \$
École Polytechnique de Montréal	507 327 \$
Université de Sherbrooke	840 893 \$
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	391 932 \$
Université du Québec à Chicoutimi	442 871 \$
Université du Québec à Montréal	993 880 \$
Université du Québec en Outaouais	445 087 \$
Université du Québec à Rimouski	427 611 \$
Université du Québec à Trois-Rivières	577 648 \$
Institut national de la recherche scientifique	335 337 \$
École nationale d'administration publique	340 986 \$
École de technologie supérieure	516 481 \$
Télé-université	424 820 \$
Siège social	100 000 \$
Total du réseau	11 730 000 \$

¹ Il existe d'autres types d'activités mises en place par les établissements, pour lesquelles seules les données sur le nombre d'activités sont disponibles. Le nombre d'étudiantes et d'étudiants ayant participé aux activités est par conséquent sous-estimé et ne couvre pas toutes les activités mises en place.

Nom du collège	Sommes investies
Abitibi-Témiscamingue	144 356 \$
Ahuntsic	202 375 \$
Alma	81 868 \$
André-Laurendeau	117 851 \$
Baie-Comeau	74 093 \$
Beauce-Appalaches	130 408 \$
Bois-de-Boulogne	127 699 \$
Champlain	217 501 \$
Chicoutimi	121 266 \$
Dawson	226 709 \$
Drummondville	106 053 \$
Édouard-Montpetit	220 459 \$
Saint-Félicien	91 457 \$
Sainte-Foy	194 553 \$
François-Xavier Garneau	182 217 \$
Gaspésie et des Îles	123 479 \$
Gérald Godin	83 860 \$
Granby Haute-Yamaska	97 837 \$
Héritage	86 330 \$
Saint-Hyacinthe	148 148 \$
Saint-Jean-sur-Richelieu	119 975 \$
Saint-Jérôme	173 930 \$
John Abbott	187 669 \$
Jonquière	143 904 \$
Lanaudière	219 350 \$
La Pocatière	97 562 \$
Saint-Laurent	128 613 \$
Lévis-Lauzon	117 196 \$
Limoilou	167 247 \$
Lionel-Groulx	172 288 \$
Maisonneuve	181 035 \$
Marie-Victorin	130 251 \$
Matane	74 416 \$
Montmorency	220 607 \$
Outaouais	179 210 \$
Rimouski	144 881 \$
Rivière-du-Loup	82 464 \$
Rosemont	148 987 \$
Sept-Îles	73 376 \$
Shawinigan	78 815 \$
Sherbrooke	169 474 \$
Sorel-Tracy	80 627 \$
Thetford	91 879 \$
Trois-Rivières	137 235 \$
Valleyfield	115 075 \$
Vanier	184 737 \$
Victoriaville	116 618 \$
Vieux Montréal	187 060 \$
Total	6 703 000 \$

Nom du collège privé	Sommes investies
Campus Notre-Dame-de-Foy	31 165 \$
Collège André-Grasset (1973) inc.	48 408 \$
Collège Bart (1975)	20 134 \$
Collège Centennial	16 852 \$
Collège Ellis	33 630 \$
Collège international Marie de France	22 914 \$
Collège Jean-de-Brébeuf	57 188 \$
Collège Laflèche	39 629 \$
Collège LaSalle	62 733 \$
Collège Marianopolis	65 425 \$
Collège Mérici	30 888 \$
Collège O'Sullivan de Montréal inc.	22 411 \$
Collège O'Sullivan de Québec inc.	18 222 \$

Collège Stanislas inc.	25 769 \$
Collège TAV	30 486 \$
Collège Universel - Campus Gatineau	25 480 \$
Collégial international Sainte-Anne	26 298 \$
École de musique Vincent d'Indy	17 343 \$
École de sténographie judiciaire	0 \$
École nationale de cirque	18 009 \$
Institut Teccart	26 914 \$
Séminaire de Sherbrooke	25 102 \$
Total	665 000 \$

Tableau présentant la mise en œuvre du Plan d'action PARES : entre le 2 septembre 2021 et le 31 décembre 2024

Réseau	Nom établissement	Nombre de ressources embauchées (en ETC)					Nombre de participations d'étudiantes et d'étudiants à des activités						
		En orientation ou en information scolaire et professionnelle	Enseignantes et enseignants ou professeurs et professeurs embauchés	En soutien à l'enseignement ou à l'apprentissage	En analyse des données liées à la réussite étudiante et en évaluation des mesures mises en œuvre pour la favoriser	Activités complémentaires visant l'acquisition des compétences essentielles à la poursuite des études collégiales offertes à l'intérieur et à l'extérieur des cours	Activités visant à offrir à des étudiantes et étudiants des collèges et du 1er cycle universitaire l'occasion de collaborer à des projets de recherche	Mise sur pied ou bonification de programmes de mentorat	Autres types d'activités				
Collégial privé	Campus Notre-Dame-de-Foy	N/A		2,6	1,2	539	N/A						1 010
Collégial privé	Collège André-Grasset (1973) inc.	N/A	4,0	3,8	0,3	190	N/A					25	30
Collégial privé	Collège Bart (1975)	N/A	6,2	2,3	3,0	295	N/A					260	400
Collégial privé	Collège Centennial	N/A	0,5	1,0	1,0	197	N/A						
Collégial privé	Collège Desmaré	N/A				30	N/A						
Collégial privé	Collège Ellis	N/A	5,9	6,0	6,0	835	N/A					240	100
Collégial privé	Collège international Marie de France	N/A		3,4		426	N/A						262
Collégial privé	Collège Jean-de-Brébeuf	N/A		1,5			N/A						
Collégial privé	Collège Lafleche	N/A	8,3	0,7	0,5	440	N/A					103	124
Collégial privé	Collège LaSalle	N/A	2,0	4,8		1 538	N/A					1 015	900
Collégial privé	Collège Marianopolis	N/A	17,5	3,6	2,0	3 200	N/A					250	
Collégial privé	Collège Mérici	N/A		2,5	0,1	720	N/A					61	713
Collégial privé	Collège O'Sullivan de Montréal inc.	N/A	1,6	2,1	1,2	846	N/A					330	
Collégial privé	Collège O'Sullivan de Québec inc.	N/A	5,3	3,1	0,6	30	N/A						85
Collégial privé	Collège Stanislas inc.	N/A	0,7	2,0		1 208	N/A					50	
Collégial privé	Collège TAV	N/A	0,4			758	N/A					22	
Collégial privé	Collège Universel - Campus Gatineau	N/A	4,4	9,0	4,0	665	N/A					275	539
Collégial privé	Collégial international Sainte-Anne	N/A	5,8	0,7		440	N/A					71	875
Collégial privé	École de musique Vincent d'Indy	N/A	0,6	0,8			N/A					10	
Collégial privé	École de sténographie judiciaire du Québec	N/A	0,1	0,1			N/A						30
Collégial privé	École nationale de cirque	N/A	2,9	3,3	0,5	254	N/A					89	254
Collégial privé	Institut Teccart	N/A	12,0	9,3	4,0	754	N/A					1 059	62
Collégial privé	Séminaire de Sherbrooke	N/A	8,2	6,2	0,9	235	N/A					120	760
Collégial public	Cégep André-Laurendeau	2,2	8,1	1,5	2,0	854	N/A						2 179
Collégial public	Cégep Beauce-Appalaches	1,4	6,0	4,1		2 200	N/A					900	2 972
Collégial public	Cégep Bois-de-Boulogne	1,0	6,2	6,0	2,0	3 000	N/A						4 000
Collégial public	Cégep d'Ahuntsic	0,8	0,4	14,6	2,6	4 484	N/A					253	500
Collégial public	Cégep de Baie-Comeau	2,0	1,2	2,0		682	N/A						115
Collégial public	Cégep de Chicoutimi	1,2	4,3	15,0	0,5	300	N/A						1 487
Collégial public	Cégep de Drummondville	2,6	13,9	10,3		3 673	N/A					5 300	3 400
Collégial public	Cégep de Granby	1,5	3,1	4,0	0,5	74	N/A						1 240
Collégial public	Cégep de Jonquière	1,0	22,1	3,0	1,6	1 015	N/A					180	2 715
Collégial public	Cégep de la Gaspésie et des Îles	1,4	1,1	2,0	0,2	1 179	N/A						625
Collégial public	Cégep de La Pocatière	2,0	1,9	2,0	0,1	665	N/A						311
Collégial public	Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	1,0	0,3	0,5	0,1	3 434	N/A						940
Collégial public	Cégep de Lévis	1,4		3,2	0,7	3 492	N/A					273	
Collégial public	Cégep de l'Outaouais	2,0	10,7	4,7	1,8	3 828	N/A						800
Collégial public	Cégep de Maisonneuve	1,2	1,6	6,0	1,0	5 587	N/A						1 420
Collégial public	Cégep de Matane	1,0	1,0	1,0	1,0	62	N/A						5 153
Collégial public	Cégep de Rimouski	0,8	1,2	3,7	2,0	3 060	N/A					25	415
Collégial public	Cégep de Rivière-du-Loup	1,2	0,5	1,2			N/A						140
Collégial public	Cégep de Rosemont	0,6	6,9	12,5	0,5	5 275	N/A					32	
Collégial public	Cégep de Sainte-Foy		6,1	3,4		3 900	N/A						3 401

Réseau	Nom établissement	En orientation ou en information scolaire et professionnelle	Enseignantes et enseignants ou professeurs et professeurs embauchés	En soutien à l'enseignement ou à l'apprentissage	En analyse des données liées à la réussite étudiante et en évaluation des mesures mises en œuvre pour la favoriser	Activités complémentaires visant l'acquisition des compétences essentielles à la poursuite des études collégiales offertes à l'intérieur et à l'extérieur des cours	Activités visant à offrir à des étudiantes et étudiants des collèges et du 1er cycle universitaire l'occasion de collaborer à des projets de recherche	Mise sur pied ou bonification de programmes de mentorat	Autres types d'activités
Collégial public	Cégep de Saint-Jérôme	3,9	12,1	10,8	1,0	621	N/A	1 473	1 100
Collégial public	Cégep de Saint-Laurent	2,0	7,0	3,0		5 000	N/A	1 500	2 840
Collégial public	Cégep de Sept-Îles		2,7	0,3		797	N/A	680	790
Collégial public	Cégep de Shawinigan	4,2	11,0	8,6	2,1	436	N/A		3 186
Collégial public	Cégep de Sherbrooke	2,0	5,7	6,3	1,6	374	N/A		295
Collégial public	Cégep de Sorel-Tracy	1,6		8,0	1,0	1 275	N/A	95	913
Collégial public	Cégep de St-Félicien	0,3	2,1	2,0	2,0	15	N/A		50
Collégial public	Cégep de St-Hyacinthe	7,2		4,0		2 206	N/A		844
Collégial public	Cégep de Thérford	0,2	13,2	2,0	1,0	1 320	N/A	211	176
Collégial public	Cégep de Trois-Rivières	0,5	14,3	4,5	2,0	250	N/A	830	300
Collégial public	Cégep de Valleyfield	1,0	14,3	1,0	1,0	4 354	N/A		4 822
Collégial public	Cégep de Victoriaville	1,0	16,0	5,6	2,0	1 000	N/A	650	2 560
Collégial public	Cégep du Vieux Montréal	0,6	3,6	13,0	3,5	9 339	N/A	263	150
Collégial public	Cégep Édouard Montpetit	3,0	7,0	5,0	0,4	12 770	N/A	1 598	502
Collégial public	Cégep François-Xavier Garneau	0,7	6,3	3,5	0,4	332	N/A	28	26
Collégial public	Cégep Gérard-Godin	1,0		1,7	0,3	1 000	N/A		1 200
Collégial public	Cégep John Abbott	3,4	17,7	1,1	0,3	250	N/A	150	500
Collégial public	Cégep Limoilou	1,2	2,3	6,4		2 018	N/A		118
Collégial public	Cégep Lionel Groulx	3,2	6,0	3,5	1,0	3 000	N/A	2 850	720
Collégial public	Cégep Marie-Victorin	8,5	6,5	4,5		8 533	N/A	600	10 500
Collégial public	Cégep Montmorency	2,1	2,7	7,7	0,5	15 948	N/A	370	3 805
Collégial public	Cégep régional Champlain (Cégep Champlain à Lennoxville)	1,0	1,3	1,7	0,6	638	N/A	40	75
Collégial public	Cégep régional Champlain (Cégep Champlain à Saint-Lambert)	0,9	8,0	0,8	0,3	2 200	N/A	75	
Collégial public	Cégep régional Champlain (Cégep Champlain-Saint-Lawrence)		1,9	2,1	1,0	141	N/A	6	392
Collégial public	Joliette		4,0	0,2		3 094	N/A	178	3 706
Collégial public	Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption	0,5		2,0		933	N/A		390
Collégial public	Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne	0,5	0,4	2,2	0,7	160	N/A	788	1 394
Collégial public	Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	1,2	0,8	7,4	3,0	2 829	N/A		112
Collégial public	Collège d'Alma	4,1	4,6	7,5	2,1	1 200	N/A	325	2 095
Collégial public	Collège Dawson			4,6		2 650	N/A		3 927
Collégial public	Collège Héritage	1,0	1,3	3,0	4,0	2 072	N/A	350	1 721
Collégial public	Vanier College	4,8	5,1	4,2	0,1	21 368	N/A	124	6 602
Universitaire	École de technologie supérieure		18,0	3,3	1,3	590	38	61	31
Universitaire	École nationale d'administration publique	8,2	12,0	12,5	1,0	4 788		539	2 586
Universitaire	École Polytechnique de Montréal	2,0	20,0	4,5	1,0	1 616	445	58	4 270
Universitaire	HEC Montréal	1,0	15,0	6,0	1,0	1 233		530	1 232
Universitaire	Institut national de la recherche scientifique	1,0	9,0	5,0	1,0	814	17	489	
Universitaire	Télé-université	1,2	9,0	14,5	7,7	11 798	14	3 475	403

Réseau	Nom établissement	En orientation ou en information scolaire et professionnelle	Enseignants et enseignants ou professeurs et professeurs embauchés	En soutien à l'enseignement ou à l'apprentissage	En analyse des données liées à la réussite étudiante et en évaluation des mesures mises en œuvre pour la favoriser	Activités complémentaires visant l'acquisition des compétences essentielles à la poursuite des études collégiales offertes à l'intérieur et à l'extérieur des cours	Activités visant à offrir à des étudiantes et étudiants des collèges et du 1er cycle universitaire l'occasion de collaborer à des projets de recherche	Mise sur pied ou bonification de programmes de mentorat	Autres types d'activités
Universitaire	Université Bishop's	4,7	13,0	9,0	1,0	437	115	903	6
Universitaire	Université Concordia	13,5	48,0	7,6	0,2	16 673	4	21 085	8 325
Universitaire	Université de Montréal	1,6	8,0	28,2	3,2	4 004	401	118	5 601
Universitaire	Université de Sherbrooke	9,6	93,0	61,0	2,0	9 752	4 277	15 275	2 775
Universitaire	Université du Québec à Chicoutimi	5,5	16,0	11,5		2 830	253	230	60
Universitaire	Université du Québec à Montréal	1,7	4,5	12,8	0,8	21 595	3 581		1 529
Universitaire	Université du Québec à Rimouski		11,0	7,3	3,0	1 856		160	583
Universitaire	Université du Québec à Trois-Rivières		13,0	3,0	2,3	792	53	906	91
Universitaire	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue		16,0	7,0	1,3	3 234	32	199	39
Universitaire	Université du Québec en Outaouais	1,7	6,0	11,3		2 228		770	339
Universitaire	Université Laval	2,0	71,0	39,3	2,0	14 662	2 228	12 247	6 575
Universitaire	Université McGill	18,1	73,0	5,0	0,7	516		633	5 002
	TOTAL	159,6	816,1	555,2	102,9	267 935	11 458	88 378	126 823

Produit par : DSIQ, DGPP, MES

Source : Collecte-Info, données au 2025-02-21, MES

N/A : Non applicable (si l'activité n'a pas été mise en œuvre par l'établissement)

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Concernant la mobilité étudiante, ventiler l'attribution des sommes dédiées à « Favoriser la mobilité des étudiants québécois » pour 2024-2025. Inclure la liste précise des organismes, des programmes, des institutions d'enseignement ou des ministères qui ont bénéficié des sommes allouées. Inclure aussi les sommes prévues pour 2025-2026.

RÉPONSE

Les sommes pour 2025-2026 ne sont pas incluses dans la fiche.

Quatre programmes financés par le MES visent à favoriser la mobilité des étudiants québécois. En 2024-2025, ces programmes ont permis d'attribuer 41 193 000 \$ dans le réseau de l'enseignement supérieur.

Programme	Sommes allouées 2024-2025
1. Programme des bourses Parcours (mobilité interrégionale) (Collégial public)	22 824 000 \$
2. Mesure visant à favoriser la mobilité étudiante interrégionale (Collégial privé)	186 000 \$
3. Programme de bourses pour de courts séjours à l'extérieur du Québec (Collégial public et privé)	683 000 \$
4. Programme de mobilité internationale et de courts séjours à l'étranger (Universitaire)	17 500 000 \$
TOTAL	41 193 000 \$

Ci-après, par programme, la liste des établissements qui ont bénéficié des sommes allouées en 2024-2025 :

1. Programme des bourses Parcours (mobilité interrégionale)
 - a. Collégial public
 - b. Budget 2024-2025 : 22 824 000 \$
 - c. Répartition :

Établissement	Allocation 2024-2025
Cégep de La Pocatière	1 683 000 \$
Cégep de Matane	945 000 \$
Cégep de Rimouski	2 349 000 \$
Cégep de Rivière-du-Loup	1 413 000 \$
Collège d'Alma	486 000 \$
Cégep de Chicoutimi	1 530 000 \$
Cégep de Jonquière	1 449 000 \$
Cégep de St-Félicien	1 071 000 \$

Établissement	Allocation 2024-2025
Cégep de Trois-Rivières	1 422 000 \$
Cégep de Shawinigan	1 089 000 \$
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	1 683 000 \$
Cégep de Baie-Comeau	1 296 000 \$
Cégep de Sept-Îles	720 000 \$
Cégep de la Gaspésie et des Îles	1 422 000 \$
Cégep Beauce-Appalaches	909 000 \$
Cégep de Thetford	1 233 000 \$
Cégep de Sorel-Tracy	900 000 \$
Cégep de Victoriaville	891 000 \$
Cégep de Saint-Jérôme (Centre collégial de Mont-Laurier)	225 000 \$
Cégep régional de Lanaudière (Joliette)	108 000 \$
Total	22 824 000 \$

2. Mesure visant à favoriser la mobilité étudiante interrégionale

- a. Collégial privé
- b. Budget 2024-2025 : 186 000 \$
- c. Répartition :

Établissement	Allocation 2024-2025
Collège Laflèche	63 000 \$
Séminaire de Sherbrooke	60 000 \$
Collège Ellis, campus Trois-Rivières	63 000 \$
Total	186 000 \$

3. Programme de mobilité internationale et de courts séjours à l'étranger

- a. Universitaire
- b. Budget 2024-2025 : 17,5 M\$ (incluant les frais de gestion)
- c. Répartition :

Établissement	Allocation 2024-2025
Université Bishop's	227 208 \$
Université Concordia	2 026 163 \$
Université Laval	2 618 501 \$
Université McGill	2 193 162 \$
Université de Montréal	2 760 151 \$

Établissement	Allocation 2024-2025
HEC Montréal	678 581 \$
École Polytechnique de Montréal	591 674 \$
Université de Sherbrooke	1 543 765 \$
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	237 615 \$
Université du Québec à Chicoutimi	358 288 \$
Université du Québec à Montréal	1 646 995 \$
Université du Québec en Outaouais	378 213 \$
Université du Québec à Rimouski	340 001 \$
Université du Québec à Trois-Rivières	794 241 \$
Institut national de la recherche scientifique	86 111 \$
École nationale d'administration publique	104 403 \$
École de technologie supérieure	598 479 \$
Télé-université	316 449 \$
Total	17 500 000 \$

4. Programme de bourses pour de courts séjours à l'extérieur du Québec

- a. Collégial, public et privé
- b. Budget 2024-2025 : 683 000 \$ (excluant les frais de gestion)
- c. Répartition :

Fédération des cégeps – courts séjours	608 000 \$
Fédération des cégeps – mobilité au Mexique	35 000 \$
Association des collèges privés du Québec (ACPQ) – courts séjours	40 000 \$

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Concernant la Stratégie Opération main-d'œuvre, le suivi apporté aux axes 1, 2 et 3, les sommes investies par mesure en 2024-2025 et les prévisions pour 2025-2026.

RÉPONSE

L'OPMO est sous la responsabilité du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, lequel est responsable de la reddition de comptes, du suivi des mesures et des sommes investies par axe de cette stratégie.

Voici les mesures sous la responsabilité du MES en 2024-2025 et les prévisions pour 2025-2026.

Secteurs	Mesures MES	24-25 (M\$)			25-26 (M\$)
		Budget prévu	Budget octroyé	Dépense estimée	Budget prévu
Tous	MES 1 - Mesures d'accroissement de la diplomation – Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur (PARES) 2021-2026	76,3	76,3	76,3	59,9
TI et génie	MES 2 - Soutenir la croissance du nombre de diplômés collégiaux dans le domaine des sciences et technologies, du génie et des mathématiques (STGM).	5	5	5	5
TI et génie	MES 4 – Augmentation du nombre d'étudiants en TI et en génie par l'accroissement du corps professoral	24	24	24	24
TI, génie, santé et services sociaux, éducation	MES 6 – Programme de bourses Perspective Québec	431,6	271,4	287,7	239,4
Santé et services sociaux	MES 7 - Coordonner nationalement le programme Intégration à la profession infirmière au Québec (AEC soins infirmiers)	0,2	0,2	0,66	0,2
Éducation	MES 10 - Soutien aux parcours de formation en sciences de l'éducation	7,8	7,8	7,8	7,8
Éducation	MES 12 - Bourses d'excellence aux futurs enseignants	15,8	15,8	15,8	15,8
Services de garde éducatifs à l'enfance	MES 15 - Augmenter la proportion d'hommes dans le domaine de l'éducation à l'enfance	2,15	2,15	2,15	0
Services de garde éducatifs à l'enfance	MES 16 - Accélérer le parcours de formation (DEC intensif) en éducation à l'enfance	0,5	0,5	0,5	0,5
TI	MES 19 - Mesures complémentaires de soutien à la réussite en TI	5	5	5	0
TI	MES 22 - Augmenter le financement formation courte au collégial en TI	10	10	10	10
Tous	MES 23 - Attraction d'étudiants internationaux au collégial et à l'universitaire	33	33	35,2	37

Secteurs	Mesures MES	24-25 (M\$)			25-26 (M\$)
		Budget prévu	Budget octroyé	Dépense estimée	Budget prévu
Santé et services sociaux	MES 25 - Favoriser l'accès à la qualification dans les professions de la santé.	7	7	7	0
Éducation	MES 26 - Favoriser l'accès à la qualification dans la profession enseignante	4,8	4,8	4,8	4,8
Éducation	MES 28 – Bourses pour les études doctorales en sciences de l'éducation	2	2	2	2
Services de garde éducatifs à l'enfance	MES 29 – Mettre en place d'une formation d'initiation au métier d'éducatrice ou d'éducateur à l'enfance	1,3	1,3	1,3	1,3
Éducation	MES 30 - Accroître l'accès aux formations courtes pour ressources spécialisées en enseignement préscolaire.	0	0	0	0

MINISTÈRE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Concernant la Stratégie nationale sur la main-d'œuvre, le suivi apporté à la mesure 30 concernant la révision de la gestion de l'offre de formation pour l'assouplir et l'adapter aux réalités des petites régions, les sommes investies en 2024-2025 et les prévisions pour 2025-2026.

RÉPONSE

À l'ordre d'enseignement collégial :

Le Ministère a procédé à la révision de son Cadre de gestion de l'offre de formation collégiale et celui-ci est en ligne depuis le début de l'année 2024. Le nouveau cadre dote le Ministère d'outils plus efficaces pour répondre aux enjeux actuels au regard des besoins des employeurs en techniciens qualifiés. Ces travaux s'inscrivent dans un contexte où certains programmes d'études de secteurs stratégiques peinent à attirer des étudiants et où plusieurs régions présentent des défis démographiques importants.

Le cadre prévoit une tournée des cégeps chaque année pour recueillir les informations pertinentes à la mise en œuvre de la gestion de l'offre. Une première itération a eu lieu au printemps 2024, alors que les cégeps de l'Ouest du Québec ont été rencontrés en présentiel et les autres de façon virtuelle. La rétroaction des cégeps rencontrés fut très positive. Une tournée des cégeps de l'Est est prévue pour le printemps 2025.

Une importante mesure vise à accroître l'accès à la formation collégiale en soutenant les projets de délocalisation de l'offre de formation dans des régions où, malgré un besoin important en formation technique, le bassin de recrutement ne justifie pas l'implantation d'un programme d'études complet. En 2024-2025, un montant 897 837 \$ a été alloué dans le cadre de cette mesure.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Concernant la Stratégie nationale sur la main-d'œuvre, le suivi apporté à la mesure 31 concernant le développement de projet d'apprentissage par l'intermédiaire de la mise en œuvre de compétence en milieu de travail et le développement de l'offre d'alternance travail-études, les sommes investies en 2024-2025 et les prévisions pour 2025-2026.

RÉPONSE

- 1) À l'ordre d'enseignement collégial public :

Mesure visant à favoriser les apprentissages en milieu de travail

En 2024-2025, une enveloppe dédiée à l'apprentissage en milieu de travail (AMT) de 1,1 M\$ est disponible pour les cégeps. Le soutien pour la pérennisation des activités représentant la quasi-totalité des disponibilités budgétaires en cours.

Alternance travail-études

En 2024-2025, une enveloppe dédiée à l'alternance travail-études (ATE) de 4 M\$ est disponible pour les cégeps et elle sera utilisée dans son entièreté, l'ATE ayant généré des activités supérieures aux disponibilités budgétaires.

- 2) À l'ordre d'enseignement collégial privé subventionné :

En 2024-2025, une enveloppe globale de 0,5 M\$ est disponible pour l'AMT et l'ATE dans le réseau collégial privé.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Concernant la Stratégie nationale sur la main-d'œuvre, le suivi apporté à la mesure 34, les sommes investies en 2024-2025 et les prévisions pour 2025-2026 pour les éléments suivants :

- a) améliorer la reconnaissance des acquis et des compétences ;
- b) examiner la possibilité d'attribuer des équivalences scolaires aux personnes formées hors du Québec ;
- c) développer des outils pour améliorer la reconnaissance des acquis et des compétences ;
- d) mise en place d'un guichet unique québécois pour la reconnaissance des acquis et des compétences des personnes formées à l'étranger.

RÉPONSE

La mesure 34, *Améliorer la reconnaissance des acquis et des compétences*, de la Stratégie, vise à favoriser la fluidité des parcours scolaires par la reconnaissance des apprentissages réalisés tant dans un contexte scolaire que par l'expérience. L'objectif final est de favoriser l'intégration professionnelle rapide et la progression des personnes sur le marché du travail.

Au collégial, dans le cadre du discours sur le budget 2023-2024, l'enveloppe de la RAC a été bonifiée de 2,13 M\$ en 2023-2024 et de 3,13 M\$ pour les années 2024-2025 à 2027-2028 pour appuyer les cégeps à mettre en œuvre une plus grande offre en RAC. En 2023-2024 et 2024-2025, les enveloppes ont été utilisées complètement.

Elle regroupe trois initiatives :

1. Examiner la possibilité d'attribuer des équivalences scolaires aux personnes formées hors du Québec (b.)

En 2021-2022, 38 988 \$ a été accordé pour développer un guide virtuel permettant aux professionnels de la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) d'effectuer les analyses scolaires des candidats formés hors Québec avec un parcours scolaire antérieur.

Pour les soutenir dans leurs tâches, les centres d'expertise en RAC ont développé au fil du temps plusieurs outils pratiques auxquels les cégeps peuvent se référer.

Le Ministère appuie les universités dans le développement et l'offre de formations d'appoint pour les professionnels formés à l'étranger afin qu'ils puissent accéder à une profession réglementée. Les universités qui le désirent peuvent soumettre leurs projets dans le cadre de l'appel de projets « Reconfiguration de l'offre de formation – volet 3 ».

2. Développer des outils pour améliorer la reconnaissance des acquis et des compétences (c.)

Le Ministère soutient financièrement les universités pour leur permettre de développer des services et des processus de RAC rigoureux et efficaces et d'en accroître l'accessibilité, l'équité et la transparence. Depuis 2017-2018, le Ministère octroie annuellement 1,8 M\$ aux universités. Entre 2021-2022 et 2023-2024, un financement additionnel a été octroyé par le *Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur*. Des sommes ont également été ajoutées dans le cadre de l'Opération main-d'œuvre pour favoriser la RAC dans les programmes menant au brevet d'enseignement. En 2024-2025, l'enveloppe dédiée à la RAC (7 811 000 \$) a été intégrée dans les subventions normées.

Entre 2018 et 2023, le Ministère a également financé les travaux du groupe de travail interuniversitaire sur la RAC, qui a été mis sur pied sous la gouverne du Comité des affaires académiques du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI), par l'intermédiaire d'un contrat de service. Le contrat, qui représente un montant total de 800 000 \$, devait se terminer en mars 2022, mais a été prolongé d'un an, jusqu'en mars 2023. Pour l'essentiel, les activités du groupe de travail ont pour but d'assurer la concertation entre les universités au sujet de leur vision de la RAC et de leurs pratiques en la matière.

Depuis le 30 novembre 2023, le Ministère finance un service de soutien interuniversitaire en RAC par le biais d'une entente de service avec le BCI. Ce service, destiné aux établissements universitaires, est centré sur le développement et le déploiement d'une offre de services de soutien en RAC en milieu universitaire, ainsi que sur la concertation en matière de RAC.

3. Mise en place d'un guichet unique québécois pour la reconnaissance des acquis et des compétences (d.)

Cette mesure relève du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Concernant la Stratégie nationale sur la main d'œuvre, le suivi apporté à la mesure 36, les sommes investies en 2024-2025 et les prévisions pour 2025-2026 pour les éléments suivants :

- a) accroître la fluidité des parcours de formation collégiale ;
- b) faciliter l'orientation scolaire au moyen de cours spécifiques ;
- c) bonifier l'offre de parcours de continuité entre la formation professionnelle et la formation technique.

RÉPONSE

La mesure 36 de la Stratégie nationale de la main-d'œuvre, visant à accroître la fluidité des parcours de formation collégiale, est mise en œuvre grâce à deux mesures distinctes, soit :

- 1) faciliter l'orientation scolaire au moyen de cours spécifiques ;
- 2) bonifier l'offre de parcours de continuité entre la formation professionnelle et la formation technique.

Faciliter l'orientation scolaire au moyen de cours spécifiques

Le ministère de l'Enseignement supérieur a bonifié le financement des cours de formation spécifique pour les étudiants inscrits au cheminement Tremplin DEC. Désormais, le financement est établi en fonction du poids de programme le moins élevé des programmes de référence. Il s'agit d'une mesure incitative afin que les établissements offrent rapidement des cours de formation spécifique dans le parcours des étudiants inscrits en Tremplin DEC, facilitant ainsi leur orientation scolaire en leur permettant d'explorer différents programmes d'études.

Pour l'année scolaire 2024-2025, le financement des cours de formation spécifique pour les étudiants inscrits au cheminement Tremplin DEC représente une somme de 0,48 M\$. Pour l'année scolaire 2025-2026, considérant que le montant est établi en fonction de la clientèle étudiante, la hauteur du financement accordé ne sera connue qu'ultérieurement.

Bonifier l'offre de parcours de continuité entre la formation professionnelle et la formation technique

Afin de favoriser le développement de passerelles DEP-AEC, une mesure budgétaire a été adoptée dans le cadre de la Stratégie nationale sur la main-d'œuvre, afin de soutenir le développement de tels parcours.

Pour l'année scolaire 2024-2025, aucune demande pour le développement de passerelle DEP-AEC n'a été reçue au ministère.

Une enveloppe globale de 1,91 M\$ est disponible pour le développement d'AEC, de certifications collégiales et de passerelles DEP-AEC, DEP-DEC et DEC-BAC en 2024-2025.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Concernant le « Plan d'action sur la santé mentale étudiante à l'enseignement supérieur », fournir les investissements par établissement en soutien psychosocial, les nombres d'embauches, le nombre d'étudiants ayant eu accès aux services et le nombre d'étudiants toujours en attente de services.

RÉPONSE

Les données sont présentées à l'annexe 1, ventilées par établissement¹ :

- Nombre d'ETC embauchés ou libérés² ;
- Nombre d'étudiants ayant bénéficié des services ;
- Nombre d'étudiants sur les listes d'attente.

Pour la collecte de données au 31 décembre 2024, considérant qu'il s'agit des résultats disponibles au 7 mars 2025, des variations mineures dans les résultats finaux pourraient être observées.

Les données sur les investissements par établissement sont aux annexes 2, 3 et 4.

1 Une déclaration d'un établissement est toujours manquante en date du 07 mars 2025.

2 Les données reçues contiennent à la fois le nombre d'ETC embauchés et libérés, le nombre d'embauches ne peut être isolé des totaux déclarés

Tableau présentant le nombre d'embauches, le nombre d'étudiants ayant bénéficié des services et les étudiants toujours en attente de service

Réseau	Établissement	Entre 2 sept 2021 et 31 déc. 2024		31 déc. 2024
		ETC embauchés ou libérés (1 «ETC» étant 1 employé temps complet)	Étudiants ayant bénéficié des services	Liste d'attente
Collégial privé	Campus Notre-Dame-de-Foy	10,3	1 455	0
Collégial privé	Collège André-Grasset (1973) inc.	23,4	850	0
Collégial privé	Collège Bart (1975)	5,6	232	0
Collégial privé	Collège Centennial	17,4	539	0
Collégial privé	Collège Décarie	3,4	686	0
Collégial privé	Collège Ellis	34,6	966	0
Collégial privé	Collège Jean-de-Brébeuf	22,5	1 126	1
Collégial privé	Collège LaSalle	42,4	738	0
Collégial privé	Collège Laflèche	44,2	1 386	0
Collégial privé	Collège Marianopolis	4,7	1 268	6
Collégial privé	Collège Mérici	8,5	1 019	0
Collégial privé	Collège O'Sullivan de Montréal inc.	7,3	461	0
Collégial privé	Collège O'Sullivan de Québec inc.	7,0	26	0
Collégial privé	Collège Stanislas inc.	18,7	1 203	0
Collégial privé	Collège TAV	16,3	312	0
Collégial privé	Collège Universel	12,5	355	0
Collégial privé	Collège international Marie de France	16,9	513	0
Collégial privé	Collégial international Sainte-Anne	20,9	671	0
Collégial privé	Institut Teccart	17,5	674	18
Collégial privé	Séminaire de Sherbrooke	6,3	298	0
Collégial privé	École de musique Vincent d'Indy	4,3	129	0
Collégial privé	École nationale de cirque	24,7	455	0
Collégial public	Collège Dawson	23,4	14 607	7
Collégial public	Collège Héritage	18,2	5 214	0
Collégial public	Collège d'Alma	16,7	1 341	0
Collégial public	Cégep André-Laurendeau	16,5	1 995	0
Collégial public	Cégep Beauce-Appalaches	8,4	3 049	0
Collégial public	Cégep Champlain à Lennoxville	41,2	1 453	0
Collégial public	Cégep Champlain à Saint-Lambert	16,3	7 148	17
Collégial public	Cégep Champlain-Saint-Lawrence	9,2	3 437	0
Collégial public	Cégep François-Xavier Garneau	28,1	7 405	32
Collégial public	Cégep Gérald-Godin	37,8	1 105	0
Collégial public	Cégep John Abbott	14,1	3 476	21
Collégial public	Cégep Limoilou	38,6	2 923	0
Collégial public	Cégep Lionel Groulx	52,4	3 622	0
Collégial public	Cégep Marie-Victorin	25,9	3 927	17
Collégial public	Cégep Montmorency	40,0	5 065	0
Collégial public	Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	25,9	2 077	6
Collégial public	Cégep d'Ahuntsic	59,6	4 989	0
Collégial public	Cégep de Baie-Comeau	17,0	1 465	0
Collégial public	Cégep de Bois-de-Boulogne	23,8	4 708	0
Collégial public	Cégep de Chicoutimi	28,8	2 091	0
Collégial public	Cégep de Drummondville	29,2	4 741	0
Collégial public	Cégep de Granby	22,3	1 245	0
Collégial public	Cégep de Jonquière	52,5	2 710	6
Collégial public	Cégep de La Pocatière	26,0	1 535	0
Collégial public	Cégep de Lévis	26,4	6 597	0
Collégial public	Cégep de Maisonneuve	77,1	2 457	0
Collégial public	Cégep de Matane	23,0	1 066	0
Collégial public	Cégep de Rimouski	43,0	13 292	23
Collégial public	Cégep de Rivière-du-Loup	26,6	1 240	2
Collégial public	Cégep de Rosemont	13,2	15 270	0
Collégial public	Cégep de Saint-Jérôme	57,2	17 116	0
Collégial public	Cégep de Saint-Laurent	31,0	3 703	0
Collégial public	Cégep de Sainte-Foy	17,1	7 028	0
Collégial public	Cégep de Sept-Îles	5,4	499	0
Collégial public	Cégep de Shawinigan	22,5	3 039	0
Collégial public	Cégep de Sherbrooke	37,8	2 944	14
Collégial public	Cégep de Sorel-Tracy	43,3	2 016	0
Collégial public	Cégep de St-Félicien	38,4	3 142	1
Collégial public	Cégep de St-Hyacinthe	46,3	4 005	20
Collégial public	Cégep de Thetford	11,4	5 440	0
Collégial public	Cégep de Trois-Rivières	35,1	1 550	0
Collégial public	Cégep de Valleyfield	41,0	5 210	0
Collégial public	Cégep de Victoriaville	8,3	1 417	0
Collégial public	Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	36,7	4 178	4
Collégial public	Cégep de l'Outaouais	35,0	2 371	14
Collégial public	Cégep de la Gaspésie et des Îles	14,0	2 527	0
Collégial public	Cégep du Vieux Montréal	69,0	6 256	14
Collégial public	Cégep régional de Lanaudière à Joliette	11,7	1 174	0
Collégial public	Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption	17,4	834	0
Collégial public	Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne	23,2	1 159	0
Collégial public	Cégep Édouard Montpetit	33,4	3 146	19
Collégial public	Vanier College	80,9	4 748	30
Universitaire	Institut national de la recherche scientifique	6,2	1 260	0
Universitaire	Télé-université	30,1	559	0
Universitaire	Université Bishop's	50,9	2 091	3
Universitaire	Université Concordia	142,1	53 286	0
Universitaire	Université Laval	59,9	19 008	10
Universitaire	Université McGill	32,7	37 256	0
Universitaire	Université de Montréal	56,4	15 519	273
Universitaire	Université de Sherbrooke	79,6	5 881	92
Universitaire	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	19,8	2 258	0
Universitaire	Université du Québec en Outaouais	34,0	1 728	4
Universitaire	Université du Québec à Chicoutimi	48,4	2 313	12
Universitaire	Université du Québec à Montréal	28,3	9 798	13

Universitaire	Université du Québec à Rimouski	51,6	1 562	10
Universitaire	Université du Québec à Trois-Rivières	38,1	3 592	61
Universitaire	École Polytechnique de Montréal	22,3	1 221	0
Universitaire	École de technologie supérieure	18,6	5 735	0
Universitaire	École des Hautes Études Commerciales de Mont	21,0	8 584	0
Universitaire	École nationale d'administration publique	30,7	498	0
Total général		2736,8	402 263	750

Produit par : DSIG, DGPP, MES

Source : Collecte-Info, données au 2025-02-28, MES

**Tableau présentant les sommes investis en 2024-2025,
par établissement collégial public**

PLAN D'ACTION SUR LA SANTÉ MENTALE ÉTUDIANTE EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - 2024- 2025 (en dollars)	
Établissement	TOTAL
Abitibi-Témiscamingue	122 545
Ahuntsic	181 280
Alma	70 393
André-Laurendeau	110 098
Baie-Comeau	63 955
Beauce-Appalaches	117 567
Bois-de-Boulogne	130 129
Champlain	190 520
Chicoutimi	94 717
Dawson	215 257
Drummondville	98 294
Édouard Montpetit	184 857
St-Félicien	74 659
Sainte-Foy	185 215
François-Xavier Garneau	165 542
Gaspésie et des Îles	84 291
Gérald-Godin	73 613
Granby	90 067
Héritage	75 401
St-Hyacinthe	137 999
Saint-Jean sur Richelieu	112 602
Saint-Jérôme	157 471
John Abbott	175 200
Jonquière	131 385
Lanaudière	192 308
La Pocatière	78 951
Saint-Laurent	120 829
Lévis-Lauzon	107 594
Limoilou	146 568
Lionel Groulx	160 892
Maisonneuve	168 046
Marie-Victorin	121 545
Matane	59 662
Montmorency	201 312
Outaouais	162 664
Rimouski	112 933
Rivière-du-Loup	72 540
Rosemont	126 195
Sept-Îles	58 947
Shawinigan	66 101
Sherbrooke	156 957
Sorel-Tracy	67 532
Thetford	78 236
Trois-Rivières	129 414
Valleyfield	103 632
Vanier	171 265
Victoriaville	86 490
Vieux Montréal	167 330
Total	5 961 000

Tableau présentant les sommes investis en 2024-2025, par établissement collégial privé

PLAN D'ACTION SUR LA SANTE MENTALE ÉTUDIANTE EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - 2024-2025	
Établissement	Total
Campus Notre-Dame-de-Foy	19 474
Collège André-Grasset (1973) inc.	28 368
Collège Bart (1975)	13 022
Collège Centennial	N/A
Collège Décarie	12 393
Collège Ellis	20 993
Collège international des Marcellines	0
Collège international Marie de France	14 723
Collège Jean-de-Brébeuf	33 407
Collège Laflèche	24 673
Collège LaSalle	34 099
Collège Marianopolis	37 780
Collège Mérici	19 285
Collège O'Sullivan de Montréal inc.	14 114
Collège O'Sullivan de Québec inc.	12 022
Collège Stanislas inc.	16 206
Collège TAV	18 012
Collège Universel - Campus Gatineau	17 130
Collégial international Sainte-Anne	20 713
École de musique Vincent d'Indy	12 057
École de sténographie judiciaire	0
École nationale de cirque	12 518
Institut Teccart	19 985
Séminaire de Sherbrooke	15 926
Total	416 900

Tableau présentant les sommes investis en 2024-2025, par établissement universitaire

PLAN D'ACTION SUR LA SANTÉ MENTALE ÉTUDIANTE EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - 2024-2025 (en dollars)	
Établissement	Total
Université Bishop's	269 447
Université Concordia	864 215
Université Laval	1 081 800
Université McGill	894 068
Université de Montréal	1 152 988
HEC Montréal	452 585
École Polytechnique de Montréal	389 434
Université de Sherbrooke	716 671
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	275 763
Université du Québec à Chicoutimi	329 727
Université du Québec à Montréal	868 234
Université du Québec en Outaouais	332 024
Université du Québec à Rimouski	314 801
Université du Québec à Trois-Rivières	453 734
Institut national de la recherche scientifique	224 668
École nationale d'administration publique	228 687
École de technologie supérieure	407 232
Télé-université	311 929
TOTAL	9 568 007

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Concernant les Bourses Perspectives, fournir :

- a) Les critères du programme;
- b) Le nombre d'inscriptions par programme;
- c) Les sommes qui seront investies par année;
- d) Le nombre de bourses remises par année;
- e) Le nombre de rencontres avec les partenaires gouvernementaux;
- f) L'analyse d'impact d'inclusion d'un programme d'étude;
- g) Les sommes octroyées en 2024-2025.

RÉPONSE**A) Les critères du programme**

Pour qu'un étudiant soit admissible à une bourse, il doit répondre aux critères suivants :

- avoir la citoyenneté canadienne ou la résidence permanente
- être une personne considérée comme résidente du Québec ;
- étudier dans un programme d'études collégiales ou universitaires ciblé ;
- ne pas être bénéficiaire de la Bourse d'excellence aux futurs enseignants pour la période visée par la demande ;
- avoir terminé et réussi sa session d'études ;
 - à temps plein si commencée à temps plein ;
 - à temps partiel si commencée à temps partiel tout en ayant le statut de personne réputée aux études à temps plein selon les critères qui s'appliquent à sa situation.
- respecter le nombre maximal de sessions admissibles selon son niveau d'études :
 - Au collégial, le nombre maximal de sessions admissibles est de 6.
 - À l'université, le nombre maximal de sessions admissibles varie de 6 à 8 pour le 1^{er} cycle. Pour le 2^e cycle, il est de 5 et pour le 3^e cycle, il est établi à 15.

B) Le nombre d'inscriptions par programme

Les effectifs présentés ici sont ceux inscrits aux programmes d'études visés par le programme de bourses Perspective Québec (PBPQ) qui respectent les critères d'admissibilité au PBPQ.

Tableau B1. Effectifs inscrits à l'automne 2024-2025 dans les programmes d'études visés par le PBPQ, par domaine

Domaine	Effectif Total
Services de garde éducatifs à l'enfance	1 589
Éducation	14 382
Génie	14 061
Santé et services sociaux	19 546
Technologies de l'information	15 539
Total PBPQ	65 117

Les données sont partielles en date du 31 janvier 2025.

C) Les sommes investies par année

Année scolaire	2022-2023 ¹	2023-2024 ²	2024-2025 ³
Somme en M\$	259,4	278,9	135,1

1. Données officielles en date du 31 mars 2024.

2. Données partielles en date du 31 janvier 2025.

3. Données provisoires en date du 31 janvier 2025 ; seuls les montants de la session d'automne 2024 sont inclus dans cette donnée.

D) Le nombre de bourses remises estimées par année

Année scolaire	2022-2023 ¹	2023-2024 ²	2024-2025 ³
Bourses	124 288	133 727	65 117

1. Données officielles en date du 31 mars 2024.

2. Données partielles en date du 31 janvier 2025.

3. Données provisoires en date du 31 janvier 2025 ; seuls les montants de la session d'automne 2024 sont inclus dans cette donnée.

E) L'analyse d'impact d'inclusion d'un programme d'études

Le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) a basé la liste des programmes d'études collégiales et universitaires ciblées par le PBPQ sur la liste des professions prioritaires par le gouvernement du Québec dans le cadre de l'Opération main-d'œuvre lancée à l'automne 2021. Ces professions ont été sélectionnées notamment en raison des impacts de la rareté de main-d'œuvre sur la prestation de certains services publics essentiels ainsi que de la croissance et du développement dans plusieurs secteurs stratégiques de l'économie québécoise. Plus précisément, l'analyse effectuée par le MES, en concertation avec les ministères concernés, consiste à établir la correspondance des programmes d'études visés avec les codes de la classification nationale des professions prioritaires. La liste des programmes d'études collégiales et universitaires admissibles a fait l'objet d'une concertation interministérielle et est en concordance avec les travaux du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale concernant l'état d'équilibre du marché du travail.

Aucune révision de la liste des programmes admissibles, selon la situation du marché du travail, n'est prévue, puisque la dernière session d'admissibilité au PBPQ sera l'hiver 2025. Il est à noter que les étudiants déjà en cours de formation dans les programmes d'études admissibles pourront continuer de recevoir la bourse jusqu'à la fin de leur parcours d'études (selon certaines conditions).

F) Les sommes octroyées en 2024-2025

Les sommes sont présentées à l'annexe de la question numéro 62 des demandes de renseignements particuliers de la deuxième opposition.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Concernant la bonification du soutien à l'encadrement du 21 août 2020 qui prévoit des investissements en soutien matériel, pour l'encadrement pédagogique et pour le soutien psychosocial; ventiler par établissement les sommes versées pour chacune des catégories.

RÉPONSE

Les tableaux suivants présentent les investissements pour l'encadrement pédagogique, le soutien matériel et technologique ainsi que pour le soutien psychosocial, ventilés par établissement, pour chacune des catégories et pour chacun des trois réseaux pour 2020-2021.

Tableau 1

Répartition de la mesure d'aide aux étudiants pour les universités (en milliers de \$)

Universités	Encadrement pédagogique des étudiants	Bonification du soutien matériel et technologique destiné aux étudiants	Bonification des services de soutien psychosocial destinés surtout aux étudiants en transition	Total
Université Bishop's	88,7	186,3	53,2	328,2
Université Concordia	976,1	2 049,7	585,6	3 611,4
Université Laval	1 489,0	3 126,9	893,4	5 509,3
Université McGill	1 365,3	2 867,1	819,2	5 051,6
Université de Montréal	1 859,3	3 904,7	1 115,6	6 879,6
École des hautes études commerciales	282,5	593,2	169,5	1 045,2
École Polytechnique	314,0	659,4	188,4	1 161,8
Université de Sherbrooke	928,2	1 949,2	556,9	3 434,3
Universités du Québec				
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	107,7	226,2	64,6	398,5
Université du Québec à Chicoutimi	213,1	447,6	127,9	788,6
Université du Québec à Montréal	1 014,9	2 131,2	608,9	3 755,0
Université du Québec en Outaouais	188,6	396,1	113,2	697,9
Université du Québec à Rimouski	168,8	354,4	101,3	624,5
Université du Québec à Trois-Rivières	386,8	812,3	232,1	1 431,2
Institut national de la recherche scientifique	96,6	202,8	58,0	357,4
École nationale d'administration publique	41,9	87,9	25,1	154,9
École de technologie supérieure	341,8	717,8	205,1	1 264,7
Télé-université	119,6	251,1	71,7	442,4
Siège social de l'Université du Québec	17,1	36,1	10,3	63,5
Universités du Québec Ensemble	2 696,9	5 663,5	1 618,2	9 978,6
TOTAL DU RÉSEAU	10 000,0	21 000,0	6 000,0	37 000,0

Tableau 2

Répartition de la mesure d'aide aux étudiants pour les cégeps (en milliers de \$)

Cégeps	Encadrement pédagogique des étudiants	Bonification du soutien matériel et technologique destiné aux étudiants	Bonification des services de soutien psychosocial destinés surtout aux étudiants en transition	Total
Abitibi-Témiscamingue	398,9	278,0	78,5	755,4
Ahuntsic	601,0	418,8	118,3	1 138,1
Alma	199,9	139,3	39,3	378,5
André-Laurendeau	351,3	244,8	69,1	665,2
Baie-Comeau	171,0	119,2	33,7	323,9
Beauce-Appalaches	264,6	184,4	52,1	501,1
Bois-de-Boulogne	330,3	230,1	65,0	625,4
Champlain	504,4	351,5	99,3	955,2
Chicoutimi	444,2	309,5	87,4	841,1
Dawson	662,1	461,4	130,3	1 253,8
Drummondville	267,7	186,5	52,7	506,9
Édouard Montpetit	686,1	478,1	135,0	1 299,2
St-Félicien	218,7	152,4	43,0	414,1
Sainte-Foy	606,2	422,4	119,3	1 147,9
François-Xavier Garneau	475,8	331,6	93,6	901,0
Gaspésie et des Îles	306,7	213,7	60,4	580,8
Gérald Godin	191,8	133,7	37,8	363,3
Granby Haute-Yamaska	242,7	169,1	47,8	459,6
Héritage	191,3	133,3	37,6	362,2
St-Hyacinthe	437,5	304,9	86,1	828,5
Saint-Jean-sur-Richelieu	363,3	253,1	71,5	687,9
Saint-Jérôme	505,2	352,0	99,4	956,6
John Abbott	539,3	375,8	106,1	1 021,2
Jonquière	445,7	310,5	87,7	843,9
Régional de Lanaudière	622,7	433,9	122,5	1 179,1
La Pocatière	252,4	175,9	49,7	478,0
Saint-Laurent	390,4	272,0	76,8	739,2
Lévis-Lauzon	350,6	244,3	69,0	663,9
Limoilou	516,7	360,0	101,7	978,4
Lionel Groulx	488,8	340,6	96,2	925,6
Maisonnette	506,6	353,0	99,7	959,3
Marie-Victorin	375,3	261,5	73,9	710,7
Matane	193,4	134,8	38,1	366,3
Montmorency	640,8	446,5	126,1	1 213,4
Outaouais	493,0	343,5	97,0	933,5
Rimouski	471,9	328,8	92,9	893,6
Rivière-du-Loup	230,5	160,6	45,4	436,5
Rosemont	429,0	299,0	84,4	812,4
Sept-Îles	170,1	118,5	33,5	322,1
Shawinigan	219,8	153,2	43,3	416,3
Sherbrooke	535,4	373,0	105,4	1 013,8
Sorel-Tracy	185,8	129,4	36,6	351,8
Thetford	218,8	152,4	43,1	414,3
Trois-Rivières	423,6	295,1	83,4	802,1

Cégeps	Encadrement pédagogique des étudiants	Bonification du soutien matériel et technologique destiné aux étudiants	Bonification des services de soutien psychosocial destinés surtout aux étudiants en transition	Total
Valleyfield	287,8	200,6	56,7	545,1
Vanier	515,3	359,1	101,4	975,8
Victoriaville	303,4	211,4	59,7	574,5
Vieux-Montréal	572,4	398,9	112,7	1 084,0
Total	18 800,0	13 100,0	3 700,0	35 600,0

Tableau 3

**Répartition de la mesure d'aide aux étudiants pour les collèges
privés (en milliers de \$)**

Collèges privés	Encadrement pédagogique des étudiants	Bonification du soutien matériel et technologique destiné aux étudiants	Bonification des services de soutien psychosocial destinés surtout aux étudiants en transition	Total
Campus Notre-Dame- de-Foy	72,4	54,3	18,1	144,9
Collège André- Grasset (1973) inc.	82,5	61,9	20,6	165,1
Collège Bart (1975)	26,1	19,6	6,5	52,3
Collège Centennial	1,9	1,4	0,5	3,8
Collège Ellis, campus de Drummondville	35,2	26,4	8,8	70,5
Collège Ellis, campus de Trois-Rivières	27,6	20,7	6,9	55,1
Collège International des Marcellines	4,8	3,6	1,2	9,5
Collège international Marie de France	16,0	12,0	4,0	32,0
Collège Jean-de- Brébeuf	104,7	78,5	26,2	209,3
Collège Laflèche	89,5	67,1	22,4	178,9
Collège LaSalle	270,3	202,7	67,6	540,5
Collège Marianopolis	128,8	96,6	32,2	257,7
Collège Mérici	61,4	46,1	15,4	122,8
Collège O'Sullivan de Montréal inc.	34,0	25,5	8,5	68,1
Collège O'Sullivan de Québec inc.	24,9	18,7	6,2	49,7
Collège Stanislas inc.	21,7	16,3	5,4	43,5
Collège Universel - Campus Gatineau	18,6	14,0	4,7	37,3
Collège TAV	54,0	40,5	13,5	108,1
Collégial international Sainte-Anne	18,6	14,0	4,7	37,2
École de musique Vincent d'Indy	5,2	3,9	1,3	10,3
École de sténographie judiciaire	2,1	1,5	0,5	4,1
École nationale de cirque	21,5	16,1	5,4	43,0
Institut Teccart	58,0	43,5	14,5	116,0
Séminaire de Sherbrooke	20,1	15,1	5,0	40,3
Total	1 200,0	900,0	300,0	2 400,0

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Concernant les politiques linguistiques des établissements, fournir depuis le 1^{er} avril 2022 la liste des établissements qui ont transmis au ministre de l'Enseignement supérieur une modification et le cas échéant, les modifications demandées.

RÉPONSE

Depuis le 1^{er} avril 2022, le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) a reçu les politiques linguistiques de tous les établissements d'enseignement supérieur, à l'exception de celle du Collège O'Sullivan de Québec. Le MES n'est pas responsable d'évaluer la conformité des politiques reçues et par conséquent, de demander d'y apporter des modifications afin de veiller au respect des dispositions prévues par la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*.

L'entrée en vigueur de la Loi prévoyait une mise à jour, au 1^{er} juin 2023, de la politique linguistique des établissements offrant l'enseignement collégial, à l'exception des établissements privés non agréés aux fins de subventions, et des établissements d'enseignement universitaire visés aux paragraphes 1^o à 11^o de l'article 1 de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Concernant le projet Campus numérique qui est dans l'orientation 2 du Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur, produire depuis l'année 2018-2019 les éléments suivants :

- a) les sommes investies,
- b) liste des membres du comité de co-construction,
- c) le calendrier et les comptes rendus des rencontres,
- d) les notes produites et les suivis apportés,
- e) État d'avancement des travaux.
- f) État d'avancement des travaux

RÉPONSE**a) Les sommes investies**

Les sommes investies pour la mise en place du projet Campus numérique et la formation à distance en enseignement supérieur, au cours de l'année 2024-2025, totalisent 962 880 \$.

Les données présentées sont provisoires, en date du 31 janvier 2025.

b) c) d) e) f) Avancement du projet Campus numérique et la formation à distance en enseignement supérieur

En 2024-2025, quatre Conseils de gouvernance ont été tenus. Ces rencontres visent à orienter et superviser les travaux à haut niveau.

Ci-dessous, les ordres du jour des Conseils de gouvernance :

- 5 avril 2024
 - o Mot de bienvenue
 - o Rappel des réalisations et mise à jour de l'avancement
 - o Création de la Vitrine de référencement de la FAD et du Répertoire de cours et de programmes en FAD
 - o Présentation des services du Pôle d'expertise interordres en formation à distance
 - o Création de l'organisme de gouvernance
- 10 juin 2024
 - o Mot de bienvenue et mise en contexte
 - o Création de la Vitrine de référencement de la FAD et du Répertoire de cours et de programmes en FAD
 - o Principes et valeurs du Répertoire de cours et programmes en FAD
 - o Recommandation du sous-comité à mandat élargi Registraires et direction TI des champs du Répertoire de cours et programmes en FAD
 - o Avancement des travaux de la création de l'OBNL
- 7 octobre 2024
 - o Mot de bienvenue
 - o Retour et suivi sur le dernier Conseil de gouvernance
 - o Rappel des réalisations et mise à jour de l'avancement
- 16 décembre 2024
 - o Mot de bienvenue
 - o Retour et suivi sur le dernier Conseil de gouvernance

- o Rappel des réalisations et mise à jour de l'avancement
- o Proposition des règles d'affaires
- o Création des champs et des passerelles à l'API de BRIO
- o Création de l'organisme de gouvernance - État de situation

Échéancier

- o L'échéancier prévoit la mise en œuvre progressive du projet avec une livraison par phases pour trois différentes composantes. Deux d'entre elles (Pôle d'expertise interordres en FAD et Pavillon REN) sont déjà livrées, tandis que la troisième est en réalisation.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

QUESTION

Concernant le Programme campus numérique, fournir pour 2024-2025 :

- a) Sommes dépensées en 2024-2025 (et prévisions pour 2025-2026);
 - b) Détailler le nom des entreprises ayant des contrats de réalisation;
 - c) Les entreprises d'infonuagique impliquées;
 - d) Le nombre d'ETC affectés à ce programme;
 - e) Détailler les phases passées et à venir, en précisant les modifications apportées en cours de route;
 - f) État d'avancement;
 - g) Études, analyses, travaux, recherches et avis au sujet du Programme Campus numérique Québec.
-

RÉPONSE

- a) Sommes dépensées en 2024-2025
 - Provisoire 962,88 K\$
- b) Détailler le nom des entreprises ayant des contrats de réalisation
 - Aucune
- c) Les entreprises d'infonuagique impliquées
 - Aucune, les entreprises sont responsables de leurs contrats infonuagiques et responsables de respecter les règles de sécurité exigées par le MCN.
- d) Le nombre d'ETC affectés à ce programme
 - 2,5 ETC MES
- e) Détailler les phases passées et à venir, en précisant les modifications apportées en cours de route :
 - Phases passées et à venir :
 - Phase avant-projet : Dossier d'opportunités approuvé en mai 2022
 - Phase planification : Dossier d'affaires approuvé en juillet 2023
 - Mise en ligne du site du Pavillon REN, Bibliothèque de ressources éducative numérique (REN)
 - Mise en ligne du Pôle d'expertise interordre en formation à distance (FAD)
 - Phase exécution pour la Vitrine et le Répertoire national de FAD crédités (en cours)
 - Bonification du site du Pavillon REN (Mise en production prévue en juin 2025)
 - Ouverture du Répertoire national à tous les établissements (juin 2026)
 - Activation des établissements d'enseignement supérieur (ÉES), saisie des données dans le Répertoire et préparation de la publication de l'offre (juillet 2026 à octobre 2026)
 - Mise en ligne de CNQ prévue décembre 2026
 - Modifications apportées en cours de route
 - Il n'y a pas eu de modifications majeures en cours de route, si ce n'est du délai de réalisation pour lequel des explications sont données dans la section suivante.

a) État d'avancement

- Bien que l'indicateur de l'échéance soit en rouge par rapport à celui établi à la phase de planification, le projet avance selon l'échéancier révisé à la phase exécution, avec une mise en ligne en décembre 2026.
- L'échéancier plus long que prévu s'explique principalement par le temps nécessaire pour la rédaction de l'entente de service. Aussi, des opportunités de mutualisation ont créé des délais, mais aussi permis des bénéfices à long terme.

b) Études, analyses, travaux, recherches et avis au sujet du Programme Campus numérique Québec.

- Plusieurs ateliers du design Thinking, des sondages ont été effectués auprès de la communauté étudiante pour identifier leurs besoins qui couvrent l'ensemble de l'offre de cours à distance. Plusieurs consultations des experts de l'enseignement supérieur qui utilisent le Pavillon et le Pôle d'expertise interordres en FAD afin d'offrir les outils et les perfectionnements nécessaires au développement de leur expertise dans le but de mutualiser les savoirs et d'amélioration des compétences.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Concernant les 22 000 nouvelles places dans les cégeps francophones de la grande région de Montréal, fournir par établissement concerné, les investissements requis et le nombre d'étudiants supplémentaires à accueillir.

RÉPONSE

Le Ministère a entrepris une démarche personnalisée auprès de chacun des établissements collégiaux du grand Montréal afin d'explorer les solutions immobilières (acquisition ou location) et non immobilières¹ qui pourraient être mises de l'avant à court terme afin d'accueillir cette clientèle additionnelle. Le ministère a d'ailleurs demandé à chacun de ces cégeps de lui déposer un plan de contingences en décembre 2021 afin de notamment détailler les stratégies qui doivent être déployées à court terme pour accueillir les effectifs étudiants en croissance en plus de chiffrer les investissements requis. Le ministère assure un suivi de ces plans auprès des établissements.

L'approche préconisée pour répondre à la problématique étant multifactorielle, le Ministère ne tient pas d'estimation par établissement des investissements requis pour répondre à cette hausse d'étudiants.

Nombre d'étudiants supplémentaires à ajouter dans les cégeps francophones de la grande région de Montréal d'ici l'année scolaire 2029-2030:

Établissement	Nombre d'étudiants
Cégep d'Ahuntsic	482
Cégep André-Laurendeau	734
Cégep de Bois-de-Boulogne	-
Cégep Édouard-Montpetit	1 128
Cégep Édouard-Montpetit – École nationale d'aérotechnique	667
Cégep Gérald-Godin	230
Cégep de Saint-Hyacinthe	594
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	91
Cégep de Saint-Jérôme	1 496
Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption	200
Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne	436
Cégep de Saint-Laurent	129
Cégep Lionel-Groulx	599
Cégep de Maisonneuve	349
Cégep Marie-Victorin	733
Cégep Montmorency	296
Cégep de Rosemont	387
Cégep de Valleyfield	618
Cégep de Valleyfield - Saint-Constant	-
Cégep du Vieux Montréal	760
Total	9 929

¹ Exemples de solutions non immobilières : télétravail, formation à distance, cours en soirée, optimisation d'espaces et d'horaires, partenariat avec des cégeps en région, etc.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Concernant les 30 000 nouvelles places à créer dans le réseau collégial d'ici les dix prochaines années, fournir par établissement concerné, les investissements requis et le nombre d'étudiants supplémentaires à accueillir.

RÉPONSE

Le tableau ci-dessous présente le nombre d'étudiants supplémentaires à accueillir dans les cégeps d'ici l'automne 2033. Pour chacun des cégeps, le nombre d'étudiants supplémentaires, inscrits à l'enseignement ordinaire à temps plein, est déterminé par la différence entre la prévision de clientèle prévue par le ministère pour l'automne 2033 et l'effectif réel inscrit à l'automne 2024

Aux fins de cet exercice, seules les données relatives aux effectifs du réseau public collégial ont été retenues, excluant les centres d'études collégiales (CEC) et les écoles nationales.

Établissements	Nombre d'étudiants supplémentaires
Abitibi-Témiscamingue	27
La Pocatière	120
Matane	33
Rimouski	173
Rivière-du-Loup	38
Champlain (St-Lawrence)*	-
François-Xavier-Garneau	2 369
Limoilou (Charlesbourg)	488
Limoilou (Québec)	1 209
Sainte-Foy	1 931
Drummondville	523
Victoriaville	191
Beauce-Appalaches	92
Lévis	681
Thetford	175
Baie-Comeau	96
Sept-Îles	-
Champlain (Lennoxville)*	-
Sherbrooke	1 567
Granby	287
Gaspésie et des Îles	-
Lanaudière (Joliette)	806
Lanaudière (L'Assomption)	119
Lanaudière (Terrebonne)	571
Lionel Groulx	433
Saint-Jérôme	955
Montmorency	290
Shawinigan	167
Trois-Rivières	1 041
Champlain (St-Lambert)*	-
Édouard-Montpetit	1 595
Saint-Hyacinthe	840
Saint-Jean-sur-Richelieu	484
Sorel-Tracy	169

Valleyfield	260
Ahuntsic	848
André-Laurendeau	660
Bois-de-Boulogne	668
Dawson*	-
Gérald-Godin	12
John Abbott*	-
Maisonneuve	719
Marie-Victorin	854
Rosemont	219
Saint-Laurent	808
Vanier*	-
Vieux Montréal	908
Héritage*	-
Outaouais (Félix-Leclerc)	340
Outaouais (Gabrielle-Roy)	680
Alma	199
Chicoutimi	204
Jonquière	421
Saint-Félicien	-
TOTAL	25 270

* Il est à noter que les cégeps anglophones font l'objet d'un gel de leur devis scolaire et que les dispositions de la Charte de la Langue française limitent le nombre d'étudiants pouvant s'inscrire dans un établissement anglophone.

Puisque l'approche préconisée pour répondre à la problématique d'espace pouvant prendre diverses formes, le Ministère ne tient pas d'estimation par établissement des investissements requis pour répondre à cette hausse d'étudiants. Par exemple, un établissement pourrait revoir ses horaires de cours, louer des espaces ou encore proposer davantage de cours en ligne afin de répondre à cette situation.

Pour les établissements collégiaux du grand Montréal, le Ministère a entrepris une démarche personnalisée afin d'adresser la hausse de clientèle qui est davantage marquée dans cette région. Le détail de cette approche se trouve à la question 122 du groupe d'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Concernant la révision du DEC en Soins infirmiers annoncée par la ministre le 8 octobre 2021, fournir la liste des participants aux travaux annoncés, les dates de rencontre, les comptes rendus, les ordres du jour, les procès-verbaux, les prochaines étapes et les sommes engendrés pour chacune des rencontres.

RÉPONSE

Conformément au communiqué de presse émis le 8 octobre 2021 par le cabinet de la ministre de l'Enseignement supérieur, le ministère de l'Enseignement supérieur (MES), en collaboration avec les partenaires, assurera une offre de formation garantissant une réponse adéquate aux besoins des milieux de la santé et tenant compte des enjeux de protection du public, notamment. Parmi les partenaires, citons le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et son réseau, l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ), la Fédération des cégeps, les collèges et l'Office des professions du Québec (OPQ).

En 2022 et 2023, le MES a procédé à divers travaux de documentation, notamment une collecte de données dans les cégeps et un état de situation des programmes en *Soins infirmiers*. Ces travaux n'ont pas nécessité de rencontres, donc aucune somme n'a été engagée.

Au début 2024, la réalisation d'une analyse de la profession infirmière a débuté. En juin 2024, à la suite de 192 heures de rencontres avec 134 infirmières en exercice, dans 12 ateliers de discussion de 2 jours chacun, l'équipe de projet a entamé la production d'un rapport faisant état de l'ensemble des données primaires et secondaires colligées.

Calendrier du projet (étape actuelle et prochaines étapes)

<u>Étape</u>	<u>Échéancier prévu</u>
Analyse de profession	Janvier 2024 à avril 2025
Projet de formation (PF)	Décembre 2024 à juin 2025
Analyse des incidences financières	Mai à décembre 2025
Projet de programme	Août à décembre 2025
CNPEPT	Décembre 2025
Approbation ministre	Janvier 2026
Séance d'appropriation	Printemps 2026
Implantation facultative	Automne 2027
Implantation obligatoire	Automne 2028
Premiers diplômés	Mai 2030

Analyse de la profession infirmière : 12 focus groups entre le 16 janvier et le 22 mai 2024					
Date de rencontre (focus group)	Secteur d'activité	Environ 30 à 35 participants à chaque séance	Ordre du jour	Procès-verbal/compte-rendu	Coût approximatif
16 et 17 janvier 2024	Clientèles adultes et aînées hospitalisées (18 ans +)	<p><u>Équipe de production du MES :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 animateur-consultant (entente de services \$) • 2 professionnels de la Direction de la formation technique • 1 professionnel de la Direction des études universitaires • 2 enseignantes du collégial (entente de services \$) • 1 professeure universitaire (entente de services \$) • 1 consultante-conseillère (entente de services \$) 	Voir pages suivantes (chaque séance, utiliser le même ordre du jour type)	Pas de PV ou de compte-rendu à chaque rencontre. Les notes servent à la production d'un rapport à la suite de la tenue de 12 focus groups.	Chaque séance est virtuelle (Teams) et coûte approximativement 45 000 \$. Ce coût inclut la préparation et la tenue de la séance.
23 et 24 janvier 2024	Clientèles en perte d'autonomie en CHSLD/RPA	<p><u>Spécialistes de la profession à l'étude :</u></p> <p>9 à 15 infirmières exerçant dans le secteur d'activité (libération \$)</p> <p><u>Observateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Office des professions (1) • Ordre des infirmiers et infirmières du Québec (2) • Bureau de coopération interuniversitaire (1) • Représentants des cégeps : 1 enseignante et 2 directeurs des études (3) • Représentants des universités : 1 enseignante (1) • MEQ (1) • MSSS (2) • CNESST (1) 			
30 et 31 janvier 2024	Clientèles recevant des soins en communauté				
13 et 14 février 2024	Clientèles Mère-enfant hospitalisées				
20 et 21 février 2024	Suivi de la clientèle				

12 et 13 mars 2024	Pratique en région éloignée			
19 et 20 mars 2024	Clientèle adulte et aînée en soins critiques			
27 et 28 mars 2024	Clientèle pédiatrique en soins critiques			
17 et 18 avril 2024	Clientèle pédiatrique hospitalisée			
30 avril et 1er mai 2024	Clientèle adulte, aînée et pédiatrique en soins ambulatoires			
7 et 8 mai 2024	Clientèle de santé mentale hospitalisée			
21 et 22 mai 2024	Bloc opératoire			

Analyse de la profession infirmière et infirmier**ORDRE DU JOUR TYPE D'UN ATELIER****Tenu à distance via Teams**Jour 1

8 h à 8 h 45	Ouverture de la rencontre
8 h 45 à 9 h	<p>Horaire et objectifs de la rencontre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Directives régissant la conduite de l'atelier • Niveaux d'exercice de la profession • Limites de l'atelier
9 h à 10 h	<p>Caractéristiques significatives de la profession</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définition de la profession • Contexte de travail (conditions et organisation du travail)
10 h à 10 h 15	Pause
10 h 15 à 11 h	<ul style="list-style-type: none"> • Tendances et évolution de la profession
11 h à 12 h	<p>Description du travail de l'infirmière et de l'infirmier et commentaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tâches 1 et 2, étapes clés et précisions
12 h à 13 h 15	Repas
13 h 15 à 15 h	<p>Description du travail de l'infirmière et de l'infirmier et commentaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tâches 3 à 5, étapes clés et précisions
15 h à 15 h 15	Pause
15 h 15 à 16 h 30	<p>Description du travail de l'infirmière et de l'infirmier et commentaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tâches 6 à 9, étapes clés et précisions

Analyse de la profession infirmière et infirmier**ORDRE DU JOUR TYPE D'UN ATELIER****Tenu à distance via Teams**

(suite)

Jour 2

8 h à 8 h 50	Description du travail de l'infirmière et de l'infirmier et commentaires Tâches 10 et 11, étapes clés et précisions
8 h 50 à 9 h	Pause
9 h à 11 h	Conditions et exigences de réalisation des tâches (pause incluse) <ul style="list-style-type: none"> • Explications en plénière • Suite en 3 sous-groupes (tâches 1 à 3, 4 à 7, 8 à 11)
11 h à 12 h	Conditions et exigences de réalisation des tâches <ul style="list-style-type: none"> • Validation en plénière
12 h à 13 h 15	Repas
13 h 15 à 15 h	Connaissances nécessaires à l'exercice de la profession Habiletés et attributs personnels
15 h à 15 h 15	Pause
15 h 15 à 15 h 30	Données quantitatives sur les tâches (questionnaire en ligne)
15 h 30 à 16 h	Retour sur la définition de la profession
16 h à 16 h 30	Évaluation et clôture de l'atelier

Liste des comités associés au projet de modernisation de la formation collégiale en Soins infirmiers

Comité	Dates de rencontres	Ordres du jour	Compte s- rendus	Coûts associés
Comité statutaire avec l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) (rencontres Teams)	<ul style="list-style-type: none"> • 10 avril 2024 • 1er mai 2024 • 22 mai 2024 • 12 juin 2024 • 14 novembre 2024 • 12 décembre 2024 • 16 janvier 2025 	Pas d'ODJ officiel, rencontres informelles.	Aucun compte -rendu.	Aucun coût.
Comité statutaire MSSS-OIIQ (Teams)	<ul style="list-style-type: none"> • 16 mai 2024 • 20 juin 2024 • 17 septembre 2024 • 1er octobre 2024 • 29 octobre 2024 • 28 novembre 2024 • 30 janvier 2025 	<ul style="list-style-type: none"> • 16 mai : Dernier groupe Bloc opératoire, Plan d'échantillonnage ; Prochaine étape : rapport d'AP et finalité programme technique. • 20 juin : Échantillon final ; Document sur l'encadrement de la profession ; Demande de collaboration du MES (lettre SMA et président) ; Horaire automne 2024. • 17 septembre : Représentants aux comités ; Document sur la réglementation ; Suivi des travaux et échéancier. • 1er octobre : état d'avancement des travaux • 29 octobre : état d'avancement des travaux • 28 novembre : Suivi des travaux ; Discussion : commentaires sur la section réglementation du rapport. • 30 janvier : rapport d'AP 	Aucun compte -rendu.	Aucun coût.
Table de concertation des sciences infirmières (Bureau de coopération interuniversitaire) (Teams)	<ul style="list-style-type: none"> • 19 avril 2024 	<ul style="list-style-type: none"> • Invitation pour faire état de l'avancement des travaux 	Aucun compte -rendu.	Aucun coût.
Comité de suivi du projet de modernisation (Teams)	<ul style="list-style-type: none"> • 11 octobre 2024 	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil et présentation des membres du comité • Mandat du comité • État de l'avancement des travaux de modernisation • Pause • Nouveaux comités : orientations marché du travail et orientations pédagogiques • Prochaines étapes du projet • Période de questions 	Aucun compte -rendu.	Aucun coût.
Comité orientations marché du travail	<ul style="list-style-type: none"> • 11 décembre 2024 (présentiel) • 8 janvier 2025 (Teams) 	<ul style="list-style-type: none"> • 11 décembre : <ul style="list-style-type: none"> ○ Présentation des membres ○ Attentes des parties 	Aucun compte -rendu.	Frais de déplacement DFT 11 décemb

Comité	Dates de rencontres	Ordres du jour	Comptes- rendus	Coûts associés
	<ul style="list-style-type: none"> • 29 janvier 2025 (Teams) 	<p>prenantes et valeurs essentielles</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Co-construction du mandat ○ Plénière : enjeux respectifs des partenaires ○ Travaux entre les rencontres du Comité ○ Date de la prochaine rencontre <ul style="list-style-type: none"> • 8 janvier : <ul style="list-style-type: none"> ○ Suivis à la rencontre du 11 décembre ○ Besoins du marché du travail en soins communautaires ○ Besoins du marché du travail en soins critiques : Urgence ; Soins intensifs ○ Préparation rencontre du 29 janvier ○ Varia • 29 janvier : <ul style="list-style-type: none"> ○ Suivis à la rencontre du 8 janvier ○ Proposition de méthodologie de travail pour le Comité ○ Partage de données par chaque partenaire ○ Préparation de la rencontre du 19 février ○ Rythme des travaux de Comité : proposition séance intensive d'une journée complète en présence (début mars) 		re : 382 \$

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Concernant le projet de loi 96, fournir :

- a) La liste des modifications qui devront être faites au RREC ;
- b) Le calendrier des travaux à venir sur les modifications du RREC, la liste des participants et les coûts estimés des rencontres ;
- c) Les études d'impact sur le réseau collégial ;
- d) Les coûts estimés pour l'application de la loi ;

RÉPONSE**a. La liste des modifications qui devront être faites au RREC**

Aucune modification prévue.

b. Le calendrier des travaux à venir sur les modifications du RREC, la liste des participants et les coûts estimés des rencontres

Sans objet.

c. Les études d'impact sur le réseau collégial

Les impacts des nouvelles obligations de la *Charte de la langue française* sur le réseau collégial concernent particulièrement les établissements anglophones : réussite de l'épreuve uniforme de français, réussite de trois cours en ou de français, priorisation des étudiants admissibles à l'enseignement en anglais, gel des effectifs, etc. Ces mesures sont entrées en vigueur à l'automne 2023 et à l'automne 2024. La première passation de l'épreuve uniforme de français dans les établissements offrant un enseignement en anglais s'est déroulée en décembre 2024. Le suivi des impacts de ces nouvelles obligations, notamment sur la réussite et la diplomation, se fera à partir d'indicateurs de réussite lorsque les premiers résultats seront disponibles.

d. Les coûts estimés pour l'application de la loi (en M\$)

	Mise en œuvre de la Loi 14	Centre d'aide et ressources en français (*)	Perfectionnement en français pour enseignants	Total
2022-2023	1,7	-		1,7
2023-2024		2,0	1,2	3,2
2024-2025	1,5	1,5		3,0
2025-2026		1,5		1,5
2026-2027		1,5		1,5
2027-2028		1,5		1,5
Total	3,2	8,0	1,2	12,4

(*) Soutien à la réussite de l'EUUF, ses cours préparatoires, les cours en/de français (ex. centres d'aide, ressources, etc.), pour les étudiants, dans les cégeps et collèges privés offrant un enseignement en anglais

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Concernant le Rapport du groupe d'expertes sur la maîtrise du français au collégial;

- a) Toute somme dépensée en 2024-2025 pour la mise en œuvre des recommandations;
 - b) État d'avancement de la mise en œuvre de chacune des recommandations
-

RÉPONSE

Le Ministère est en action pour certaines recommandations et les sommes suivantes ont été dépensées :

- 1) *Action : Accroître l'offre de perfectionnement en français pour le personnel du collégial (Recommandation 31)*
 - **Somme dépensée en 2024-2025 : 175 000 \$**
 - **État d'avancement :** Signature d'une entente avec Performa pour le déploiement d'une offre de formation et de perfectionnement en enseignement des littératies.
 - 2) *Action : Améliorer l'accessibilité, la cohérence et la pertinence des activités favorisant la réussite, notamment celles portant sur l'amélioration des compétences en français. (Recommandations 15, 16, 17)*
 - **Aucune somme dépensée en 2024-2025**
 - **État d'avancement :** De nouvelles compétences en français pour les cours de renforcement ont été créées afin de mieux répondre aux besoins de la population étudiante en termes de développement des compétences essentielles nécessaires à la réussite des études collégiales. Ces compétences sont en cours d'approbation ministérielles.
 - 3) *Action : Travailler avec les établissements d'enseignement collégial afin que ceux-ci intègrent davantage d'éléments portant sur la maîtrise du français dans leurs plans stratégiques et leurs politiques institutionnelles.*
 - **Sommes dépensées en 2024-2025 : Aucune**
 - **État d'avancement :** Le réseau collégial a été invité à intégrer des éléments relatifs à la maîtrise du français dans les plans stratégiques et les politiques institutionnelles des établissements.
 - 4) Le MES poursuit l'analyse et le suivi de la réussite de l'EUF, des cours préparatoires à l'EUF dans les établissements anglophones, ainsi que des cours en français, langue d'enseignement et de français langue seconde.
 - 5) Refonte du site *Amélioration du français* du Centre collégial de développement de matériel didactique (CCDMD) qui est un organisme financé par le MES.
 - 6) Les autres recommandations de ce rapport sont intégrées aux actions prévues à la priorité 8 du Plan pour la langue française. Leur mise en œuvre reste à déterminer et à envisager en cohérence avec le cadre financier actuel.
-

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Toute somme dépensée et mesures mises en place pour faciliter l'utilisation de textes en français dans le cadre des études supérieures.

RÉPONSE

Aucune somme n'a été dépensée afin de faciliter l'utilisation de textes en français dans le cadre des études supérieures. Cependant, deux articles de la *Charte de la langue française* encadrent l'utilisation de textes en français dans le cadre des études supérieures :

- Conformément à l'article 88.2, les collèges et les universités francophones doivent se doter d'une politique linguistique qui traite, entre autres, du français dans les manuels, le matériel didactique et les évaluations.
- À l'article 88.3, les collèges et les universités anglophones doivent aussi se doter d'une politique linguistique qui traite notamment de la terminologie française appropriée selon les programmes.

Il appartient ensuite aux établissements de faire appliquer leur politique et de veiller à l'utilisation de textes en français.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Pour les cinq dernières années, indiquer toutes les actions et mesures mises en œuvre dans les facultés de médecine afin d'assurer que les processus et critères de sélection soient exempts de biais discriminatoires et conçus de manière à permettre d'évaluer objectivement la candidature des personnes diplômées hors Canada et États-Unis à leur juste valeur et en fonction des qualités et aptitudes nécessaires pour accéder au programme de formation postdoctorale.

RÉPONSE

Le ministère ne détient pas cette information.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Au sujet de la rénovation du parc immobilier du réseau de l'enseignement supérieur, fournir :

- a) Liste des bâtiments, des résidences et des facilités qui nécessitent des rénovations ou des travaux, ventilée par établissement d'enseignement;
- b) Liste des subventions accordées en 2024-2025 à cet effet;
- c) Liste des bâtiments dont la rénovation s'est amorcée en 2024-2025 en spécifiant le motif des travaux, les coûts prévus et la durée;
- d) Liste des bâtiments dont la rénovation s'est achevée en 2023-2024 en spécifiant le motif des travaux, les coûts et la durée.

RÉPONSE

a) Les tableaux suivants présentent la liste des composantes des établissements de l'Enseignement supérieur nécessitant des travaux dans un horizon de 5 ans tel que présenté au Plan annuel de gestion des investissements publics en infrastructures (PAGI) 2024-2025.

Collégial :

Nom établissement	Numéro ¹	Exigences PAGI 2024-2025 (\$)
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	ABI-1-1	2 466 355 \$
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	ABI-1-2	410 357 \$
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	ABI-1-3	6 471 734 \$
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	ABI-1-31	227 080 \$
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	ABI-1-32	379 216 \$
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	ABI-1-4	9 214 324 \$
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	ABI-1-41	384 044 \$
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	ABI-1-42	408 990 \$
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	ABI-1-5	452 682 \$
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	ABI-1-6	3 890 750 \$
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	ABI-1-7	2 742 042 \$
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	ABI-1-71	264 745 \$
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	ABI-1-8	2 646 053 \$
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	ABI-1-9A	68 622 \$
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	ABI-1-9B	55 339 \$
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	ABI-1-9C	51 828 \$
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	ABI-1-9D	44 965 \$
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	ABI-2-01	6 056 789 \$
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	ABI-2-02	748 949 \$
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	ABI-2-03	490 856 \$
Cégep d'Ahuntsic	AHU-001-01	19 604 114 \$
Cégep d'Ahuntsic	AHU-001-02	8 067 906 \$
Cégep d'Ahuntsic	AHU-001-03	6 702 133 \$
Cégep d'Ahuntsic	AHU-001-04	9 294 049 \$
Cégep d'Ahuntsic	AHU-001-05	6 678 933 \$
Cégep d'Ahuntsic	AHU-001-06	48 307 \$
Cégep d'Ahuntsic	AHU-001-07	931 310 \$
Cégep d'Ahuntsic	AHU-001-08	62 036 \$
Cégep d'Ahuntsic	AHU-001-09	217 469 \$
Cégep d'Ahuntsic	AHU-001-10	145 024 \$

¹ Il s'agit du numéro de la composante identifiée au PAGI pour lequel des travaux sont prévus dans un horizon de 5 ans à la hauteur du montant identifié dans la colonne « Exigences PAGI 24-25 (\$) ».

Nom établissement	Numéro ¹	Exigences PAGI 2024-2025 (\$)
Cégep d'Ahuntsic	AHU-001-11	1 903 696 \$
Cégep d'Ahuntsic	AHU-001-13	17 572 \$
Cégep d'Ahuntsic	AHU-001-17	3 169 \$
Cégep d'Ahuntsic	AHU-002-01	2 978 978 \$
Cégep d'Ahuntsic	AHU-003-01	6 341 178 \$
Collège d'Alma	ALM-PCH-1	361 547 \$
Collège d'Alma	ALM-PCL-1	2 635 656 \$
Collège d'Alma	ALM-PEB-1	443 406 \$
Collège d'Alma	ALM-PEB-2	159 831 \$
Collège d'Alma	ALM-PET-1	204 460 \$
Collège d'Alma	ALM-PGA-1	24 667 \$
Collège d'Alma	ALM-PGM-1	43 517 \$
Collège d'Alma	ALM-PM-7	1 597 248 \$
Collège d'Alma	ALM-POU-1	57 063 \$
Collège d'Alma	ALM-PPR-1	1 986 786 \$
Collège d'Alma	ALM-PPR-2	296 367 \$
Collège d'Alma	ALM-PPR-3	2 970 451 \$
Collège d'Alma	ALM-PPR-4	7 564 843 \$
Collège d'Alma	ALM-PPR-5	104 970 \$
Collège d'Alma	ALM-PPR-6	152 270 \$
Collège d'Alma	ALM-PSJ-1	2 044 445 \$
Collège d'Alma	ALM-PSR-1	272 639 \$
Cégep André-Laurendeau	AND-01-1	30 188 156 \$
Cégep André-Laurendeau	AND-01-2	851 312 \$
Cégep André-Laurendeau	AND-01-3	204 204 \$
Cégep de Baie-Comeau	BAI-1-1	6 517 338 \$
Cégep de Baie-Comeau	BAI-1-2	615 746 \$
Cégep de Baie-Comeau	BAI-1-3	2 833 764 \$
Cégep de Baie-Comeau	BAI-1-4	727 471 \$
Cégep de Baie-Comeau	BAI-2-1	651 788 \$
Cégep de Baie-Comeau	BAI-3-1	470 341 \$
Cégep de Baie-Comeau	BAI-4-1	5 666 \$
Cégep de Baie-Comeau	BAI-5-1	4 596 \$
Cégep de Baie-Comeau	BAI-5-10	484 \$
Cégep de Baie-Comeau	BAI-5-13	57 155 \$
Cégep de Baie-Comeau	BAI-5-14	980 \$
Cégep de Baie-Comeau	BAI-5-15	3 161 \$
Cégep de Baie-Comeau	BAI-5-2	7 793 \$
Cégep Beauce-Appalaches	BEA-1-1	3 101 504 \$
Cégep Beauce-Appalaches	BEA-1-2	2 639 098 \$
Cégep Beauce-Appalaches	BEA-1-3	2 081 870 \$
Cégep Beauce-Appalaches	BEA-1-4	1 197 453 \$
Cégep Beauce-Appalaches	BEA-1-5	1 646 985 \$
Cégep Beauce-Appalaches	BEA-1-6	1 447 203 \$
Cégep Beauce-Appalaches	BEA-1-7	232 474 \$
Cégep Beauce-Appalaches	BEA-1-8	1 151 798 \$
Cégep Beauce-Appalaches	BEA-1-9	466 736 \$
Cégep Beauce-Appalaches	BEA-2-1	638 997 \$
Cégep Beauce-Appalaches	BEA-2-2	619 549 \$
Cégep Beauce-Appalaches	BEA-2-3	2 996 \$
Cégep Beauce-Appalaches	BEA-3-1	272 494 \$
Cégep Beauce-Appalaches	BEA-4-1	211 383 \$
Cégep Beauce-Appalaches	BEA-5-1	274 426 \$
Cégep de Bois-de-Boulogne	BOI-100-A0	5 972 412 \$
Cégep de Bois-de-Boulogne	BOI-100-B0	8 185 452 \$

Nom établissement	Numéro ¹	Exigences PAGI 2024-2025 (\$)
Cégep de Bois-de-Boulogne	BOI-100-C0	4 768 199 \$
Cégep de Bois-de-Boulogne	BOI-100-D0	5 124 662 \$
Cégep de Bois-de-Boulogne	BOI-100-D1	2 303 798 \$
Cégep de Bois-de-Boulogne	BOI-100-E0	3 142 211 \$
Cégep de Bois-de-Boulogne	BOI-200-H0	1 289 967 \$
Cégep de Bois-de-Boulogne	BOI-200-R0	11 141 827 \$
Cégep de Bois-de-Boulogne	BOI-200-S0	18 339 136 \$
Cégep de Bois-de-Boulogne	BOI-200-T0	8 362 300 \$
Cégep de Bois-de-Boulogne	BOI-200-U0	3 634 783 \$
Cégep de Bois-de-Boulogne	BOI-200-Y0	10 117 529 \$
Collège Champlain	CHA-ADM-A	1 623 232 \$
Collège Champlain	CHA-ADM-B	1 664 399 \$
Collège Champlain	CHA-LAM-A	4 905 562 \$
Collège Champlain	CHA-LAM-B	2 317 231 \$
Collège Champlain	CHA-LAM-C	1 556 368 \$
Collège Champlain	CHA-LAM-D	6 295 114 \$
Collège Champlain	CHA-LAM-E	4 135 107 \$
Collège Champlain	CHA-LAM-F	6 453 466 \$
Collège Champlain	CHA-LAM-G	4 612 487 \$
Collège Champlain	CHA-LAM-H	171 234 \$
Collège Champlain	CHA-LAW-A	6 236 384 \$
Collège Champlain	CHA-LAW-B	12 054 \$
Collège Champlain	CHA-DRU-1	674 842 \$
Collège Champlain	CHA-HYA-1	713 298 \$
Collège Champlain	CHA-LAU-1	858 092 \$
Collège Champlain	CHA-LEN-1	3 400 115 \$
Collège Champlain	CHA-MAC-1	820 047 \$
Collège Champlain	CHA-SAW-1	621 506 \$
Collège Champlain	CHA-SH1-1	24 745 \$
Collège Champlain	CHA-SH2-1	8 404 \$
Collège Champlain	CHA-STL-1	622 564 \$
Cégep de Chicoutimi	CHI-101-A1	4 080 548 \$
Cégep de Chicoutimi	CHI-101-A2	1 548 978 \$
Cégep de Chicoutimi	CHI-101-A3	484 503 \$
Cégep de Chicoutimi	CHI-101-A4	1 765 487 \$
Cégep de Chicoutimi	CHI-101-B1	8 984 652 \$
Cégep de Chicoutimi	CHI-101-B2	1 330 744 \$
Cégep de Chicoutimi	CHI-101-B3	27 033 \$
Cégep de Chicoutimi	CHI-101-B4	30 128 \$
Cégep de Chicoutimi	CHI-101-B5	906 \$
Cégep de Chicoutimi	CHI-101-C1	12 053 838 \$
Cégep de Chicoutimi	CHI-101-C2	86 938 \$
Cégep de Chicoutimi	CHI-101-C3	93 196 \$
Cégep de Chicoutimi	CHI-101-D1	449 743 \$
Cégep de Chicoutimi	CHI-101-D2	1 358 277 \$
Cégep de Chicoutimi	CHI-101-D3	72 025 \$
Cégep de Chicoutimi	CHI-101-D4	154 920 \$
Cégep de Chicoutimi	CHI-101-D5	32 142 \$
Cégep de Chicoutimi	CHI-101-D6	2 854 \$
Cégep de Chicoutimi	CHI-101-E1	2 415 504 \$
Cégep de Chicoutimi	CHI-101-E2	670 376 \$
Cégep de Chicoutimi	CHI-101-E3	37 184 \$
Cégep de Chicoutimi	CHI-101-F1	8 172 298 \$
Cégep de Chicoutimi	CHI-101-H1	27 367 201 \$
Cégep de Chicoutimi	CHI-101-H2	2 848 088 \$

Nom établissement	Numéro ¹	Exigences PAGI 2024-2025 (\$)
Cégep de Chicoutimi	CHI-101-H3	77 300 \$
Cégep de Chicoutimi	CHI-101-H4	21 638 \$
Cégep de Chicoutimi	CHI-101-H5	82 224 \$
Cégep de Chicoutimi	CHI-101-L1	6 348 881 \$
Cégep de Chicoutimi	CHI-101-L2	71 638 \$
Cégep de Chicoutimi	CHI-101-T1	7 515 535 \$
Cégep de Chicoutimi	CHI-102-S1	801 799 \$
Cégep de Chicoutimi	CHI-103-G1	189 929 \$
Cégep de Chicoutimi	CHI-401-V1	8 183 424 \$
Cégep de Chicoutimi	CHI-203-P4	2 978 463 \$
Cégep de Chicoutimi	CHI-204-P1	839 220 \$
Cégep de Chicoutimi	CHI-204-P2	652 002 \$
Cégep de Chicoutimi	CHI-204-P3	674 485 \$
Cégep de Chicoutimi	CHI-205-P5	429 610 \$
Cégep de Chicoutimi	CHI-206-P6	3 729 \$
Cégep de Chicoutimi	CHI-207-P7	55 458 \$
Cégep de Chicoutimi	CHI-208-P8	13 581 \$
Collège Dawson	DAW-1-A1	4 908 048 \$
Collège Dawson	DAW-1-B1	4 145 304 \$
Collège Dawson	DAW-1-C1	6 537 601 \$
Collège Dawson	DAW-1-D1	7 246 432 \$
Collège Dawson	DAW-1-D2	1 883 616 \$
Collège Dawson	DAW-1-E1	3 255 305 \$
Collège Dawson	DAW-1-E2	2 243 868 \$
Collège Dawson	DAW-1-F1	3 965 820 \$
Collège Dawson	DAW-1-G1	4 000 455 \$
Collège Dawson	DAW-1-H1	2 979 155 \$
Collège Dawson	DAW-1-T1	405 732 \$
Collège Dawson	DAW-2-J1	1 266 220 \$
Cégep de Drummondville	DRU-AM-M	31 733 \$
Cégep de Drummondville	DRU-P-A	11 172 019 \$
Cégep de Drummondville	DRU-P-B	1 309 849 \$
Cégep de Drummondville	DRU-P-C1	2 210 299 \$
Cégep de Drummondville	DRU-P-C2	153 841 \$
Cégep de Drummondville	DRU-P-D	17 182 \$
Cégep Édouard Montpetit	EDO-1-1	15 823 696 \$
Cégep Édouard Montpetit	EDO-1-10	445 293 \$
Cégep Édouard Montpetit	EDO-1-2	5 386 869 \$
Cégep Édouard Montpetit	EDO-1-3	6 204 065 \$
Cégep Édouard Montpetit	EDO-1-4	2 270 949 \$
Cégep Édouard Montpetit	EDO-1-5	846 281 \$
Cégep Édouard Montpetit	EDO-1-6	17 298 033 \$
Cégep Édouard Montpetit	EDO-1-7	2 353 061 \$
Cégep Édouard Montpetit	EDO-1-9	6 471 220 \$
Cégep Édouard Montpetit	EDO-2-20	16 269 124 \$
Cégep Édouard Montpetit	EDO-2-22	745 528 \$
Cégep Édouard Montpetit	EDO-2-23	1 061 921 \$
Cégep Édouard Montpetit	EDO-3-40	7 871 077 \$
Cégep Édouard Montpetit	EDO-3-41	5 134 813 \$
Cégep Édouard Montpetit	EDO-3-42	7 198 070 \$
Cégep Édouard Montpetit	EDO-3-43	46 076 \$
Cégep Édouard Montpetit	EDO-3-44	2 305 933 \$
Cégep Édouard Montpetit	EDO-3-45	91 194 \$
Cégep Édouard Montpetit	EDO-3-46	40 280 \$
Cégep Édouard Montpetit	EDO-3-47	841 470 \$

Nom établissement	Numéro ¹	Exigences PAGI 2024-2025 (\$)
Cégep Édouard Montpetit	EDO-3-48	25 277 \$
Cégep Édouard Montpetit	EDO-3-50	1 892 910 \$
Cégep Édouard Montpetit	EDO-3-51	336 488 \$
Cégep Édouard Montpetit	EDO-3-52	185 210 \$
Cégep Édouard Montpetit	EDO-3-54	37 753 \$
Cégep Édouard Montpetit	EDO-3-55	989 968 \$
Cégep Édouard Montpetit	EDO-3-56	1 667 251 \$
Cégep Édouard Montpetit	EDO-3-57	246 440 \$
Cégep Édouard Montpetit	EDO-3-58	1 636 945 \$
Cégep Édouard Montpetit	EDO-3-60	37 354 \$
Cégep Édouard Montpetit	EDO-3-61	1 019 223 \$
Cégep Édouard Montpetit	EDO-3-63	183 656 \$
Cégep de Saint-Félicien	FEL-500-AA	2 310 747 \$
Cégep de Saint-Félicien	FEL-500-BB	1 567 973 \$
Cégep de Saint-Félicien	FEL-500-BP	268 137 \$
Cégep de Saint-Félicien	FEL-500-CC	1 387 101 \$
Cégep de Saint-Félicien	FEL-500-DD	1 898 634 \$
Cégep de Saint-Félicien	FEL-500-EE	4 028 836 \$
Cégep de Saint-Félicien	FEL-500-FF	867 418 \$
Cégep de Saint-Félicien	FEL-500-GG	370 554 \$
Cégep de Saint-Félicien	FEL-500-JJ	67 522 \$
Cégep de Saint-Félicien	FEL-501-LL	28 397 \$
Cégep de Saint-Félicien	FEL-502-AT	59 145 \$
Cégep de Saint-Félicien	FEL-503-RR	331 092 \$
Cégep de Saint-Félicien	FEL-504-HH	248 809 \$
Cégep de Sainte-Foy	FOY-A24-AA	4 032 152 \$
Cégep de Sainte-Foy	FOY-A24-AB	563 735 \$
Cégep de Sainte-Foy	FOY-A24-AC	1 829 062 \$
Cégep de Sainte-Foy	FOY-A24-AD	1 159 543 \$
Cégep de Sainte-Foy	FOY-A24-AE	954 420 \$
Cégep de Sainte-Foy	FOY-A24-BA	5 987 518 \$
Cégep de Sainte-Foy	FOY-A24-BB	380 020 \$
Cégep de Sainte-Foy	FOY-A24-BC	7 093 \$
Cégep de Sainte-Foy	FOY-A24-CA	6 035 454 \$
Cégep de Sainte-Foy	FOY-A24-CB	5 263 088 \$
Cégep de Sainte-Foy	FOY-A24-CC	146 302 \$
Cégep de Sainte-Foy	FOY-A24-CD	239 811 \$
Cégep de Sainte-Foy	FOY-A24-CE	24 309 \$
Cégep de Sainte-Foy	FOY-A24-CF	24 309 \$
Cégep de Sainte-Foy	FOY-A24-DA	2 564 076 \$
Cégep de Sainte-Foy	FOY-A24-DB	1 610 019 \$
Cégep de Sainte-Foy	FOY-A24-DC	93 741 \$
Cégep de Sainte-Foy	FOY-A24-EA	3 736 927 \$
Cégep de Sainte-Foy	FOY-A24-FA	1 057 105 \$
Cégep de Sainte-Foy	FOY-A24-FB	479 588 \$
Cégep de Sainte-Foy	FOY-A24-FC	318 803 \$
Cégep de Sainte-Foy	FOY-A24-FE	829 754 \$
Cégep de Sainte-Foy	FOY-A24-GA	3 266 720 \$
Cégep de Sainte-Foy	FOY-A24-GB	601 689 \$
Cégep de Sainte-Foy	FOY-A24-HB	1 269 686 \$
Cégep de Sainte-Foy	FOY-A24-JA	7 958 902 \$
Cégep de Sainte-Foy	FOY-A24-JB	790 328 \$
Cégep de Sainte-Foy	FOY-A24-JC	641 666 \$
Cégep de Sainte-Foy	FOY-A24-LA	2 287 194 \$
Cégep de Sainte-Foy	FOY-A24-LB	903 193 \$

Nom établissement	Numéro ¹	Exigences PAGI 2024-2025 (\$)
Cégep de Sainte-Foy	FOY-A24-MA	1 197 284 \$
Cégep de Sainte-Foy	FOY-A24-NA	95 723 \$
Cégep de Sainte-Foy	FOY-A24-PB	167 216 \$
Cégep de Sainte-Foy	FOY-A24-PC	294 789 \$
Cégep de Sainte-Foy	FOY-A24-RA	1 788 306 \$
Cégep de Sainte-Foy	FOY-I24-IA	5 754 \$
Cégep de Sainte-Foy	FOY-X24-XA	293 099 \$
Cégep de Sainte-Foy	FOY-Y24-YA	2 108 173 \$
Cégep Garneau	FRA-530-HA	902 881 \$
Cégep Garneau	FRA-530-HB	543 667 \$
Cégep Garneau	FRA-580-KA	4 356 545 \$
Cégep Garneau	FRA-620-GA	12 628 516 \$
Cégep Garneau	FRA-620-GB	14 936 \$
Cégep Garneau	FRA-620-GC	3 735 \$
Cégep Garneau	FRA-635-EA	1 244 719 \$
Cégep Garneau	FRA-635-EB	662 093 \$
Cégep Garneau	FRA-640-FA	7 874 200 \$
Cégep Garneau	FRA-640-PA	593 245 \$
Cégep Garneau	FRA-640-PB	485 891 \$
Cégep Garneau	FRA-655-MA	845 233 \$
Cégep Garneau	FRA-655-MB	90 013 \$
Cégep Garneau	FRA-655-MC	70 383 \$
Cégep Garneau	FRA-660-AA	13 209 999 \$
Cégep Garneau	FRA-660-AB	80 831 \$
Cégep Garneau	FRA-660-AC	6 442 \$
Cégep Garneau	FRA-660-AD	162 187 \$
Cégep Garneau	FRA-660-BA	848 818 \$
Cégep Garneau	FRA-660-BB	269 437 \$
Cégep Garneau	FRA-660-CA	3 757 955 \$
Cégep Garneau	FRA-660-DA	1 886 112 \$
Cégep Garneau	FRA-660-DB	108 413 \$
Cégep de la Gaspésie et des Îles	GAS-A-1	2 550 017 \$
Cégep de la Gaspésie et des Îles	GAS-A-2	827 063 \$
Cégep de la Gaspésie et des Îles	GAS-A-3	2 450 414 \$
Cégep de la Gaspésie et des Îles	GAS-A-4	1 141 004 \$
Cégep de la Gaspésie et des Îles	GAS-A-5	1 992 377 \$
Cégep de la Gaspésie et des Îles	GAS-A-6	48 455 \$
Cégep de la Gaspésie et des Îles	GAS-A-7	126 423 \$
Cégep de la Gaspésie et des Îles	GAS-A-8	447 701 \$
Cégep de la Gaspésie et des Îles	GAS-B-B1	3 621 681 \$
Cégep de la Gaspésie et des Îles	GAS-B-B2	171 562 \$
Cégep de la Gaspésie et des Îles	GAS-B-B3	87 423 \$
Cégep de la Gaspésie et des Îles	GAS-C-C	3 757 619 \$
Cégep de la Gaspésie et des Îles	GAS-D-W	2 170 685 \$
Cégep de la Gaspésie et des Îles	GAS-D-Y	386 175 \$
Cégep de la Gaspésie et des Îles	GAS-D-1	10 284 253 \$
Cégep de la Gaspésie et des Îles	GAS-CEC-1	1 979 825 \$
Cégep de la Gaspésie et des Îles	GAS-CPS-1	166 929 \$
Cégep de la Gaspésie et des Îles	GAS-CIM-1	409 755 \$
Cégep de la Gaspésie et des Îles	GAS-CIM-2	2 676 640 \$
Cégep de la Gaspésie et des Îles	GAS-CSP-1	5 215 589 \$
Cégep Gérald-Godin	GER-1-AA	2 595 469 \$
Cégep Gérald-Godin	GER-1-AB	3 501 435 \$
Cégep Gérald-Godin	GER-1-AC	1 983 009 \$
Cégep Gérald-Godin	GER-1-B	3 098 198 \$

Nom établissement	Numéro ¹	Exigences PAGI 2024-2025 (\$)
Cégep Gérald-Godin	GER-1-G	273 982 \$
Cégep Gérald-Godin	GER-1-P	573 164 \$
Cégep Gérald-Godin	GER-1-S	1 791 869 \$
Cégep de Granby	GRA-P1-1	1 154 605 \$
Cégep de Granby	GRA-P1-2	5 220 721 \$
Cégep de Granby	GRA-P1-3	1 883 298 \$
Cégep de Granby	GRA-P1-4	2 449 465 \$
Cégep de Granby	GRA-P1-5	2 917 219 \$
Cégep de Granby	GRA-P1-6	151 506 \$
Cégep de Granby	GRA-P2-1	1 180 778 \$
Collège Héritage	HER-1-1	6 646 956 \$
Collège Héritage	HER-1-2	1 121 501 \$
Collège Héritage	HER-1-3	22 323 \$
Collège Héritage	HER-1-4	175 710 \$
Cégep de St-Hyacinthe	HYA-1-A1	9 669 228 \$
Cégep de St-Hyacinthe	HYA-1-A2	80 346 \$
Cégep de St-Hyacinthe	HYA-1-B1	14 251 692 \$
Cégep de St-Hyacinthe	HYA-1-C1	1 847 664 \$
Cégep de St-Hyacinthe	HYA-1-D1	7 013 813 \$
Cégep de St-Hyacinthe	HYA-1-D2	1 547 886 \$
Cégep de St-Hyacinthe	HYA-1-E1	1 428 \$
Cégep de St-Hyacinthe	HYA-1-F1	10 780 313 \$
Cégep de St-Hyacinthe	HYA-1-G1	577 782 \$
Cégep de St-Hyacinthe	HYA-1-G2	605 714 \$
Cégep de St-Hyacinthe	HYA-1-H1	3 474 065 \$
Cégep de St-Hyacinthe	HYA-1-J1	2 987 807 \$
Cégep de St-Hyacinthe	HYA-1-J2	126 434 \$
Cégep de St-Hyacinthe	HYA-1-K1	2 625 900 \$
Cégep de St-Hyacinthe	HYA-1-K2	445 359 \$
Cégep de St-Hyacinthe	HYA-1-P1	196 049 \$
Cégep de St-Hyacinthe	HYA-2-L1	230 955 \$
Cégep de St-Hyacinthe	HYA-3-M1	1 453 639 \$
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	JEA-1-A	4 218 559 \$
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	JEA-1-B	1 346 975 \$
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	JEA-1-C	3 929 105 \$
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	JEA-1-C1	968 466 \$
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	JEA-1-D	4 635 442 \$
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	JEA-1-E	6 129 825 \$
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	JEA-1-E1	1 425 821 \$
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	JEA-1-F	1 537 454 \$
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	JEA-1-F1	2 300 443 \$
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	JEA-1-F2	625 361 \$
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	JEA-1-F3	110 814 \$
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	JEA-1-G	1 728 869 \$
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	JEA-1-H	2 446 190 \$
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	JEA-1-M	4 211 174 \$
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	JEA-1-P	8 750 361 \$
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	JEA-1-S	3 610 952 \$
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	JEA-1-T	4 593 981 \$
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	JEA-1-T1	593 128 \$
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	JEA-4-EX	126 180 \$
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	JEA-5-EX	64 685 \$
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	JEA-6-EX	153 108 \$
Cégep de Saint-Jérôme	JER-1-1	4 039 375 \$
Cégep de Saint-Jérôme	JER-1-2	2 462 950 \$

Nom établissement	Numéro ¹	Exigences PAGI 2024-2025 (\$)
Cégep de Saint-Jérôme	JER-1-3	9 304 848 \$
Cégep de Saint-Jérôme	JER-1-3A	1 986 \$
Cégep de Saint-Jérôme	JER-1-4	4 147 056 \$
Cégep de Saint-Jérôme	JER-1-5	328 986 \$
Cégep de Saint-Jérôme	JER-1-6	3 635 410 \$
Cégep de Saint-Jérôme	JER-1-7	21 637 \$
Cégep de Saint-Jérôme	JER-10-1	863 487 \$
Cégep de Saint-Jérôme	JER-10-2	2 835 828 \$
Cégep de Saint-Jérôme	JER-10-3	803 894 \$
Cégep de Saint-Jérôme	JER-2-1	843 337 \$
Cégep de Saint-Jérôme	JER-4-1	2 265 398 \$
Cégep de Saint-Jérôme	JER-5-1	2 089 796 \$
Cégep de Saint-Jérôme	JER-6-1	208 675 \$
Cégep de Saint-Jérôme	JER-8-1	208 675 \$
Cégep de Saint-Jérôme	JER-9-1	186 720 \$
Cégep de Saint-Jérôme	JER-11-1	870 997 \$
Cégep de Saint-Jérôme	JER-11-2	1 344 805 \$
Cégep de Saint-Jérôme	JER-11-3	1 312 735 \$
Cégep de Saint-Jérôme	JER-11-4	1 645 404 \$
Cégep de Saint-Jérôme	JER-11-5	522 595 \$
Cégep de Saint-Jérôme	JER-11-6	906 926 \$
Cégep de Saint-Jérôme	JER-11-7	60 538 \$
Cégep John Abbott	JOH-AME-AE	215 476 \$
Cégep John Abbott	JOH-BH-BH	2 538 379 \$
Cégep John Abbott	JOH-C-C	6 475 317 \$
Cégep John Abbott	JOH-H-H	10 772 069 \$
Cégep John Abbott	JOH-HO-HA	594 745 \$
Cégep John Abbott	JOH-HO-HO	8 339 814 \$
Cégep John Abbott	JOH-J-J	206 789 \$
Cégep John Abbott	JOH-L-L1	410 083 \$
Cégep John Abbott	JOH-L-L2	13 893 \$
Cégep John Abbott	JOH-L-L3	6 900 \$
Cégep John Abbott	JOH-P-P1	6 262 267 \$
Cégep John Abbott	JOH-P-P2	1 449 887 \$
Cégep John Abbott	JOH-SA-SA	4 495 649 \$
Cégep John Abbott	JOH-SE-S1	257 588 \$
Cégep John Abbott	JOH-SE-S2	596 874 \$
Cégep John Abbott	JOH-SH-SH	501 541 \$
Cégep John Abbott	JOH-SH-S3	5 973 002 \$
Cégep de Jonquière	JON-1-A5	3 339 072 \$
Cégep de Jonquière	JON-1-A6	472 228 \$
Cégep de Jonquière	JON-1-G1	10 703 366 \$
Cégep de Jonquière	JON-1-G2	9 361 840 \$
Cégep de Jonquière	JON-1-G3	3 982 129 \$
Cégep de Jonquière	JON-1-G4	4 404 617 \$
Cégep de Jonquière	JON-1-G5	8 961 247 \$
Cégep de Jonquière	JON-1-G6	578 094 \$
Cégep de Jonquière	JON-1-G7	73 607 \$
Cégep de Jonquière	JON-1-G9	695 768 \$
Cégep de Jonquière	JON-10-J2	539 068 \$
Cégep de Jonquière	JON-14-R1	11 345 \$
Cégep de Jonquière	JON-15-E1	20 778 \$
Cégep de Jonquière	JON-2-J1	5 105 330 \$
Cégep de Jonquière	JON-3-M1	4 232 836 \$
Cégep de Jonquière	JON-4-P1	4 065 875 \$

Nom établissement	Numéro ¹	Exigences PAGI 2024-2025 (\$)
Cégep de Jonquière	JON-5-L1	8 529 596 \$
Cégep de Jonquière	JON-5-L2	197 875 \$
Cégep de Jonquière	JON-5-L3	6 615 \$
Cégep de Jonquière	JON-5-L4	404 \$
Cégep de Jonquière	JON-6-T1	1 599 137 \$
Cégep de Jonquière	JON-6-T2	282 965 \$
Cégep de Jonquière	JON-9-S1	3 825 324 \$
Cégep de Jonquière	JON-8-C1	279 596 \$
Cégep de Jonquière	JON-8-C2	2 593 151 \$
Cégep de Jonquière	JON-8-C3	126 731 \$
Cégep régional de Lanaudière	LAN-R1-R1	716 104 \$
Cégep régional de Lanaudière	LAN-A1-A1	10 007 860 \$
Cégep régional de Lanaudière	LAN-A1-F1	6 840 948 \$
Cégep régional de Lanaudière	LAN-A1-G2	171 617 \$
Cégep régional de Lanaudière	LAN-J1-A1	4 497 117 \$
Cégep régional de Lanaudière	LAN-J1-B1	9 077 350 \$
Cégep régional de Lanaudière	LAN-J1-B2	439 336 \$
Cégep régional de Lanaudière	LAN-J1-C1	4 729 568 \$
Cégep régional de Lanaudière	LAN-J1-C2	10 829 \$
Cégep régional de Lanaudière	LAN-J1-D1	4 832 531 \$
Cégep régional de Lanaudière	LAN-J1-D2	18 527 \$
Cégep régional de Lanaudière	LAN-J1-F1	324 300 \$
Cégep régional de Lanaudière	LAN-J1-G1	2 232 801 \$
Cégep régional de Lanaudière	LAN-J1-G2	194 259 \$
Cégep régional de Lanaudière	LAN-J1-G3	739 765 \$
Cégep régional de Lanaudière	LAN-J1-G4	1 822 657 \$
Cégep régional de Lanaudière	LAN-J1-H1	158 034 \$
Cégep régional de Lanaudière	LAN-J1-H2	155 677 \$
Cégep régional de Lanaudière	LAN-J1-J1	2 834 307 \$
Cégep régional de Lanaudière	LAN-J1-K1	276 287 \$
Cégep régional de Lanaudière	LAN-J1-K2	367 351 \$
Cégep régional de Lanaudière	LAN-J1-L1	12 107 \$
Cégep régional de Lanaudière	LAN-T1-A1	4 678 331 \$
Cégep régional de Lanaudière	LAN-T1-A2	4 561 825 \$
Cégep régional de Lanaudière	LAN-T1-A3	22 960 \$
Cégep régional de Lanaudière	LAN-T1-B1	1 330 019 \$
Cégep de La Pocatière	LAP-1-A	10 553 810 \$
Cégep de La Pocatière	LAP-1-B	10 766 848 \$
Cégep de La Pocatière	LAP-1-C	9 350 863 \$
Cégep de La Pocatière	LAP-1-D	3 161 360 \$
Cégep de La Pocatière	LAP-1-D2	1 108 740 \$
Cégep de La Pocatière	LAP-1-D3	259 817 \$
Cégep de La Pocatière	LAP-1-F	641 461 \$
Cégep de La Pocatière	LAP-1-R	10 747 687 \$
Cégep de La Pocatière	LAP-2-M	433 301 \$
Cégep de La Pocatière	LAP-3-G	574 331 \$
Cégep de La Pocatière	LAP-4-H	598 836 \$
Cégep de La Pocatière	LAP-5-I	3 190 \$
Cégep de La Pocatière	LAP-6-J	487 956 \$
Cégep de La Pocatière	LAP-7-K	413 702 \$
Cégep de La Pocatière	LAP-8-L	826 566 \$
Cégep de Saint-Laurent	LAU-A-24	11 346 878 \$
Cégep de Saint-Laurent	LAU-AB-56	6 806 \$
Cégep de Saint-Laurent	LAU-ADF-56	78 241 \$
Cégep de Saint-Laurent	LAU-B-06	1 482 157 \$

Nom établissement	Numéro ¹	Exigences PAGI 2024-2025 (\$)
Cégep de Saint-Laurent	LAU-B-52	3 680 038 \$
Cégep de Saint-Laurent	LAU-B-53	891 410 \$
Cégep de Saint-Laurent	LAU-B-64	1 297 515 \$
Cégep de Saint-Laurent	LAU-B-96	571 212 \$
Cégep de Saint-Laurent	LAU-BD-72	20 417 \$
Cégep de Saint-Laurent	LAU-C-53	3 883 198 \$
Cégep de Saint-Laurent	LAU-C-94	1 227 207 \$
Cégep de Saint-Laurent	LAU-D-56	9 154 941 \$
Cégep de Saint-Laurent	LAU-D-72	8 614 \$
Cégep de Saint-Laurent	LAU-E-02	45 815 \$
Cégep de Saint-Laurent	LAU-E-13	951 151 \$
Cégep de Saint-Laurent	LAU-E-28	1 070 144 \$
Cégep de Saint-Laurent	LAU-E-56	4 444 788 \$
Cégep de Saint-Laurent	LAU-EL-31	11 426 928 \$
Cégep de Saint-Laurent	LAU-F-72	1 469 547 \$
Cégep de Saint-Laurent	LAU-G-30	5 729 595 \$
Cégep de Saint-Laurent	LAU-H-94	198 531 \$
Cégep de Lévis-Lauzon	LEV-AB-T1	1 924 249 \$
Cégep de Lévis-Lauzon	LEV-AB-T2	305 900 \$
Cégep de Lévis-Lauzon	LEV-BP-A1	2 594 912 \$
Cégep de Lévis-Lauzon	LEV-BP-A2	497 \$
Cégep de Lévis-Lauzon	LEV-BP-B1	1 402 464 \$
Cégep de Lévis-Lauzon	LEV-BP-C1	1 180 321 \$
Cégep de Lévis-Lauzon	LEV-BP-D1	1 050 662 \$
Cégep de Lévis-Lauzon	LEV-BP-E1	1 922 856 \$
Cégep de Lévis-Lauzon	LEV-BP-E2	716 126 \$
Cégep de Lévis-Lauzon	LEV-BP-E3	5 208 \$
Cégep de Lévis-Lauzon	LEV-BP-F1	13 526 968 \$
Cégep de Lévis-Lauzon	LEV-BP-G1	5 100 732 \$
Cégep de Lévis-Lauzon	LEV-BP-G2	3 341 399 \$
Cégep de Lévis-Lauzon	LEV-BP-G3	237 991 \$
Cégep de Lévis-Lauzon	LEV-BP-G4	27 381 \$
Cégep de Lévis-Lauzon	LEV-BP-H1	594 423 \$
Cégep de Lévis-Lauzon	LEV-BP-H2	905 130 \$
Cégep de Lévis-Lauzon	LEV-FA-01	2 742 \$
Cégep de Lévis-Lauzon	LEV-GA1-A1	119 672 \$
Cégep de Lévis-Lauzon	LEV-GA2-A2	261 896 \$
Cégep de Lévis-Lauzon	LEV-GA3-A	46 757 \$
Cégep de Lévis-Lauzon	LEV-GA3-B	32 930 \$
Cégep de Lévis-Lauzon	LEV-GA3-C	7 219 \$
Cégep de Lévis-Lauzon	LEV-GA3-D	29 059 \$
Cégep de Lévis-Lauzon	LEV-GA3-E	19 250 \$
Cégep de Lévis-Lauzon	LEV-GA3-F	9 006 \$
Cégep de Lévis-Lauzon	LEV-GA3-G	2 464 \$
Cégep de Lévis-Lauzon	LEV-GA4-A4	19 448 \$
Cégep de Lévis-Lauzon	LEV-GA6-A6	214 715 \$
Cégep de Lévis-Lauzon	LEV-RB-M	387 739 \$
Cégep de Lévis-Lauzon	LEV-RC-L	602 172 \$
Cégep de Lévis-Lauzon	LEV-RE-N	713 410 \$
Cégep de Lévis-Lauzon	LEV-RO-H	352 081 \$
Cégep de Lévis-Lauzon	LEV-RP-J	597 867 \$
Cégep de Lévis-Lauzon	LEV-SE-AT	125 498 \$
Cégep de Lévis-Lauzon	LEV-SE-SE	58 205 \$
Cégep de Lévis-Lauzon	LEV-SR-R	65 217 \$
Cégep Limoilou	LIM-1-A	4 593 710 \$

Nom établissement	Numéro ¹	Exigences PAGI 2024-2025 (\$)
Cégep Limoilou	LIM-1-A -	2 254 \$
Cégep Limoilou	LIM-1-B	4 638 169 \$
Cégep Limoilou	LIM-1-D	4 041 188 \$
Cégep Limoilou	LIM-1-E	31 551 002 \$
Cégep Limoilou	LIM-1-E1	35 385 \$
Cégep Limoilou	LIM-1-F	5 171 595 \$
Cégep Limoilou	LIM-3-A	4 735 666 \$
Cégep Limoilou	LIM-2-A	9 138 561 \$
Cégep Limoilou	LIM-2-A1	80 150 \$
Cégep Limoilou	LIM-2-B	13 334 528 \$
Cégep Limoilou	LIM-2-B1	133 525 \$
Cégep Lionel Groulx	LIO-1-RC	1 099 756 \$
Cégep Lionel Groulx	LIO-10-RE	1 074 061 \$
Cégep Lionel Groulx	LIO-11-HA	1 031 716 \$
Cégep Lionel Groulx	LIO-12-RF	1 036 705 \$
Cégep Lionel Groulx	LIO-3-BA	963 932 \$
Cégep Lionel Groulx	LIO-3-BB	531 181 \$
Cégep Lionel Groulx	LIO-3-BC	25 417 \$
Cégep Lionel Groulx	LIO-3-BD	9 039 \$
Cégep Lionel Groulx	LIO-3-CB	604 807 \$
Cégep Lionel Groulx	LIO-3-CD	2 465 258 \$
Cégep Lionel Groulx	LIO-3-CE	650 804 \$
Cégep Lionel Groulx	LIO-3-DA	3 627 190 \$
Cégep Lionel Groulx	LIO-3-DB	1 695 720 \$
Cégep Lionel Groulx	LIO-3-DC	1 623 764 \$
Cégep Lionel Groulx	LIO-3-DD	1 167 066 \$
Cégep Lionel Groulx	LIO-3-DE	340 673 \$
Cégep Lionel Groulx	LIO-3-DF	38 463 \$
Cégep Lionel Groulx	LIO-3-DH	40 128 \$
Cégep Lionel Groulx	LIO-3-DJ	3 878 \$
Cégep Lionel Groulx	LIO-3-EA	649 625 \$
Cégep Lionel Groulx	LIO-3-EB	280 683 \$
Cégep Lionel Groulx	LIO-3-FA	3 516 343 \$
Cégep Lionel Groulx	LIO-3-LA	8 813 427 \$
Cégep Lionel Groulx	LIO-3-LB	11 121 \$
Cégep Lionel Groulx	LIO-3-MA	1 056 080 \$
Cégep Lionel Groulx	LIO-3-NA	1 659 924 \$
Cégep Lionel Groulx	LIO-3-SA	5 809 281 \$
Cégep Lionel Groulx	LIO-3-SB	83 034 \$
Cégep Lionel Groulx	LIO-3-TA	123 569 \$
Cégep Lionel Groulx	LIO-3-TB	1 942 626 \$
Cégep Lionel Groulx	LIO-3-TC	1 478 120 \$
Cégep Lionel Groulx	LIO-3-TD	405 227 \$
Cégep Lionel Groulx	LIO-3-TE	380 685 \$
Cégep Lionel Groulx	LIO-3-VB	176 892 \$
Cégep Lionel Groulx	LIO-4-RB	2 464 196 \$
Cégep Lionel Groulx	LIO-5-RA	885 063 \$
Cégep Lionel Groulx	LIO-6-RD	1 092 086 \$
Cégep Lionel Groulx	LIO-7-RG	1 284 164 \$
Cégep Lionel Groulx	LIO-8-PA	4 722 503 \$
Cégep Lionel Groulx	LIO-9-RH	1 535 571 \$
Cégep de Maisonneuve	MAI-IPI-PA	5 320 331 \$
Cégep de Maisonneuve	MAI-IPI-PB	1 453 778 \$
Cégep de Maisonneuve	MAI-MAI-AA	4 668 113 \$
Cégep de Maisonneuve	MAI-MAI-AB	1 095 091 \$

Nom établissement	Numéro ¹	Exigences PAGI 2024-2025 (\$)
Cégep de Maisonneuve	MAI-MAI-AC	474 962 \$
Cégep de Maisonneuve	MAI-MAI-BA	16 903 422 \$
Cégep de Maisonneuve	MAI-MAI-CA	13 144 108 \$
Cégep de Maisonneuve	MAI-MAI-DA	22 008 665 \$
Cégep de Maisonneuve	MAI-MAI-DB	750 383 \$
Cégep de Maisonneuve	MAI-MAI-EA	916 304 \$
Cégep de Maisonneuve	MAI-MAI-JA	4 943 552 \$
Cégep Marie-Victorin	MAR-CEN-A1	2 205 922 \$
Cégep Marie-Victorin	MAR-CEN-A2	97 036 \$
Cégep Marie-Victorin	MAR-CEN-B1	1 996 174 \$
Cégep Marie-Victorin	MAR-CEN-C1	4 259 677 \$
Cégep Marie-Victorin	MAR-CEN-C2	396 394 \$
Cégep Marie-Victorin	MAR-CEN-C3	127 150 \$
Cégep Marie-Victorin	MAR-CEN-D1	1 006 607 \$
Cégep Marie-Victorin	MAR-CEN-E1	1 918 635 \$
Cégep Marie-Victorin	MAR-CEN-F1	1 117 104 \$
Cégep Marie-Victorin	MAR-CEN-G1	1 979 520 \$
Cégep Marie-Victorin	MAR-CEN-H1	1 331 311 \$
Cégep Marie-Victorin	MAR-CEN-H2	20 589 \$
Cégep Marie-Victorin	MAR-CEN-P1	6 011 \$
Cégep Marie-Victorin	MAR-CHA-CA	3 834 164 \$
Cégep Marie-Victorin	MAR-TRI-M1	1 663 968 \$
Cégep Marie-Victorin	MAR-TRI-R1	1 244 464 \$
Cégep Marie-Victorin	MAR-TRI-R2	28 733 \$
Cégep Marie-Victorin	MAR-TRI-S1	574 754 \$
Cégep Marie-Victorin	MAR-TRI-S2	15 978 \$
Cégep Marie-Victorin	MAR-TRI-T1	3 613 785 \$
Cégep Marie-Victorin	MAR-TRI-T2	10 304 \$
Cégep de Matane	MAT-1-A	208 718 \$
Cégep de Matane	MAT-1-B	3 652 338 \$
Cégep de Matane	MAT-1-B1	10 572 859 \$
Cégep de Matane	MAT-1-B2	816 847 \$
Cégep de Matane	MAT-1-J	5 354 126 \$
Cégep de Matane	MAT-1-J1	2 436 038 \$
Cégep de Matane	MAT-1-O	1 247 525 \$
Cégep de Matane	MAT-1-O1	1 058 155 \$
Cégep de Matane	MAT-1-O2	82 649 \$
Cégep de Matane	MAT-1-O3	346 697 \$
Cégep de Matane	MAT-1-S	14 694 \$
Cégep de Matane	MAT-1-V	4 449 990 \$
Cégep de Matane	MAT-3-SP	6 422 \$
Cégep Montmorency	MON-01-M1	7 108 652 \$
Cégep Montmorency	MON-01-M2	6 136 127 \$
Cégep Montmorency	MON-01-M3	8 547 485 \$
Cégep Montmorency	MON-01-M4	2 306 402 \$
Cégep Montmorency	MON-01-M5	785 950 \$
Cégep Montmorency	MON-01-M6	1 165 953 \$
Cégep Montmorency	MON-01-M7	24 178 \$
Cégep Montmorency	MON-01-M8	4 891 \$
Cégep Montmorency	MON-01-13	199 551 \$
Cégep Montmorency	MON-02-S1	2 527 616 \$
Cégep Montmorency	MON-04-H1	31 134 \$
Cégep de l'Outaouais	OUT-1-1	31 825 615 \$
Cégep de l'Outaouais	OUT-1-2	7 309 130 \$
Cégep de l'Outaouais	OUT-1-3	3 979 676 \$

Nom établissement	Numéro ¹	Exigences PAGI 2024-2025 (\$)
Cégep de l'Outaouais	OUT-1-4	2 625 461 \$
Cégep de l'Outaouais	OUT-1-5	76 503 \$
Cégep de l'Outaouais	OUT-1-6	743 575 \$
Cégep de l'Outaouais	OUT-2-1	4 097 978 \$
Cégep de l'Outaouais	OUT-3-1	10 630 799 \$
Cégep de l'Outaouais	OUT-3-2	5 332 031 \$
Cégep de l'Outaouais	OUT-3-3	206 500 \$
Cégep de Rimouski	RIM-01-A1	71 402 \$
Cégep de Rimouski	RIM-01-A2	642 760 \$
Cégep de Rimouski	RIM-01-A3	1 064 409 \$
Cégep de Rimouski	RIM-01-A4	3 483 508 \$
Cégep de Rimouski	RIM-01-A5	1 644 469 \$
Cégep de Rimouski	RIM-01-A6	1 312 913 \$
Cégep de Rimouski	RIM-01-A7	1 372 350 \$
Cégep de Rimouski	RIM-01-A8	1 533 886 \$
Cégep de Rimouski	RIM-01-A9	467 163 \$
Cégep de Rimouski	RIM-01-B	6 320 703 \$
Cégep de Rimouski	RIM-01-C	6 601 679 \$
Cégep de Rimouski	RIM-01-D	17 977 671 \$
Cégep de Rimouski	RIM-01-D1	520 013 \$
Cégep de Rimouski	RIM-01-E	3 255 306 \$
Cégep de Rimouski	RIM-01-F	13 040 911 \$
Cégep de Rimouski	RIM-01-G	9 086 989 \$
Cégep de Rimouski	RIM-01-G1	2 381 882 \$
Cégep de Rimouski	RIM-01-H	1 256 916 \$
Cégep de Rimouski	RIM-01-J	10 273 266 \$
Cégep de Rimouski	RIM-01-K	102 677 \$
Cégep de Rimouski	RIM-02-A	4 697 052 \$
Cégep de Rimouski	RIM-02-B	38 590 \$
Cégep de Rimouski	RIM-02-C	30 264 \$
Cégep de Rimouski	RIM-02-D	4 634 207 \$
Cégep de Rimouski	RIM-02-E	3 298 707 \$
Cégep de Rimouski	RIM-10-G	9 230 \$
Cégep de Rimouski	RIM-10-M	138 298 \$
Cégep de Rimouski	RIM-03-A	10 181 328 \$
Cégep de Rimouski	RIM-03-B	2 857 881 \$
Cégep de Rimouski	RIM-03-C	2 421 083 \$
Cégep de Rimouski	RIM-03-D	534 281 \$
Cégep de Rimouski	RIM-03-D1	1 413 \$
Cégep de Rimouski	RIM-03-D2	90 797 \$
Cégep de Rimouski	RIM-03-E	444 001 \$
Cégep de Rimouski	RIM-03-T1	6 547 \$
Cégep de Rimouski	RIM-04-P1	3 056 \$
Cégep de Rimouski	RIM-06-A	2 042 945 \$
Cégep de Rimouski	RIM-08-S1	19 820 \$
Cégep de Rimouski	RIM-08-S2	9 219 \$
Cégep de Rimouski	RIM-09-1	1 876 353 \$
Cégep de Rivière-du-Loup	RIV-1-A1	257 152 \$
Cégep de Rivière-du-Loup	RIV-1-A2	153 389 \$
Cégep de Rivière-du-Loup	RIV-1-B1	3 841 394 \$
Cégep de Rivière-du-Loup	RIV-1-C1	4 224 630 \$
Cégep de Rivière-du-Loup	RIV-1-C2	186 376 \$
Cégep de Rivière-du-Loup	RIV-1-D1	1 936 573 \$
Cégep de Rivière-du-Loup	RIV-1-D2	856 729 \$
Cégep de Rivière-du-Loup	RIV-1-D3	85 108 \$

Nom établissement	Numéro ¹	Exigences PAGI 2024-2025 (\$)
Cégep de Rivière-du-Loup	RIV-1-D4	35 476 \$
Cégep de Rivière-du-Loup	RIV-1-E1	4 279 016 \$
Cégep de Rivière-du-Loup	RIV-1-E2	154 370 \$
Cégep de Rivière-du-Loup	RIV-1-E3	90 082 \$
Cégep de Rivière-du-Loup	RIV-1-E4	241 291 \$
Cégep de Rivière-du-Loup	RIV-1-E5	66 360 \$
Cégep de Rivière-du-Loup	RIV-1-E6	573 664 \$
Cégep de Rivière-du-Loup	RIV-1-F1	1 942 215 \$
Cégep de Rivière-du-Loup	RIV-1-F2	280 880 \$
Cégep de Rivière-du-Loup	RIV-1-F3	20 820 \$
Cégep de Rivière-du-Loup	RIV-1-G1	2 088 228 \$
Cégep de Rivière-du-Loup	RIV-1-M1	352 069 \$
Cégep de Rivière-du-Loup	RIV-1-M2	1 316 867 \$
Cégep de Rivière-du-Loup	RIV-1-M3	26 406 \$
Cégep de Rivière-du-Loup	RIV-1-M4	1 428 \$
Cégep de Rivière-du-Loup	RIV-2-T1	1 981 797 \$
Cégep de Rosemont	ROS-1-A	3 022 434 \$
Cégep de Rosemont	ROS-1-B	4 455 120 \$
Cégep de Rosemont	ROS-1-C	786 826 \$
Cégep de Rosemont	ROS-1-D	2 234 167 \$
Cégep de Rosemont	ROS-1-E	3 234 427 \$
Cégep de Rosemont	ROS-1-F	6 839 422 \$
Cégep de Rosemont	ROS-1-G	844 618 \$
Cégep de Rosemont	ROS-1-G1	100 746 \$
Cégep de Rosemont	ROS-1-H	115 621 \$
Cégep de Sept-Îles	SEP-1-1	21 664 524 \$
Cégep de Sept-Îles	SEP-1-2	12 754 \$
Cégep de Sept-Îles	SEP-1-3	594 209 \$
Cégep de Sept-Îles	SEP-1-4	112 003 \$
Collège Shawinigan	SHA-1-01	29 584 546 \$
Cégep de Sherbrooke	SHE-P1-01	8 932 467 \$
Cégep de Sherbrooke	SHE-P10-01	774 335 \$
Cégep de Sherbrooke	SHE-P10-02	559 234 \$
Cégep de Sherbrooke	SHE-P2-01	15 143 889 \$
Cégep de Sherbrooke	SHE-P2-02	102 666 \$
Cégep de Sherbrooke	SHE-P2-03	33 742 \$
Cégep de Sherbrooke	SHE-P2-04	177 107 \$
Cégep de Sherbrooke	SHE-P2-05	501 457 \$
Cégep de Sherbrooke	SHE-P2-06	17 651 \$
Cégep de Sherbrooke	SHE-P2-07	173 789 \$
Cégep de Sherbrooke	SHE-P3-01	5 589 054 \$
Cégep de Sherbrooke	SHE-P3-02	173 455 \$
Cégep de Sherbrooke	SHE-P3-03	201 084 \$
Cégep de Sherbrooke	SHE-P3-04	155 236 \$
Cégep de Sherbrooke	SHE-P4-01	3 841 299 \$
Cégep de Sherbrooke	SHE-P5-01	6 615 037 \$
Cégep de Sherbrooke	SHE-P6-01	3 827 805 \$
Cégep de Sherbrooke	SHE-P6-2R	5 221 944 \$
Cégep de Sherbrooke	SHE-P7-01	543 477 \$
Cégep de Sherbrooke	SHE-P7-02	69 629 \$
Cégep de Sherbrooke	SHE-P7-03	65 685 \$
Cégep de Sherbrooke	SHE-P7-04	347 855 \$
Cégep de Sorel-Tracy	SOR-1-A	6 652 434 \$
Cégep de Sorel-Tracy	SOR-1-B	598 469 \$
Cégep de Sorel-Tracy	SOR-1-C	7 818 423 \$

Nom établissement	Numéro ¹	Exigences PAGI 2024-2025 (\$)
Cégep de Sorel-Tracy	SOR-1-D	4 484 898 \$
Cégep de Thetford	THE-GA-GA	1 915 \$
Cégep de Thetford	THE-PRI-1	5 822 317 \$
Cégep de Thetford	THE-PRI-2	11 317 840 \$
Cégep de Thetford	THE-PRI-3	873 835 \$
Cégep de Thetford	THE-PRI-4	4 262 365 \$
Cégep de Thetford	THE-RA-A	27 657 \$
Cégep de Thetford	THE-RB-B	7 226 \$
Cégep de Thetford	THE-RC-C	68 040 \$
Cégep de Thetford	THE-RD-D	121 790 \$
Cégep de Thetford	THE-RE-E	2 559 \$
Cégep de Trois-Rivières	TRO-HUM-21	11 495 972 \$
Cégep de Trois-Rivières	TRO-HUM-22	1 323 740 \$
Cégep de Trois-Rivières	TRO-HUM-23	4 343 168 \$
Cégep de Trois-Rivières	TRO-HUM-24	4 264 789 \$
Cégep de Trois-Rivières	TRO-HUM-25	3 990 980 \$
Cégep de Trois-Rivières	TRO-HUM-26	346 630 \$
Cégep de Trois-Rivières	TRO-HUM-27	4 168 827 \$
Cégep de Trois-Rivières	TRO-HUM-28	548 791 \$
Cégep de Trois-Rivières	TRO-HUM-29	26 304 \$
Cégep de Trois-Rivières	TRO-HUM-30	13 577 \$
Cégep de Trois-Rivières	TRO-SCI-01	3 667 076 \$
Cégep de Trois-Rivières	TRO-SCI-02	1 647 798 \$
Cégep de Trois-Rivières	TRO-SCI-03	1 984 414 \$
Cégep de Trois-Rivières	TRO-SCI-04	9 185 136 \$
Cégep de Trois-Rivières	TRO-SCI-05	842 366 \$
Cégep de Trois-Rivières	TRO-SCI-06	385 044 \$
Cégep de Trois-Rivières	TRO-SCI-07	211 171 \$
Cégep de Trois-Rivières	TRO-SCI-08	1 787 681 \$
Cégep de Trois-Rivières	TRO-SCI-09	1 699 415 \$
Cégep de Trois-Rivières	TRO-SCI-10	2 912 684 \$
Cégep de Trois-Rivières	TRO-SCI-11	1 720 047 \$
Cégep de Trois-Rivières	TRO-805-40	516 259 \$
Cégep de Trois-Rivières	TRO-815-42	466 517 \$
Cégep de Trois-Rivières	TRO-825-44	537 702 \$
Cégep de Trois-Rivières	TRO-835-46	643 930 \$
Cégep de Trois-Rivières	TRO-845-48	712 724 \$
Cégep de Trois-Rivières	TRO-855-50	520 676 \$
Cégep de Valleyfield	VAL-01-1	6 939 258 \$
Cégep de Valleyfield	VAL-01-2	2 311 810 \$
Cégep de Valleyfield	VAL-01-3	779 126 \$
Cégep de Valleyfield	VAL-01-4	8 213 534 \$
Cégep de Valleyfield	VAL-01-5	1 125 738 \$
Cégep de Valleyfield	VAL-01-6	1 878 072 \$
Cégep de Valleyfield	VAL-01-7	1 252 802 \$
Vanier College	VAN-G-1	6 038 944 \$
Vanier College	VAN-H-1	1 820 205 \$
Vanier College	VAN-N-1	10 711 356 \$
Vanier College	VAN-P-1	287 817 \$
Vanier College	VAN-Q-1	4 876 \$
Vanier College	VAN-VAN-A	7 902 755 \$
Vanier College	VAN-VAN-B	2 220 608 \$
Vanier College	VAN-VAN-C1	3 312 103 \$
Vanier College	VAN-VAN-C2	30 916 \$
Vanier College	VAN-VAN-D	8 759 494 \$

Nom établissement	Numéro ¹	Exigences PAGI 2024-2025 (\$)
Vanier College	VAN-VAN-E	1 737 365 \$
Vanier College	VAN-VAN-F	1 049 402 \$
Vanier College	VAN-VAN-J	1 570 996 \$
Vanier College	VAN-VAN-K	2 115 918 \$
Vanier College	VAN-VAN-L	933 247 \$
Vanier College	VAN-VAN-T	75 567 \$
Cégep de Victoriaville	VIC-AG1-S1	861 180 \$
Cégep de Victoriaville	VIC-AG2-S2	166 499 \$
Cégep de Victoriaville	VIC-AG3-GA	102 202 \$
Cégep de Victoriaville	VIC-CI-C1	224 399 \$
Cégep de Victoriaville	VIC-PC-P1	57 213 \$
Cégep de Victoriaville	VIC-PP-A1	3 395 268 \$
Cégep de Victoriaville	VIC-PP-B1	2 549 516 \$
Cégep de Victoriaville	VIC-PP-B2	164 001 \$
Cégep de Victoriaville	VIC-PP-C1	2 848 946 \$
Cégep de Victoriaville	VIC-PP-D1	6 245 936 \$
Cégep de Victoriaville	VIC-PP-D2	129 952 \$
Cégep de Victoriaville	VIC-PP-E1	2 393 601 \$
Cégep de Victoriaville	VIC-PP-F1	807 914 \$
Cégep de Victoriaville	VIC-RES-J1	3 105 748 \$
Cégep de Victoriaville	VIC-RES-J2	2 898 812 \$
Cégep de Victoriaville	VIC-UT-U1	930 631 \$
Cégep de Victoriaville	VIC-EMM-M1	3 881 908 \$
Cégep de Victoriaville	VIC-EMM-M2	26 871 \$
Cégep de Victoriaville	VIC-EMV-A1	4 189 787 \$
Cégep de Victoriaville	VIC-EMV-B1	2 978 318 \$
Cégep de Victoriaville	VIC-EMV-C1	4 027 356 \$
Cégep du Vieux Montréal	VIE-1-A1	44 929 619 \$
Cégep du Vieux Montréal	VIE-1-A4	632 037 \$
Cégep du Vieux Montréal	VIE-1-A5	298 048 \$
Cégep du Vieux Montréal	VIE-1-A6	349 237 \$
Cégep du Vieux Montréal	VIE-1-A7	67 758 \$
Cégep du Vieux Montréal	VIE-1-A8	832 535 \$
Cégep du Vieux Montréal	VIE-1-A9	404 229 \$
Cégep du Vieux Montréal	VIE-1-B2	1 111 990 \$
Cégep du Vieux Montréal	VIE-1-C3	12 260 735 \$
Cégep du Vieux Montréal	VIE-1-C4	306 742 \$
Cégep du Vieux Montréal	VIE-2-D8	3 334 336 \$

Universitaire :

Nom établissement	Numéro ²	Exigences PAGI 2024-2025 (\$)
École nationale administration publique	978007-127-00	2 469 448
École Polytechnique de Montréal	976002-556-01	831 113
École Polytechnique de Montréal	976002-800-01	24 549 245
École Polytechnique de Montréal	976002-800-02	17 462 019
École Polytechnique de Montréal	976002-800-03	5 969 420
École Polytechnique de Montréal	976002-800-04	635 179
École Polytechnique de Montréal	976002-800-05	1 584 504
École Polytechnique de Montréal	976002-800-06	234 304
École Polytechnique de Montréal	976002-800-07	148 767
École Polytechnique de Montréal	976002-882-01	303 758
École Polytechnique de Montréal	976002-890-00	1 281 193
École Polytechnique de Montréal	976002-890-01	762 727
École de technologie supérieure	978010-007-00	3 784 532
École de technologie supérieure	978010-008-00	17 476 983
École de technologie supérieure	978010-009-00	361 424
École de technologie supérieure	978010-019-00	51 632
École de technologie supérieure	978010-020-00	15 385
HEC Montréal	976001-ALC-1	434 100
HEC Montréal	976001-CPE-1	380 320
HEC Montréal	976001-CSC-1	25 254 046
HEC Montréal	976001-DEC-1	19 612 701
HEC Montréal	976001-DEC-2	1 997 595
HEC Montréal	976001-MDL-1	277 894
Inst. national de recherche scientifique	978008-004-00	191 262
Inst. national de recherche scientifique	978008-010-01	2 011 229
Inst. national de recherche scientifique	978008-011-00	822 568
Inst. national de recherche scientifique	978008-012-01	5 516 548
Inst. national de recherche scientifique	978008-014-01	1 343 435
Inst. national de recherche scientifique	978008-017-01	2 077 934
Inst. national de recherche scientifique	978008-017-02	63 477
Inst. national de recherche scientifique	978008-017-03	268 640
Inst. national de recherche scientifique	978008-018-01	1 588 177
Inst. national de recherche scientifique	978008-018-02	2 649 921
Inst. national de recherche scientifique	978008-018-04	830 278
Inst. national de recherche scientifique	978008-019-01	68 248
Inst. national de recherche scientifique	978008-019-02	12 393
Inst. national de recherche scientifique	978008-022-00	1 156 504
Inst. national de recherche scientifique	978008-026-00	2 805 219
Inst. national de recherche scientifique	978008-026-01	470 179
Inst. national de recherche scientifique	978008-028-02	1 312
Inst. national de recherche scientifique	978008-070-01	1 169 161
Inst. national de recherche scientifique	978008-A10-00	1 799 791
Inst. national de recherche scientifique	978008-A11-00	1 252 249
Inst. national de recherche scientifique	978008-A25-01	3 137 083
Inst. national de recherche scientifique	978008-A40-00	10 316 947
Inst. national de recherche scientifique	978008-A40-01	2 515 293
Inst. national de recherche scientifique	978008-A40-02	10 567
Université TÉLUQ	978011-800-00	3 370 470
Université Bishop's	981000-01-1	94 279
Université Bishop's	981000-02-1	3 482 932

² Il s'agit du numéro de la composante identifiée au PAGI pour lequel des travaux sont prévus dans un horizon de 5 ans à la hauteur du montant identifié dans la colonne « Exigences PAGI 24-25 (\$) ».

Nom établissement	Numéro ²	Exigences PAGI 2024-2025 (\$)
Université Bishop's	981000-03-1	4 028 988
Université Bishop's	981000-06-1	862 963
Université Bishop's	981000-07-1	5 553 072
Université Bishop's	981000-08-1	3 789 424
Université Bishop's	981000-10-1	676 953
Université Bishop's	981000-11-1	1 308 134
Université Bishop's	981000-12-1	2 816 811
Université Bishop's	981000-13-1	711 657
Université Bishop's	981000-14-1	1 385 402
Université Bishop's	981000-16-1	3 665
Université Bishop's	981000-17-1	1 036 880
Université Bishop's	981000-19-1	247 949
Université Bishop's	981000-22-1	256 129
Université Bishop's	981000-25-1	899 960
Université Bishop's	981000-26-1	1 228 282
Université Bishop's	981000-28-1	244 165
Université Bishop's	981000-61-1	445 217
Université Bishop's	981000-68-1	113 849
Université Bishop's	981000-75-1	266 731
Université Bishop's	981000-76-1	26 378
Université Bishop's	981000-77-1	25 603
Université Bishop's	981000-79-1	18 449
Université Concordia	980000-AD0-02	3 026 519
Université Concordia	980000-B00-00	447 409
Université Concordia	980000-BBH-00	30 893
Université Concordia	980000-CC0-03	6 591 684
Université Concordia	980000-CI0-00	1 026 853
Université Concordia	980000-CJ0-01	325 974
Université Concordia	980000-CJ0-02	1 007 843
Université Concordia	980000-CJ0-03	156 166
Université Concordia	980000-D00-00	597 649
Université Concordia	980000-EN0-00	1 122 313
Université Concordia	980000-EV0-00	16 455 136
Université Concordia	980000-FA0-00	586 915
Université Concordia	980000-FB0-00	7 786 354
Université Concordia	980000-FC0-01	14 363 740
Université Concordia	980000-FG0-00	10 883 441
Université Concordia	980000-GA0-00	795 678
Université Concordia	980000-GE0-00	9 521 933
Université Concordia	980000-GM0-00	7 280 791
Université Concordia	980000-GN0-00	3 306 811
Université Concordia	980000-GN0-01	12 603 341
Université Concordia	980000-GN0-02	1 839 000
Université Concordia	980000-GN0-03	4 396 283
Université Concordia	980000-H00-00	71 996 282
Université Concordia	980000-HA0-81	252 711
Université Concordia	980000-HB0-01	887 578
Université Concordia	980000-HC0-02	2 023 294
Université Concordia	980000-K00-00	2 473 730
Université Concordia	980000-LB0-00	12 984 955
Université Concordia	980000-LD0-00	397 229
Université Concordia	980000-M00-00	336 428
Université Concordia	980000-MB0-00	889 184
Université Concordia	980000-MI0-00	1 128 352
Université Concordia	980000-MK0-00	960 470

Nom établissement	Numéro ²	Exigences PAGI 2024-2025 (\$)
Université Concordia	980000-MO0-00	1 167 209
Université Concordia	980000-MT0-00	4 387 052
Université Concordia	980000-MU0-00	625 736
Université Concordia	980000-MV0-00	1 340 337
Université Concordia	980000-MW0-00	1 383 816
Université Concordia	980000-P00-00	475 382
Université Concordia	980000-PB0-00	321 960
Université Concordia	980000-PC0-00	717 519
Université Concordia	980000-PR0-00	1 709 724
Université Concordia	980000-PS0-00	4 160 303
Université Concordia	980000-PT0-04	538 810
Université Concordia	980000-PY0-05	4 706 875
Université Concordia	980000-Q00-00	770 279
Université Concordia	980000-R00-00	676 036
Université Concordia	980000-RA0-01	2 633 655
Université Concordia	980000-RF0-04	7 218 372
Université Concordia	980000-RR0-00	583 673
Université Concordia	980000-S00-00	547 688
Université Concordia	980000-SB0-00	3 835 820
Université Concordia	980000-SC0-03	1 384 648
Université Concordia	980000-SP0-00	4 771 311
Université Concordia	980000-T00-00	825 363
Université Concordia	980000-TA0-00	175 013
Université Concordia	980000-TB0-00	71 739
Université Concordia	980000-TD0-00	883 384
Université Concordia	980000-TU0-00	539 186
Université Concordia	980000-V00-00	614 223
Université Concordia	980000-VA0-00	11 379 721
Université Concordia	980000-VEL-01	2 838 829
Université Concordia	980000-VEL-02	2 925 090
Université Concordia	980000-VR0-00	469 354
Université Concordia	980000-WR0-00	1 350 679
Université Concordia	980000-X00-00	692 977
Université Concordia	980000-Z00-00	585 667
Université Laval	975000-ABP-00	6 165 599
Université Laval	975000-ABP-01	4 658 186
Université Laval	975000-ABP-02	31 438
Université Laval	975000-ADJ-00	2 846 222
Université Laval	975000-ARB-00	22 573
Université Laval	975000-ARN-00	572 787
Université Laval	975000-BNF-00	64 469 703
Université Laval	975000-BUT-00	42 482
Université Laval	975000-CHM-00	14 085 958
Université Laval	975000-CHM-01	69 023
Université Laval	975000-CII-00	158 279
Université Laval	975000-CMT-00	132 406 596
Université Laval	975000-COG-00	2 504
Université Laval	975000-COP-00	1 196 025
Université Laval	975000-CPI-00	158 060
Université Laval	975000-CPI-01	51 355
Université Laval	975000-CPI-02	39 529
Université Laval	975000-CPI-03	79 735
Université Laval	975000-CPI-04	79 204
Université Laval	975000-CPI-05	157 547
Université Laval	975000-CPI-06	444 291

Nom établissement	Numéro ²	Exigences PAGI 2024-2025 (\$)
Université Laval	975000-CPI-07	20 373
Université Laval	975000-CPI-08	168 136
Université Laval	975000-CPI-09	427 318
Université Laval	975000-CPI-10	187 813
Université Laval	975000-CPI-11	378 966
Université Laval	975000-CPI-12	248 402
Université Laval	975000-CPI-13	90 423
Université Laval	975000-CPI-14	8 279
Université Laval	975000-CPI-15	19 867
Université Laval	975000-CPI-16	13 393
Université Laval	975000-CPI-17	22 821
Université Laval	975000-CSL-00	44 574 274
Université Laval	975000-DES-00	2 800 979
Université Laval	975000-DKN-00	29 362 902
Université Laval	975000-EGR-00	92 897
Université Laval	975000-EPS-00	16 587 020
Université Laval	975000-EVS-00	1 115 778
Université Laval	975000-EVT-00	4 640 184
Université Laval	975000-FAB-00	6 766 051
Université Laval	975000-FAS-00	7 822 976
Université Laval	975000-FMG-00	765 877
Université Laval	975000-FMM-00	3 246 896
Université Laval	975000-GBA-00	2 773 991
Université Laval	975000-GBE-00	145 100
Université Laval	975000-GBG-00	100 411
Université Laval	975000-GBI-00	10 136 521
Université Laval	975000-GHK-00	609 123
Université Laval	975000-LAU-00	2 989 893
Université Laval	975000-LCT-00	2 566 650
Université Laval	975000-LEM-00	1 436 354
Université Laval	975000-MCO-00	103 937
Université Laval	975000-MDE-00	2 525 265
Université Laval	975000-MDE-01	2 948 695
Université Laval	975000-MRS-00	270 928
Université Laval	975000-OBS-00	23 787
Université Laval	975000-OMG-00	453 604
Université Laval	975000-PAP-00	8 994 948
Université Laval	975000-PAP-01	3 598 030
Université Laval	975000-PBM-00	20 348
Université Laval	975000-PDA-00	78 686
Université Laval	975000-PDB-00	145 291
Université Laval	975000-PLT-00	50 882 363
Université Laval	975000-PLT-01	5 945 627
Université Laval	975000-POL-00	395 424
Université Laval	975000-PPE-00	789
Université Laval	975000-PRN-00	1 206 968
Université Laval	975000-PSA-00	2 878 391
Université Laval	975000-PSA-02	3 855
Université Laval	975000-PSA-03	375 942
Université Laval	975000-PVE-00	2 998 255
Université Laval	975000-SAD-00	24 351
Université Laval	975000-SAE-00	1 056 916
Université Laval	975000-SAK-00	1 170 999
Université Laval	975000-SAL-00	275 110
Université Laval	975000-SAM-00	679 004

Nom établissement	Numéro ²	Exigences PAGI 2024-2025 (\$)
Université Laval	975000-SAQ-00	113 595
Université Laval	975000-SAR-00	207 900
Université Laval	975000-SAS-00	112 714
Université Laval	975000-SAW-00	115 061
Université Laval	975000-SEP-00	12 549
Université Laval	975000-SLP-00	12 067
Université Laval	975000-TSE-00	7 985 286
Université Laval	975000-TUS-00	7 191 321
Université Laval	975000-TUS-01	1 983 206
Université Laval	975000-TUS-02	1 006 698
Université Laval	975000-TUS-03	2 790 639
Université Laval	975000-TUS-04	1 107 586
Université Laval	975000-TUS-05	787 718
Université Laval	975000-TUS-06	147 501
Université Laval	975000-TUS-07	11 482
Université Laval	975000-TUS-08	395 425
Université Laval	975000-VCH-00	62 017 381
Université Laval	975000-VCH-01	209 458
Université Laval	975000-VCH-02	17 081
Université Laval	975000-VND-00	1 327 591
Université Laval	975000-VND-01	1 324 524
Université de Montréal	976000-504-00	22 504 727
Université de Montréal	976000-511-01	19 810 533
Université de Montréal	976000-511-02	16 030 862
Université de Montréal	976000-511-03	15 701 193
Université de Montréal	976000-511-04	33 184 568
Université de Montréal	976000-511-05	16 019 667
Université de Montréal	976000-511-06	18 803 984
Université de Montréal	976000-511-07	20 648 790
Université de Montréal	976000-511-08	8 457 764
Université de Montréal	976000-511-09	6 507 918
Université de Montréal	976000-511-10	5 641 104
Université de Montréal	976000-511-11	23 799 116
Université de Montréal	976000-511-12	21 370 399
Université de Montréal	976000-511-13	8 025 438
Université de Montréal	976000-511-14	18 821 874
Université de Montréal	976000-511-15	12 068 121
Université de Montréal	976000-511-16	13 989 446
Université de Montréal	976000-511-17	35 012 559
Université de Montréal	976000-511-18	18 349 201
Université de Montréal	976000-511-19	13 711 368
Université de Montréal	976000-511-20	15 241 660
Université de Montréal	976000-511-21	4 941 233
Université de Montréal	976000-511-22	4 471 207
Université de Montréal	976000-511-23	3 005 868
Université de Montréal	976000-512-00	9 630 060
Université de Montréal	976000-515-00	6 728 533
Université de Montréal	976000-518-00	78 029
Université de Montréal	976000-519-00	6 108 623
Université de Montréal	976000-523-02	2 725 009
Université de Montréal	976000-527-00	13 476 987
Université de Montréal	976000-532-01	15 695 376
Université de Montréal	976000-532-02	20 900 796
Université de Montréal	976000-532-03	17 774 416
Université de Montréal	976000-535-01	18 084 303

Nom établissement	Numéro ²	Exigences PAGI 2024-2025 (\$)
Université de Montréal	976000-542-01	1 672 472
Université de Montréal	976000-542-02	1 441 585
Université de Montréal	976000-543-00	759 086
Université de Montréal	976000-545-00	9 597 557
Université de Montréal	976000-546-00	4 057 732
Université de Montréal	976000-555-01	6 304 061
Université de Montréal	976000-555-02	8 818 658
Université de Montréal	976000-555-03	6 395 755
Université de Montréal	976000-555-04	10 548 798
Université de Montréal	976000-555-05	5 553 958
Université de Montréal	976000-555-06	11 196 200
Université de Montréal	976000-555-07	3 811 867
Université de Montréal	976000-556-00	2 925 414
Université de Montréal	976000-559-01	20 931 517
Université de Montréal	976000-559-02	4 367 222
Université de Montréal	976000-563-01	6 559 715
Université de Montréal	976000-563-02	692 978
Université de Montréal	976000-563-03	1 820 946
Université de Montréal	976000-563-04	982 023
Université de Montréal	976000-563-05	2 532 279
Université de Montréal	976000-570-01	1 536 004
Université de Montréal	976000-571-02	8 047 746
Université de Montréal	976000-572-00	5 468 104
Université de Montréal	976000-575-01	2 322 380
Université de Montréal	976000-579-00	117 079
Université de Montréal	976000-580-00	151 870
Université de Montréal	976000-581-00	5 909
Université de Montréal	976000-582-00	185 821
Université de Montréal	976000-583-00	414 427
Université de Montréal	976000-585-00	52 260
Université de Montréal	976000-586-00	256 736
Université de Montréal	976000-588-00	386 722
Université de Montréal	976000-592-00	56 266
Université de Montréal	976000-594-01	17 277 892
Université de Montréal	976000-595-00	36 409
Université de Montréal	976000-596-00	245 868
Université de Montréal	976000-603-00	491 569
Université de Montréal	976000-606-01	11 999 459
Université de Montréal	976000-610-00	625 926
Université de Montréal	976000-613-00	195 368
Université de Montréal	976000-614-02	7 678 304
Université de Montréal	976000-615-00	353 090
Université de Montréal	976000-615-01	1 453 246
Université de Montréal	976000-615-02	409 159
Université de Montréal	976000-619-00	412 255
Université de Montréal	976000-620-00	667 854
Université de Montréal	976000-621-00	2 124 746
Université de Montréal	976000-622-00	999 682
Université de Montréal	976000-623-08	6 005
Université de Montréal	976000-624-01	5 557 458
Université de Montréal	976000-625-03	2 051 553
Université de Montréal	976000-626-06	7 914 944
Université de Montréal	976000-627-02	5 858 239
Université de Montréal	976000-630-07	87 805
Université de Montréal	976000-631-01	1 053 151

Nom établissement	Numéro ²	Exigences PAGI 2024-2025 (\$)
Université de Montréal	976000-632-00	310 678
Université de Montréal	976000-635-00	217 799
Université de Montréal	976000-637-00	137 500
Université de Montréal	976000-638-02	32 490
Université de Montréal	976000-638-03	15 329
Université de Montréal	976000-642-00	190 130
Université de Montréal	976000-645-00	161 701
Université de Montréal	976000-647-00	7 162 952
Université de Montréal	976000-648-03	149 208
Université de Montréal	976000-660-00	9 986 982
Université de Montréal	976000-691-01	634 303
Université de Montréal	976000-697-01	462 122
Université de Montréal	976000-704-01	670 277
Université de Montréal	976000-800-01	41 952
Université McGill	979000-101-01	3 806 842
Université McGill	979000-102-01	3 823 195
Université McGill	979000-103-01	3 908 339
Université McGill	979000-103-02	275 907
Université McGill	979000-103-03	1 132 896
Université McGill	979000-104-01	811 974
Université McGill	979000-105-01	347 763
Université McGill	979000-108-01	11 845 910
Université McGill	979000-109-01	825 967
Université McGill	979000-110-01	11 813 019
Université McGill	979000-111-01	3 125 845
Université McGill	979000-111-02	1 292 342
Université McGill	979000-111-03	4 820 053
Université McGill	979000-112-01	4 687 122
Université McGill	979000-112-02	783 157
Université McGill	979000-114-01	1 481 894
Université McGill	979000-117-01	247 030
Université McGill	979000-118-01	13 023 528
Université McGill	979000-119-01	8 971 435
Université McGill	979000-120-01	8 185 656
Université McGill	979000-120-02	3 230 383
Université McGill	979000-122-01	1 119 760
Université McGill	979000-122-02	1 489 161
Université McGill	979000-123-01	3 010 687
Université McGill	979000-124-01	6 032 615
Université McGill	979000-127-01	752 021
Université McGill	979000-128-01	2 188 056
Université McGill	979000-129-01	2 018 622
Université McGill	979000-130-01	5 525 313
Université McGill	979000-131-01	12 489 092
Université McGill	979000-132-01	1 043 539
Université McGill	979000-135-01	678 246
Université McGill	979000-136-01	504 472
Université McGill	979000-137-01	770 366
Université McGill	979000-138-01	194 346
Université McGill	979000-139-01	17 143 014
Université McGill	979000-139-02	4 058 256
Université McGill	979000-140-01	374 395
Université McGill	979000-141-01	2 461 441
Université McGill	979000-143-01	365 948
Université McGill	979000-145-01	36 196

Nom établissement	Numéro ²	Exigences PAGI 2024-2025 (\$)
Université McGill	979000-147-01	495 539
Université McGill	979000-148-01	1 159 875
Université McGill	979000-149-01	3 551 164
Université McGill	979000-150-01	5 444 599
Université McGill	979000-151-01	788 083
Université McGill	979000-154-01	202 598 412
Université McGill	979000-155-01	7 842 840
Université McGill	979000-156-01	747 837
Université McGill	979000-158-01	3 225 900
Université McGill	979000-158-02	57 617
Université McGill	979000-158-03	120 391
Université McGill	979000-159-01	3 910 019
Université McGill	979000-159-02	2 370 784
Université McGill	979000-159-03	4 921 432
Université McGill	979000-159-04	1 735 701
Université McGill	979000-159-05	5 378 344
Université McGill	979000-159-06	1 949 387
Université McGill	979000-159-07	430 355
Université McGill	979000-160-01	1 105 722
Université McGill	979000-161-01	2 794 811
Université McGill	979000-162-01	1 868 141
Université McGill	979000-163-01	4 074 174
Université McGill	979000-164-01	2 104 985
Université McGill	979000-165-01	10 133 334
Université McGill	979000-166-01	2 194 521
Université McGill	979000-167-01	1 705 830
Université McGill	979000-168-01	2 343 711
Université McGill	979000-169-01	11 138 646
Université McGill	979000-169-02	8 532 878
Université McGill	979000-169-03	1 970 503
Université McGill	979000-169-04	1 015 963
Université McGill	979000-170-01	18 228 105
Université McGill	979000-172-01	3 546 226
Université McGill	979000-173-01	1 091 523
Université McGill	979000-174-01	1 451 169
Université McGill	979000-175-01	1 680 277
Université McGill	979000-176-01	325 892
Université McGill	979000-177-01	11 285 881
Université McGill	979000-178-01	10 973 546
Université McGill	979000-179-01	2 135 946
Université McGill	979000-181-01	3 112 178
Université McGill	979000-184-01	2 244 621
Université McGill	979000-185-01	193 235
Université McGill	979000-187-01	219 463
Université McGill	979000-188-01	1 066 371
Université McGill	979000-189-01	3 410 439
Université McGill	979000-190-01	2 491 501
Université McGill	979000-191-01	606 589
Université McGill	979000-192-01	400 140
Université McGill	979000-194-01	2 025 250
Université McGill	979000-196-01	1 518 649
Université McGill	979000-197-01	811 106
Université McGill	979000-197-02	1 464 944
Université McGill	979000-197-03	2 176 365
Université McGill	979000-197-04	182 290

Nom établissement	Numéro ²	Exigences PAGI 2024-2025 (\$)
Université McGill	979000-198-01	8 335 322
Université McGill	979000-199-01	799 888
Université McGill	979000-213-01	207 022
Université McGill	979000-214-01	3 269 243
Université McGill	979000-216-01	552 511
Université McGill	979000-218-01	699 772
Université McGill	979000-223-01	212 090
Université McGill	979000-226-01	266 835
Université McGill	979000-229-01	7 540 284
Université McGill	979000-229-02	607 941
Université McGill	979000-231-01	4 359 985
Université McGill	979000-236-01	880 743
Université McGill	979000-238-01	37 690 652
Université McGill	979000-239-01	5 780 902
Université McGill	979000-240-01	2 252 782
Université McGill	979000-241-01	286 960
Université McGill	979000-241-02	211 503
Université McGill	979000-242-01	1 930 780
Université McGill	979000-245-01	6 076 670
Université McGill	979000-246-01	26 047 782
Université McGill	979000-249-01	3 167 633
Université McGill	979000-401-01	74 213
Université McGill	979000-402-01	3 552
Université McGill	979000-405-01	772 942
Université McGill	979000-408-01	798 543
Université McGill	979000-409-01	1 322 684
Université McGill	979000-410-01	314 696
Université McGill	979000-411-01	410 256
Université McGill	979000-417-01	556 159
Université McGill	979000-420-01	55 125
Université McGill	979000-427-01	246 941
Université McGill	979000-433-01	565 569
Université McGill	979000-437-01	365 641
Université McGill	979000-440-01	181 219
Université McGill	979000-440-02	138 131
Université McGill	979000-443-01	1 304 559
Université McGill	979000-444-01	1 094 331
Université McGill	979000-446-01	11 444 818
Université McGill	979000-450-01	684 621
Université McGill	979000-461-01	520 482
Université McGill	979000-465-01	497 014
Université McGill	979000-467-01	910 044
Université McGill	979000-467-02	1 641 133
Université McGill	979000-467-03	203 022
Université McGill	979000-471-01	559 722
Université McGill	979000-473-01	425 498
Université McGill	979000-482-01	3 081 531
Université McGill	979000-483-01	153 893
Université McGill	979000-484-01	193 373
Université McGill	979000-485-01	4 182 998
Université McGill	979000-486-01	1 057 984
Université McGill	979000-487-01	545 870
Université McGill	979000-497-01	858 121
Université McGill	979000-500-01	526 938
Université McGill	979000-508-01	473 006

Nom établissement	Numéro ²	Exigences PAGI 2024-2025 (\$)
Université McGill	979000-509-01	3 660
Université McGill	979000-510-01	666 331
Université McGill	979000-520-01	54 785
Université McGill	979000-700-01	54 185
Université McGill	979000-708-01	115 840
Université McGill	979000-714-01	4 167
Université du Québec à Chicoutimi	978003-130-01	10 151 105
Université du Québec à Chicoutimi	978003-130-02	9 868 247
Université du Québec à Chicoutimi	978003-135-00	186 391
Université du Québec à Chicoutimi	978003-135-01	20 193
Université du Québec à Chicoutimi	978003-137-00	4 597 866
Université du Québec à Chicoutimi	978003-138-00	19 397
Université du Québec à Chicoutimi	978003-139-00	1 463 285
Université du Québec à Chicoutimi	978003-141-00	3 939 831
Université du Québec à Chicoutimi	978003-142-01	908 259
Université du Québec à Chicoutimi	978003-143-00	517 487
Université du Québec à Chicoutimi	978003-143-01	50 196
Université du Québec à Chicoutimi	978003-143-02	10 341
Université du Québec à Chicoutimi	978003-160-00	102 858
Université du Québec à Chicoutimi	978003-165-00	8 042
Université du Québec à Chicoutimi	978003-170-00	356 052
Université du Québec à Chicoutimi	978003-175-01	675 971
Université du Québec à Chicoutimi	978003-211-01	352 817
Université du Québec à Chicoutimi	978003-213-00	957 962
Université du Québec à Chicoutimi	978003-213-01	39 494
Université du Québec à Chicoutimi	978003-214-00	1 316 352
Université du Québec à Montréal	978001-001-1	73 331 538
Université du Québec à Montréal	978001-001-2	31 724
Université du Québec à Montréal	978001-005-1	961 777
Université du Québec à Montréal	978001-005-2	240 029
Université du Québec à Montréal	978001-008-1	82 364
Université du Québec à Montréal	978001-008-2	148 523
Université du Québec à Montréal	978001-010-1	129 602 465
Université du Québec à Montréal	978001-011-1	3 731 123
Université du Québec à Montréal	978001-022-1	2 815 821
Université du Québec à Montréal	978001-022-2	1 225 124
Université du Québec à Montréal	978001-023-1	11 831 713
Université du Québec à Montréal	978001-030-1	470 215
Université du Québec à Montréal	978001-031-1	11 430 413
Université du Québec à Montréal	978001-032-1	4 168 911
Université du Québec à Montréal	978001-033-1	2 858 009
Université du Québec à Montréal	978001-034-1	189
Université du Québec à Montréal	978001-035-1	2 279 749
Université du Québec à Montréal	978001-036-1	21 887 707
Université du Québec à Montréal	978001-037-1	6 792 638
Université du Québec à Montréal	978001-039-1	3 526 446
Université du Québec à Montréal	978001-040-1	2 053 436
Université du Québec à Montréal	978001-041-1	14 941 165
Université du Québec à Montréal	978001-045-1	5 853 240
Université du Québec à Montréal	978001-047-1	24 771 408
Université du Québec à Montréal	978001-048-1	5 890 361
Université du Québec à Montréal	978001-050-1	14 945 318
Université du Québec à Montréal	978001-052-1	9 530 493
Université du Québec à Montréal	978001-053-00	1 655 541
Université du Québec à Montréal	978001-058-1	1 420 168

Nom établissement	Numéro ²	Exigences PAGI 2024-2025 (\$)
Université du Québec à Montréal	978001-070-1	877 705
Université du Québec à Montréal	978001-075-1	20 883 735
Université du Québec à Rimouski	978004-01-01	3 525 368
Université du Québec à Rimouski	978004-01-02	4 734 677
Université du Québec à Rimouski	978004-01-03	899 850
Université du Québec à Rimouski	978004-01-04	2 444 567
Université du Québec à Rimouski	978004-01-05	2 548 006
Université du Québec à Rimouski	978004-01-06	86 559
Université du Québec à Rimouski	978004-01-07	351 988
Université du Québec à Rimouski	978004-01-08	883 759
Université du Québec à Rimouski	978004-01-09	502 468
Université du Québec à Rimouski	978004-01-10	2 969 335
Université du Québec à Rimouski	978004-01-11	605 575
Université du Québec à Rimouski	978004-01-12	1 039 293
Université du Québec à Rimouski	978004-02-01	5 713 471
Université du Québec à Rimouski	978004-02-02	2 989 555
Université du Québec à Rimouski	978004-02-03	96 019
Université du Québec à Rimouski	978004-03-01	731 597
Université du Québec à Rimouski	978004-04-01	223 862
Université du Québec à Rimouski	978004-04-03	41 870
Université du Québec à Rimouski	978004-04-04	18 533
Université du Québec à Rimouski	978004-06-01	10 982
Université du Québec à Rimouski	978004-07-01	25 151
Université du Québec à Rimouski	978004-16-01	88 734
Université du Québec à Rimouski	978004-20-01	15 768
Université du Québec à Rimouski	978004-21-01	271 638
Université du Québec à Rimouski	978004-26-CP	128 085
Université Québec Abitibi-Témiscamingue	978006-806-01	1 194 651
Université Québec Abitibi-Témiscamingue	978006-806-02	2 815 305
Université Québec Abitibi-Témiscamingue	978006-806-08	327 628
Université Québec Abitibi-Témiscamingue	978006-806-12	289 493
Université Québec Abitibi-Témiscamingue	978006-807-01	1 593 890
Université Québec Abitibi-Témiscamingue	978006-810-00	421 777
Université Québec Abitibi-Témiscamingue	978006-814-01	55 407
Université Québec Abitibi-Témiscamingue	978006-814-02	25 943
Université Québec Abitibi-Témiscamingue	978006-814-03	43 469
Université Québec Abitibi-Témiscamingue	978006-814-04	228 661
Université Québec Abitibi-Témiscamingue	978006-816-01	27 050
Université du Québec en Outaouais	978005-811-01	702 701
Université du Québec en Outaouais	978005-812-02	2 859 321
Université du Québec en Outaouais	978005-813-03	950 299
Université du Québec en Outaouais	978005-813-08	847 497
Université du Québec en Outaouais	978005-814-04	2 198 531
Université du Québec en Outaouais	978005-815-05	237 360
Université du Québec en Outaouais	978005-816-06	58 323
Université du Québec en Outaouais	978005-817-07	318 747
Université du Québec en Outaouais	978005-841-01	2 327 065
Université du Québec en Outaouais	978005-842-02	963 324
Université du Québec en Outaouais	978005-843-03	421 029
Université du Québec en Outaouais	978005-880-01	94 714
Université du Québec (siège social)	978012-006-00	1 970 919
Université du Québec (siège social)	978012-006-01	8 338 202
Université du Québec (siège social)	978012-160-01	1 372 412
Université du Québec (siège social)	978012-165-01	6 672
Université du Québec à Trois-Rivières	978002-910-01	14 825 380

Nom établissement	Numéro ²	Exigences PAGI 2024-2025 (\$)
Université du Québec à Trois-Rivières	978002-910-02	139 680
Université du Québec à Trois-Rivières	978002-911-01	3 070 128
Université du Québec à Trois-Rivières	978002-911-02	54 335
Université du Québec à Trois-Rivières	978002-911-03	96 118
Université du Québec à Trois-Rivières	978002-912-00	991 668
Université du Québec à Trois-Rivières	978002-913-00	209 270
Université du Québec à Trois-Rivières	978002-914-00	527 277
Université du Québec à Trois-Rivières	978002-914-03	4 453
Université du Québec à Trois-Rivières	978002-915-01	1 633 147
Université du Québec à Trois-Rivières	978002-915-02	244 715
Université du Québec à Trois-Rivières	978002-950-01	10 502 145
Université du Québec à Trois-Rivières	978002-950-02	956 241
Université du Québec à Trois-Rivières	978002-951-01	4 034 121
Université du Québec à Trois-Rivières	978002-952-00	9 528 553
Université du Québec à Trois-Rivières	978002-953-01	8 431 456
Université du Québec à Trois-Rivières	978002-953-02	620 468
Université du Québec à Trois-Rivières	978002-953-03	325 300
Université du Québec à Trois-Rivières	978002-953-04	4 954
Université du Québec à Trois-Rivières	978002-954-01	2 250 000
Université du Québec à Trois-Rivières	978002-954-02	8 924
Université du Québec à Trois-Rivières	978002-954-03	57 284
Université du Québec à Trois-Rivières	978002-955-01	62 014
Université du Québec à Trois-Rivières	978002-955-02	28 606
Université du Québec à Trois-Rivières	978002-956-01	1 621 282
Université du Québec à Trois-Rivières	978002-957-01	1 381 468
Université du Québec à Trois-Rivières	978002-957-02	106 310
Université du Québec à Trois-Rivières	978002-957-03	56 769
Université du Québec à Trois-Rivières	978002-958-01	2 957 101
Université du Québec à Trois-Rivières	978002-958-02	608 400
Université du Québec à Trois-Rivières	978002-959-00	82 706
Université du Québec à Trois-Rivières	978002-959-01	218 337
Université du Québec à Trois-Rivières	978002-963-01	2 999 859
Université du Québec à Trois-Rivières	978002-964-01	513 207
Université du Québec à Trois-Rivières	978002-965-01	6 946
Université du Québec à Trois-Rivières	978002-966-01	11 741
Université de Sherbrooke	977000-A01-01	4 554 473
Université de Sherbrooke	977000-A02-01	2 849 896
Université de Sherbrooke	977000-A03-01	1 492 881
Université de Sherbrooke	977000-A04-01	9 968 498
Université de Sherbrooke	977000-A06-01	1 917 807
Université de Sherbrooke	977000-A07-01	6 649 928
Université de Sherbrooke	977000-A08-01	2 094 494
Université de Sherbrooke	977000-A09-01	3 652 367
Université de Sherbrooke	977000-A10-01	424 147
Université de Sherbrooke	977000-B01-01	4 885 478
Université de Sherbrooke	977000-B01-02	842 653
Université de Sherbrooke	977000-B02-01	3 812 128
Université de Sherbrooke	977000-B03-01	1 809 086
Université de Sherbrooke	977000-B03-02	1 483 143
Université de Sherbrooke	977000-B03-03	26 737
Université de Sherbrooke	977000-B04-01	4 963 977
Université de Sherbrooke	977000-B04-02	193 061
Université de Sherbrooke	977000-B05-01	2 200 830
Université de Sherbrooke	977000-B06-01	1 753 533
Université de Sherbrooke	977000-C00-01	17 406

Nom établissement	Numéro ²	Exigences PAGI 2024-2025 (\$)
Université de Sherbrooke	977000-C01-01	4 487 151
Université de Sherbrooke	977000-C01-02	1 547 416
Université de Sherbrooke	977000-C01-03	1 840 638
Université de Sherbrooke	977000-C02-01	2 485 361
Université de Sherbrooke	977000-C02-02	76 237
Université de Sherbrooke	977000-C02-04	151 572
Université de Sherbrooke	977000-C03-01	62 948
Université de Sherbrooke	977000-D01-01	3 350 576
Université de Sherbrooke	977000-D01-02	634 983
Université de Sherbrooke	977000-D01-03	84 252
Université de Sherbrooke	977000-D01-04	89 913
Université de Sherbrooke	977000-D01-05	145 055
Université de Sherbrooke	977000-D01-06	86 145
Université de Sherbrooke	977000-D02-01	1 925 590
Université de Sherbrooke	977000-D03-01	2 859 941
Université de Sherbrooke	977000-D04-01	5 045 031
Université de Sherbrooke	977000-D05-01	1 834 523
Université de Sherbrooke	977000-D06-01	2 058 356
Université de Sherbrooke	977000-D07-01	823 347
Université de Sherbrooke	977000-D08-01	2 455 486
Université de Sherbrooke	977000-E01-01	109 168
Université de Sherbrooke	977000-E02-01	467 168
Université de Sherbrooke	977000-E03-01	250 937
Université de Sherbrooke	977000-E04-01	813 032
Université de Sherbrooke	977000-E05-01	2 134 341
Université de Sherbrooke	977000-F01-01	1 507 257
Université de Sherbrooke	977000-F01-02	618 890
Université de Sherbrooke	977000-J01-01	5 788 331
Université de Sherbrooke	977000-J02-01	2 300 019
Université de Sherbrooke	977000-J04-01	1 114
Université de Sherbrooke	977000-K00-01	25 824
Université de Sherbrooke	977000-K01-01	2 497 200
Université de Sherbrooke	977000-K01-02	11 753
Université de Sherbrooke	977000-K01-03	786 873
Université de Sherbrooke	977000-K02-01	365 392
Université de Sherbrooke	977000-K03-01	32 098
Université de Sherbrooke	977000-K04-01	7 063
Université de Sherbrooke	977000-K05-01	16 617
Université de Sherbrooke	977000-L01-01	4 800 012
Université de Sherbrooke	977000-P01-01	527 175
Université de Sherbrooke	977000-P02-01	743 527
Université de Sherbrooke	977000-P03-01	105 413
Université de Sherbrooke	977000-P03-02	48 694
Université de Sherbrooke	977000-S02-01	483 771
Université de Sherbrooke	977000-T01-01	8 933
Université de Sherbrooke	977000-T02-01	147 680
Université de Sherbrooke	977000-T05-01	175 620
Université de Sherbrooke	977000-T06-01	147 680
Université de Sherbrooke	977000-T07-01	147 680
Université de Sherbrooke	977000-T11-01	3 133
Université de Sherbrooke	977000-U15-01	179 076
Université de Sherbrooke	977000-U17-01	197 050
Université de Sherbrooke	977000-U20-01	227 730
Université de Sherbrooke	977000-U21-01	107 717
Université de Sherbrooke	977000-U22-01	17 175

Nom établissement	Numéro ²	Exigences PAGI 2024-2025 (\$)
Université de Sherbrooke	977000-U50-01	26 792
Université de Sherbrooke	977000-Y01-01	767 834
Université de Sherbrooke	977000-Z04-01	2 587 514
Université de Sherbrooke	977000-Z05-01	3 378 076
Université de Sherbrooke	977000-Z06-01	596 284
Université de Sherbrooke	977000-Z06-02	710 255
Université de Sherbrooke	977000-Z07-01	213 453
Université de Sherbrooke	977000-Z07-02	2 005 636
Université de Sherbrooke	977000-Z07-03	549 045
Université de Sherbrooke	977000-Z08-01	3 216 905
Université de Sherbrooke	977000-Z08-02	143 286

b) Les tableaux suivants présentent la liste des allocations normalisées 2024-2025 pour chacun des réseaux de l'enseignement supérieur.

Collégial :

CÉGEPS	CÉGEPS	Réfections	Transformations	Déficit d'entretien accumulé	Parc mobilier MAOB	TOTAL
		2024-2025				
Abitibi-Témiscamingue	ABI	675 500	344 000	618 300	1 217 600	2 855 400
Ahuntsic	AHU	973 100	495 500	1 259 800	2 733 100	5 461 500
Alma	ALM	303 600	154 600	411 800	479 000	1 349 000
André-Laurendeau	AND	490 300	249 700	711 400	1 200 500	2 651 900
Baie-Comeau	BAI	313 100	159 400	63 000	562 000	1 097 500
Beauce-Appalaches	BEA	368 200	187 500	15 200	721 100	1 292 000
Bois-de-Boulogne	BOI	592 600	301 800	4 987 500	1 120 200	7 002 100
Champlain	CHA	571 300	290 900	1 318 900	1 474 500	3 655 600
Chicoutimi	CHI	758 600	386 400	4 961 700	1 402 200	7 508 900
Dawson	DAW	908 700	462 700	439 200	2 470 900	4 281 500
Drummondville	DRU	262 700	133 800	161 800	836 400	1 394 700
Édouard Montpetit	EDO	832 900	424 000	4 025 900	3 252 200	8 535 000
Saint-Félicien	FEL	217 500	110 900	182 200	497 500	1 008 100
Sainte-Foy	FOY	929 500	473 200	1 550 800	2 043 700	4 997 200
François-Xavier Garneau	FRA	586 000	298 400	1 613 600	1 571 400	4 069 400
Gaspésie et des Îles	GAS	510 000	259 800	789 300	698 000	2 257 100
Gérald-Godin	GER	217 900	110 900	268 800	623 100	1 220 700
Granby-Haute-Yamaska	GRA	274 200	139 700	143 100	704 400	1 261 400
Héritage	HER	210 100	106 900	-	510 400	827 400
Saint-Hyacinthe	HYA	545 800	278 000	2 453 600	1 465 100	4 742 500
Saint-Jean-sur-Richelieu	JEA	608 300	309 900	2 331 100	1 039 700	4 289 000
Saint-Jérôme	JER	695 400	354 100	777 300	1 522 300	3 349 100
John Abbott	JOH	817 300	416 200	784 900	1 927 600	3 946 000
Jonquière	JON	998 400	508 500	2 623 900	2 467 500	6 598 300
Lanaudière	LAN	671 300	341 800	1 631 700	2 194 200	4 839 000
La Pocatière	LAP	554 900	282 600	2 033 000	708 900	3 579 400
Saint-Laurent	LAU	750 200	382 100	1 997 200	1 308 700	4 438 200
Lévis-Lauzon	LEV	661 800	337 100	1 306 600	1 376 600	3 682 100
Limoulu	LIM	785 100	399 700	3 417 600	2 420 700	7 023 100
Lionel Groulx	LIO	804 500	409 700	1 493 300	1 794 700	4 502 200
Maisonnette	MAI	722 100	367 700	2 823 800	2 087 900	6 001 500
Marie-Victorin	MAR	444 900	226 700	213 400	1 058 100	1 943 100
Matane	MAT	454 100	231 200	1 098 300	616 600	2 400 200
Montmorency	MON	694 700	353 900	-	2 681 200	3 729 800
Outaouais	OUT	763 100	388 500	2 156 600	2 054 900	5 363 100
Rimouski	RIM	972 600	495 200	4 319 200	1 733 000	7 520 000
Rivière-du-Loup	RIV	479 100	244 000	186 000	591 500	1 500 600
Rosemont	ROS	392 200	199 700	-	908 100	1 500 000
Sept-Îles	SEP	208 100	106 000	981 000	568 200	1 863 300
Shawinigan	SHA	371 200	189 000	897 900	688 800	2 146 900
Sherbrooke	SHE	682 800	347 600	581 200	2 206 800	3 818 400
Sorel-Tracy	SOR	209 300	106 600	587 400	606 900	1 510 200
Thetford	THE	394 600	201 000	490 200	669 400	1 755 200
Trois-Rivières	TRO	771 400	392 800	1 794 200	1 935 300	4 893 700
Valleyfield	VAL	576 100	293 400	365 900	870 300	2 105 700
Vanier	VAN	629 900	320 700	583 500	1 822 300	3 356 400
Victoriaville	VIC	633 600	322 700	1 004 600	1 032 900	2 993 800
Vieux Montréal	VIE	851 400	433 500	2 574 300	2 523 600	6 382 800
TOTAL		28 140 000	14 330 000	65 030 000	67 000 000	174 500 000
		42 470 000				

Universitaire :

UNIVERSITÉS	MAINTIEN DU PARC – PARC IMMOBILIER					Total des enveloppes pour le maintien du parc (F)(A)(B)(C)(D)(E)	PARC MOBILIER ET RESSOURCES INFORMATIIONNELLES				TOTAL DES ENVELOPPES NORMALISÉES	
	Rénovation		Préservation des bâtiments âgés		Prise en charge du déficit de maintien des actifs (E)		Développement informatique		La sécurité de l'information			Total Parc mobilier et ressources informationnelles (K)(E)(G)(H)(I)(J)
	Réaménagement (A)	(B)	(C)	(D)			Enveloppe fixe (H)	Développement informatique (I)	Enveloppe fixe (J)	Enveloppe additionnelle		
Université Bishop's	227 000	338 000	86 000		278 000	923 000	72 000	152 000	58 200	282 200	1 211 200	
Université Concordia	1 663 000	6 678 000	1 911 000		6 143 000	16 401 000	1 057 600	572 200	208 800	1 838 600	18 239 600	
Université Laval	2 240 000	10 376 000	2 628 000		23 453 000	38 697 000	1 900 600	977 300	230 600	3 108 500	41 805 500	
Université McGill	2 066 000	5 486 000	1 798 000		30 870 000	40 220 000	1 873 700	253 400	221 300	2 348 400	42 568 400	
Université de Montréal	2 493 000	7 599 000	2 807 000		37 056 000	49 955 000	2 258 400	65 200	246 400	2 570 000	52 525 000	
École des hautes études commerciales	345 000	720 000	168 000		755 000	1 988 000	532 500	16 400	99 600	648 500	2 636 500	
École Polytechnique de Montréal	446 000	16 46 000	558 000		340 000	2 990 000	819 200	16 400	86 100	921 700	3 911 700	
Université de Sherbrooke	1 257 000	6 598 000	1 761 000		3 045 000	12 661 000	571 000	180 800	151 200	903 000	13 564 000	
Sous total – Université à Charte	10 737 000	39 441 000	11 717 000		101 946 000	163 841 000	9 085 000	2 233 700	1 302 200	12 620 900	176 461 900	
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	137 000	982 000	197 000		45 000	1 361 000	152 000	105 100	58 500	315 600	1 676 600	
Université du Québec à Chicoutimi	327 000	1 895 000	434 000		30 000	2 686 000	410 300	221 800	66 700	698 800	3 384 800	
Université du Québec à Montréal	1 404 000	4 117 000	1 103 000		16 506 000	23 130 000	2 058 200	24 900	180 700	2 263 800	25 393 800	
Université du Québec en Outaouais	267 000	1 385 000	299 000		84 000	2 035 000	300 000	57 700	72 200	429 900	2 464 900	
Université du Québec à Rimouski	277 000	2 309 000	361 000		555 000	3 502 000	316 100	78 100	66 400	460 600	3 962 600	
Université du Québec à Trois-Rivières	545 000	2 250 000	626 000		979 000	4 400 000	625 300	310 900	99 600	1 035 800	5 435 800	
Institut national de la recherche scientifique	227 000	1 095 000	361 000		1 334 000	3 017 000	401 300	27 400	48 100	476 800	3 493 800	
École nationale d'administration publique	41 000	179 000	-		-	220 000	122 900	29 100	48 900	200 900	420 900	
École de technologie supérieure	481 000	4 665 000	1 022 000		-	6 168 000	239 600	569 700	88 300	897 600	7 065 600	
Télé-université	36 000	144 000	-		-	180 000	223 200	191 600	66 400	481 200	661 200	
Université du Québec (siège social)	108 000	677 000	164 000		-	949 000	150 000	50 000	45 100	245 100	1 194 100	
Total universités du Québec et ses composantes	3 850 000	19 698 000	4 567 000		19 533 000	47 648 000	4 998 900	1 666 300	840 900	7 506 100	55 154 100	
TOTAL UNIVERSITÉS	14 587 000	59 139 000	16 284 000		121 479 000	211 483 000	14 083 900	3 900 000	2 143 100	20 127 000	231 616 000	

Référence : Régime budgétaire d'investissement des universités 2024-2025@

- c) La liste des bâtiments dont la rénovation s'est amorcée en 2023-2024 n'est pas disponible.
- d) La liste des bâtiments dont la rénovation s'est achevée en 2023-2024 n'est pas disponible.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements généraux de l'opposition officielle

QUESTION

Le 21 juin 2023, le ministre de l'Éducation, M. Bernard Drainville, soulignait la mise en place d'un projet-pilote de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) qui a pour objectif de répondre aux besoins de formation du personnel enseignant non légalement qualifié du Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI). En lien avec cette formation, veuillez nous indiquer :

- a) Le nombre de demandes d'admission;
- b) Le nombre de demandes acceptées.

RÉPONSE

Le ministère de l'Enseignement supérieur ne possède pas les informations sur les demandes d'admission déposées et le nombre de demandes d'admission acceptées, puisque tout le processus d'admission est sous la responsabilité des universités qui sont autonomes à cet égard.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements généraux de l'opposition officielle

QUESTION

Le 8 juin 2023, le ministre de l'Éducation soulignait le lancement du nouveau diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) de 30 crédits en enseignement secondaire de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) destiné aux personnes bachelières. En lien avec ce nouveau diplôme, veuillez nous indiquer:

- a) Le nombre de demandes d'admission;
- b) Le nombre de demandes acceptées.

RÉPONSE

Le ministère de l'Enseignement supérieur ne possède pas les informations sur les demandes d'admission déposées et le nombre de demandes d'admission acceptées, puisque tout le processus d'admission est sous la responsabilité des universités qui sont autonomes à cet égard.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Veillez nous déposer toutes les demandes de projets d'infrastructures déposées au ministère depuis le 1^{er} octobre 2018 en indiquant :

- a) Une courte description du projet (agrandissement, nouveau pavillon, résidence étudiante, etc.);
- b) Le nom de l'établissement;
- c) La circonscription électorale;
- d) Le coût estimé;
- e) Date la demande;
- f) La réponse du ministère;
- g) Si le projet a été accordé, veuillez nous fournir :
 - La date prévue d'ouverture de l'installation;
 - Date début des travaux;
 - Date fin des travaux;
 - La date d'ouverture de l'installation;
 - Le coût final du projet.

RÉPONSE

Un appel de projets annuel est réalisé chaque année par le ministère. Les projets retenus dans le cadre de l'appel de projets sont annoncés à la suite de l'adoption des régimes budgétaires d'investissements des cégeps et des universités.

Il est à noter que le Ministère ne détient pas l'information sur les circonscriptions électorales dans lesquelles sont situés les projets d'infrastructures déposés par les établissements d'enseignement supérieur dans le cadre de l'appel à projet annuel.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements généraux de l'opposition officielle

QUESTION

Le financement octroyé par le gouvernement pour toutes les chaires de recherche en indiquant :

- a) Le nom de la Chaire;
 - b) Le montant versé en 2024-2025;
 - c) Le montant prévu en 2025-2026.
-

RÉPONSE

Le ministère de l'Enseignement supérieur, tout comme les autres ministères et organismes gouvernementaux, soutient financièrement des chaires de recherche dans des domaines en lien avec leurs mandats, leurs politiques ou leur plan d'action.

À cet effet, la seule chaire de recherche dans cette catégorie au ministère de l'Enseignement supérieur est la Chaire de recherche sur les violences sexistes et sexuelles en milieu d'enseignement supérieur (VSSMES) à l'Université du Québec à Montréal (UQAM), dont la titulaire est Manon Bergeron, professeure du département de sexologie. Cette chaire de recherche attribuée en 2018 a été renouvelée en décembre 2023. Le MES accorde à cette chaire un soutien financier de 750 000 \$ sur cinq ans :

- le montant versé en 2024-2025 : 150 000 \$.
- le montant prévu en 2025-2026 : 150 000 \$

Dans une autre catégorie se situent les chaires de recherche du Québec sur les spécificités du Québec. Ce nouveau programme est mis en place par le MES avec la collaboration du Fonds de recherche du Québec Société et culture (FRQ-SC).

Chacune des trois chaires annoncées en avril 2023 recevra un montant de 380 000 \$ par année à partir de 2023-2024 pendant cinq ans, incluant les frais indirects de la recherche, pour un montant total de 1,9 M\$ par chaire. Les thématiques sont les suivantes :

- a) la situation démolinguistique au Québec et les politiques linguistiques ;
- b) le développement de l'intelligence artificielle et du numérique en français au Québec ;
- c) la découvrabilité des contenus scientifiques en français.

Dotées du même budget, la mise en place de deux autres chaires sur les spécificités québécoises et les résultats du concours ont été annoncés par la ministre de l'Enseignement supérieur en octobre 2024. Ces deux Chaires portent sur :

- a) l'histoire contemporaine du Québec ;
- b) la démocratie, le vivre ensemble et les valeurs communes au Québec.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements généraux de l'opposition officielle

QUESTION

Veillez nous identifier la liste des Chaires de recherche pour lesquelles le gouvernement du Québec a cessé son financement depuis le 1er octobre 2022

RÉPONSE

Depuis le 1^{er} octobre 2022, le Ministère n'a pas cessé le financement au fonctionnement d'aucune Chaire de recherche.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements généraux de l'opposition officielle

QUESTION

Le 26 septembre 2023, la ministre de l'Enseignement supérieur lançait un premier appel de propositions pour la création de trois chaires de recherche sur le Québec. En lien avec cet appel de projets, veuillez nous déposer:

La liste des propositions;

Le financement demandé;

Les trois chaires sélectionnées.

RÉPONSE

En mars 2023, le gouvernement du Québec investissait un montant de 10 millions de dollars, soit 2 millions de dollars par année pendant cinq ans, pour la mise sur pied de cinq nouvelles chaires de recherche portant sur des thèmes relatifs aux spécificités québécoises.

Les thématiques des Chaires sont les suivantes :

- La situation démolinguistique et les politiques linguistiques au Québec ;
- Le développement de l'intelligence artificielle et le numérique francophones ;
- La découvrabilité des contenus scientifiques en français ;
- L'histoire contemporaine du Québec ;
- La démocratie, vivre ensemble et valeurs communes du Québec.

Les titulaires des Chaires sont :

- Richard MARCOUX (Université Laval) et Sébastien ARCAND (HEC Montréal) pour la Chaire de recherche sur la situation démolinguistique et les politiques linguistiques au Québec ;
- Jonathan ROBERGE (Institut national de la recherche scientifique) et Destiny TCHEHOALI (Université du Québec à Montréal) pour la Chaire de recherche du Québec sur l'intelligence artificielle et le numérique francophones ;
- Vincent LARIVIÈRE (Université de Montréal) et Marie-Jean MEURS (Université du Québec à Montréal) pour la Chaire de recherche du Québec sur la découvrabilité des contenus scientifiques en français.
- Stéphane Savard (Université du Québec à Montréal) et Harold Bérubé (Université de Sherbrooke) pour la Chaire de recherche en histoire contemporaine du Québec ;
- Mireille Lalancette (Université du Québec à Trois-Rivières) et Éric Bélanger (Université McGill) pour la Chaire de recherche du Québec sur la démocratie, le vivre ensemble et les valeurs communes au Québec.

La responsabilité du processus d'évaluation de la pertinence et de l'évaluation scientifique par les pairs a été confiée au Fonds de recherche du Québec Société et culture (FRQ-SC) dans le cadre du programme Actions concertées.

La liste des candidatures et des propositions soumises est confidentielle en vertu des règles du programme.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Le 20 juillet 2023, la ministre annonçait des investissements totalisant 140 M\$ par année au programme d'aide financière aux études dès l'automne 2023. En lien avec cette annonce, veuillez nous dire :

- a) Les montants réellement investis en 2024-2025 ;
 - b) Le nombre d'étudiants ayant bénéficié de l'aide, par niveau de scolarité.
-

RÉPONSE

Depuis 2024-2025, les mesures sont intégrées dans le calcul de l'AFE.

Pour l'année d'attribution 2023-2024, le ministère de l'Enseignement supérieur a mis en application trois mesures de bonification au Programme de prêts et bourses de l'aide financière aux études (AFE) :

1. Indexation de certains paramètres de calcul de l'aide financière aux études accordée en application des programmes de l'AFE, au taux de 6,44 %.
2. Diminution du montant de prêt et augmentation de montant de bourse pour les étudiants réputés étudier à temps plein, notamment, les étudiants parents.
3. Augmentation permanente des frais de subsistance reconnus par le Programme de prêts et bourses.

Il faut rappeler que le calcul de l'aide accordée aux bénéficiaires de l'AFE tient compte de plusieurs paramètres, dont la situation particulière de chaque étudiant. Par exemple, sont considérés : le revenu du bénéficiaire et des tiers, le fait de résider ou non chez ses parents ou d'être lui-même parent, entre autres. Ce sont tous des éléments influant sur le montant de l'aide accordée, en plus des mesures de bonification mises en place par le gouvernement.

Une fois le calcul de l'aide effectué, il n'est pas possible d'isoler l'impact d'un élément précis sur le montant accordé. De ce fait, le Ministère ne peut pas préciser le coût final de chacune des mesures appliquées.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements généraux de l'opposition officielle

QUESTION

Le 8 juin 2023, la ministre annonçait que les étudiants en psychologie qui s'engageront à travailler dans le réseau public de la santé et des services sociaux pendant deux ans après la fin de leurs études recevront un montant supplémentaire de 25 000 \$. Cette nouvelle bourse vient donc doubler le soutien déjà accordé et le porter à 50 000 \$ pour les étudiantes et étudiants qui répondent aux critères des deux bourses. En lien avec cette annonce, veuillez nous indiquer le nombre de bourses versées, par région.

RÉPONSE

Le ministère de l'Enseignement supérieur ne détient pas cette information.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements généraux de l'opposition officielle

QUESTION

La liste des projets d'intelligence artificielle autorisés et/ou financés par le ministère en indiquant :

- a) Le projet;
- b) Une courte description;
- c) L'établissement qui en fait la demande;
- d) Le coût du projet.

RÉPONSE

Le Ministère n'a autorisé ou financé aucun projet concernant spécifiquement l'intelligence artificielle pour la période de référence.

COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ACCESSIBILITÉ FINANCIÈRE AUX ÉTUDES
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Veillez nous fournir les avis produits par le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études en 2024-2025.

Les avis produits par le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études en 2024-2025 sont publiés sur le site internet suivant : [Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études \(CCAFE\) | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](https://www.quebec.ca/quebec/le-gouvernement/le-comite-consultatif-sur-l-accessibilite-financiere-aux-etudes-ccafe).

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Le 13 octobre 2023, la ministre de l'Enseignement supérieur et le ministre de la Langue française annonçaient de nouvelles mesures concernant la tarification aux étudiants non québécois. En lien avec cette annonce, veuillez nous fournir:

- a) Une copie des travaux réalisés par le Groupe d'action pour l'avenir de la langue française en lien avec la tarification des étudiants non québécois;
- b) Une copie des échanges entre la ministre et les universités et organisations universitaires québécoises avant et après cette décision au sujet de la tarification des étudiants non québécois;
- c) Toute étude ou analyse justifiant la hausse de ces frais de scolarité;
- d) Impacts estimés de cette mesure (financiers et sur les inscriptions);
- e) Le nombre de plaintes reçues au ministère suite à cette annonce.

RÉPONSE

En raison de la judiciarisation du dossier, le Ministère ne peut pas fournir les documents demandés.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Pour 2024-2025 ainsi que les projections pour 2025-2026, les crédits dédiés ainsi que les copies des études, analyses, recherches, sondages, scénarios ou projections concernant les conséquences pour la Métropole de la hausse des frais de scolarité pour les étudiants canadiens et étrangers qui fréquentent l'Université Concordia ou l'Université McGill.

RÉPONSE

En raison de la judiciarisation du dossier, le Ministère ne peut pas fournir les documents demandés.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements généraux de l'opposition officielle

QUESTION

Le 15 mai 2023, le ministre de l'Éducation soulignait le nouveau programme pour les personnes enseignantes en emploi non légalement qualifiées de l'Université de Sherbrooke. La première cohorte un total de 240 personnes dès juin 2023. En lien avec ce nouveau programme, veuillez nous indiquer:

- a) Le nombre de demandes d'admission;
- b) Le nombre de demandes acceptées.

RÉPONSE

Le MES ne possède pas les informations sur les demandes d'admission déposées et le nombre de demandes d'admission acceptées, puisque tout le processus d'admission est sous la responsabilité des universités qui sont autonomes à cet égard.

**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026**

Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

QUESTION

Fournir les sommes engagées pour les services aux demandeurs d'asile pour 2022-2023, 2023-2024 et pour 2024-2025. En décrire la nature et quelles sommes ont été remboursées par le gouvernement fédéral.

RÉPONSE

3 M\$ sont prévus annuellement pour des exemptions de droits de scolarité au collégial auxquelles les demandeurs d'asile pourraient être admissibles. Ces sommes sont financées à même les crédits du ministère. Aucun remboursement de la part du gouvernement fédéral n'est prévu.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Concernant le Plan d'action Prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur 2022-2027, produire depuis l'année 2022-2023 les éléments suivants :

- a) Les sommes investies,
- b) Liste des actions réalisées,
- c) Le calendrier et les comptes rendus des rencontres,
- d) Liste des mesures abandonnées;
- e) État d'avancement des travaux

RÉPONSEa) **Les sommes investies:**

- Sommes dépensées en 2024-2025 : 8,409 M\$

b) **Liste des actions réalisées:**

	2024-2025
Transfert aux établissements Les sommes permettant aux collèges privés subventionnés, aux cégeps et aux universités de continuer d'offrir des services spécialisés de soutien psychosocial à toute personne qui les fréquente et qui est aux prises avec une situation liée aux violences à caractère sexuel ont été versées au printemps 2024 par l'entremise des régimes budgétaires. Sommes versées pour le remboursement d'enquêtes externes en lien avec des violences à caractère sexuel.	6,833 M\$ 0,701 M\$
Collaboration avec les partenaires Au 31 janvier 2025, le Ministère avait sept ententes de services en cours avec des partenaires disposant d'une expertise reconnue et qui mènent des actions destinées à assurer la mise en œuvre des mesures du présent plan d'action. Huit ententes supplémentaires ont été approuvées et sont en processus de signature auprès des prestataires.	0,875 M\$
Total	8,409 M\$

c) **Le calendrier et les comptes rendus des rencontres**

- Le Ministère a créé, à l'été 2021, le Comité consultatif en matière de lutte aux violences à caractère sexuel en enseignement supérieur (ci-après « le Comité consultatif »).
 - Celui-ci est composé d'une quinzaine de membres désignés par les réseaux collégial et universitaire et par les fédérations étudiantes ainsi que de représentantes et représentants ministériels et de personnes issues du milieu de la recherche.
 - En plus d'être des acteurs de changement de la culture organisationnelle de leur établissement ou institution, ces membres détiennent des connaissances et de l'expertise en matière de lutte contre les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur.
 - Ce comité a notamment le mandat de partager les enjeux ainsi que les besoins et recommandations en matière de violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur. Ces échanges se sont avérés essentiels pour alimenter les travaux d'élaboration du Plan d'action. Ce comité est aussi appelé à collaborer au suivi du Plan d'action.

Calendrier des rencontres:

2024-2025	9 avril 2024 11 novembre 2024 2 avril 2025
-----------	--

Les membres du comité reçoivent un ordre du jours ainsi que la présentation Power Point présentée au cours de la rencontre, faisant office de compte-rendu détaillé.

d) **Liste des mesures abandonnées:**

- La mesure 3.1 prévoyait une enquête par l'Institut de la statistique du Québec. La mesure a fait l'objet d'une modification et l'enquête ne se réalisera pas. Toutefois, le MES dispose d'autres sources de données pour éclairer la prise de décision, notamment la reddition de compte annuelle obligatoire effectuée par les établissements. De plus, la mesure 3.2 prévoit une évaluation de l'application de la Loi 22.1, incluant des données sur l'utilisation des services en établissement.

e) **État d'avancement des travaux**

- La totalité des mesures du Plan d'action, à l'exception de la mesure 3.1, suivent leur cours.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Concernant le plafonnement des heures rémunérées dans les cégeps, veuillez fournir :

- f) Le nombre d'établissements touchés par la mesure;
- g) Le nombre de demandes de dérogation reçues
- h) Le nombre de demandes de dérogation acceptées;
- i) Le nombre de demandes de dérogation refusées;
- j) L'étude d'impacts sur les services aux étudiants

RÉPONSE

Tous les établissements du réseau collégial public sont visés par la décision rendue par le Conseil du trésor le 22 octobre 2024 concernant un gel de recrutement pour les emplois réguliers et occasionnels pour le personnel administratif des cégeps ne donnant pas de services directs aux étudiants.

Le Ministère ne possède pas d'étude concernant les impacts du gel de recrutement sur les services aux étudiants.

DEMANDES D'EXEMPTION REÇUES DU 1ER NOVEMBRE 2024 AU 28 FÉVRIER 2025			
Nom du collège	Nombre de demandes de dérogation reçues	Nombre de demandes de dérogation acceptées	Nombre de demandes de dérogation refusées
Abitibi-Témiscamingue	0		
Ahuntsic	0		
Alma	0		
André-Laurendeau	4	3	1
Baie-Comeau	2	1	1
Beauce-Appalaches	0		
Bois-de-Boulogne	0		
Champlain - Regional College	2	1	1
Champlain - Lennoxville	1	1	
Champlain - Saint-Lambert-Longueuil	0		
Champlain - Saint-Lawrence	0		
Chicoutimi	0		
Dawson College	1	1	
Drummondville	1	1	
Édouard Montpetit	1	1	
Garneau	7	4	3
Gaspésie et des Îles	1	En attente d'une décision du SCT	
Gérald-Godin	1	1	
Granby - Haute-Yamaska	2	1	1
Heritage College	0		

DEMANDES D'EXEMPTION REÇUES DU 1ER NOVEMBRE 2024 AU 28 FÉVRIER 2025			
Nom du collège	Nombre de demandes de dérogation reçues	Nombre de demandes de dérogation acceptées	Nombre de demandes de dérogation refusées
John Abbott College	0		
Jonquière	1	1	
La Pocatière	0		
Lanaudière - collège régional	1	1	
Lanaudière - Assomption	0		
Lanaudière - Joliette	0		
Lanaudière - Terrebonne	0		
Lévis-Lauzon	2	1	1
Limoilou	2	1	1
Lionel Groulx	3	2	1
Maisonneuve	1	1	
Marie-Victorin	0		
Matane	1	1	
Montmorency	0		
Outaouais	2	2	
Rimouski	1	1	
Rivière-du-Loup	0		
Rosemont	2	1	1
Saint-Félicien	1		1
Saint-Hyacinthe	3	2	1
Saint-Jean-sur-Richelieu	4	4	
Saint-Jérôme	2	2	
Saint-Laurent	0		
Sainte-Foy	0		
Sept-Îles	1	1	
Shawinigan	3	1	2
Sherbrooke	3	1	2
Sorel-Tracy	3	3	
Thetford	1	1	
Trois-Rivières	6	3	3
Valleyfield	1	1	
Vanier	1	1	
Victoriaville	3	2	1
Vieux Montréal	2	2	
TOTAL	73	51	21

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
Demande de renseignements généraux de l'opposition officielle

QUESTION

Liste des établissements d'enseignement supérieur :

- a) ayant transmis au ministère une politique adoptée ou modifiée au sujet de la liberté académique universitaire, conformément aux articles 4 et 5 de la *Loi sur la liberté académique dans le milieu universitaire*;
- b) ayant nommé une personne responsable de la liberté académique universitaire chargée notamment de la mise en œuvre de la politique, conformément à l'article 6 de la *Loi sur la liberté académique dans le milieu universitaire*.

RÉPONSE

a) Tous les établissements d'enseignement visés aux paragraphes 1° à 12° de l'article 1 de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire* ont transmis au Ministère la politique sur la liberté académique en milieu universitaire qu'ils ont adopté.

Ces établissements sont :

- le siège social de l'Université du Québec et ses 10 constituantes (UQAM, UQTR, UQAR, UQO, UQAC, UQAT, INRS, ENAP, ETS, TÉLUQ) ;
- l'Université Laval ;
- l'Université de Montréal ;
- HEC Montréal ;
- l'Université McGill ;
- l'Université Bishop's ;
- l'Université Concordia ;
- l'Université de Sherbrooke ;
- l'École Polytechnique de Montréal ;
- le Collège militaire royal Saint-Jean (CMRSJ).

Sont également visés par la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire* les personnes morales ou organismes qui, en vertu d'une loi, sont autorisés à décerner des grades, des diplômes, des certificats ou autres attestations d'études universitaires et qui offrent un programme d'enseignement de niveau universitaire. Ces établissements sont :

- l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ) ;
- le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec.

Ces établissements ont aussi transmis au Ministère la politique sur la liberté académique en milieu universitaire qu'ils ont adoptée.

b) Tous les établissements visés par la *Loi sur la liberté académique dans le milieu universitaire* ont nommé un responsable de la liberté académique au sein de l'établissement.

